

# PLAN CLIMAT / AGENDA 21

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

### I – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Rapport d'étude n° : Plan Climat / Agenda 21 CACP - I - Etat initial de l'environnement et diagnostic territorial  
Programmation 2018-2023

Version : V 3 définitive

Date : 5 septembre 2018

Commanditaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

## SOMMAIRE

<b>I - Présentation du territoire de la CACP</b>	<b>4</b>
<b>II - Diagnostic territorial : climat air energie</b>	<b>6</b>
II- 1. <i>estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques</i>	7
II - 1. 1. Le bilan Gaz à effet de Serre territorial	8
II - 1. 2. Le Bilan de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités (année de référence : 2011)	12
II - 1. 3. Qualité de l'air et Estimation des émissions de polluants atmosphériques	13
(1) Les différents polluants atmosphériques	13
(2) Leurs effets sur la santé et l'environnement	14
(3) La qualité de l'air en Ile de France	15
(4) zoom sur la qualité de l'air sur Cergy pontoise	17
(5) Population impactée à cergy pontoise	20
(6) émissions de polluants	22
II- 2. <i>estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement</i>	26
II- 3. <i>analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci</i>	27
II - 3. 1. Le patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	31
II - 3. 2. L'Eclairage public à Cergy-Pontoise	31
II- 4. <i>présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux</i>	33
II- 5. <i>état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, et estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel</i>	

<i>disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique</i>	40
II - 5. 1. production d'énergie renouvelable sur le territoire	40
II - 5. 2. Potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération	44
II- 6. <i>analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique</i>	49
<b>III - Milieu physique et risques naturels</b>	<b>50</b>
III- 1. Sols	50
III- 2. Le réseau d'eau pluviale et l'hydrographie	50
III - 2. 1. Les principaux acteurs	50
III - 2. 1. Le risque d'inondation pluviale	52
III - 2. 2. L'alimentation en eau potable	53
III - 2. 3. évacuation des eaux usées	54
III- 3. les ressources minières locales	58
III- 4. Les inondations	59
III- 5. Les mouvements et effondrements de terrain : un sous-sol à risques	60
III- 6. Les carrières souterraines abandonnées	61
III- 7. Les terrains compressibles (alluvions et décharges-carrières non règlementées)	62
<b>IV - Milieu naturel</b>	<b>66</b>
IV- 1. Contexte régional	66
IV- 2. OCCUPATION DU SOL SUR LA CACP	69
IV- 3. Contexte écologique	71
IV- 4. synthèse du diagnostic écologique	76
IV - 4. 1. méthodologie	76
IV - 4. 2. Expertise phytoécologique	76
IV - 4. 3. Expertise Faunistique	81
IV- 5. Les continuités écologiques	86

IV- 6.	Expertise des espaces verts .....	89
IV- 7.	Etude hydrobiologique .....	93
IV- 8.	Synthèse des enjeux écologiques.....	97
IV- 9.	La trame verte et bleue, espaces support à un réseau écologique .....	101
<b>V -</b>	<b>Contexte paysager.....</b>	<b>117</b>
V- 1.	Une topographie marquée et identitaire.....	117
V- 2.	Le réseau hydrographique et hydrogéologique .	120
V- 3.	La valorisation de la rivière Oise dans toutes ses potentialités .....	121
V- 4.	La ville jardin.....	121
V- 5.	Le rapport entre les espaces bâtis et non bâtis...	122
V- 6.	Le patrimoine bâti et paysager.....	124
<b>VI -</b>	<b>Milieu humain .....</b>	<b>130</b>
VI- 1.	la population.....	130
VI- 2.	La santé .....	133
VI- 3.	L'habitat .....	134
VI- 4.	Les activités économiques du territoire .....	138
VI- 5.	Les flux de transports et les mobilités durables.....	143
VI- 6.	La prévention du bruit.....	150
VI- 7.	Les risques technologiques .....	151
VI - 7. 1.	Les risques industriels majeurs .....	151
VI - 7. 2.	Les sols pollués .....	151
VI - 7. 3.	Le transport de matières dangereuses .....	155

**VII - SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..... 157**

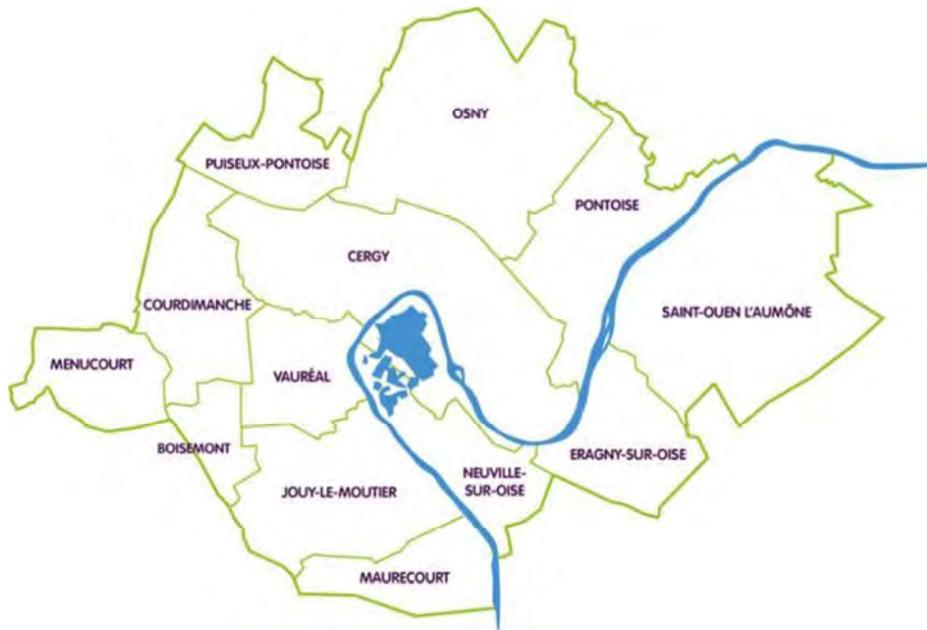
**VIII - perspectives d'Evolution de l'état initial de l'environnement..... 160**

VIII- 1.	scénario tendanciel GES.....	160
VIII- 2.	perspectives d'évolution, milieu Physique, naturel et paysager .....	161
VIII- 3.	perspectives d'évolution, milieu humain.....	163
VIII - 3. 1.	secteur de l'habitat et du tertiaire corrélié avec la démographie du territoire .....	163
VIII - 3. 2.	Perspectives et analyse des évolutions qui vont impacter les secteurs importants de l'économie locale	164
VIII - 3. 3.	Consommation, alimentation et déchets ..	166
VIII - 3. 4.	Vision à long terme des transports sur le territoire : le renforcement des infrastructures .....	167
VIII- 4.	L'aménagement durable du territoire.....	169
VIII - 4. 1.	LA VILLE "COMPACTE" : optimiser l'espace et son utilisation .....	170
VIII - 4. 2.	LA VILLE PAYSAGE : Conforter la qualité de l'agglomération en tant que vecteur d'identité et d'attractivité du territoire .....	171
VIII- 5.	Analyse Atouts faiblesses opportunités menaces	173
VIII- 6.	Quelles préconisations pour le Plan Climat / Agenda 21 ? identification des enjeux locaux .....	175

## I - PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA CACP

Située à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Paris, dans le département du Val d'Oise (95), Cergy-Pontoise s'est développée au travers du projet de ville-nouvelle initié par l'Etat dans les années 60. Préfecture du Val d'Oise et pensée dès l'origine comme l'un des sites de développement urbain et économique de l'Île-de-France, Cergy-Pontoise allie les fonctions d'un grand pôle urbain, économique et universitaire. Cergy-Pontoise se caractérise par son équilibre social et sa jeunesse (30% de moins de 20 ans).

Sa superficie est sensiblement égale à celle de Paris intra-muros, soit environ 8 000 hectares, dont plus de 2 000 hectares d'espaces verts et de loisirs naturels ou aménagés, et 2 000 hectares d'espaces agricoles.



Aujourd'hui Cergy-Pontoise est un pôle d'habitat, un pôle d'équipements, un pôle économique de plus de 90 000 emplois et un pôle universitaire et de recherche de 27 000 étudiants.

Cergy-Pontoise se situe à l'articulation de trois axes principaux :

- l'axe Cergy-Pontoise / la Défense / Paris ;
- l'axe des grands pôles de l'arc Nord-Ouest francilien : aéroport de Roissy Charles de Gaulle / plaine de France au Nord, et Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines / plateau de Saclay à l'Ouest ;
- sur les grands ports du Havre et de l'Europe du Nord.

Cergy-Pontoise fait l'objet quotidiennement d'un niveau très dense d'échanges et assume un rôle et des charges de centralité

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la transformation, au 1er janvier 2004, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise. Elle regroupe 13 communes, 12 dans le département du Val d'Oise (95) : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal et la commune de Maurecourt dans le département des Yvelines (78), pour une population d'environ 203 528 habitants.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large.

Elle exerce 24 compétences : 5 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 15 compétences facultatives.

Ses compétences obligatoires sont les suivantes :

Le développement économique ; L'aménagement de l'espace communautaire ; L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ; La politique de la ville ; Le collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés.

Ses compétences optionnelles sont les suivantes :

La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire et la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; L'eau ; L'environnement et le cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores)

Ses compétences facultatives sont les suivantes :

La politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux ;

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

La création, l'entretien et l'aménagement (à l'exception de la propriété) des espaces verts majeurs d'intérêt communautaire ;

La programmation, la construction, l'aménagement et la gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage ;

La politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel ;

L'éclairage public ; Le chauffage urbain ; Le cimetière intercommunal ; Les eaux pluviales ; Le développement des établissements d'enseignement supérieur, le soutien à l'enseignement, à la recherche ainsi qu'à la vie étudiante ; L'investissement pour la réalisation des équipements, quelle que soit leur localisation, nécessités par l'urbanisation nouvelle engagée sous forme de ZAC ou de lotissement de plus de 30 logements ; L'assainissement collectif des eaux usées ; Les équipements liés aux réseaux de transport public et au réseau cyclable de l'agglomération ; Les pôles majeurs d'attractivité communautaire ; Les réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement technologique.

**L'état initial de l'environnement présenté ci-après s'appuie sur l'état initial de l'environnement du SCOT de la CACP approuvé en 2011, et sur les diagnostics initiaux de trois études portées par la CACP en 2016 : le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan Local de Déplacements et le Programme Local de l'Habitat**

## II - DIAGNOSTIC TERRITORIAL : CLIMAT AIR ENERGIE

---

Plusieurs diagnostics doivent être réalisés conformément à la réglementation relative à l'élaboration des plans climats air énergie territoriaux et notamment du **Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial**.

Ce diagnostic comprend notamment :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;

- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;

- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

- Et une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

*Il sert de base à l'analyse stratégique du territoire et ainsi qu'à la définition des objectifs de réduction et d'atténuation du territoire.*

## II- 1. ESTIMATION DES EMISSIONS TERRITORIALES DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Deux bilans des émissions de gaz à effet de serre ont été réalisés par la CACP :

- **Un bilan carbone® 2008 réalisé en 2009 (année de référence du bilan carbone®) comprenant :**
  - ⇒ Un volet territoire de la CACP
  - ⇒ Un volet patrimoine et services de la CACP
- **Un bilan gaz à effet de serre en 2011 (année de référence du BEGES) de la CACP.**

La synthèse de ces diagnostics est présentée ci-dessous :

Périmètre	TERRITOIRE CACP	PATRIMOINE ET SERVICES CACP	PATRIMOINE ET SERVICES CACP
Emissions de GES en Teq CO2	1 222 000	214 700	90 600
Année de comptabilisation	2008	2008	2011
Méthodologie utilisée	Bilan Carbone® SCOPE 1, 2 ET 3	Bilan carbone® SCOPE 1,2 ET 3	BEGES SCOPE 1 ET 2
Extraction SCOPE 1 ET 2 Bilan carbone®	853 494		Comparaison avec le bilan 2008 à périmètre constant = modification du mix énergétique du réseau de chaleur, modification des facteurs d'émissions liés à l'incinération des déchets.

Synthèse des diagnostics gaz à effet de serre réalisé sur le territoire de l'Agglomération de Cergy-Pontoise

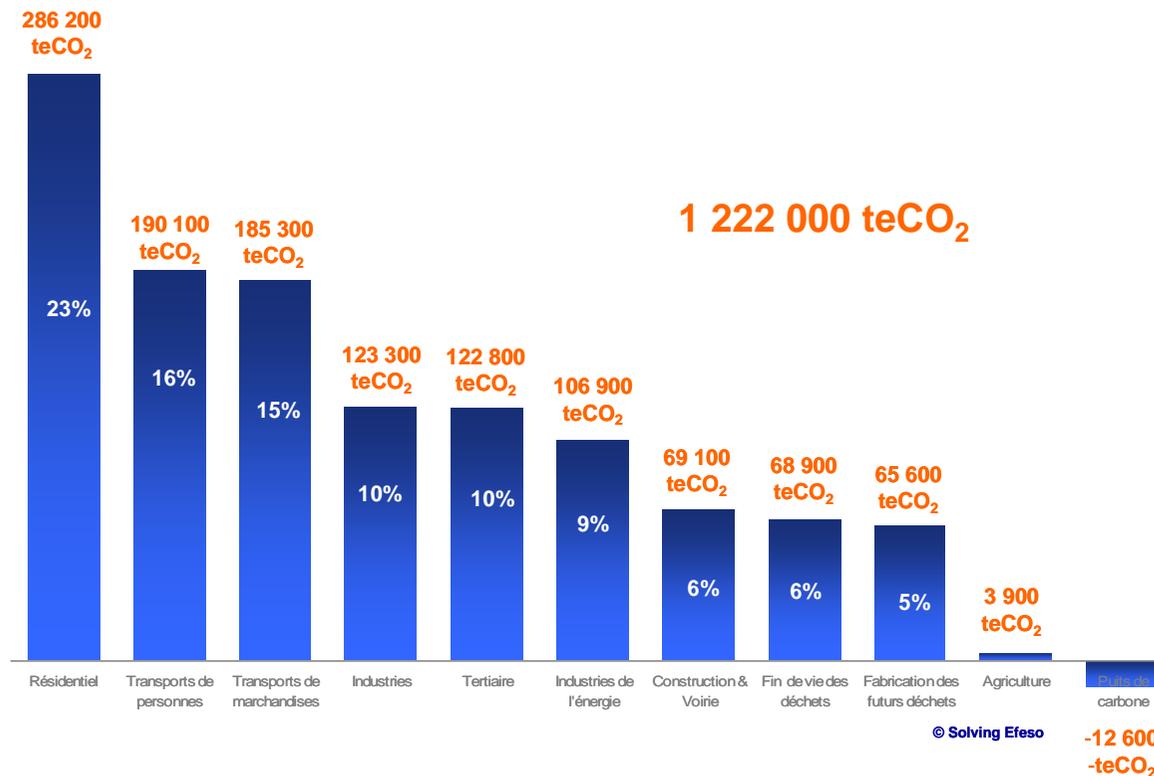
**Le bilan Carbone territorial et le bilan carbone Patrimoines et Services sont en cours de réactualisation. Les résultats seront connus au 1<sup>er</sup> semestre 2018.**

Les périmètres des différents diagnostics étant très différents, il est difficile de pouvoir identifier une tendance depuis 2008. Dans le bilan 2011 sur certaines thématiques Scope 1 et 2 comme l'énergie des bâtiments de la Communauté d'Agglomération, des éléments de comparaison sont présentés permettant d'identifier des changements dans la nature du mix énergétique utilisé pour la chaleur urbaine. Cette information est également exploitable au niveau territorial.

## II - 1. 1. LE BILAN GAZ A EFFET DE SERRE TERRITORIAL

**Le total des émissions de GES de la CACP est de 1 222 000 teqCo<sub>2</sub>.** Cette somme couvre l'ensemble des émissions liées à l'activité du territoire de la CACP au cours de l'année 2008.

La répartition des émissions du volet Territoire 2008 est la suivante :



En 2008, le **poste résidentiel (habitat)** représentait **23% des émissions du territoire**.

Ces émissions sont extrêmement liées aux consommations d'énergie fossile des logements du territoire. Environ 35% des logements sont aujourd'hui chauffés grâce au réseau de chauffage urbain dont le mix énergétique a évolué depuis 2008. Ainsi, une chaufferie biomasse en 2009 est venue substituer la consommation de charbon et de fioul sur le réseau qui est alimenté à plus de 45% par l'incinération des déchets du territoire.

Les graphiques suivants présentent la répartition des émissions liées à l'habitat.

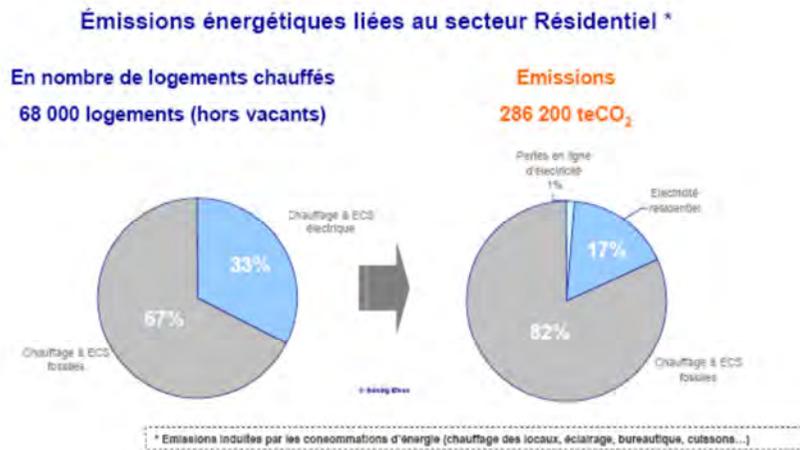


FIGURE 1 : EMISSIONS ENERGETIQUES LIEES AU SECTEUR RESIDENTIEL

Avec **16% des émissions du territoire, le transport de personnes** était en 2008 le second poste le plus émetteur du bilan carbone du territoire.

L'impact principal des déplacements de personnes est réalisé par les **habitants du territoire avec 96% des émissions de ce poste soit près de 181 900 teCO<sub>2</sub>**.

Les deux postes principaux d'émissions correspondent à une estimation de l'impact des déplacements réalisés en **voiture et en avion**. La part des émissions de gaz à effet de serre liées à ces deux modes de transport des résidents est de l'ordre de **170 700 teCO<sub>2</sub>**.

Elles traduisent le niveau de pénétration élevé de l'utilisation de la voiture (plus de 53% de ces émissions) sur l'Agglomération et plus largement en Région Ile-de-France.

Les émissions liées à l'utilisation des transports en communs (bus et voie ferrée) représentent aujourd'hui une **faible part** des émissions liées aux déplacements de personnes (**11 000 teCO<sub>2</sub>**).

Elles reflètent l'efficacité énergétique des transports collectifs comparativement aux modes de déplacements individuels. Toutefois, un développement supplémentaire de ces axes permettrait de réduire les émissions individuelles.

En effet, seuls 16% de la population utilisent les transports en commun pourtant 60% de la population disposent d'une bonne accessibilité.

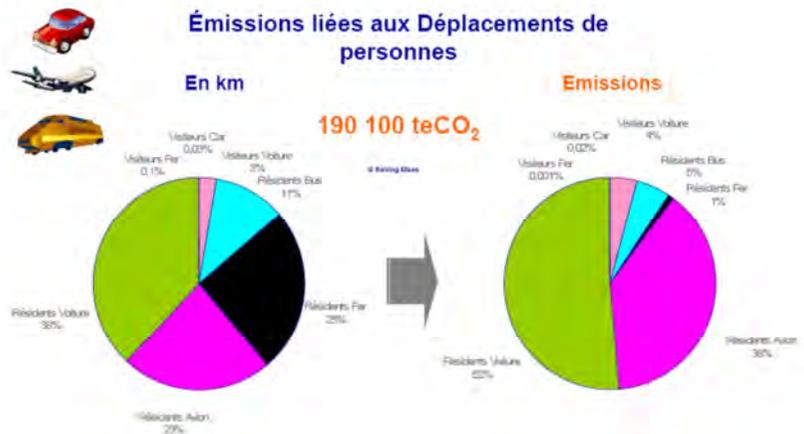


FIGURE 2 : EMISSIONS DE GES LIEES AUX DEPLACEMENTS DE PERSONNES

Le transport de marchandises représentait 15% des émissions du territoire. Il s'effectue sur le territoire essentiellement par voie routière (fret routier) 63% des émissions. Le fret ferroviaire ne pèse que pour 0,4% des émissions.

A noter que le fret aérien sortant et entrant pèse pour 24,5% du bilan tandis que le fret fluvial et maritime 3% du bilan.

Le transit de marchandises sur les voies routières qui dessert le territoire pèse sur le bilan pour environ 6%.

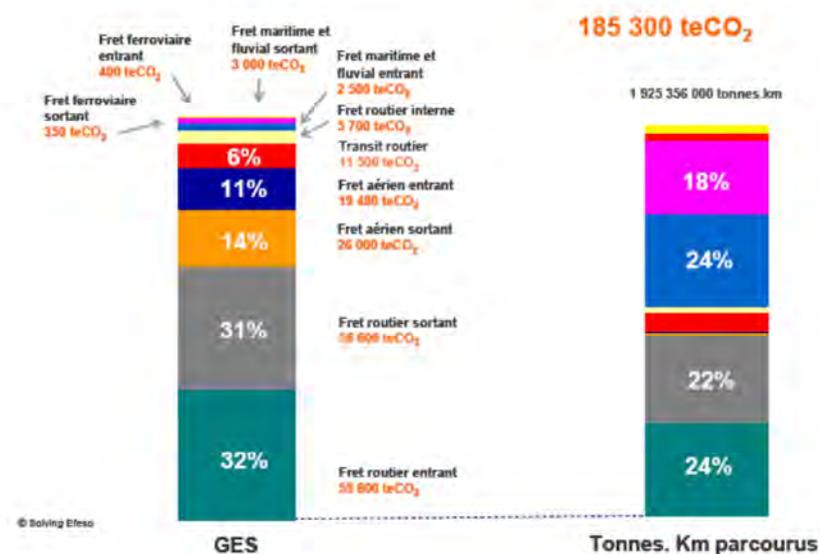


FIGURE 3 : EMISSIONS DE GES LIEES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le tertiaire et les procédés industriels représentaient chacun 10% des émissions du territoire.

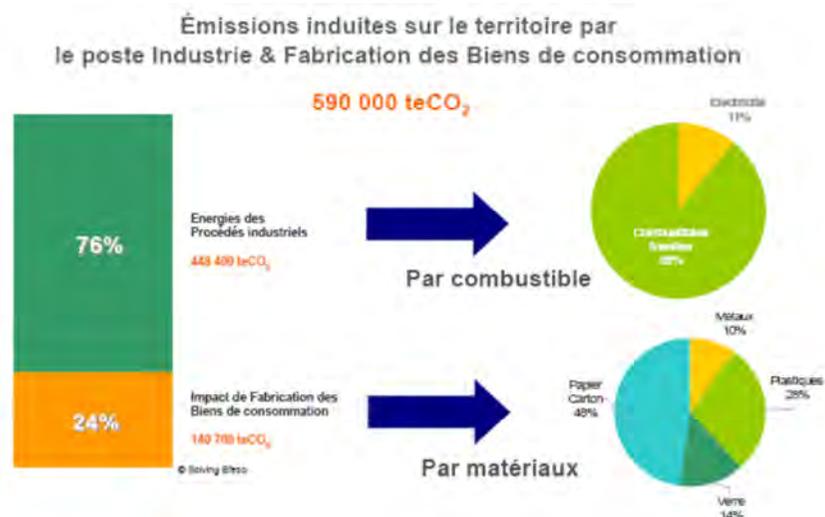


FIGURE 4 : EMISSIONS DE GES LIEES A L'INDUSTRIE

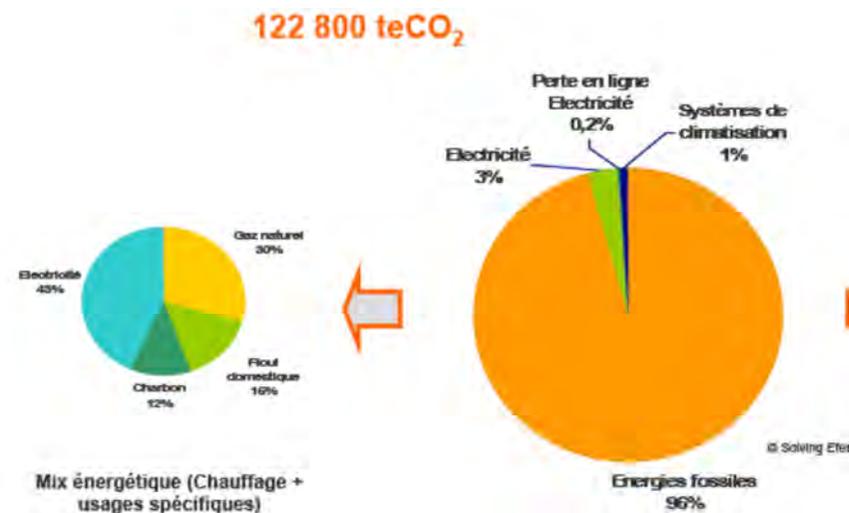


FIGURE 5 : EMISSIONS DE GES DU SECTEUR TERTIAIRE

Ces résultats démontrent l'importance de l'habitat, des transports et du secteur économique dans les émissions du territoire de la CACP.

---

## II - 1. 2. LE BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES (ANNEE DE REFERENCE : 2011)

---

Démarche volontaire de la communauté d'agglomération en 2009, l'établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est devenu une obligation réglementaire (décret n°2011-829 de la loi Grenelle 2).

Plus restreint que la méthode Bilan Carbone utilisée en 2009, le BEGES réglementaire met en avant les émissions directement liées aux activités et compétences de la communauté d'agglomération. Cela limite les comparaisons possibles avec les résultats du Bilan Carbone réalisé en 2009 mais permet de s'appuyer sur un nouvel outil réglementaire et partagé par l'ensemble des collectivités.

Le périmètre d'étude du BEGES correspond aux émissions directes produites par l'ensemble des équipements de la communauté d'agglomération, y compris les équipements gérés en délégation (CPA, CGECP, Cyel, Vinci Park, Cyo...) ou en régie.

Cela inclut le chauffage, le fonctionnement des équipements, les consommations des véhicules et des engins, ainsi que les émissions indirectes générées par les consommations d'énergie (électricité,...).

Le montant total des émissions concernées est de l'ordre de **90 700 tonnes équivalent CO2**.

Le réseau de chaleur et la valorisation énergétique des déchets, participant à l'alimentation en chaleur de plus de 30 000 équivalent-logement, apparaissent naturellement comme la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (respectivement 65% et 29% du total des émissions).

Sur le patrimoine de la communauté d'agglomération, hors DSP, la moitié des émissions liées aux consommations d'énergie sont issues du gaz naturel (2 560 tonnes équivalents CO<sub>2</sub>) utilisé pour le chauffage des bâtiments.

Enfin les émissions liées aux déplacements professionnels représentent 480 teq CO<sub>2</sub>.

Si les comparaisons sont difficiles, nous pouvons néanmoins noter globalement une baisse significative des émissions, essentiellement due à l'évolution du mix énergétique (-12 000 teq CO<sub>2</sub> soit -13%) du chauffage urbain intégrant du bois et une plus grande quantité de gaz (développement de chaufferies biomasse et gaz en 2011) au détriment du fioul.

Ainsi en 2011, le bois représente plus de 10% de l'énergie primaire utilisée par le réseau de chauffage urbain de la CACP. De même, on notera séparément l'impact de la baisse des consommations due à la faible rigueur climatique des années 2010-2011.

## II - 1. 3. QUALITE DE L'AIR ET ESTIMATION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

### (1) LES DIFFERENTS POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Les principaux polluants atmosphériques ont été classés en deux grandes familles :

- ✓ les polluants primaires sont directement issus des sources de pollution, qu'elles soient d'origine industrielle ou automobile (oxyde de carbone, oxyde de soufre, oxyde d'azote...).
- ✓ les polluants secondaires quant à eux ne sont pas émis directement en tant que tel, mais se forme lorsque d'autres polluants (polluants primaires) réagissent dans l'atmosphère.

Airparif a choisi de surveiller certains polluants pour leurs caractéristiques de type pollution industrielle ou automobile et pour leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé :

- ✓ **SO<sup>2</sup> (Dioxyde de soufre)** : Les émissions de dioxyde de soufre dépendent de la teneur en soufre des combustibles (gazole, fuel, charbon...). Elles sont principalement libérées dans l'atmosphère par les cheminées des usines (centrales thermiques...) ou par les chauffages. Le secteur automobile Diesel contribue dans une faible mesure à ces émissions.
- ✓ **PM (particules de suspension)** : Le transport routier, les combustions industrielles, le chauffage domestique et l'incinération des déchets sont parmi les émetteurs de particules en suspension. Certaines particules dites secondaires se forment à partir d'autres polluants. Le principal secteur d'émission des particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) est le transport routier. (36% des PM10) dont les véhicules diesel en particulier (13%), suivi de près par l'industrie (33%).
- ✓ **NOx (Oxyde d'azote)** : Les émissions d'oxydes d'azote apparaissent dans toutes les combustions, à hautes températures, de combustibles fossiles (charbon, fuel,

pétrole...). Le secteur des transports est responsable de 52% des émissions de NOx (les moteurs diesel en rejettent deux fois plus que les moteurs à essence catalysés). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement est oxydé par l'ozone et se transforme en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>).

- ✓ **O<sub>3</sub> (Ozone)** : L'ozone protège les organismes vivants en absorbant une partie des UV dans la haute atmosphère. Mais à basse altitude, ce gaz est nuisible si sa concentration augmente trop fortement. C'est le cas lorsque se produit une réaction chimique entre le dioxyde d'azote et les hydrocarbures (polluants d'origine automobile).
- ✓ **CO (Monoxyde de carbone)** : Les émissions de monoxyde de carbone proviennent à près de 77% du trafic routier bien que ce polluant ne représente en moyenne que 6% des gaz d'échappement d'un véhicule à essence et qu'un véhicule diesel en émet 25 fois moins.
- ✓ **COV (composés Organiques Volatils)** : Les composés organiques volatils sont libérés lors de l'évaporation des carburants (remplissage des réservoirs), ou par les gaz d'échappement. Les composés organiques volatils sont utilisés dans de nombreux procédés, essentiellement en qualité de solvant, dégraissant, dissolvant, agent de nettoyage, disperser, conservateur, agent de synthèse, etc. Ils concernent une vingtaine de secteurs d'activités identifiés par le CITEPA, dans les domaines de la métallurgie, l'imprimerie, la mécanique, la plasturgie, la construction automobile, l'agroalimentaire, le textile, le bâtiment, la pharmacie, la chimie, etc.

## (2) LEURS EFFETS SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT :

Le trafic routier est responsable d'une part importante des émissions des polluants réglementés en Ile-de-France, dont les impacts sur la santé sont avérés, le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), et les particules fines (PM 10 et PM 2,5).

Pour les oxydes d'azote, plus de 3 millions de Franciliens sont soumis à un air qui ne respecte pas l'objectif de qualité.

Les concentrations de NO<sub>2</sub> observées aujourd'hui à proximité du trafic routier sont deux fois plus élevées que les objectifs de qualité du projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA).

Le trafic routier est responsable de 53 % des émissions d'oxydes d'azote en Île-de-France. La responsabilité est partagée entre voitures particulières (40 % des émissions des transports) et poids lourds (environ 30 % des émissions des transports).

Pour les particules, l'exposition des populations est très variable selon les années car elle dépend fortement des conditions météorologiques. Toutefois, la situation est toujours problématique à proximité du trafic : ainsi, le nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules est en moyenne deux fois plus élevé que le nombre maximal de jours autorisé.

Le trafic routier est responsable d'environ 30 % des émissions de particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) en Ile-de-France. Ce sont principalement les voitures particulières (tiers des émissions dues au transport) et les véhicules utilitaires légers qui sont en cause, et dans une moindre mesure les poids lourds.

Les polluants représentent un certain risque pour la santé et pour l'environnement. En effet les polluants sont des gaz ou des particules irritants et agressifs qui pénètrent plus ou moins dans l'appareil respiratoire. Ils peuvent être liés à certains problèmes de santé tels que les augmentations des affections respiratoires (bronchites, rhino-pharyngites...), les baisses de capacité respiratoire, les toux, les crises d'asthme, l'hypersécrétion bronchite, l'augmentation des irritations oculaires, l'augmentation de la morbidité cardio-vasculaire (particules fines), la dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes, les incidences sur la mortalité à court terme pour affections respiratoires ou cardio-vasculaires (dioxyde de soufre et particules fines), les incidences sur la mortalité à long terme par effets mutagènes et cancérigènes (particules fines, benzène).

Les polluants sont également responsables de la dégradation de certains matériaux : corrosion par le dioxyde de soufre, noircissements et encroûtements des bâtiments par les poussières issues en grande partie de la combustion des produits pétroliers, altération diverses en association avec le gel, l'humidité et les micro-organismes. Ils ont également des effets néfastes sur bon nombre d'espèces végétales : nécroses visibles en cas de fortes concentrations de polluants, réduction de la croissance des plantes sans dommages visibles (par exemple baisse de la production agricole de céréales (blé) due à l'ozone), résistance amoindrie des plantes à certains agents infectieux.

(3) LA QUALITE DE L'AIR EN ILE DE FRANCE

La question de la pollution de l'air s'aborde essentiellement à l'échelon régional, les polluants ne restant pas localisés dans un territoire.

Airparif a réalisé un bilan 2016 de la qualité de l'air eu niveau régional, dont les principaux résultats sont repris ici.

En 2016, les concentrations de particules et de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en Ile-de-France restent problématiques, avec des dépassement importants des valeurs limites. Malgré un épisode de pollution majeur en décembre, l'année 2016 confirme toutefois une légère baisse des niveaux de pollution chronique pour ces polluants.

Pour l'ozone (O<sub>3</sub>), les dépassements de l'objectif de qualité sont encore nombreux.

Le tableau suivant précise les polluants pour lesquels les seuils ont été dépassés.

On constate que les objectifs de qualité ne sont pas atteints en Ile de France pour les particules, le NO<sub>2</sub>, l'Ozone et le Benzène.

Les valeurs limites sont dépassées pour les PM<sub>10</sub> et le NO<sub>2</sub>.

Polluants	Valeur limite	Valeur cible	Objectif de qualité
PM <sub>10</sub>	Dépassée		Dépassé
PM <sub>2,5</sub>	Respectée	Dépassée	Dépassé
NO <sub>2</sub>	Dépassée		Dépassé
NO <sub>x</sub> (végétation)	Respectée		
O <sub>3</sub>		Respectée	Dépassé
Benzène	Respectée		Dépassé
CO	Respectée		
SO <sub>2</sub>	Respectée		Respecté
Benzo(a) pyrène		Respectée	
Plomb	Respectée		Respecté
Arsenic		Respectée	
Cadmium		Respectée	
Nickel		Respectée	

SITUATION DES DIFFERENTS POLLUANTS REGLEMENTES PAR RAPPORT AUX NORMES DE QUALITE DE L'AIR EN ILE DE FRANCE EN 2016. SOURCE AIRPARIF

Le second tableau présente l'évolution à long terme des différents polluants. Depuis 2007, on observe une baisse sur la majorité des polluants, et une stabilisation sur les autres.

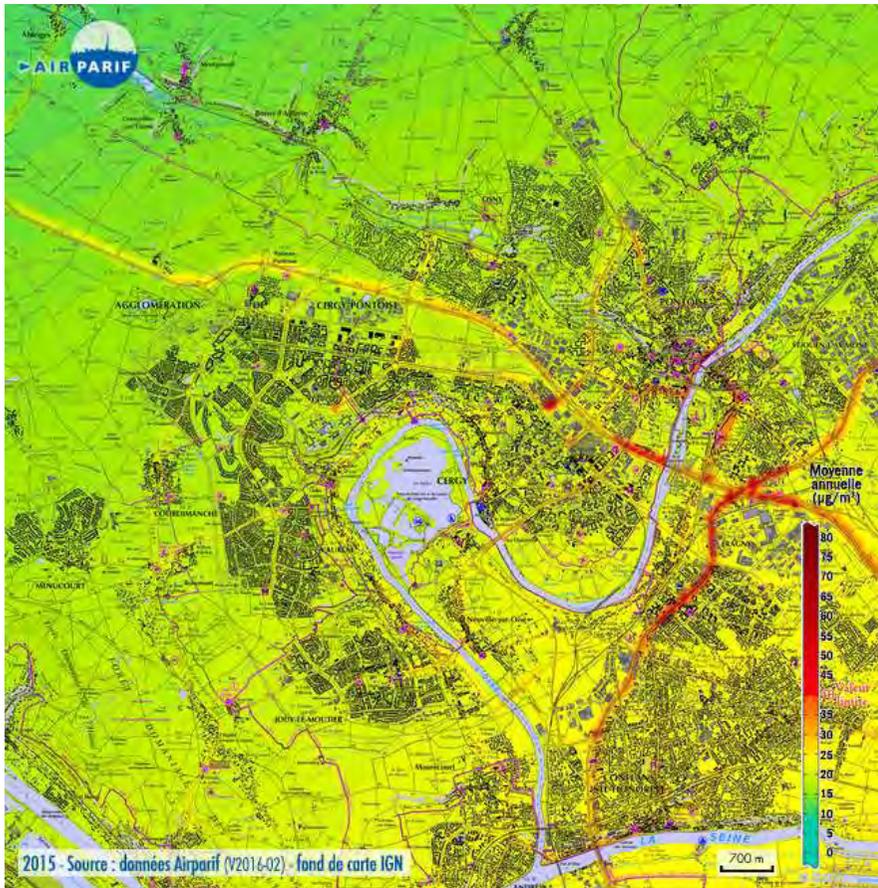
Polluants	Tendance long terme (1990-2016)	Tendance période récente (2007-2016)	Évolution 2016 / 2015
PM <sub>10</sub>	nd	↘	↘
PM <sub>2,5</sub>	nd	↘	↘
NO <sub>2</sub>	↘	↘	→
O <sub>3</sub>	↗↗	→	↘
Benzène	↘↘	↘	↘
Benzo(a)pyrène	↘	↘	↗
Plomb	nd	→	→
Arsenic	nd	↘	→
Cadmium	nd	↘	→
Nickel	nd	↘	↘
CO	↘↘	↘	↗
SO <sub>2</sub>	↘↘	↘	→

↘↘ baisse forte    ↘ baisse modérée    → stable    ↗ hausse modérée    ↗↗ hausse forte    nd non disponible

TENDANCES OBSERVEES POUR L'EVOLUTION DES CONCENTRATIONS  
DES DIFFERENTS POLLUANTS REGLEMENTES EN ILE DE FRANCE

(4) ZOOM SUR LA QUALITE DE L'AIR SUR CERGY PONTOISE

Les cartes présentées ci-dessous ont été réalisées par Airparif afin de répondre aux exigences du Plan de protection de l'atmosphère de la région. Elles présentent les concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et en particules (PM<sub>10</sub>), les deux polluants les plus problématiques dans la région, compte-tenu du dépassement chronique de leurs valeurs limites réglementaires.



Concentrations moyennes annuelles 2015 de NO<sub>2</sub> – Cergy-Pontoise



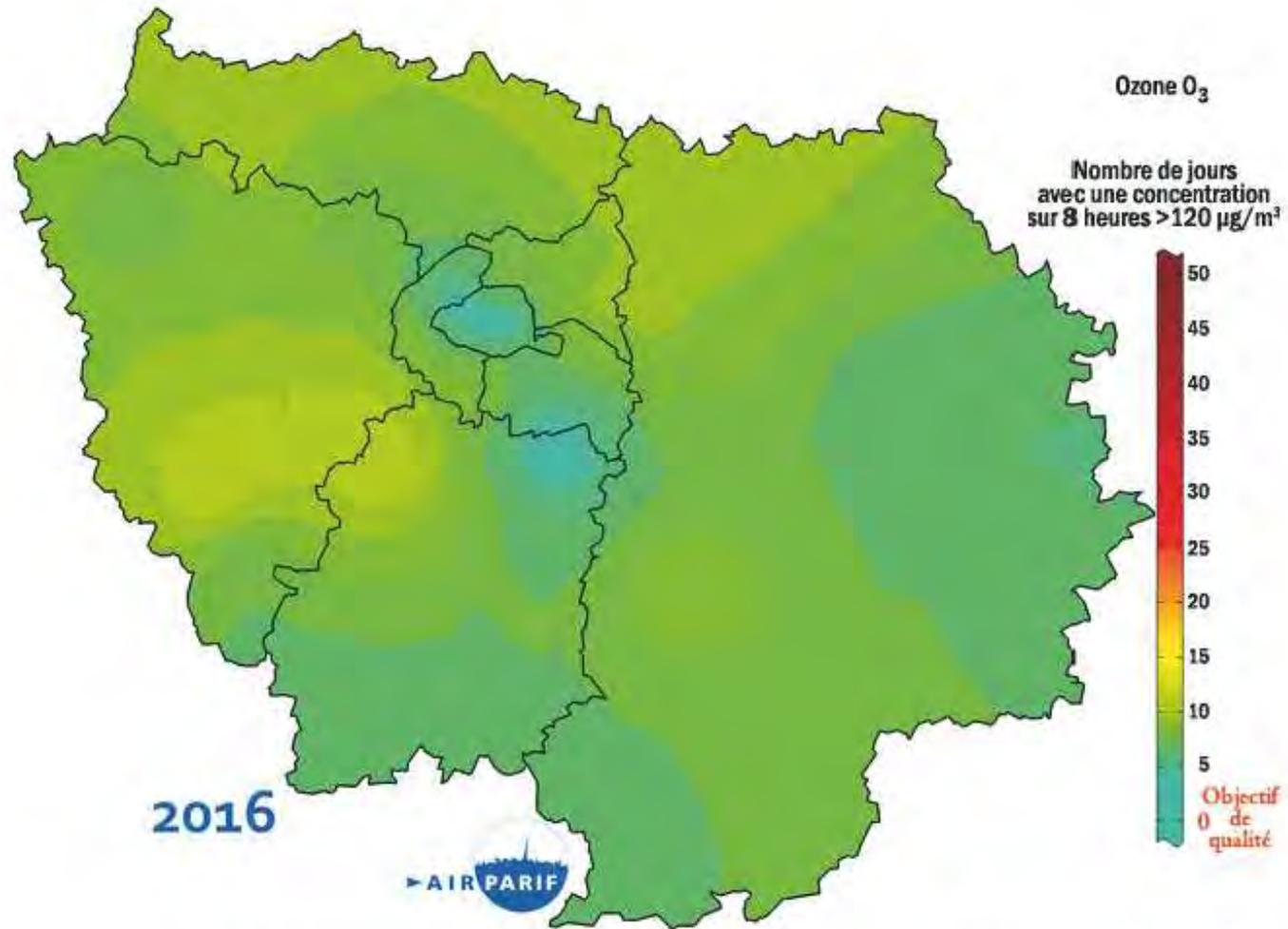
Concentrations moyennes annuelles 2015 de PM<sub>10</sub> – Cergy-Pontoise

Des cartes ont aussi été réalisées par AirParif à l'échelon départemental pour les particules PM2,5, et à l'échelon régional pour l'Ozone.

Ces cartes sont présentées ci-dessous.



Concentrations moyennes annuelles 2016 de PM2,5 – Val d'Oise



L'ozone, polluant secondaire, se caractérise par des niveaux de fond plus importants en zones périurbaine et rurale. Ce polluant n'est pas surveillé à proximité immédiate du trafic routier, les teneurs y étant faibles en raison de transformations chimiques. Pour bien illustrer ce comportement spatial de l'ozone, les cartes sont présentées à l'échelle régionale.

Concentrations moyennes annuelles 2016 d'Ozone– Ile de France

## (5) POPULATION IMPACTEE A CERGY PONTOISE

**La superficie et le nombre d'habitants concernés à Cergy-Pontoise par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM10 (40 µg/m<sup>3</sup>) sont très faibles pour l'année 2014.**

Les indicateurs de dépassements des valeurs limites pour ces deux polluants sur le territoire de Cergy-Pontoise, calculés sur la base des cartes présentées ci-dessus sont les suivants :

**Indicateurs de dépassement des valeurs limites**

NO <sub>2</sub> (valeur limite 40 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle)	Commune Cergy-Pontoise	Département Val d'Oise	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	< 500	15 000	2 328000
Superficie cumulée (km <sup>2</sup> )	< 1	5	143
Longueur de voirie concernée (km)	8	70	1507
PM <sub>10</sub> (valeur limite 40 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle)	Commune Cergy-Pontoise	Département Val d'Oise	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	négligeable	négligeable	8000
Superficie cumulée (km <sup>2</sup> )	négligeable	négligeable	2
Longueur de voirie concernée (km)	négligeable	négligeable	47
PM <sub>10</sub> (valeur limite journalière : 35 jours supérieurs à 50 µg/m <sup>3</sup> )	Commune Cergy-Pontoise	Département Val d'Oise	Île-de-France

Nombre d'habitants affectés	< 1000	6000	445 000
Superficie cumulée (km <sup>2</sup> )	négligeable	5	56
Longueur de voirie concernée (km)	10	60	705

Les enjeux se concentrent **autour des grands axes routiers** (A15, RN184, certaines routes départementales et boulevards).

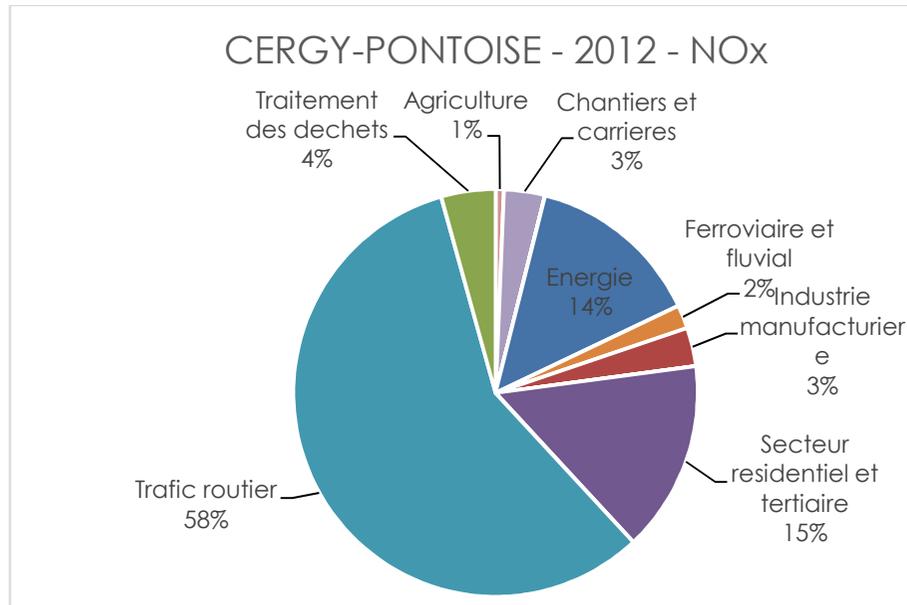
## (6) EMISSIONS DE POLLUANTS

Les émissions par type de polluants sont présentées dans le tableau ci-dessous montrant bien l'importance du Trafic routier dans le bilan de la qualité de l'air du territoire. Celui-ci représente souvent plus d'un tiers des sources d'émission.

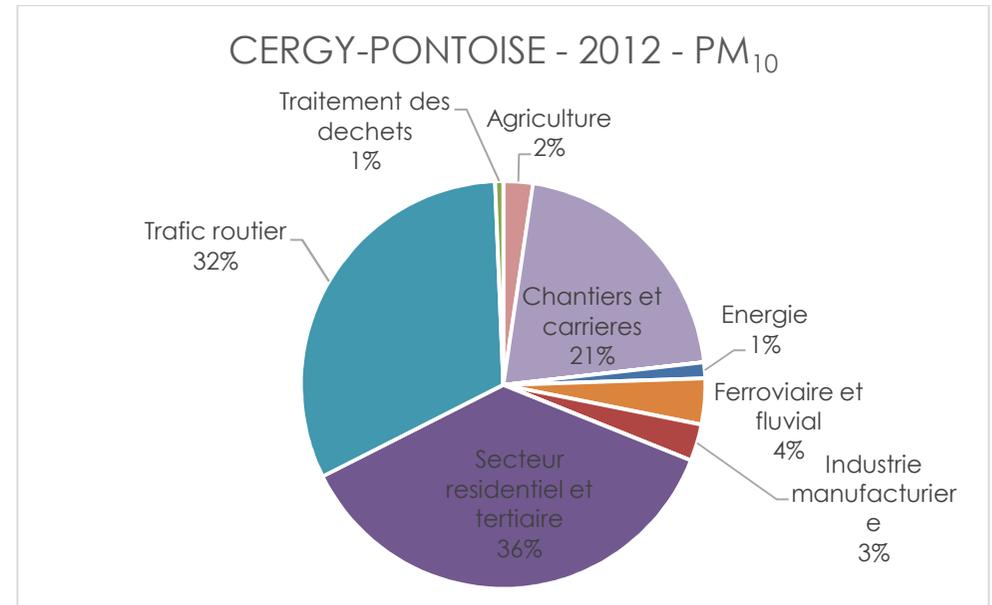
Secteurs d'activités	NOx - t/an	PM <sub>10</sub> - t/an	PM <sub>2.5</sub> - t/an	COVNM - t/an	SO <sub>2</sub> - t/an	NH <sub>3</sub> - t/an
Agriculture	10	6	2	1	1	13
Chantiers et carrières	48	48	19	97	0	
Emissions naturelles	0			46		
Energie	208	3	2	58	361	
Ferroviaire et fluvial	28	9	5	3	1	
Industrie manufacturière	45	7	4	373	17	<0.1
Plateforme aéroportuaire	0	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Secteur résidentiel et tertiaire	225	85	82	383	18	0
Trafic routier	853	74	61	217	1	8
Traitement des déchets	64	2	1	1	21	
<b>Total général</b>	<b>1481</b>	<b>231</b>	<b>175</b>	<b>1179</b>	<b>419</b>	<b>21</b>

EMISSIONS DE POLLUANTS EN 2012 SUR LA CACP

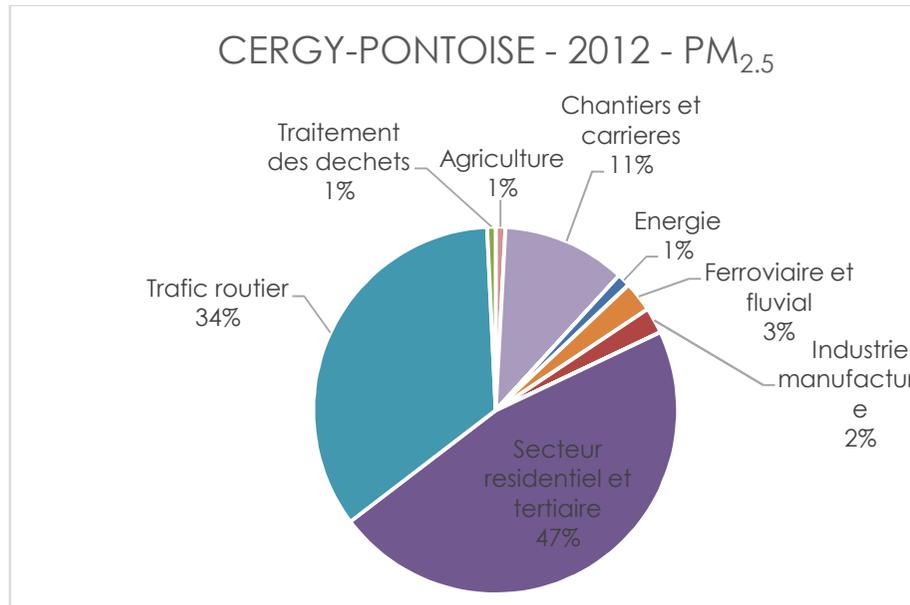
Les graphiques suivants présentent la répartition des émissions de chaque polluant selon les secteurs d'activités.



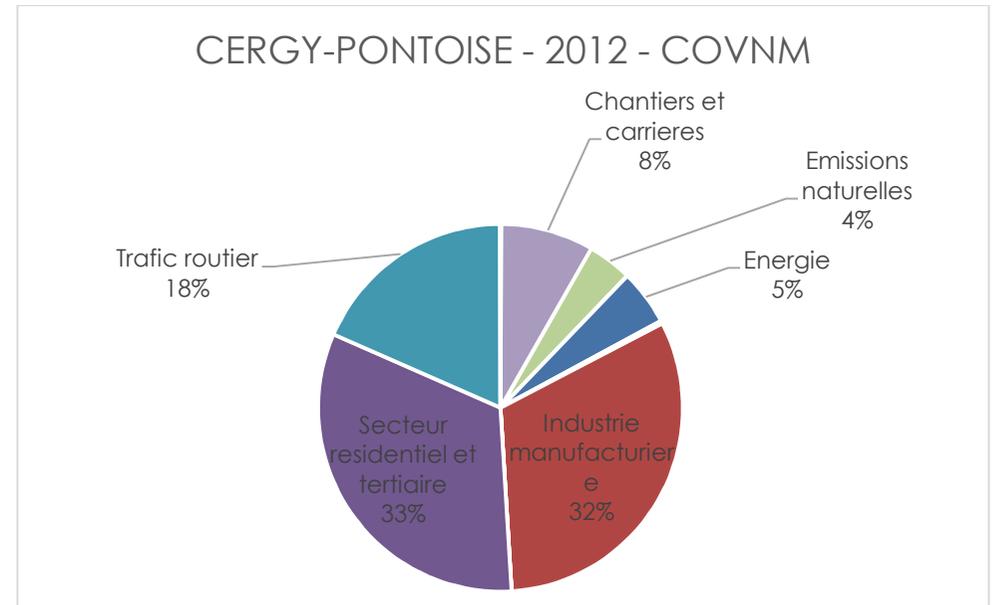
Concernant les oxydes d'azote, le trafic routier représente plus de la moitié des émissions. Le secteur résidentiel et tertiaire vient ensuite pour 15%, l'énergie pour 14%.



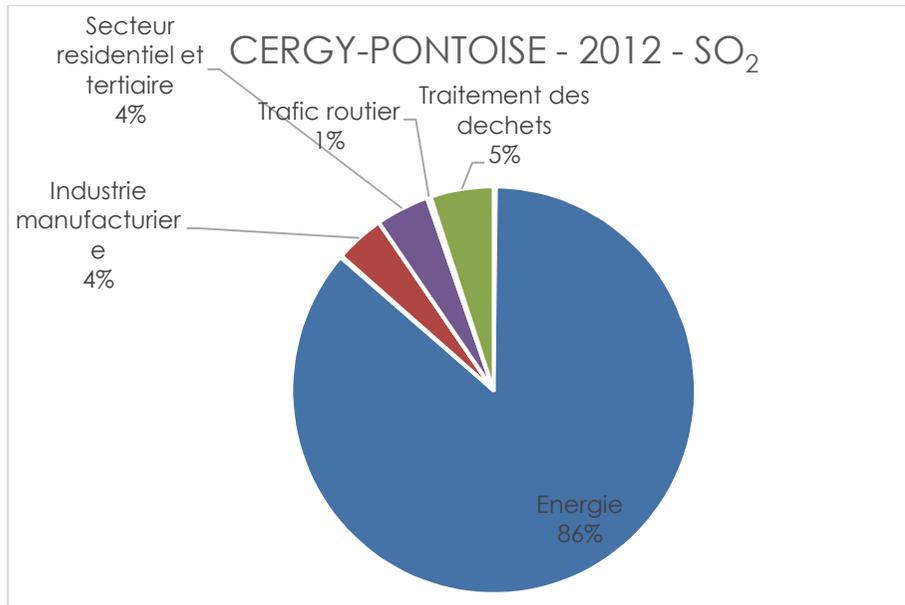
Pour les particules PM10, les sources d'émission sont pour un tiers liées au secteur résidentiel et tertiaire et pour un tiers au trafic routier.



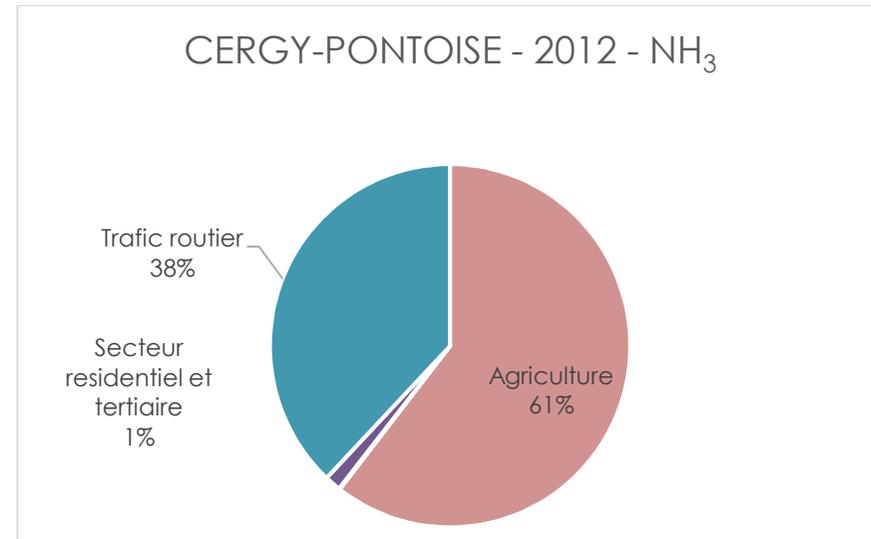
En ce qui concerne les particules PM<sub>2,5</sub>, le secteur résidentiel et tertiaire représente 47% des sources d'émissions, et le trafic routier un tiers.



Pour les composés organiques volatiles en revanche, 32% des sources d'émissions sont liées à l'industrie, 33% au secteur résidentiel et tertiaire, et 18% au trafic routier.



Les émissions de soufre sont pour 86% imputables à l'énergie.



Enfin, les émissions de NH<sub>3</sub> sont essentiellement dues à l'agriculture et au trafic routier.

## II- 2. ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION NETTE DE DIOXYDE DE CARBONE ET DE SES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT

### L'occupation du sol sur la CACP est présentée au paragraphe IV- 2 OCCUPATION DU SOL SUR LA CACP page 69.

Sur cette base et afin d'estimer le stock de carbone présent dans les sols agricoles et forestiers de la CACP, un calcul simplifié a été effectué avec l'outil Climagri®.

**Climagri est un outil développé par l'ADEME** et visant au calcul, pour un territoire donné, des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre issues des productions agricoles et forestières. Il permet donc, à partir des données descriptives relatives aux productions végétales et animales d'un territoire, d'en déduire les bilans énergétiques et GES, et de donner ainsi des éléments de diagnostic de ce territoire.

L'outil n'a pas été utilisé dans son intégralité, mais uniquement pour l'estimation du stock de carbone dans les sols. Il s'agit donc d'un résultat en ordre de grandeur.

### Celui-ci permet d'obtenir un total d'environ 1,3 millions de Teq CO2 stockées dans les sols agricoles et forestiers et la biomasse forestière.

En revanche, du fait de l'exploitation relativement intensive des terres agricoles, et du caractère plutôt mature et peu exploité des forêts, le stockage additionnel annuel est très faible.

Lors du bilan carbone réalisé en 2008, le stockage annuel dans les forêts avait été estimé à 12 500 Teq CO2 par an.

### CLIMAGRI : Principes de l'outil



#### Logique de cycle de vie

- Prise en compte de tous les intrants et imports (engrais, alimentation animale)
- Limité « aux portes de la ferme »

#### Ni inventaire, ni outil de comparaison entre territoires

- Mais : outil d'aide à la décision pour les responsables locaux

	Teq CO2
<b>Stock de carbone (état) : sol + biomasse aérienne forestière</b>	<b>1 289 768</b>
Stock de carbone dans les sols	<b>804 561</b>
Sols agricoles	371 241
Sols forestiers	433 320
Stock de carbone dans la biomasse aérienne (forêt+haies)	<b>485 207</b>
Forêts	485 207

## II- 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE DU TERRITOIRE ET DU POTENTIEL DE REDUCTION DE CELLE-CI

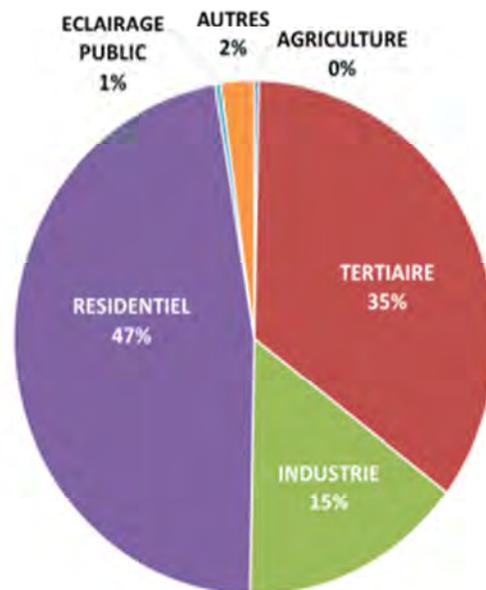
D'après les éléments statistiques du Réseau d'observation statistique de l'énergie en Ile de France (ROSE IdF), la consommation énergétique (hors transports) du territoire de la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est estimée à 2 903,1 GWh en 2012. (Les données 2015 n'étaient pas encore disponibles)**

Ceci correspond à 6,7 MWh par habitant, contre 7,4 au niveau régional.

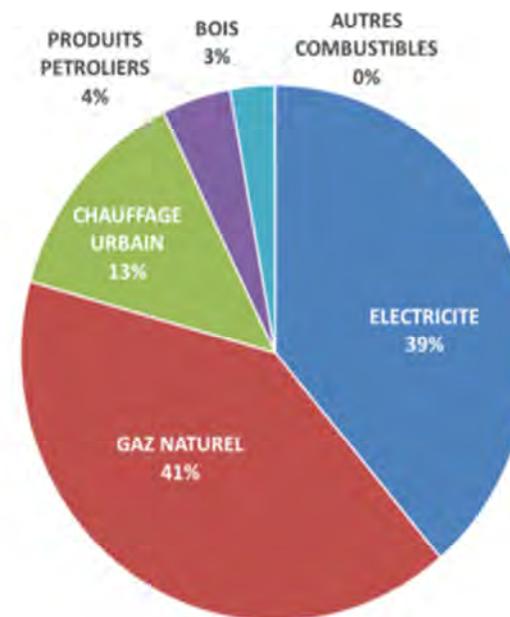
Le bilan des consommations sectorielles (hors transports) met en évidence l'impact important du **résidentiel** sur les consommations finales d'énergie sur le territoire, ce secteur en représentant près de la moitié suivie par le secteur tertiaire (35 %) et l'industrie (15%).

Le bilan par énergie montre l'importance du Gaz Naturel et de l'Electricité avec respectivement 41 % et 39 % de la consommation énergétique territoriale (hors transports).

CONSOMMATIONS FINALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE PAR ÉNERGIE



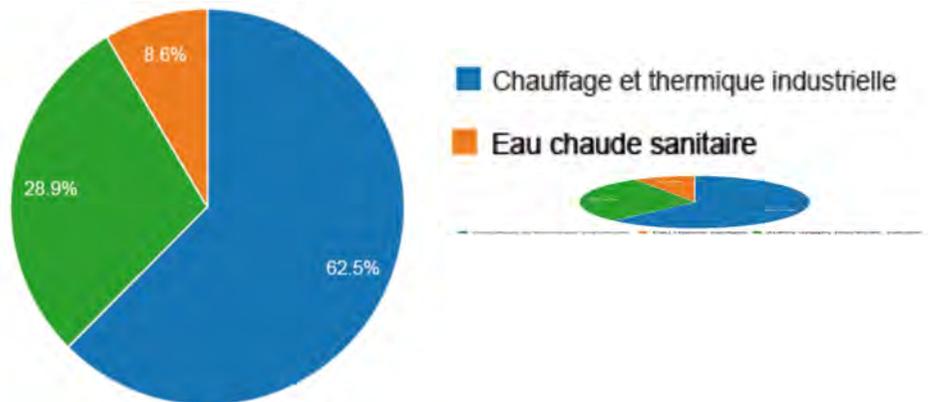
Secteur	ELECTRICITE	GAZ NATUREL	CHAUFFAGE URBAIN	PRODUITS PETROLIERS	BOIS	AUTRES COMBUSTIBLES	TOTAL
Agriculture	1 527	2 404	0	4 388	0	0	8 319
Tertiaire	488 139	387 831	101 358	37 484	0	0	1 014 812
Industrie	150 531	156 120	97 863	31 414	0	751	436 679
Résidentiel	425 529	615 217	190 315	54 202	82 230	0	1 367 493
Eclairage public	11 086	0	0	0	0	0	11 086
Autres	49 172	15 558	0	0	0	0	64 730
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 984</b>	<b>1 177 130</b>	<b>389 536</b>	<b>127 488</b>	<b>82 230</b>	<b>751</b>	<b>2 903 119</b>

CONSOMMATIONS TERRITORIALES D'ENERGIE FINALE PAR ENERGIE ET SECTEUR D'ACTIVITE EN MWH (SOURCE ROSE)

Le territoire est marqué une consommation énergétique importante issue du réseau de chauffage urbain à hauteur de 13 %.

Sur la CACP, les communes les plus consommatrices d'énergie sont Cergy et Saint Ouen l'Aumône.

Les consommations d'énergie sont pour 62% imputables au chauffage et aux usages thermiques,



CONSOMMATION FINALE D'ENERGIE PAR USAGE



Legende  
Consommation en MWh, non corrigée des variations climatiques

- 0 - 2 000
- 2 000 - 5 000
- 5 000 - 15 000
- 15 000 - 50 000
- 50 000 - 250 000
- 250 000 - 1 000 000

CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE PAR COMMUNE, SOURCE ROSE

Une extraction des données 2015 du ROSE durant l'été 2018 a permis de présenter ces tableaux :

Somme de conso_reel_mwh	Étiquettes de colonnes						TOTAL	URB	Total général	
Étiquettes de lignes	AUTRES	BOIS	CMS	ELEC	GN	PP				
AGR		770		843	219	492	8		10 324	
IND			86	123 400	108 703	631	2	17 539	17 944	270 303
RES		66 312		501 146	558 434		51 456		221 732	1 399 080
TER		1 069		389 411	214 886		40 396		111 096	756 858
TRA	877									742 877
		742								
<b>Total général</b>	<b>877</b>	<b>68 151</b>	<b>86</b>	<b>1 014 800</b>	<b>882 242</b>	<b>102 975</b>	<b>17 539</b>	<b>350 772</b>	<b>3 179 442</b>	

Somme de conso_reel_mwh	Étiquettes de colonnes						TOTAL	URB	Total général	
Étiquettes de lignes	BOIS	CMS	ELEC	GN	PP					
AGR	770			843	219	492	8		10 324	
IND		86	123 400	108 703	631		2	17 539	17 944	270 303
RES	312		501 146	558 434		51 456		221 732	1 399 080	
TER	069		389 411	214 886		40 396		111 096	756 858	
		66								
		1								
<b>Total général</b>	<b>151</b>	<b>86</b>	<b>1 014 800</b>	<b>882 242</b>	<b>102 975</b>	<b>17 539</b>	<b>350 772</b>	<b>2 436 565</b>		

102%

99%

99%

Somme de conso_normal_mwh	Étiquettes de colonnes									
Étiquettes de lignes	BOIS		CMS	ELEC	GN	PP	TOTAL	URB	Total général	
AGR	770			843	219	492	8		10 324	
IND			86	123 400	108 703	631	2	17 539	17 944	270 303
RES	776	72		512 761	599 369	55 046		238 334	1 478 286	
TER	069	1		394 496	230 750	43 373		119 809	789 497	
<b>Total général</b>	<b>615</b>	<b>74</b>	<b>86</b>	<b>1 031 500</b>	<b>939 041</b>	<b>109 542</b>		<b>17 539</b>	<b>376 087</b>	<b>2 548 410</b>

---

## II - 3. 1. LE PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

---

Le patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise représente 75 000 m<sup>2</sup> environ datant majoritairement des années 1970-1990.

Il est principalement constitué d'équipements sportifs (huit piscines, une patinoire, le pôle sportif des Maradas (stade et complexe sportif)) mais comprend aussi, entre autres, deux théâtres et le centre administratif et culturel qui regroupe l'Hôtel

d'agglomération, deux bibliothèques et le Conservatoire à rayonnement régional.

Les consommations énergétiques liées à ce patrimoine s'élevaient à 23 GWh en 2014.

Des opérations de rénovation du patrimoine existant et de construction d'équipements neuf sont planifiées dans le Programme pluriannuel d'investissement 2016-2020.

---

## II - 3. 2. L'ECLAIRAGE PUBLIC A CERGY-PONTOISE

---

A Cergy-Pontoise, le réseau d'éclairage public souffrait d'un vieillissement généralisé entraînant surcoûts et pannes fréquentes. Afin de remédier à cette situation, la Communauté d'agglomération a conclu en juin 2013 un contrat de partenariat qui vise à doter Cergy-Pontoise d'un réseau d'éclairage public plus sûr, plus performant, plus respectueux de l'environnement, et qui mette en valeur le patrimoine de l'agglomération.

La Communauté d'agglomération a donc défini avec les communes les grands objectifs d'une nouvelle politique d'éclairage public :

- Reconstruire rapidement, via un investissement massif, un réseau d'éclairage public sûr et performant
- Privilégier une reconstruction et une gestion du réseau respectueuses de l'environnement (économies d'énergie, appel aux entreprises locales...), dans le respect du Plan climat énergie territorial de la Communauté d'agglomération

- Développer un éclairage urbain facteur d'identité, notamment en adaptant l'éclairage à chaque type d'espace et en mettant en valeur du patrimoine de l'agglomération la nuit.

La Communauté d'agglomération s'est également dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et le réseau d'éclairage public a donc été redessiné à l'échelle de l'agglomération avec un programme de rénovation de 120 millions d'euros HT.

Le contrat de partenariat a été attribué à Cylumine -groupement constitué de deux sociétés, Vinci Energies et SPIE pour une durée de 18 ans.

Dans le cadre de l'évolution technologique, notre délégataire propose d'étendre la source LED à tous les luminaires dans un objectif de 100 % LED pour toute la gamme de reconstruction.

D'importantes économies d'énergie seront générées.

**Un programme ambitieux de reconstruction sur 18 ans avec :**

- |  |  |
|--|--|
| - 1 800 interventions dans l'agglomération | - 600 km de réseau vérifiés et changés |
| - 21 200 points lumineux reconstruits      | - 34 sites d'exception mis en lumière  |
| - 7 000 luminaires à led installés         | - 120 millions d'euros HT investis     |
| <b>40% d'économie d'énergie</b>            |  |

Le contrat de partenariat prévoit que l'essentiel des travaux de rénovation soit réalisé durant les cinq premières années.

**Les chiffres du programme de reconstruction sur 5 ans (à fin 2018) sont :**

- |  |  |
|--|--|
| - 1 400 interventions dans l'agglomération | - 450 km de réseau vérifiés et changés |
| - 16 000 points lumineux reconstruits      | - 15 sites d'exception mis en lumière  |
| - 5 000 luminaires à led installés         | - 81 millions d'euros HT investis      |
| <b>35 % d'économie d'énergie</b>           |  |

## II- 4. PRESENTATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE CHALEUR, DES ENJEUX DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE SUR LES TERRITOIRES QU'ILS DESSERVENT ET UNE ANALYSE DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT DE CES RESEAUX

---

Les communes de l'agglomération, qui constituent les autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz (AOD) au regard de l'article L. 2224-31 du CGCT, ont délégué cette compétence pour partie à 2 syndicats : le SMDEGTVO et le SIERTECC, adhérent lui-même au SEY (SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES)

La répartition des communes de l'agglomération par syndicat est la suivante pour l'électricité:

- SIERTECC : Syndicat d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la région de Conflans et Cergy (les communes concernées sont Cergy, Eragny, Jouy le Moutier, Maurecourt, Neuville-sur-Oise, Vauréal)
- SMDEGTVO : Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (les communes concernées sont Boisemont, Courdimanche, Menucourt, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône)

A ce titre, les syndicats négocient et concluent des contrats de concession avec les gestionnaires de réseaux, dans leur zone de desserte exclusive, définis aux articles L. 111-52 et L. 111-53 du code de l'énergie, c'est-à-dire ERDF, GRDF.

Afin de mener une réflexion commune, un travail collaboratif avec ces structures s'avère donc nécessaire.

Le territoire est traversé par de nombreuses lignes haute-tension et très-haute-tension, notamment :

- ✓ les lignes 400 kV Cergy-Terrier et Cergy-Mézerolle, qui concernent les territoires de Courdimanche, Puiseux-Pontoise, Cergy et Osny, doublées sur la même trajectoire d'une ligne 225 kV,
- ✓ la ligne 225 kV Cergy-Cormeilles-en-Parisis, qui longe le tracé de l'A 15.



CARTE DES LIGNES ELECTRIQUES SUR LA CACP

Le chauffage urbain de Cergy-Pontoise a été créé en 1971 dès le début de la construction de l'agglomération nouvelle et s'est développé au rythme de l'urbanisation et de l'aménagement des nouveaux quartiers.

Grâce à 48 km de réseau et plus de 350 points de livraison, le chauffage urbain alimente aujourd'hui plus de 30 000 logements et 600 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics et immeubles de bureaux, ce qui correspond environ à une consommation moyenne de l'ordre de 310 000 MWh/an. Les logements constituent ainsi environ les trois quart (en puissance souscrite) des usagers du chauffage urbain.

Aujourd'hui la chaleur est produite par trois sites :

- l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) Auror'Environnement
- la chaufferie d'agglomération biomasse et charbon située à Saint Ouen l'Aumône dans le parc d'activité des Bellevues
- la chaufferie gaz d'agglomération située sur la plaine des Linandes

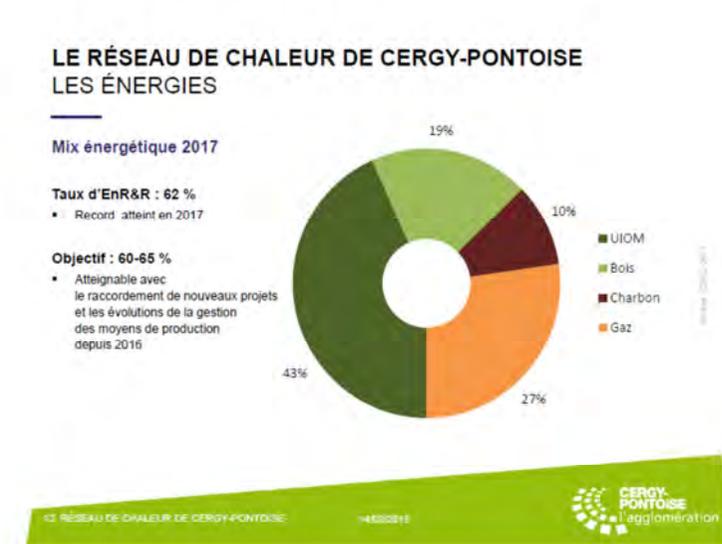
La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise s'inscrit depuis de nombreuses années dans une dynamique de développement durable : c'est dans cette logique qu'a été conduit le projet du service public de chauffage urbain. La CACP participe de plus pleinement aux objectifs du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Île-de-France, tant en termes de développement que de mixité énergétique.

Ainsi, le contrat de délégation de service public (DSP) du chauffage urbain conclut avec CYEL en 2006 repose sur trois grands objectifs sur lesquels le délégataire est engagé :

- Développer et dynamiser le service public pour le rendre attractif et compétitif ;
- Augmenter le recours aux énergies renouvelables et réduire l'impact environnemental du service public ;
- Garantir la continuité du service public.

C'est dans cette perspective qu'ont été construite la chaufferie biomasse (mise en service en 2009), plus vertueuse sur le plan environnemental, et la chaufferie gaz (mise en service en 2011), permettant de sécuriser davantage la production.

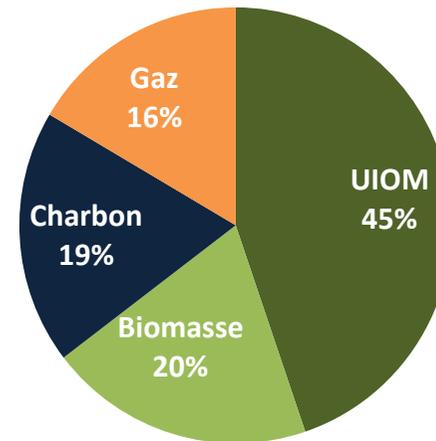
**Le meilleur taux d'EnR&R annuel atteint, qui était de 57,8% (atteint en 2012) a été amélioré en 2017 avec: 62% d'énergies renouvelable et de récupération :**



De plus, depuis le 1er janvier 2016, le recours au charbon est réduit de manière significative (en volume total annuel) afin de réduire l'émission de divers polluants atmosphériques et de s'adapter aux évolutions règlementaires en la matière. Cette évolution conduit également une nouvelle diminution des émissions de gaz à effet de serre et la mixité énergétique décrite dans le graphique ci-dessous.

Par ailleurs, le tarif est compétitif depuis le début de la délégation : il reste globalement inférieur à celui du gaz pour un logement moyen en immeuble collectif.

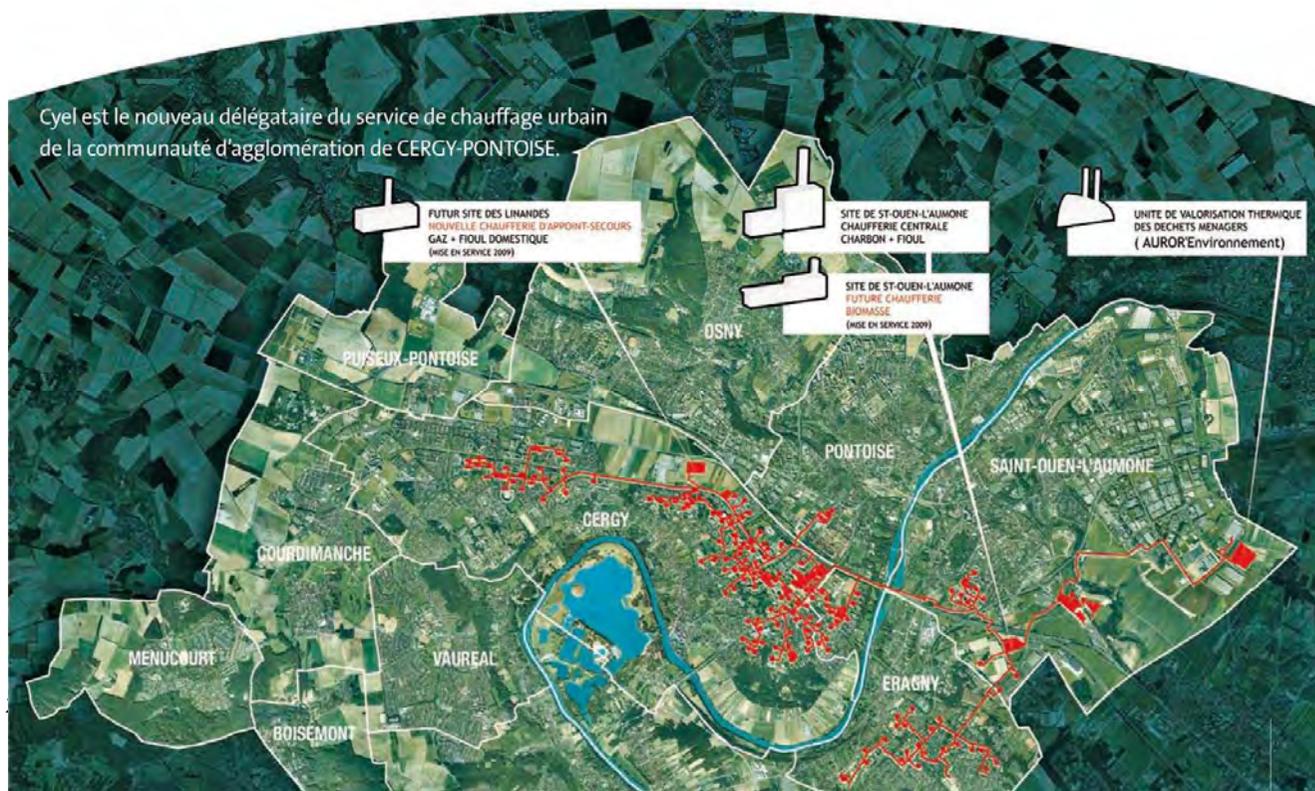
MIXITÉ OBJECTIF 2016-2022



Enfin, un plan ambitieux de développement du service public a aussi été contractualisé, avec pour objectif d'augmenter significativement les puissances souscrites en extension ou densification, et s'est traduit en mars 2011 par l'adoption du schéma directeur de développement du réseau de chaleur, soutenu par le fonds chaleur géré par l'ADEME.

Ainsi, le nombre d'abonné a augmenté de 17% depuis 2006, soit +20% de puissance souscrite, ce qui représente (en puissance) à peu près les deux tiers de l'évolution attendue d'ici 2022.

Toutefois, les programmes de développement identifiés au schéma directeur de 2011 sont aujourd'hui tous achevés ou engagés. De plus, la suppression de la chaufferie charbon programmé fin 2023 conduit à redéfinir les moyens de sécurisation du réseau et la mixité énergétique de la production, en maintenant ou renforçant la compétitivité du réseau. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour le schéma directeur.



## PLAN DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN SUR LA CACP

### POTENTIEL D'AMELIORATION DU RESEAU DE CHALEUR

La CACP met en œuvre une politique volontariste afin que les usagers bénéficient d'un réseau de chaleur moderne et compétitif, grâce à des investissements dans de nouveaux moyens de production (biomasse, gaz) permettant à la fois de limiter la dépendance aux énergies fossiles et de garantir une sécurisation du réseau de fourniture de chaleur.

C'est dans le cadre de ces objectifs que la CACP a conclu fin 2015 avec CYEL un avenant n°4 à la Délégation de Service Public, avenant prenant effet au 1er janvier 2016 et dont l'objectif était de répondre à la réglementation en matière de limitation des polluants atmosphériques : cela s'est effectivement traduit par des modifications importantes de gestion sur le site des Bellevues, avec notamment une réduction importante du recours au charbon,

dans la perspective de mise en fin de vie de la chaudière en 2023. (il limiter le recours à la chaudière charbon à environ 3 mois par an, avant de la mettre totalement à l'arrêt fin 2023. La chaudière biomasse des Bellevues et la chaufferie gaz des Linandes permettent de compenser la diminution de la production charbon.

Ces modifications, qui impliquent une hausse tarifaire, ont permis de diminuer la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. Elles doivent également permettre d'augmenter la part d'énergies renouvelables.

(...)

Ces dispositions ont en effet conduit à ce que la part charbon ne représente plus que 16 % du mix énergétique (contre 27 % en 2015), soit une diminution de 41 % du tonnage de charbon entrant en chaufferie.

Les émissions de CO2 ont diminué au global de -5,3%, et les résultats en matières d'émissions de polluants atmosphériques sont aussi au rendez-vous : sur l'ensemble de l'exercice, le total de

polluants émis est en baisse de -32% pour les NOx (oxydes d'azote), -38% pour le SO2 (dioxyde de soufre), et -59% pour les poussières.

Au-delà de ces résultats globaux, les nouvelles normes applicables au site abaissent également la concentration maximale autorisée à tout instant pour les émissions de NOx et SO2.

## II- 5. ETAT DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE, ET ESTIMATION DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE CELLES-CI AINSI QUE DU POTENTIEL DISPONIBLE D'ENERGIE DE RECUPERATION ET DE STOCKAGE ENERGETIQUE

**En tant que telle, aucune étude complète des productions d'énergie renouvelable sur le territoire n'a été réalisée à ce jour sur la CACP. Plusieurs travaux ont néanmoins été menés sur ce sujet comme l'étude de méthanisation. Une étude complète de schéma directeur de l'énergie est prévue dans le nouveau PCAET.**

### II - 5. 1. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

Les données transmises à la CACP par l'ARENE permettent cependant de dresser un premier état des lieux des productions d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire. Elles sont présentées ci-après.

année de référence productions : 2014

#### Productions territoriale d'énergie et données techniques

##### I Productions de chaleur et extractions locales d'énergie

##### Solaire Thermique sur bâti existant (installé en rénovation)

Nombre d'installations solaire thermique	Surfaces solaire thermique en m2	production estimée solaire thermique MWh
25,00	268	122

Sources : ADEME ; Conseil Régional ; ARENE

##### chaufferies biomasse

Nombre de chaufferies biomasses	Puissance cumulée en KW	Production estimée biomasse MWh
4,00	26 270	103 460

Sources : ADEME ; ARENE ; Francilbois

##### Géothermie

Nombre de doublets/triplets géothermiques	Productible en MWh (doublets/triplets géothermiques)	Nombre de Pompes à chaleurs individuelles/collectives
0	0	25

Sources : ADEME ; Conseil Régional ; ARENE ; AFGP ; BRGM

##### Déchets UIOM

Production de chaleur vendue en MWh
161 796

Sources : ORDIF

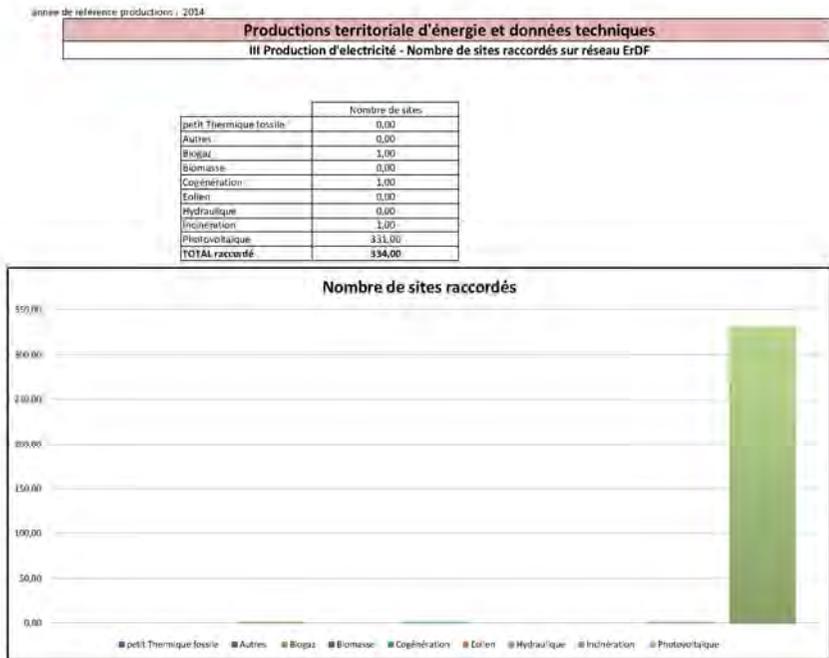
La production d'énergie renouvelable sur la CACP est fortement issue du réseau de chaleur urbain.

Le réseau de chaleur urbain de Cergy-Pontoise concourt à la quasi-totalité de la production énergétique du territoire. (cf. paragraphe II- 4 page 33).

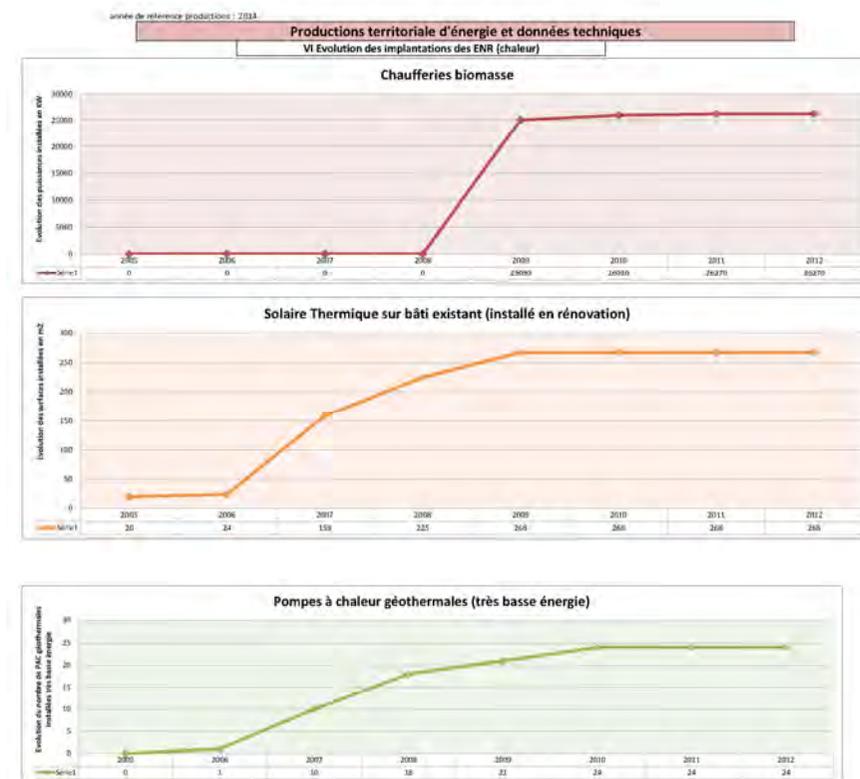
La production d'énergie du territoire est complétée par du solaire thermique et photovoltaïque, des chaufferies Biomasse et de la géothermie (données 2014 issue du ROSE)

Cette production correspond à 9% de la consommation d'énergie du territoire.

PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE (SOURCE ARENE)

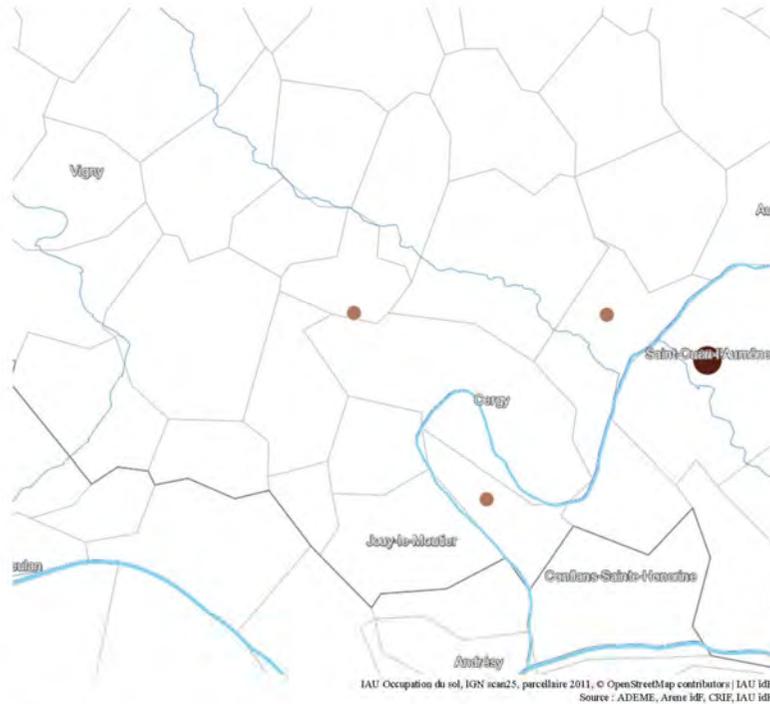


PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE (SOURCE ARENE)

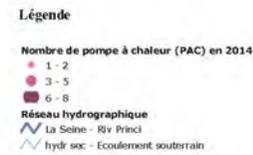
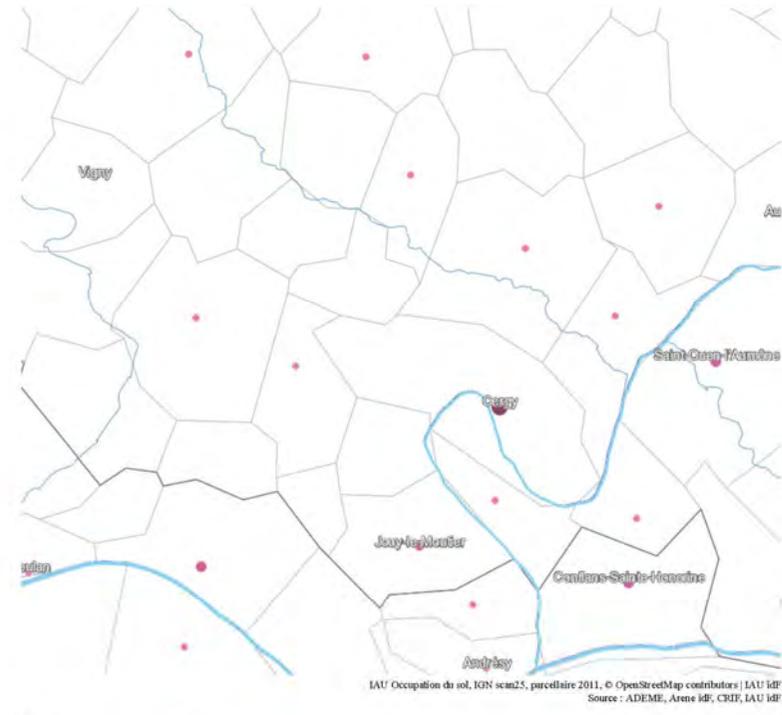


EVOLUTION DES IMPLANTATION DES ENR (PRODUCTION DE CHALEUR, SOURCE ARENE)

Les cartes suivantes localisent les installations de production d'énergie renouvelable thermiques comptabilisées sur la CACP.

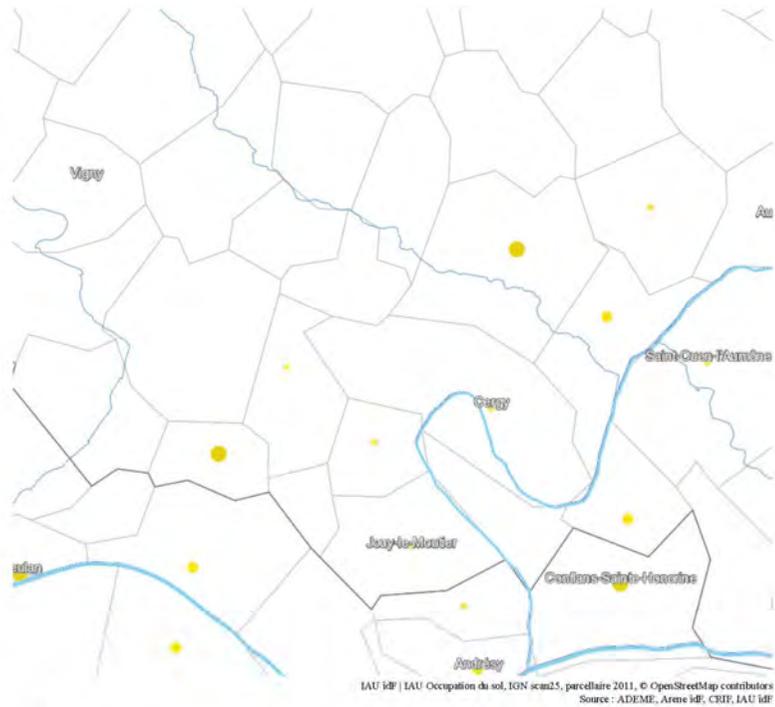


PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE ISSUE DE LA BIOMASSE PAR COMMUNE EN 2014, SOURCE ROSE



PRODUCTION GEOTHERMIQUE TRES BASSE TEMPERATURE PAR COMMUNE EN 2014, SOURCE ROSE

PRODUCTION SOLAIRE THERMIQUE PAR COMMUNE EN 2014, SOURCE ROSE



Légende

- Production 2014 estimée (en kWh)**
- moins de 5 000 kWh
  - Entre 5 000 et 20 000 kWh
  - Entre 20 000 et 150 000 kWh
  - Entre 150 000 et 800 000 kWh
  - Supérieure à 800 000 kWh
- Réseau hydrographique**
- La Seine - Riv. Princ.
  - hydr. sec - Ecoulement souterrain

II - 5. 2. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

L'étude territoriale du potentiel de développement des ENR&R sera réalisée dans le cadre des actions du plan climat.

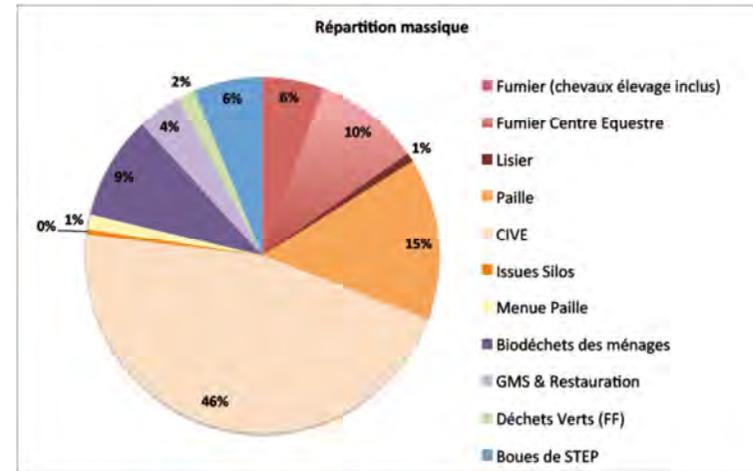
Une étude du développement de la méthanisation a été réalisée sur le territoire de la CACP et celui du PNR du Vexin, par Solagro.

Ce territoire est composé de 112 communes, réparties sur 80 000 ha. Il peut être schématiquement décomposé en 2 pôles : 1 pôle agricole sur le PNR comptant 395 exploitations agricoles majoritairement orientées vers les grandes cultures, plutôt que l'élevage ; et 1 pôle urbain autour de Cergy-Pontoise.

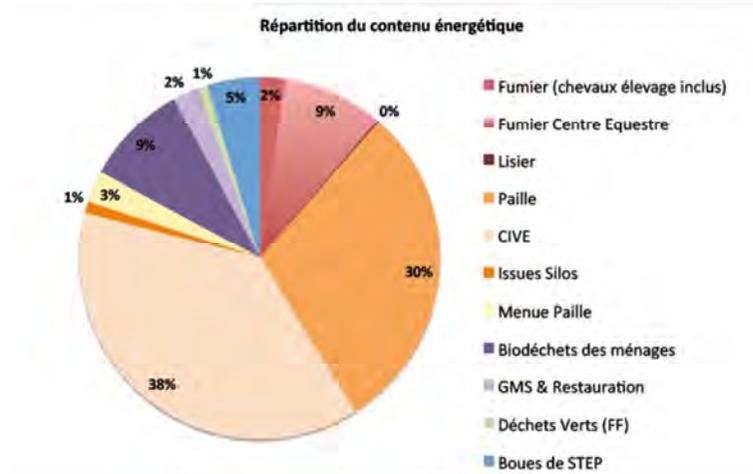
Le gisement mobilisable brut, comprenant les effluents agricoles, les fumiers des centres équestres, les pailles et menues pailles, les biodéchets de la restauration collective et des Grandes et Moyennes Surfaces, les déchets verts, la fraction fermentescible des ordures ménagères et les boues de STEP, a été estimé entre 280 000 à 300 000 t MB/an, représentant un potentiel énergétique d'environ 270 000 MWH/an.

	Tonnage (tMB/an)	Energie (MWh/an)
Fumier Hors centres équestres	15 919	6 101
Fumier Centres Equestres	27 564	24 708
Lisier	2 250	411
Paille	41 709	80 710
CIVE	130 295	103 067
Issues Silos	1 279	2 792
Menue Paille	3 838	7 637
Biodéchets des ménages	26 558	25 129
GMS & Restauration	11 242	6 270
Déchets Verts (FF)	4 687	2 334
Boues de STEP	17 720	12 884
	<b>283 061</b>	<b>272 043</b>

GISEMENT MAITRISABLE POUR LA METHANISATION (SOURCE SOLAGRO)



REPARTITION MASSIQUE DE LA RESSOURCE (SOURCE SOLAGRO)



REPARTITION ENERGETIQUE DE LA RESSOURCE (SOURCE SOLAGRO)

La fraction fermentescible des ordures ménagères a été étudiée bien qu'elle ne soit pas mobilisable à court terme. Il faudrait envisager, idéalement, la mise en œuvre d'un tri à la source chez les particuliers, avec un système de collecte fréquent pour pouvoir disposer d'un gisement de qualité. La mise en œuvre d'une telle filière de collecte ne peut se mettre en place qu'à plus ou moins long terme.

Par ailleurs, en ce qui concerne le gisement en boues de STEP, la CACP et le PNR du Vexin ont fait le choix politique de ne pas traiter ce type de matière en mélange avec des matières agricoles, en réponse aux demandes de précautions des habitants et des agriculteurs qui craignent un risque de pollution des sols et des eaux. En revanche, les boues de la STEP pourraient faire l'objet d'une codigestion avec des biodéchets ce qui relève d'une autre étude ou dans une file de traitement parallèle au projet territorial.

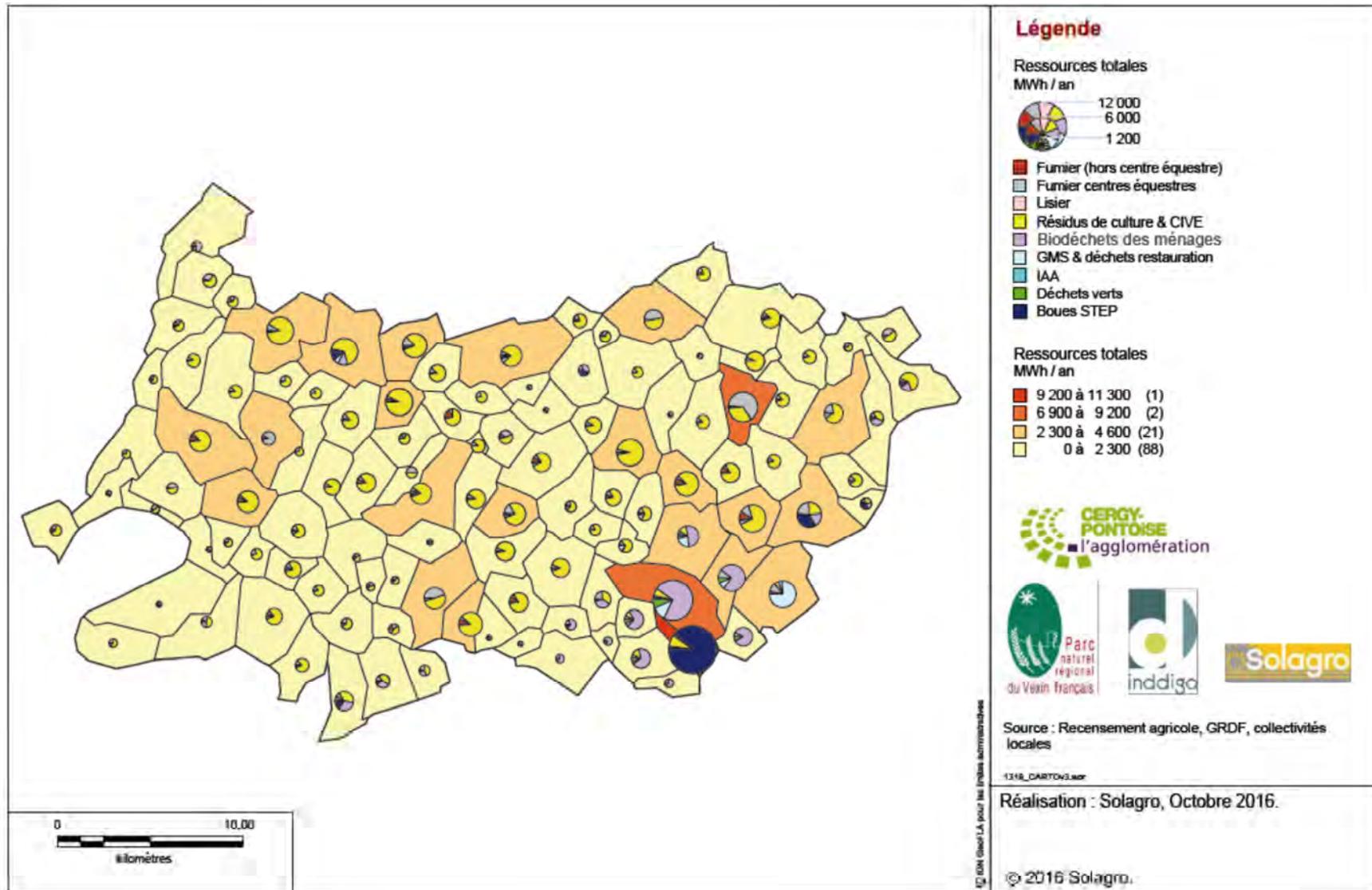
Le gisement finalement retenu, hors biodéchets des ménages et boues de STEP, est donc estimé entre 230 000 à 250 000 tMB/an,

représentant l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de 20 000 à 25 000 foyers (besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Ce potentiel est constitué à 35 % par la ressource en paille et à 45 % par la ressource en CIVE. Il s'agit là de deux ressources agricoles qui permettront aux exploitations agricoles de diversifier leur revenu actuel, tout en créant une activité socio-économique locale et en améliorant les pratiques agroécologiques du territoire.

En effet la mise en place de CIVE, Culture Intermédiaire à Vocation Energétique, permet de valoriser les périodes de sol nul dans les rotations, sans concurrence de surface avec les productions alimentaires, tout en participant au maintien de la qualité des sols (moins d'érosion, plus de matière organique).

La carte page suivante localise les différentes ressources ; La CACP dispose essentiellement de ressources non agricoles, alors que le PNR du Vexin dispose de ressources agricoles.



CARTE DE LA RESSOURCE TOTALE (SOURCE SOLAGRO)

L'étude a ensuite étudié les débouchés possibles.

La CACP présente à la fois des débouchés thermiques et du potentiel d'injection dans le réseau de gaz.

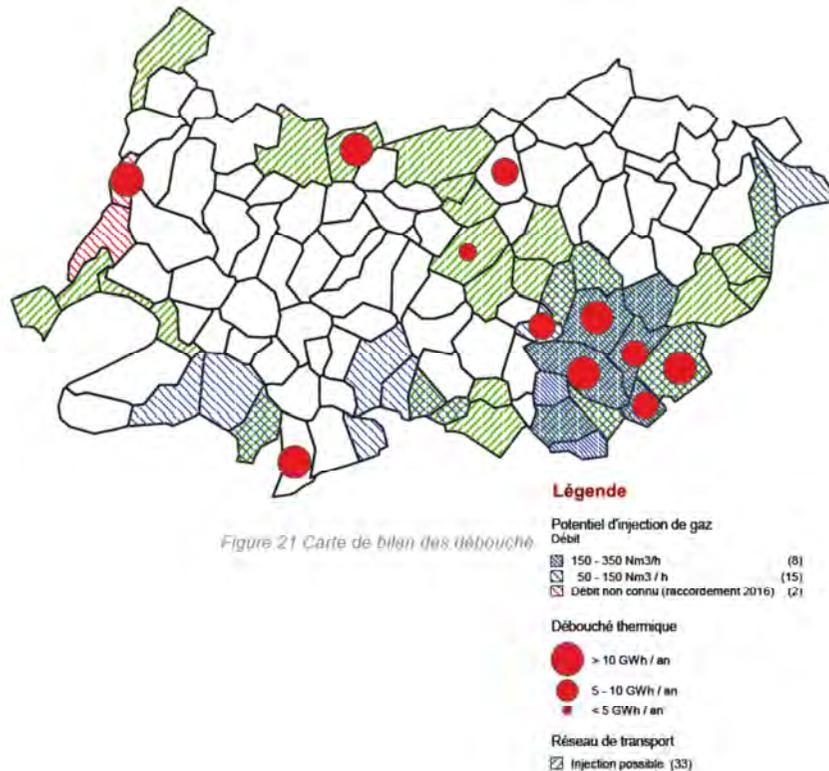


Figure 21 Carte de bilan des débouchés

CARTE DES DEBOUCHES POTENTIELS (SOURCE SOLAGRO)

La mixité urbaine et rurale permet d'envisager plusieurs types de valorisation énergétique :

- ✓ La cogénération est envisageable pour des projets de petite taille, et dont la production de chaleur pourrait satisfaire les besoins énergétiques d'un gros consommateur de chaleur (plusieurs ont été identifiés sur le territoire).
- ✓ L'injection du biométhane sur le réseau reste à privilégier sur ce territoire car :
  - 33 des 112 communes autorisent l'injection du biométhane sur le réseau de transport sans limitation de débit, permettant d'envisager des tailles de projets collectifs assez importantes (de 100 à 300 Nm<sup>3</sup>/h).
  - Une vingtaine de communes sont traversées par le réseau de distribution, dont le débit d'étiage est compris entre 50 et 150 Nm<sup>3</sup>/h, permettant d'envisager aussi bien des projets individuels en injection que de petits projets collectifs (3 à 5 exploitations).
  - L'injection du biométhane, par rapport à la cogénération, permet de valoriser jusqu'à 90 % de l'énergie (contre un maximum de 75 % en moyenne avec la cogénération, si 100 % de la chaleur est valorisée). Elle permet également de ne pas dépendre d'un ou de plusieurs consommateurs de chaleur locaux, ce qui, s'ils venaient à disparaître, pourrait mettre en péril la rentabilité économique de l'unité de méthanisation.

Le territoire permet donc d'envisager une grande diversité et complémentarité de projets : depuis le projet agricole individuel en cogénération ou en injection, jusqu'au projet territorial en injection sur le réseau de transport, en passant par des projets collectifs de petite à moyenne taille.



Des actions d'accompagnement ont été proposées non exhaustivement aux collectivités pour favoriser l'émergence de projet sur leur territoire et les accompagner. Une implication directe de la collectivité dans le développement ou le co-développement d'un projet serait sans doute un signal fort pour l'essor de la filière sur le territoire.

## II- 6. ANALYSE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**En tant que telle, aucune étude de vulnérabilité complète du territoire n'a été réalisée à ce jour sur la CACP. Plusieurs travaux ont néanmoins été menés sur ce sujet comme le diagnostic environnemental du dernier SCOT. Cette étude est prévue dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCOT en 2017. L'appel d'offre a été lancé en juillet 2017. L'étude a démarré début 2018 pour un rendu complet en 2019. Elle comprendra un programme d'actions permettant au territoire de s'adapter.**

Au niveau régional, les principaux enjeux significatifs identifiés à ce jour sont :

- ✓ L'effet d'îlot de chaleur urbain et ses effets associés, sur la dégradation de la qualité de l'air et le taux de mortalité
- ✓ La vulnérabilité des infrastructures et services urbains
- ✓ La robustesse des écosystèmes
- ✓ La disponibilité de la ressource en eau et sa qualité
- ✓ Les risques d'inondations/sécheresse et gestion des ruissellements
- ✓ Les risques sanitaires (allergies, maladies cardio-vasculaires et respiratoires)
- ✓ La vulnérabilité des entreprises au changement climatique
- ✓ La vulnérabilité économique des habitants.

Le schéma départemental de prévention des risques naturels a été publié en 2016.

Ce document présente les risques naturels dans le Val d'Oise. La CACP est concernée par les risques suivants :

- Inondations (débordement, remontée de nappe, ruissellement pluvial)
- Mouvement de terrain (cavités, éboulements, retrait-gonflement des argiles)

Les communes en bord d'Oise sont caractérisées par des phénomènes d'inondations par débordement de l'Oise associés à une densité urbaine pouvant forte par endroit. Un PPRI est mis en œuvre actuellement sur le territoire.

A ceci s'ajoute une pression foncière pouvant être importante sur certains espaces naturels encore présents qui font office de tampons telles que les prairies.

Les cartes des risques naturels, extraites du dossier départemental, sont présentées dans le paragraphe sur les risques naturels.

## III - MILIEU PHYSIQUE ET RISQUES NATURELS

---

Cette partie présente les composantes du milieu physique hors de la thématique Climat Air Energie, présentée au paragraphe précédent.

Les risques majeurs présents sur le territoire font l'objet pour la plupart de servitudes d'utilité publique qui sont répertoriés et annexés dans les plans locaux d'urbanisme. Les risques naturels sont présentés dans les paragraphes suivants.

### III- 1. SOLS

---

L'agglomération de Cergy-Pontoise est située à l'interface du Vexin Français, au nord-ouest de l'Oise et du Pays de France, au sud-est. Son territoire offre une certaine variété d'unités pédologiques (nombreux types de sols).

Les sols des coteaux, plus superficiels et caillouteux, étaient le domaine historique de la viticulture, de l'arboriculture fruitière et du pastoralisme. Compte tenu des mutations agricoles, ces derniers ont été abandonnés, mais ne sont guère soumis à la pression d'urbanisation.

Les sols limoneux du plateau et sablo-limoneux de plaine sont tous de bonne valeur agronomique et constituent le domaine des grandes cultures et du maraîchage. Cependant, suite aux épandages des boues de stations d'épuration sur la plaine de Pierrelaye, une partie des terres de Saint-Ouen-l'Aumône a été déclarée impropre aux cultures alimentaires. Elles accueillent désormais des cultures industrielles et du maïs destiné à l'alimentation animale.

### III- 2. LE RESEAU D'EAU PLUVIALE ET L'HYDROGRAPHIE

---

#### III - 2. 1. LES PRINCIPAUX ACTEURS

---

L'agence de l'eau du bassin hydrographique Seine-Normandie, auquel appartient Cergy-Pontoise. Il y a 6 grands bassins hydrographiques en France dépendant administrativement des 6 agences de l'eau sous la tutelle du ministère de l'environnement. Les agences de l'eau ont vocation à :

- ✓ protéger la santé, l'environnement et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- ✓ anticiper les situations de crises (sécheresses, inondations)
- ✓ renforcer, développer, pérenniser les politiques de gestion locales
- ✓ favoriser un financement ambitieux et équilibré de la gestion de l'eau.

Le syndicat mixte des berges d'Oise. Le Conseil départemental du Val d'Oise a créé en juin 2003 avec les collectivités riveraines, le Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise, dont le but est d'assurer sur l'ensemble du linéaire, de manière concertée, l'aménagement des berges afin de protéger les biens et les personnes, en favorisant les techniques végétales.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, qui exerce les compétences en matière de programmation, d'investissement et de gestion des réseaux de collecte et des ouvrages hydrauliques d'eaux pluviales sur le domaine public. Dans la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, les modalités de gestion des eaux pluviales sont fixées par le règlement d'assainissement collectif et par les zonages d'eaux pluviales annexés aux PLU de chaque commune. Ces documents précisent les prescriptions que doivent respecter les différents usagers (habitants de l'agglomération, aménageurs, gestionnaires, entreprises...) A travers sa politique publique, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a fait de la gestion durable des eaux pluviales une nécessité pour chaque projet d'aménagement. Ainsi, une stratégie de gestion maîtrisée et intégrée à l'aménagement a été mise en place pour répondre à différents enjeux :

- ✓ Maîtrise des risques : lutte contre les inondations (liées à l'imperméabilisation) des infrastructures de collecte des eaux pluviales et des cours d'eau exutoires, contre l'érosion des milieux naturels ;
- ✓ Lutte contre les pollutions (liées au ruissellement) en limitant les impacts des rejets occasionnés par des infrastructures de collecte des eaux pluviales ;
- ✓ Valorisation de la ressource en eau ;
- ✓ Valorisation de l'espace (valorisation du parcours de l'eau, maintien des milieux humides et développement de la biodiversité) ;
- ✓ Réduction des coûts (réutilisation de l'eau, développement réduit d'infrastructures dédiées, mutualisation de la fonction des espaces publics, optimisation du foncier, optimisation des coûts de gestion).

Par ailleurs, l'agglomération gère et entretient le patrimoine de gestion des eaux pluviales, qui représente environ 350 km de réseaux, une cinquantaine de bassin de régulation et de nombreux ouvrages de prétraitement nécessaires pour préserver la qualité du milieu naturel. Certains ouvrages sensibles tels que les postes de relèvement et les ouvrages de régulation des crues sont équipés en télégestion pour fiabiliser leur fonctionnement et en avoir une gestion dynamique.

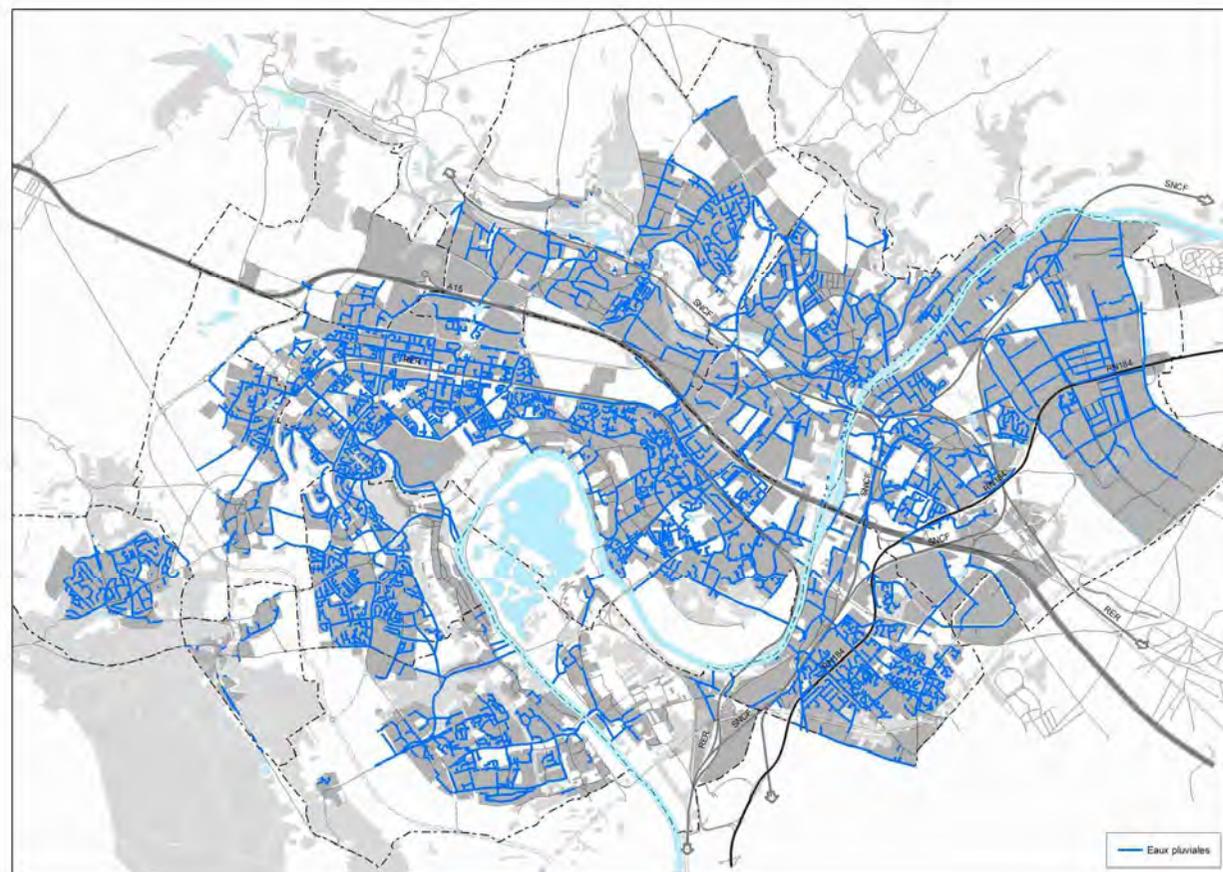
Les communes, qui adoptent les zonages d'assainissement des eaux pluviales.

Les habitants, les entreprises et les agriculteurs (responsabilités sur leurs rejets et sur la gestion des berges lorsqu'ils sont propriétaires).

Un contrat de bassin « boucle de l'Oise » mené sur le territoire du bassin de collecte de la station d'épuration de Cergy-Pontoise, fixe comme objectif reconquérir progressivement la qualité écologique des berges et de celles des rus de Liesse et de l'Hermitage, busés sur tout ou partie de leur parcours. Il existe aussi le contrat de bassin de la Viosne et le contrat de bassin de l'Aubette de Meulan. (Ces contrats de bassin sont multi thématiques (eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales).

### III - 2. 1. LE RISQUE D'INONDATION PLUVIALE

Malgré la mise en place des zonages d'assainissement pluviaux avec notamment une gestion des eaux à la parcelle qui contribue à lutter contre les ruissellements, l'ensemble du territoire peut être le lieu d'écoulement pluvial lors d'orages ou de fortes pluies. Plusieurs événements ont fait l'objet d'arrêtés portant constatations de l'état de catastrophe naturelle



LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

---

### III - 2. 2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

---

La Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise est compétente pour le service public de production et de distribution d'eau potable pour les treize communes de l'agglomération. Elle prend les décisions nécessaires pour le service et est propriétaire des installations qui se trouvent sur son territoire (stations de pompage, usine de traitement, réseau de distribution d'eau potable...).

Depuis le 1er janvier 2009 (pour l'ensemble des communes de la CACP hors Maurecourt, et à compter du 1er juillet 2012 pour Maurecourt), Cyo', société dédiée de Veolia Eau, assure la gestion quotidienne du service de l'eau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

L'eau est pompée dans les nappes (eau d'origine souterraine : forages et puits) ou puisée dans l'Oise (eau de surface) puis traitée dans une usine de production d'eau pour être rendue potable.

Plusieurs châteaux d'eau ou réservoirs permettent de stocker l'eau potable produite et de réguler la pression de distribution aux abonnés : plus de 733 kilomètres de canalisations permettent d'assurer la distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés.

L'eau distribuée présente une très bonne qualité bactériologique et physico-chimique sur l'ensemble du réseau.

La différence entre les volumes mis en distribution et ceux réellement consommés par les abonnés est constituée par les fuites des canalisations ou branchements, l'eau prélevée sur les bornes incendie, l'eau utilisée pour le service, etc....

Le rendement moyen du réseau de distribution (volumes produits + volumes achetés/importés / volumes consommés + volumes exportés)

est de 88,1 % (valeur 2015) pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération ; il tient compte des volumes transités sur l'agglomération. Le bon niveau du rendement s'explique par des campagnes de recherches de fuites importantes et ciblées depuis mi-2011 à partir des données de la sectorisation mise en place courant 2010. La politique de renouvellement du réseau et des branchements plomb participe aussi à cette amélioration.

Sur l'ensemble de l'agglomération, le volume journalier distribué en 2015 en moyenne a été de 34 000 m<sup>3</sup>/j.

Le territoire comprend plusieurs captages publics d'eau destinée à la consommation situés sur les communes de Cergy (n°1 et n°3), de Courdimanche, d'Osny (Missipi et le Parc) et Vauréal (source du lavoir).

Les anciens captages situés à Cergy (Marcouville), Eragny et Cergy (n°2) n'étaient plus exploités et ont été comblés en 2014. Deux captages privés sont en service à Cergy (captage du centre commercial des trois fontaines) et à Puiseux-Pontoise (centre EDF, RD 14).

Les deux captages d'Osny et le captage de Courdimanche ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les procédures étant en cours sur les autres captages de l'agglomération. Le rôle de police du maire est déterminant et il convient notamment d'interdire tout déversement de matériaux sur le sol susceptibles de polluer cette réserve d'eau.

### III - 2. 3. EVACUATION DES EAUX USEES

Le service public d'assainissement s'occupe de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées. Il veille également à la sécurité, l'hygiène, la salubrité publique et la protection de l'environnement. Le raccordement à ce service public est obligatoire pour les propriétaires et occupants des immeubles d'habitation, qui doivent procéder aux rejets de leurs eaux usées domestiques vers le réseau d'assainissement public.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise gère le transport en phase finale des eaux usées urbaines et leur traitement à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, avant rejet en milieu naturel.

Le transport intermédiaire des eaux usées et leur collecte (unitaires et séparatifs) relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP), de même que l'assainissement non collectif.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre de la réglementation la Communauté d'agglomération a lancé un vaste programme de travaux sur son système d'assainissement (réseau de transport des eaux usées et station d'épuration), notamment pour la préservation de la qualité des eaux de l'Oise.

La mise aux normes du système d'assainissement répond à plusieurs objectifs :

- ✓ limiter les rejets en milieu naturel par temps de pluie en prenant en charge des effluents supplémentaires. Le programme de travaux sur le réseau permet d'augmenter les capacités de transfert des eaux usées vers la station d'épuration. La mise en place du bassin tampon en tête de station (10 000 m<sup>3</sup>) assure le stockage des eaux en temps de pluie, avant leur traitement ;

- ✓ limiter les rejets en milieu naturel en fiabilisant les installations et en améliorant leurs conditions d'exploitation. Les travaux réalisés permettent ainsi d'assurer le bon fonctionnement de la station et des postes de relevage, en cas d'arrivée de pollution plus importante ou d'incident d'exploitation ;
- ✓ améliorer le niveau de traitement des eaux usées à la station d'épuration. De nouveaux équipements permettent désormais de réaliser un traitement plus poussé des effluents. Deux nouvelles étapes complètent le traitement et assurent la dégradation complète de l'azote (nitrification/ dénitrification) et le traitement de la pollution phosphatée (déphosphatation) contenue dans l'eau.

#### **Le service de collecte et de transport des eaux usées**

La compétence de collecte des eaux usées est assurée par Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP). La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est compétente pour le service public de transport des eaux usées à la station d'épuration de Cergy-Neuville (environ 12 millions de m<sup>3</sup>/an) composé d'un patrimoine de 38 km de réseau, 15 postes de pompage, 3 siphons sous l'Oise, 10 points de décharge sur le réseau soumis aux contraintes réglementaires d'autosurveillance (mesure en continu du débit et estimation de la charge polluante), 25 points de mesure débitimétrique et hydrologique en temps réel ainsi qu'une station d'alerte pour prévenir des éventuelles pollutions accidentelles sur le réseau d'eaux usées.

Il faut noter la présence d'industries nombreuses et diversifiées sur l'agglomération. Une station d'alerte située à Saint Ouen l'Aumône a pour objectif de dévier les effluents qui seraient toxiques vers une bache enterrée.



### Le service de traitement des eaux usées

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est compétente en matière de traitement des eaux usées sur un périmètre dit d'«agglomération d'assainissement» (défini par l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2002).

Celui-ci recouvre la zone de collecte des eaux usées dirigées vers la station d'épuration, et est plus étendu que le seul territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise. En effet, ce périmètre comprend les communes de l'agglomération, hors Maurecourt, ainsi que les communes suivantes : Ableiges, Boissy-l'Aillerie, Cormeilles en Vexin, Courcelles sur Viosne, Ennery, Epiais Rhus, Frémecourt, Génicourt, Grisy Les Plâtres, Herblay (en partie), Hérouville, Livilliers, Montgeroult, Auvers sur Oise (en partie), Conflans Sainte Honorine.

Les travaux de mise aux normes sur la station d'épuration permettent de répondre à plusieurs objectifs :

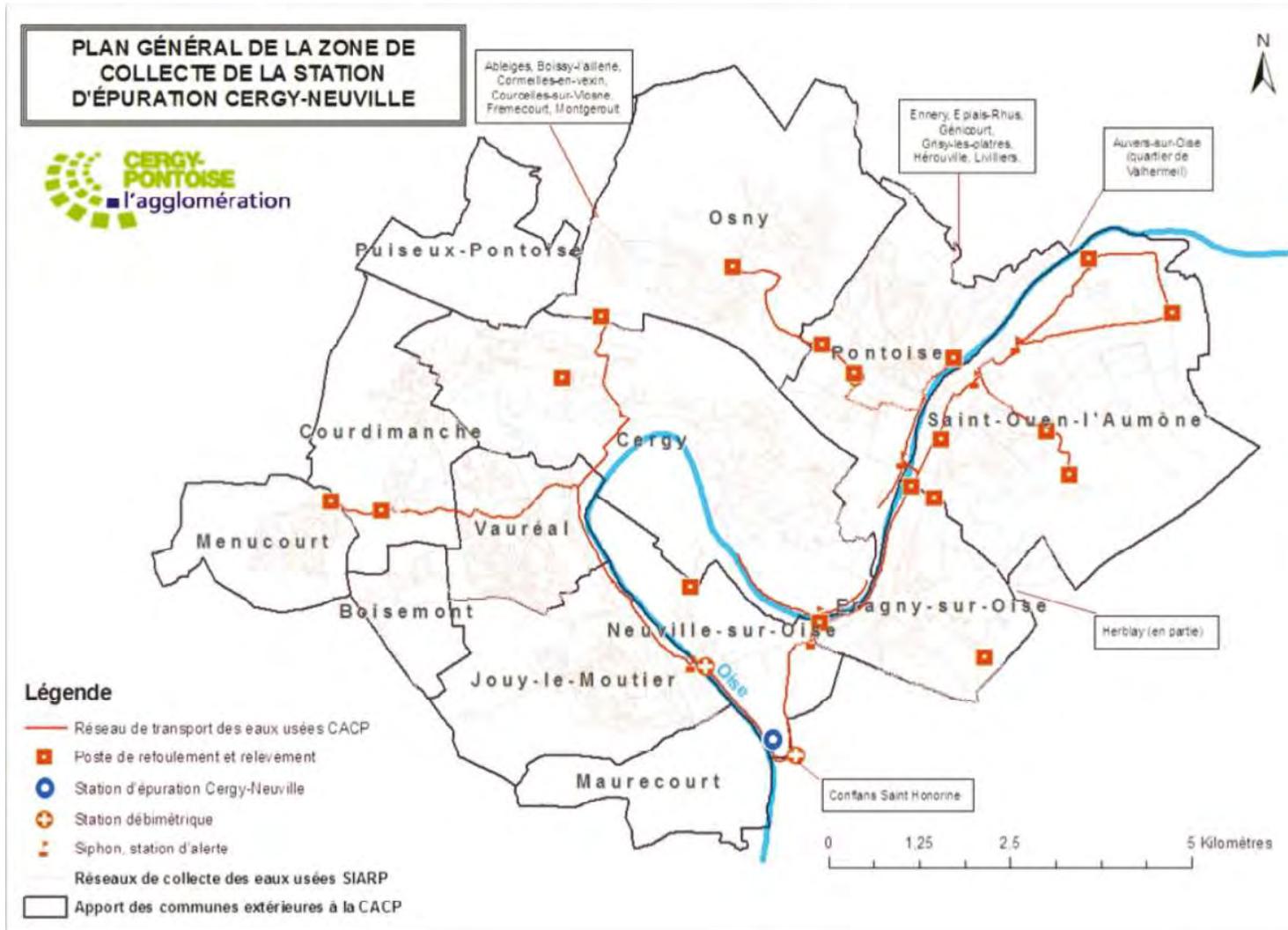
- ✓ La prise en charge d'effluents supplémentaires par temps de pluie par la construction d'un bassin tampon de 10 000 m<sup>3</sup>
- ✓ La fiabilisation du bon fonctionnement de l'usine grâce à de nouveaux ouvrages de traitement

- ✓ L'amélioration du traitement des eaux usées par l'ajout d'étape de traitement pour la dégradation de l'azote et le traitement de la pollution phosphatée.
- ✓ La mise en eau des nouveaux ouvrages a été effectuée le 23 décembre 2011 et le procès-verbal de mise en exploitation a été signé par la CACP le 30 novembre 2012.

Le 1er semestre 2012 ainsi qu'une partie du second ont donc été consacrés à la mise en service des nouveaux équipements et à l'atteinte des objectifs de rejets plus restrictifs fixés par le nouvel arrêté de janvier 2009.

Ainsi, chaque année, la station de Neuville traite près de 12 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées.

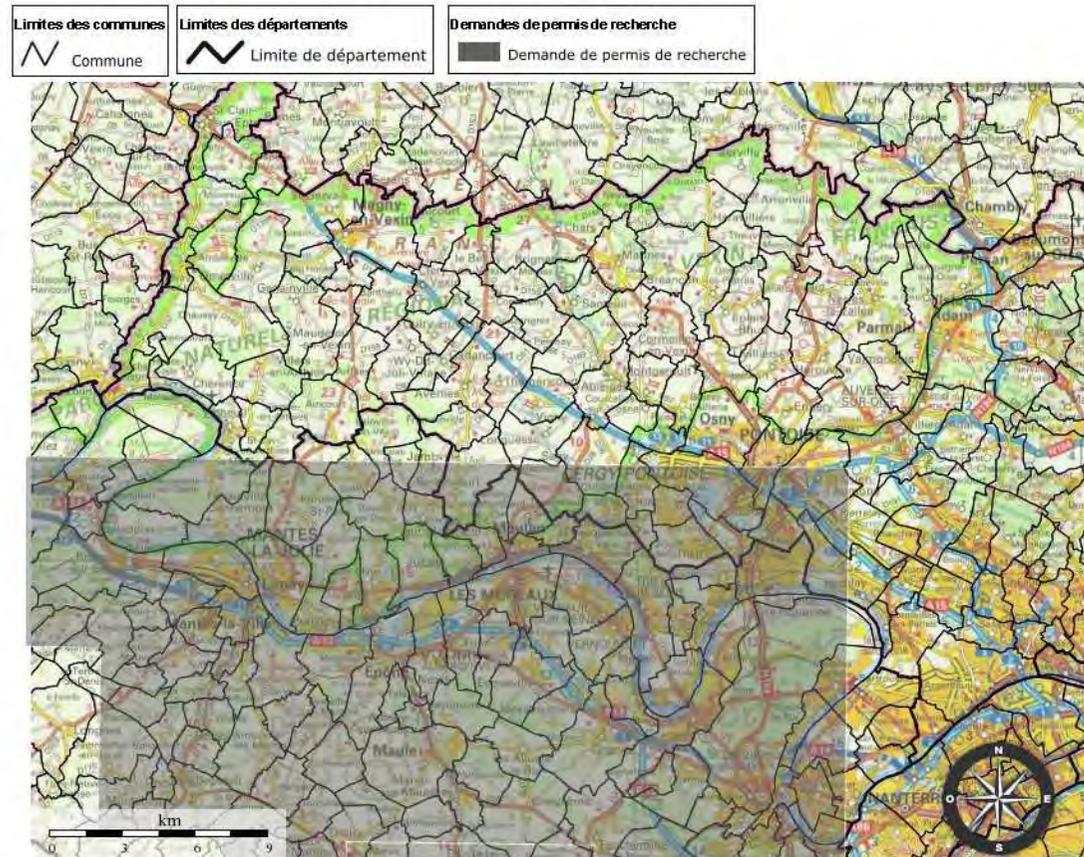
L'amélioration de la collecte des eaux usées, la lutte contre les fuites et les rejets directs dans le milieu naturel sont autant d'actions indispensables à l'atteinte des objectifs environnementaux et sont menées de façon continue sur l'agglomération.



### III- 3. LES RESSOURCES MINIERES LOCALES

Il n'existe aucune concession minière sur le territoire ni aucun titre minier. En revanche, une demande de permis de recherche couvre le sud de la CACP.

#### Demandes de permis de recherche,



### III- 4. LES INONDATIONS

On distingue deux grands types d'inondation. Les inondations fluviales sont dues à un débordement des cours d'eau lié à une remontée de la nappe phréatique ou à un ruissellement direct dans le lit. Les inondations pluviales sont dues au ruissellement des eaux sur les surfaces imperméabilisées, notamment en secteur urbain.

#### Les inondations liées à la présence de l'Oise

Deux critères principaux sont à prendre en compte pour caractériser la dynamique de l'inondation : la hauteur de la crue et son débit. Un cours d'eau s'écoule habituellement dans son lit mineur. Le lit majeur est l'espace occupé par le cours d'eau lors d'une inondation. La limite est donc donnée par la ligne des plus hautes eaux connues (PHEC). Pour l'Oise, cette limite correspond à la crue de 1926 en amont de Pontoise et à celle de 1910 en aval, considérées comme centennales. Le lit majeur peut être scindé en deux zones : une zone d'écoulement au voisinage du lit mineur où le courant a une forte vitesse, une zone de stockage des eaux où la vitesse est faible. Ce stockage est fondamental car il permet le laminage de la crue, c'est à dire la réduction de la montée des eaux à l'aval.

La crue de 1995 est montée presque aussi haut que les crues de 1910 et 1926, alors que son débit était nettement moindre. Cela montre que les conséquences sont plus graves aujourd'hui, du fait de l'occupation par l'homme du lit majeur et des zones avoisinantes (urbanisation, remblais, endiguement imperméabilisation).

Pour faire face à cette situation, un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de l'Oise a été approuvé le 5 juillet 2007 après révision. Il concerne 22 communes du

département, dont Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Eragny-sur-Oise, Neuville-sur-Oise, Cergy, Vauréal et Jouy-le-Moutier. Ce document vaut servitude d'utilité publique et s'impose donc aux plans locaux d'urbanisme des communes. Son action porte sur le contrôle de l'urbanisation dans le lit majeur de l'Oise (limitation du danger dans les zones déjà urbanisées et préservation de zones naturelles d'expansion des crues).

Le PPRI de la Vallée de l'Oise délimite notamment dans les secteurs non urbanisés des zones dites « zones vertes » correspondant à des secteurs d'expansion naturelle des crues à l'intérieur desquelles toute urbanisation ou installation susceptible d'entraver l'écoulement des eaux est prohibée.

Il existe par ailleurs d'autres mesures d'accompagnement qui permettent de prévenir les risques ou d'en atténuer les conséquences, tels le contrôle des travaux de recalibrage et d'entretien des cours d'eau effectués localement sur l'ensemble du bassin-versant, la limitation de l'imperméabilisation sur les bassins-versants des affluents de l'Oise, ou encore l'amélioration de l'annonce et la prévision à long terme des crues.

### Le ruissellement des eaux pluviales

Lors de fortes pluies, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, parkings, chaussées). A Cergy-Pontoise, plusieurs axes d'écoulement pluvial ont été repérés, correspondant à des thalwegs (vallons) susceptibles d'être engorgés et présentant un risque pour l'urbanisation existante ou future. Au droit de ces thalwegs il conviendrait de maintenir un axe inconstructible afin de permettre le libre écoulement des eaux.

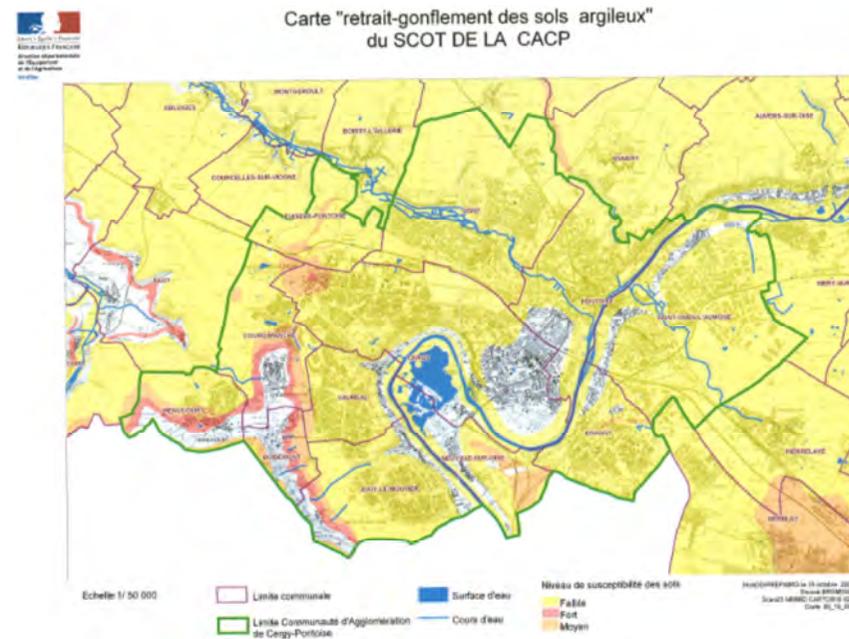
poches ou des galeries de dissolution peuvent se développer rapidement à partir de fractures naturelles.

- ✓ **l'argile** : les terrains argileux et marneux sont sensibles à l'eau : gonflement sous l'effet de fortes pluies, retrait en cas de sécheresse et risque de glissement en cas de talutage. Des précautions particulières doivent être prises pour terrasser et fonder un ouvrage dans ces secteurs.

### III- 5. LES MOUVEMENTS ET EFFONDREMENTS DE TERRAIN : UN SOUS-SOL A RISQUES

Cergy-Pontoise présente quatre types de matériaux à risque :

- ✓ **la craie** : c'est une roche mécaniquement faible, et sa porosité la rend sensible à l'eau, donc au gel. L'exploitation souterraine du matériau est rare, mais les habitats anciens et les caves creusés au pied des falaises naturelles favorisent leur éboulement. C'est le cas notamment des falaises des bords d'Oise et de la vallée de la Viosne.
- ✓ **le calcaire grossier** : ses caractéristiques mécaniques sont assez bonnes pour avoir été exploité abondamment en souterrain (pierre à bâtir). Les vides laissés par les carrières anciennes subissent un lent processus de vieillissement conduisant à terme à la ruine et occasionnant ainsi des effondrements.
- ✓ **le gypse** : cette « pierre à plâtre » a été largement exploitée à ciel ouvert mais aussi en souterrain et les cavages abandonnés dans cette roche se dégradent rapidement, ses éléments constitutifs pouvant réagir chimiquement avec l'eau. Par ailleurs en milieu naturel, des



### RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN DIFFERENTIEL CONSECUTIF A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION DES SOLS (RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX) :

Les conséquences du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux suite à la sécheresse viennent en deuxième position après les inondations, pour le coût des dégâts occasionnés par une « catastrophe naturelle ». C'est ainsi que le montant des

indemnités versées de ce fait se monte en moyenne à plus de 230 millions d'euros chaque année sur l'ensemble du territoire national.

Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a réalisé une cartographie de la sensibilité des sols du département :

- ✓ 84% du territoire val d'oisien est exposé à ce risque à des degrés divers ;
- ✓ toutes les communes ont au moins une partie de leur territoire concerné.

Des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont été constatés sur certaines communes du territoire, qui ont fait l'objet d'arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Communes	Arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle
Cergy	08/07/1997, 27/12/2000, 31/03/2008, 11/06/2008
Courdimanche	03/11/1997, 15/07/1998
Jouy-le-Moutier	15/05/2008
Menucourt	10/06/1991, 08/08/1994, 12/03 et 26/05/1998
Osny	24/04/2007

L'impact de la sécheresse de l'été 2003 a eu des conséquences sur les constructions.

Une aide exceptionnelle a été mise en place par le gouvernement au profit des propriétaires sinistrés dont la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

La mise en œuvre de quelques règles relativement peu coûteuses lors de la construction permet d'éviter les dommages en question.

### III- 6. LES CARRIERES SOUTERRAINES ABANDONNEES

Le territoire du SCoT de Cergy-Pontoise fait l'objet de deux Plans de Prévention des risques liés aux carrières souterraines abandonnées. Il s'agit :

- ✓ Des carrières ayant fait l'objet d'arrêtés préfectoraux délimitant les zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par des travaux souterrains : l'arrêté préfectoral du 8 avril 1987 pour Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1989 pour Osny. Les périmètres de risques valent plan de prévention des risques, suivant l'article L. 562-6 du code de l'environnement et à ce titre, constituent une servitude d'utilité publique.
- ✓ Des carrières souterraines de gypse du massif de l'Hautil, qui font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques particulier approuvé par arrêté interpréfectoral du 26 décembre 1995 modifié le 30 juillet 1997. Il concerne les communes de Boisemont, Courdimanche, Jouy-le-Moutier et Menucourt.

#### La situation particulière de Pontoise en matière de risques liés au sol et au sous-sol

Le centre-ville de Pontoise occupe un versant constitué de terrains calcaires et marno-calcaires très résistants. De ce versant très

escarpé se détache un éperon rocheux. Les niveaux rocheux ont fait l'objet, pour la construction de la ville, d'exploitations à ciel ouvert dans un premier temps, puis d'excavations souterraines plus ou moins étendues. Par ailleurs, il existe de très nombreux ouvrages souterrains maçonnés, parfois très anciens. Ces cavités s'apparentent à des caves généralement disposées au-dessus des carrières. La superposition de trois et même quatre niveaux d'excavation n'est pas rare dans le centre-ville.

### Les secteurs de dissolution naturelle du gypse

Dans le massif de l'Hautil, les terrains recouvrent par endroits des gisements de gypse situés à moins de 15 m de profondeur. Les cavités naturelles créées par les phénomènes de dissolution sont à l'origine de l'instabilité des terrains situés au-dessus du gypse provoquant des désordres en surface, tels des effondrements ou des affaissements.

Le caractère incertain de ces phénomènes constatés dans le secteur de la butte de l'Hautil ne permet pas, en l'état actuel des connaissances du terrain, de conclure à une inconstructibilité absolue des secteurs concernés par les karsts de gypse. Leur urbanisation reste en tout état de cause difficile.

Les constructeurs doivent cependant prendre des précautions, notamment par une reconnaissance de la présence ou de l'absence de gypse ainsi que l'état d'altération éventuelle de celui-ci avant tout aménagement. La reprise de la dissolution du gypse étant liée aux pertes de réseau, l'assainissement autonome est vivement déconseillé.

## III- 7. LES TERRAINS COMPRESSIBLES (ALLUVIONS ET DECHARGES-CARRIERES NON REGLEMENTEES)

Les fonds de vallées (Oise, Viosne, ru de l'Hermitage, ru de Liesse, Fond de Vaux) comportent des alluvions tourbeuses et compressibles contenant une nappe aquifère à moins de deux mètres de profondeur.

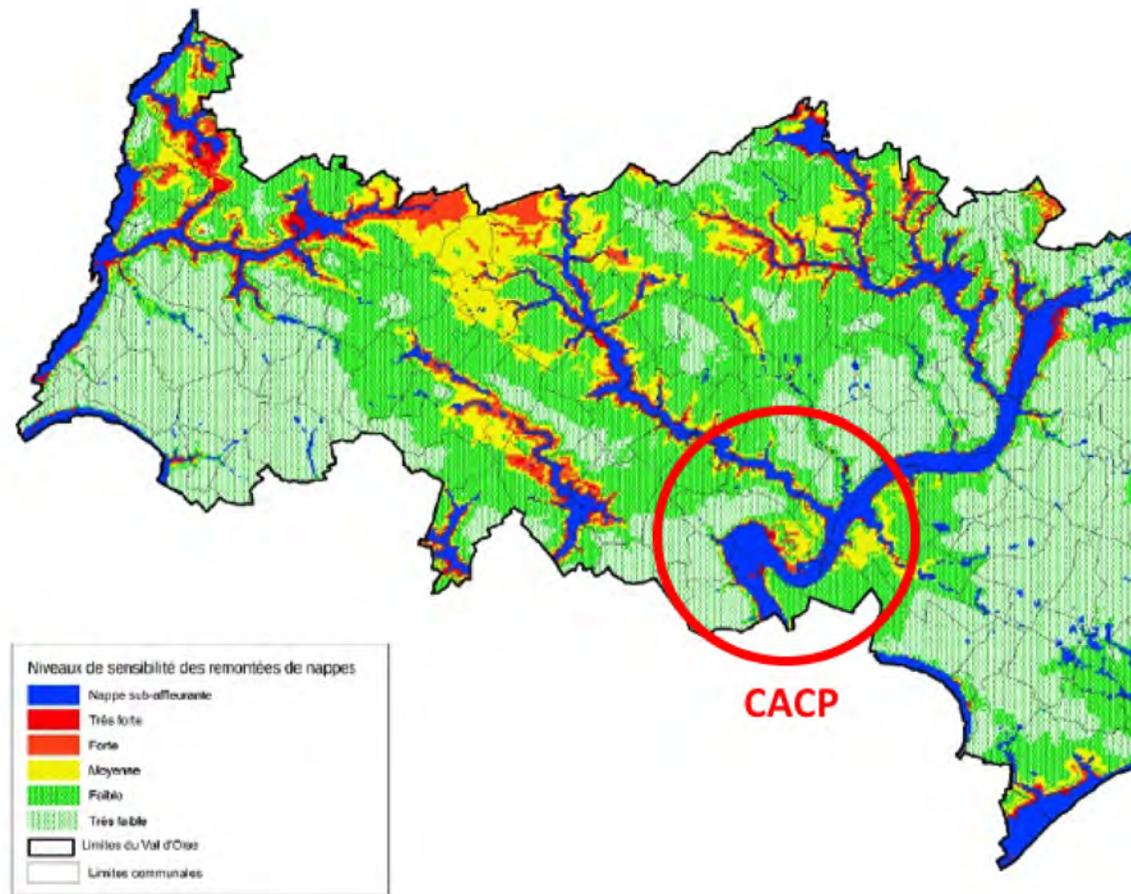
De plus, d'autres secteurs comportant d'anciennes décharges ou carrières à ciel ouvert dont les terrains, réaménagés par remblais constituent également des terrains compressibles présentant un faible taux de travail. Ces secteurs se situent dans les communes de :

- ✓ Cergy et Neuville-sur-Oise (ancienne exploitation de granulats de la boucle de l'Oise)
- ✓ Courdimanche (le Montrouge)
- ✓ Eragny-sur-Oise (dépôt de produits de curage de la rivière)
- ✓ Jouy-le-Moutier (pont de Neuville)
- ✓ Osny (hameau d'Immarmont)
- ✓ Pontoise (ancienne carrière à l'emplacement du stand de tir)
- ✓ Puiseux-Pontoise (ancienne sablière du bois Angot, bois du Planite et ancienne gare)
- ✓ Saint-Ouen-l'Aumône (les Terres Bleues et le secteur de la Porte Jaune).



## Le risque de remontée de nappes

Carte n°1



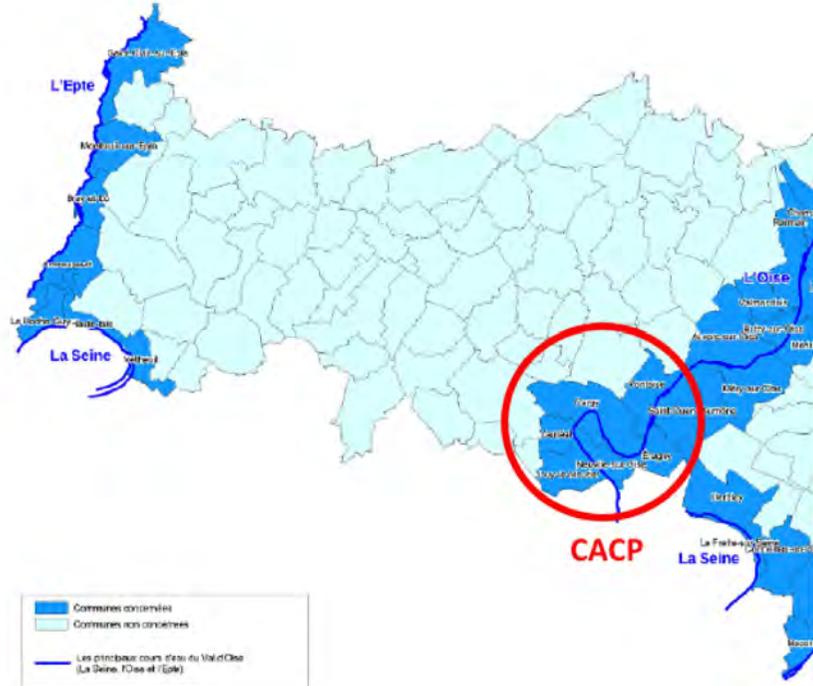
Sources : BRGM 2011; IGN RD T topo  
 Auteur : DDT 95, IGAT, P.S., P.V.  
 Date : 30 juin 2014

5 0 5 10  
 Kilomètres

N° 14\_06\_1731

**Les communes soumises aux inondations fluviales**

Carte n°2



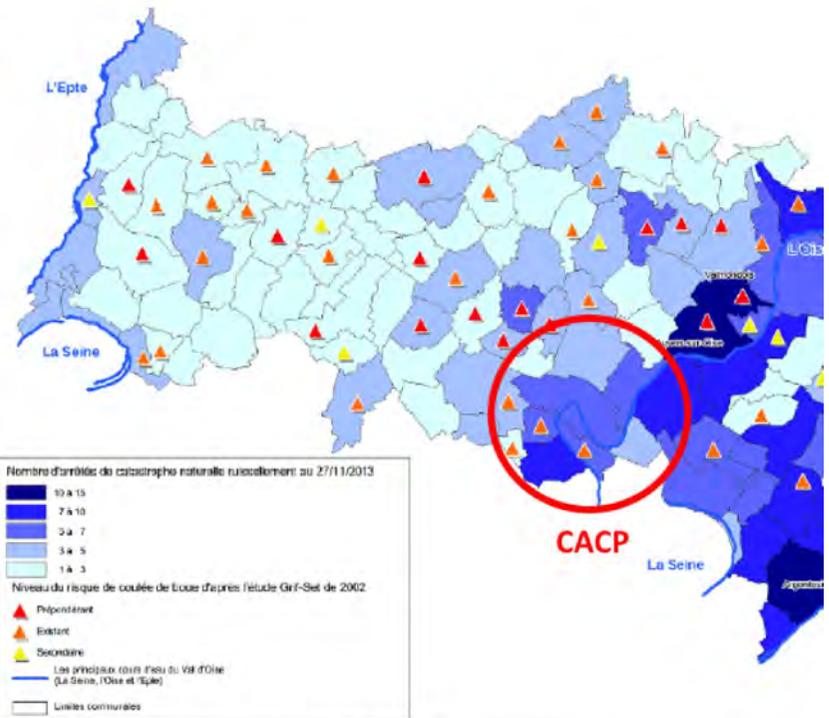
Sources : BRGM SD 1096  
 Auteur : DDT 95, BVAI, PG, P.V.  
 Date : 17 mars 2016

0 5 10 Kilomètres

N° 14\_07\_1732

**Les communes soumises au ruissellement**

Carte n°3



Sources : DDT 95, BVAI, PG, P.V.  
 Auteur : DDT 95, BVAI, PG, P.V.  
 Date : 02 juillet 2014

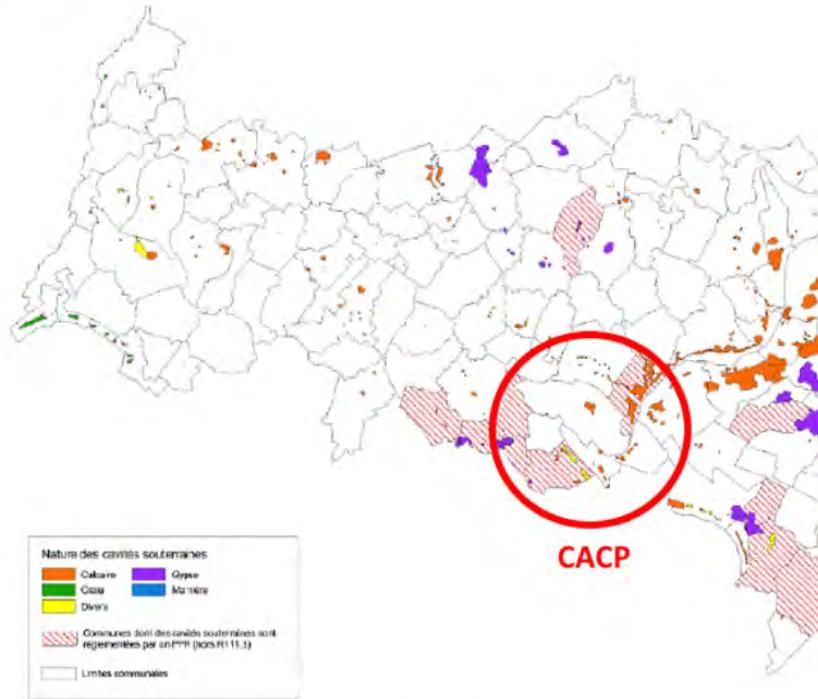
0 5 10 Kilomètres

N° 14\_07\_1735



### Les cavités souterraines connues de l'Inspection

Carte n°4



Source : SIGM-BEDOPOR2014, IGC, DDIR  
 Auteur : DDT95 - BSA/TPG  
 Date : 01 décembre 2015

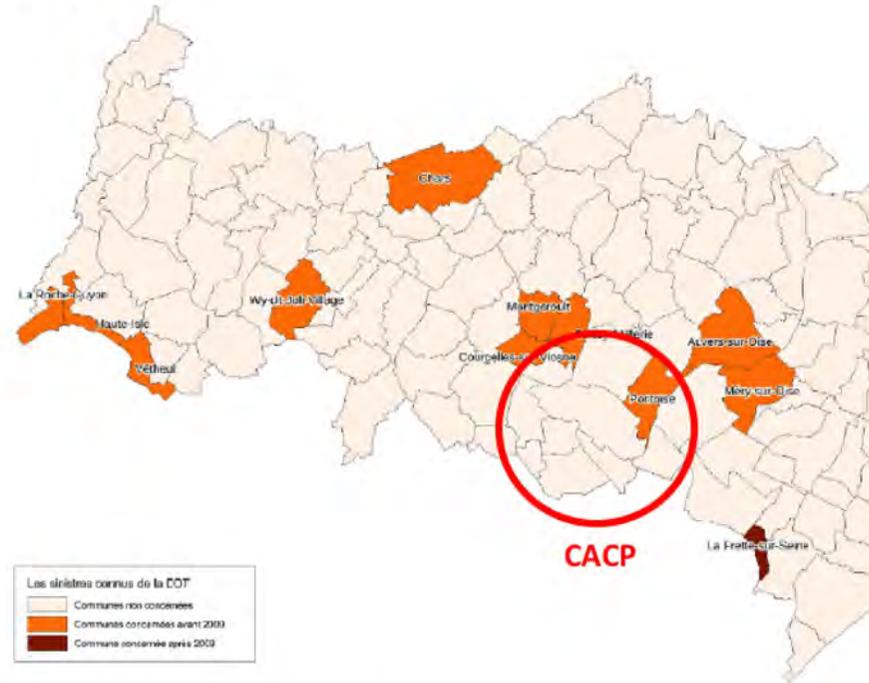
0 5 10 Kilomètres

N° 14\_06\_1728



### Les communes concernées par des éboulements

Carte n°5



Source : DDT 95, SIGM-BD Topo  
 Auteur : DDT 95, BSA/TPG, P.V.  
 Date : 30 juin 2014

0 5 10 Kilomètres

N° 14\_06\_1730

## IV - MILIEU NATUREL

En préalable à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a engagé une étude sur le patrimoine environnemental de son territoire afin de concilier développement urbain, paysage et environnement.

Cette étude a permis d'identifier les éléments majeurs du patrimoine « naturel » au sens large (les milieux naturels et agricoles, les espaces boisés, les parcs urbains, le réseau hydrographique et les zones humides...) et d'effectuer une analyse générale et une **identification des enjeux environnementaux, dont une synthèse est présentée ici.**

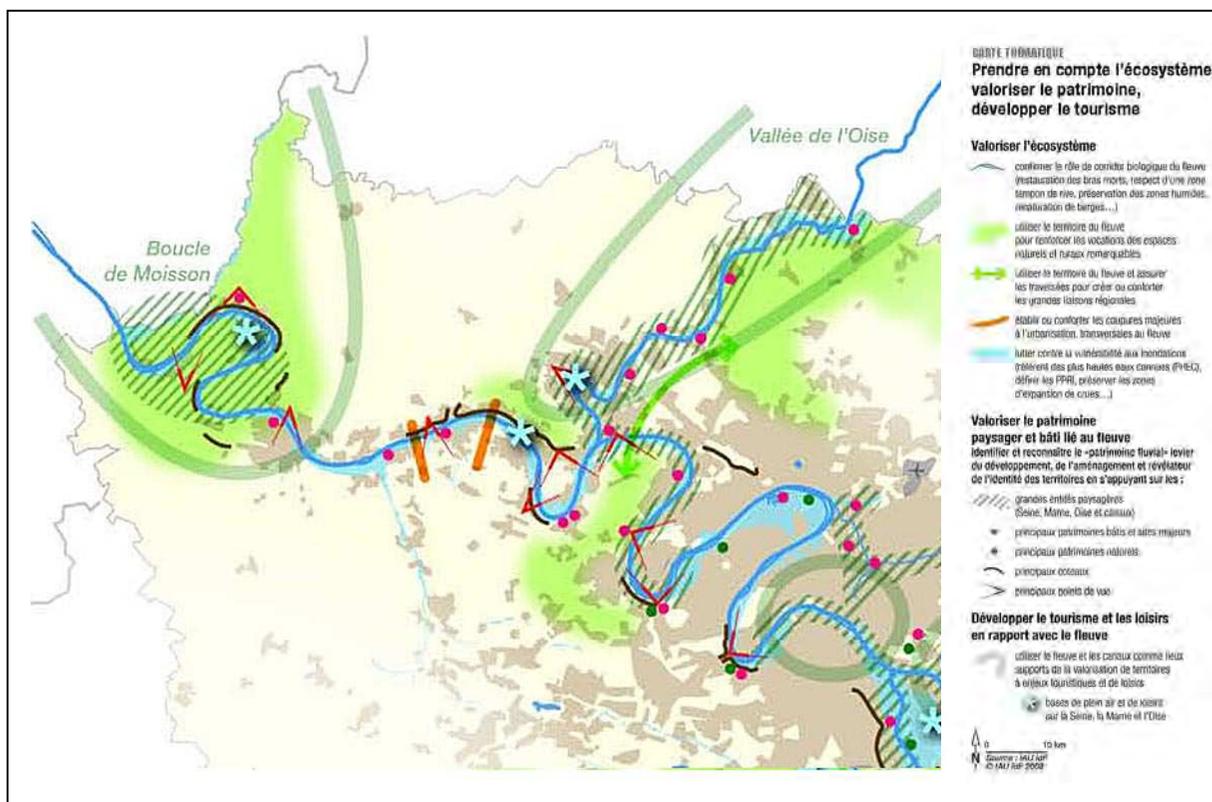
### IV- 1. CONTEXTE REGIONAL

L'Ile-de-France est marquée par l'existence de sites d'une richesse biologique exceptionnelle. Ils forment une sorte d'arc (nord-ouest, sud et est), allant du Vexin occidental à la Bassée, en passant par les boucles de la Seine, les forêts de des Yvelines et notamment celle de Rambouillet, les vallées du sud Essonne, le massif des Trois-Pignons et de Fontainebleau.

Les vallées participent également à cette richesse biologique exceptionnelle : vallées de la Seine, de la Marne, du Loing, de l'Ourcq, de la Viosne, de la Mauldre et de l'Oise ; ainsi que les grands massifs forestiers (Montmorency, Carnelle/l'Isle Adam, Saint Germain en Laye,

Marly Le Roi, Rambouillet, Armainvilliers, Sénart, Villefermoy).

Cependant, en région Ile-de-France, la biodiversité doit également être protégée et préservée sur les milieux naturels "ordinaires". Ces espaces situés en dehors de ces territoires remarquables, sont en général de plus petites superficies et souvent isolés, et subissent une pression humaine plus forte.



## Les continuités écologiques d'échelle régionale

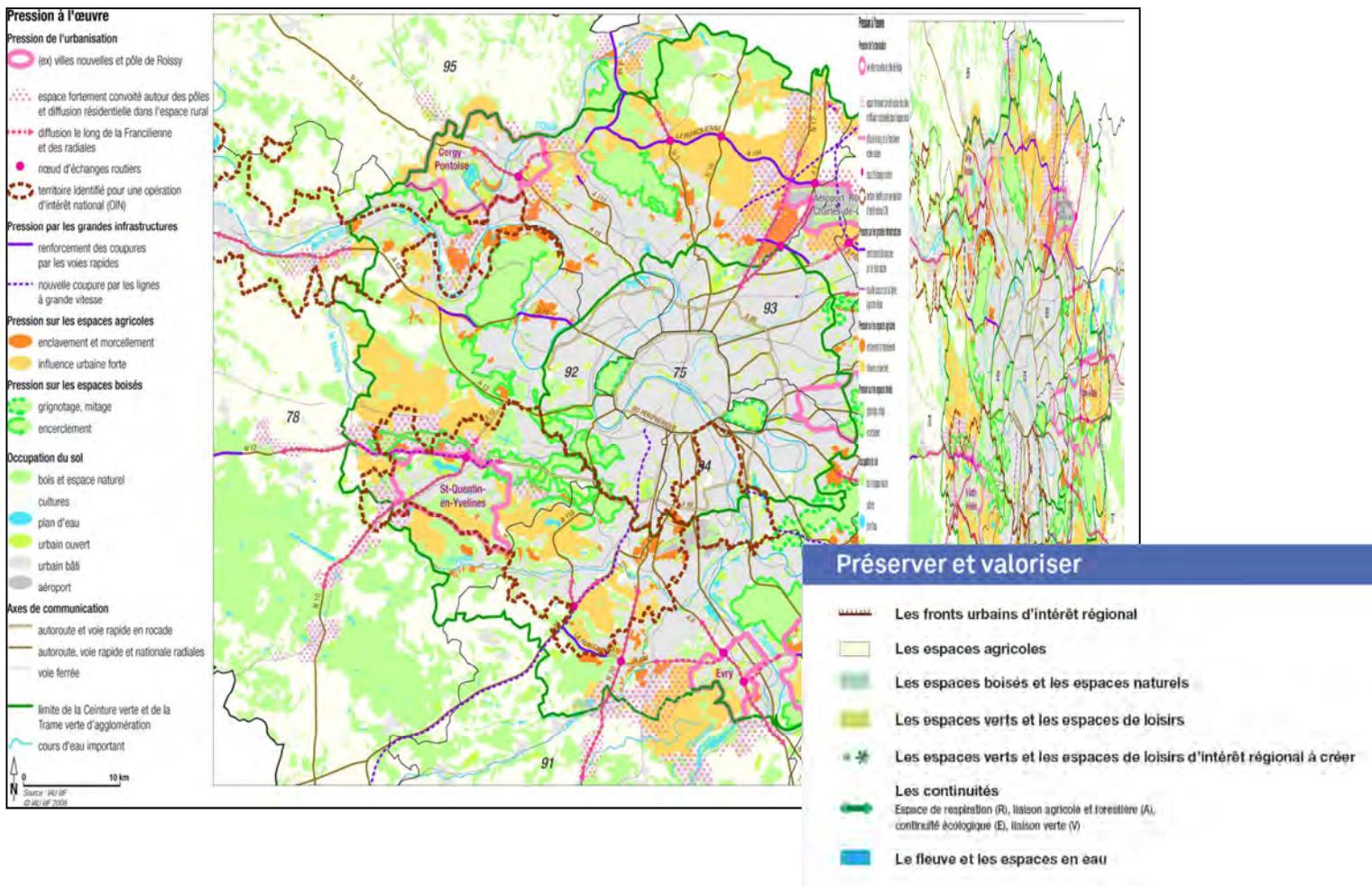
La région Ile de France joue un rôle important en matière de protection de la biodiversité au travers :

- ✓ d'une charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, formalisée en décembre 2003 et mise à jour en septembre 2013. Cette charte formalise la volonté de la région Ile-de-France et des différents signataires de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. L'agglomération de Cergy Pontoise a voté l'engagement pour la charte régionale de la biodiversité en mars 2016
- ✓ de la création de Natureparif en 2008, première agence en Europe qui s'intéresse à la nature et à la biodiversité à un niveau régional. Elle atteste de la volonté de l'Etat et de la volonté de la Région Île-de-France de faire de la préservation de la diversité biologique une priorité (Natureparif est issue de la stratégie régionale de la charte régionale de la biodiversité). Les missions de Natureparif répondent aux besoins de mise en réseau des données concernant l'Île-de-France par la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité mais aussi des acteurs institutionnels scientifiques ou associatifs....

- ✓ du schéma directeur de la Région Ile de France (SDRIF). En effet, l'un des trois objectifs du SDRIF adopté par la Région Ile-de-France en décembre 2013 est de préserver et valoriser les espaces ouverts (espaces naturels, agricoles, boisés, verts, de loisirs et les continuités). Selon le SDRIF, ces espaces ouverts « assurent des fonctions économiques contribuant à l'attractivité du territoire, des fonctions environnementales assurant la vitalité et la pérennité du territoire et des fonctions sociales participant à la qualité du vivre ensemble ». La carte de destination générale des différentes parties du territoire localise les espaces agricoles, boisés ou naturels à protéger ainsi que les coupures vertes et continuités écologiques à maintenir. Confortant le caractère compact d'une agglomération francilienne déjà dense, le nouveau projet de schéma directeur va dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

A l'échelle régionale, Cergy-Pontoise est ainsi concernée par les enjeux de protection des espaces ouverts ou des continuités écologiques suivants :

- ✓ la ceinture verte régionale, située au sud-est et au nord-ouest du territoire ;
- ✓ les vallées de l'Oise et de la Viosne ;
- ✓ le massif de l'Hautil à l'ouest ;
- ✓ la pénétrante agricole venant du Vexin au nord-ouest ;
- ✓ le principe d'aménagement du parc terrestre de loisirs à Neuville-sur-Oise (aménagement circulation douce vers la base ; voir avec Pierre)
- ✓ La continuité écologique majeure entre le PNR Oise Pays de France et la forêt de Saint-Germain-en-Laye.



## IV- 2. OCCUPATION DU SOL SUR LA CACP

### Le territoire de la CACP est aujourd'hui un territoire fortement urbanisé.

Ceci résulte du programme de ville nouvelle, qui a défini des territoires à l'échelle de l'Île de France ayant vocation à être urbanisés à partir des années 60.

### Les boisements

Sur la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, la surface boisée est de 1519,36 ha, soit un taux de boisement de 17,44 % (MOS 2006, CACP), tout boisement confondu (conifères, feuillus, humides, mixtes et peupleraies).

Les communes dont le taux de boisement est supérieur à celui de l'agglomération sont Boisemont (60,35 %), Menucourt (43,48 %), Neuville-sur-Oise (33,63 %), Jouy-le-Moutier (25,92 %), Vauréal (21,19 %), Eragny (19,88 %) et Pontoise (18,42 %).

A l'inverse les communes de Cergy, Courdimanche, Puiseux-Pontoise, Osny, Saint-Ouen-l'Aumône et Maurecourt présentent un taux de boisement inférieur.

### Les terres agricoles

La CACP compte 1979 hectares de terres agricoles.

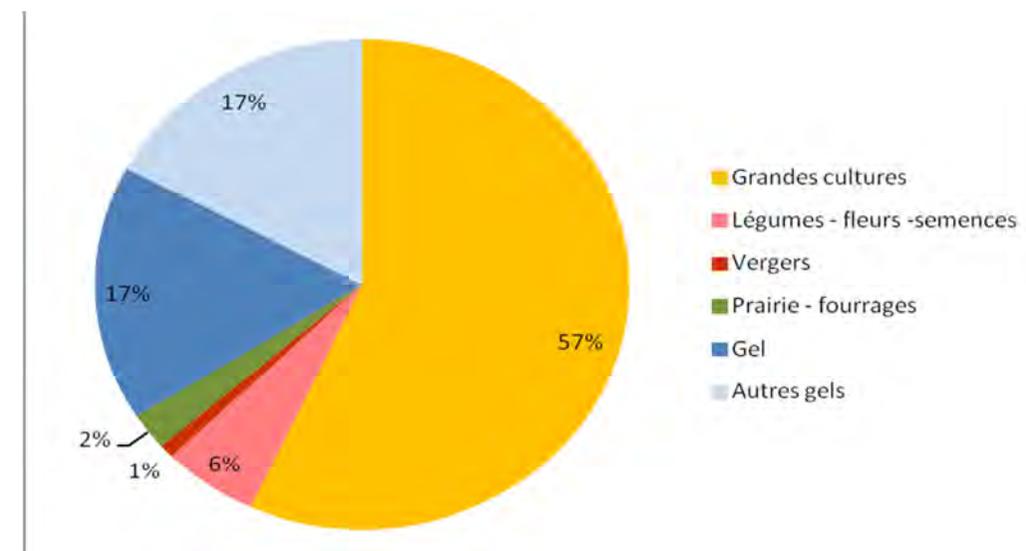
Pontoise et Maurecourt sont les communes les plus « agricoles », la part des parcelles cadastrées en espace agricole y est supérieure à 50 %.

Les communes d'Osny, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Menucourt, Boisemont et Courdimanche ont une part d'espaces agricoles comprise entre 20 % et 50 %.

Les communes de Saint-Ouen-l'Aumône, Puiseux-Pontoise, Cergy, Vauréal Pontoise et Eragny sont les moins agricoles, avec une part de terre inférieure à 20 %.

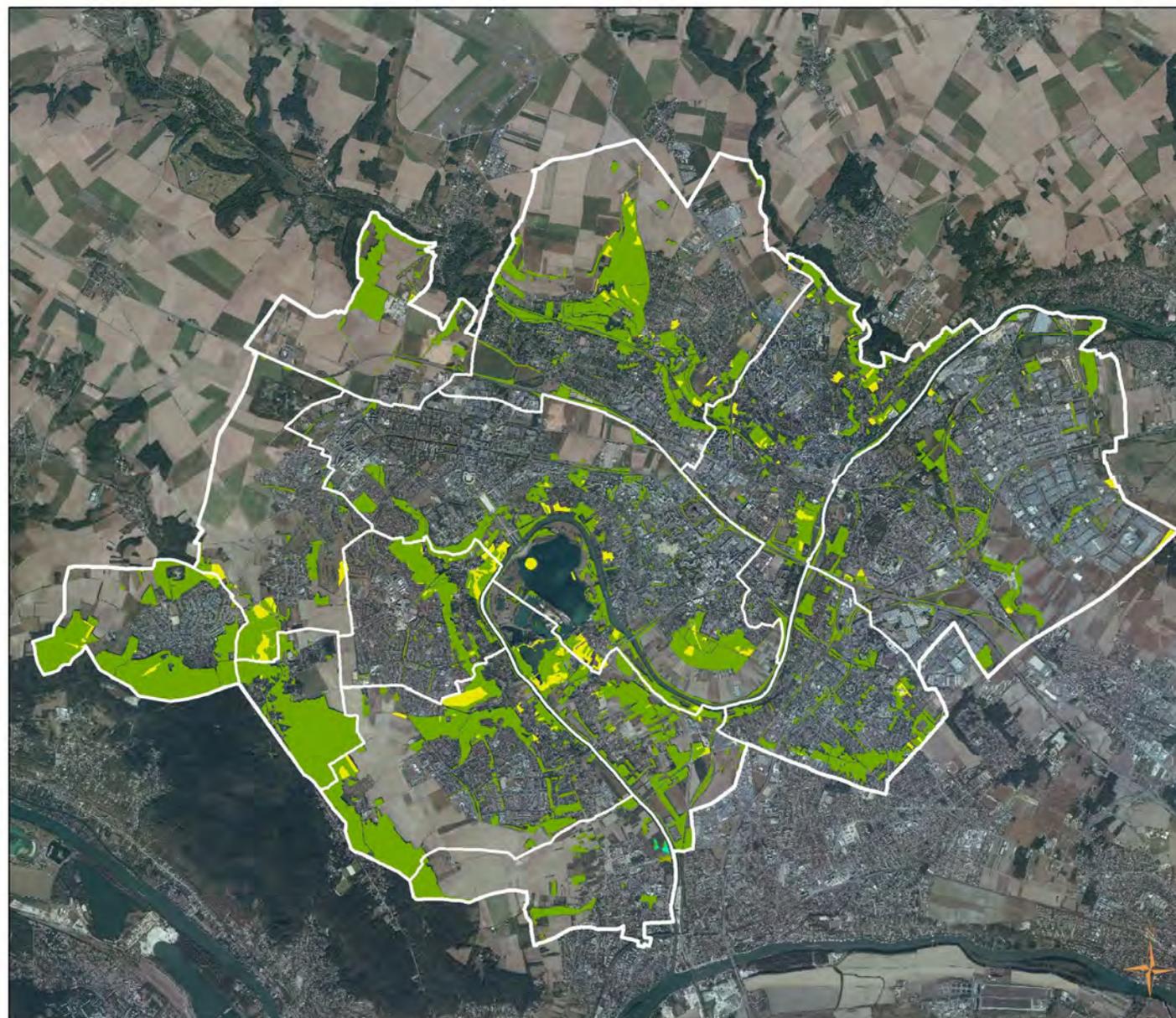
L'agriculture de Cergy-Pontoise est marquée par deux principaux types de système de production : les exploitations en grandes cultures et les exploitations spécialisées.

En termes de surface, les grandes cultures restent très majoritaires sur le territoire. Les maraîchers cultivent aussi des parcelles en blé, orge, colza, afin de pouvoir faire des rotations de culture.

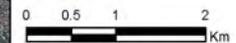


LES TYPES DE PRODUCTION PRESENTES SUR LA CACP, EN % DE LA SAU DU TERRITOIRE

(SOURCE : AUP 2011)



- Bois (feuillus majoritaire)
- Forêts humides
- Peupleraies
- Clairières en milieu boisé



Source :  
 MOS 2003 : IAU IDF, 2012 - MOS 2006 : CACP, 2012  
 ECOMOS 2000 : IAU IDF, 2012  
 Cartographie : Biotope, 2012

### IV- 3. CONTEXTE ECOLOGIQUE

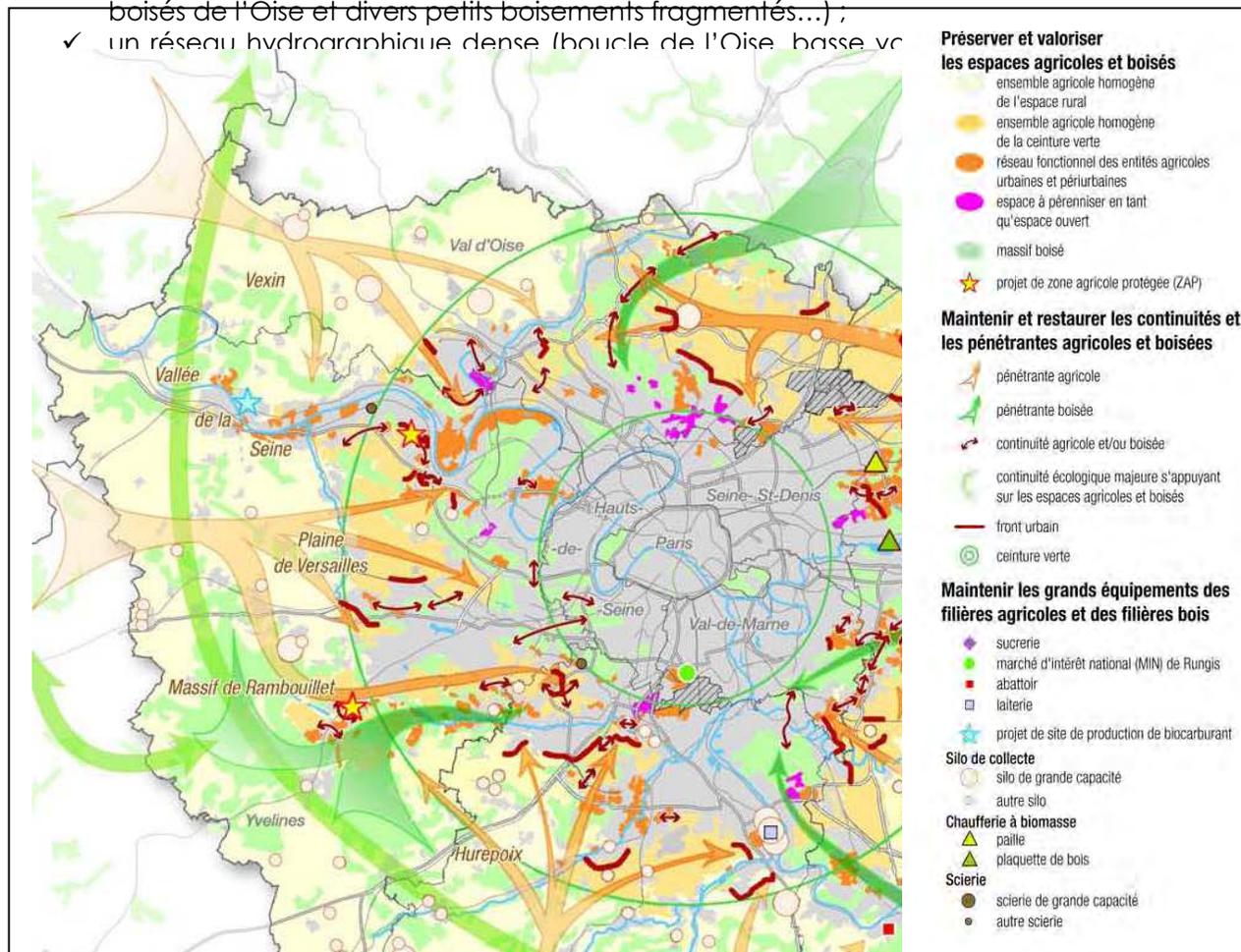
Le territoire de Cergy-Pontoise, traversé par l'Oise, est adjacent à celui du parc naturel régional du Vexin français et intègre la frange nord du massif forestier de l'Hautil.

Fortement urbanisé, il comprend :

- ✓ des zones agricoles, certaines insérées dans l'urbanisation, d'autres s'étendant sur des parcelles plus vastes en périphérie du territoire de la Communauté

d'agglomération de Cergy-Pontoise (grandes cultures du plateau vexinois, bordures de la plaine de Pierrelaye ...) ;

- ✓ des espaces boisés péri- et intra-urbains (frange est du massif de l'Hautil, coteaux boisés de l'Oise et divers petits boisements fragmentés...);
- ✓ un réseau hydrographique dense (boucle de l'Oise, basse vallée de la Seine...);



Sur le plan écologique, **le territoire de l'agglomération n'est concerné par aucun zonage réglementaire (pas de site Natura 2000, ni de réserve naturelle, ni d'arrêté préfectoral de protection de biotope).**

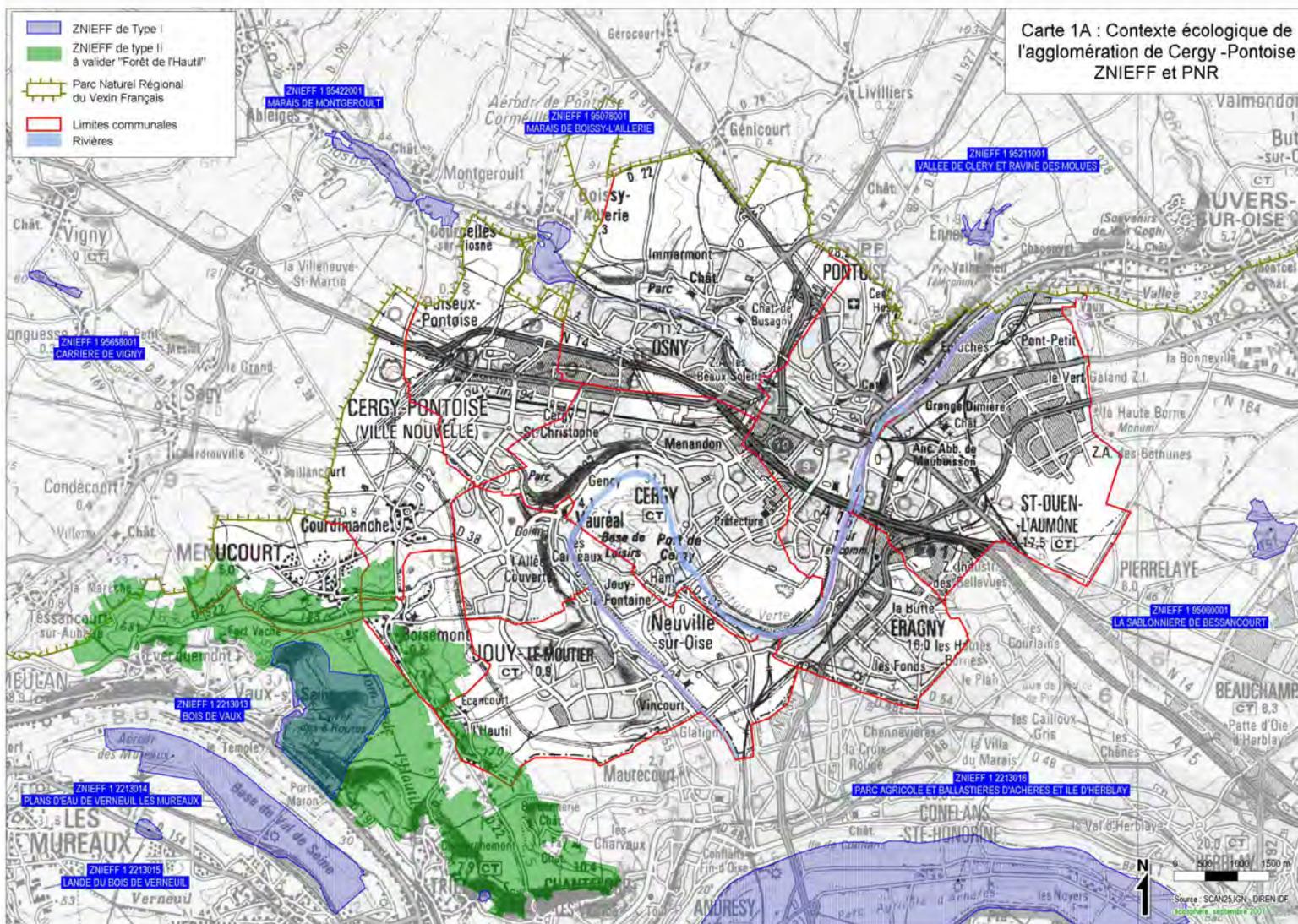
Etablis pour le compte du Ministère de l'environnement, les inventaires ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel. Ces zonages n'ont pas de valeur d'opposabilité mais servent de base aux politiques de protection de la nature et de l'environnement et sont élaborés à titre d'information pour les aménageurs qui se doivent de les citer dans les études d'impacts. En 2000, six ZNIEFF de type I (secteurs de superficie limitée caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national) et quatre ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes) étaient encore inventoriés sur le périmètre du schéma directeur de la ville nouvelle. Aujourd'hui, seule la forêt de l'Hautil a été retenue (type II) à l'issue de la révision générale des inventaires ZNIEFF dits de deuxième génération pour son intérêt écologique (présence d'habitats rares et d'espèces végétales protégées). Quatre autres ZNIEFF sont situées en périphérie immédiate de l'agglomération :

- ✓ La commune d'Osny est concernée par la ZNIEFF de type I « Marais de Boissy-l'Aillerie » Cette ZNIEFF, d'une superficie de 40,57 hectares, est essentiellement localisée sur la commune de Boissy-l'Aillerie, mais une infime partie porte sur le territoire d'Osny et est également situé à proximité immédiate du territoire de Puiseux-Pontoise. Le marais est remarquable par sa population de râles d'eau nicheurs (4 couple chaque année), a compté le Phragmite des joncs comme espèce nicheuse. Les critères d'intérêt de la zone sont patrimoniaux (écologique, faunistique et oiseaux) et fonctionnels (fonctions de régulation hydraulique) ;

- ✓ La commune de Pontoise est située à proximité de la ZNIEFF de type I du « vallon de Cléry et la ravine des Molues » à Ennery (intérêt botanique). Ce secteur de vallons encaissés, typiques de la rive droite de la basse vallée de l'Oise constitués de forêts fraîches et humides de pente hébergeant deux fougères remarquables en Ile-de-France ;
- ✓ La commune de Puiseux-Pontoise est située à proximité de la ZNIEFF de type I du marais de Montgeroult, qui concerne les communes de Montgeroult et d'Ableiges. Il constitue un ensemble de milieux humides encore relativement naturels, d'intérêt floristique, entomologique et ornithologique ;
- ✓ Les communes de Menucourt, Boisemont et Jouy-le-Moutier sont situées à proximité de la ZNIEFF de type I du bois de Vaux située à Vaux sur Seine. Il est constitué de mares oligotrophes au sein de la chênaie acidiphile avec des tourbières à sphaignes en cours de formation et deux espèces végétales protégées. Les coteaux sont couverts d'une hêtraie thremo-calcicole, habitat déterminant de ZNIEFF.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a donc pas de valeur juridique directe, même si ces données sont prises en compte dans les documents d'urbanisme et les études d'impact (localisation des aménagements, mesures de précaution à prendre dans la réalisation de travaux...). La ZNIEFF signale la présence d'un enjeu important qui requiert donc une attention et des études plus approfondies.

Si aujourd'hui la classification des ZNIEFF a évolué, les secteurs anciennement inventoriés n'en demeurent pas moins des secteurs intéressants en termes de biodiversité et de patrimoine naturel.



En revanche, plusieurs zones inscrites au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) se trouvent au niveau des berges de l'Oise contiguës à la base nautique à Cergy et Neuville-sur-Oise notamment. D'autres zones existent en bordure du territoire :

- ✓ sur Menucourt et sur la partie Yvelinoise de la forêt de l'Hautil,
- ✓ sur la vallée de la Viosne en contrebas de Puisseux-Pontoise,
- ✓ à Saint-Ouen-l'Aumône, en bordure du ru de Liesse

**Le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise est donc aujourd'hui peu concerné par les zonages relatifs aux espaces naturels. Cette situation semble davantage due à une méconnaissance du patrimoine naturel qu'à l'absence d'éléments d'intérêt.**



<b>Les ENS de la CACP</b>	
<b>Nom du zonage et superficie en ha</b>	<b>Situation par rapport au site et intérêt écologique</b>
<b>Dans le Val d'Oise</b>	
<b>Berges et coteaux boisés de l'Oise (18,88ha)</b>	Situé à Neuville-sur-Oise, ENS d'intérêt local et zone de préemption sur le domaine de l'Etat ou sur le domaine privé
<b>Bois du Château (41,62ha)</b>	Situé à Menucourt, ENS d'intérêt local et zone de préemption sur le domaine public
<b>Boisement de la Plaine de Pierrelaye Bessancourt (12,23ha)</b>	Situé à Saint-Ouen-l'Aumône, zone de préemption d'intérêt régional sur domaine public, privé et intercommunal
<b>Boucle de l'Oise (73,16ha)</b>	Situé à Cergy, ENS d'intérêt communal et zone de préemption sur le domaine privé majoritairement
<b>Forêt départementales de l'Hautil (127,17)</b>	situé à Boisemont et Jouy-le-Moutier, propriété du Département dans son intégralité
<b>Parc de Grouchy (23,87ha)</b>	Situé à Osny, propriété du Département dans son intégralité
<b>Parc du château de Maubuisson (21,73ha)</b>	Situé à Saint-Ouen-l'Aumône, propriété du Département dans son intégralité
<b>Marais de Boissy-Montgeroult (9,32ha)</b>	Situé à Puisseux-Pontoise, ENS d'intérêt départemental et zone de préemption sur domaine privé
<b>Dans les Yvelines</b>	
<b>Hautil (16,34ha)</b>	Zones de préemption sur domaine public (Région)
<b>Hautil (105,54ha)</b>	Zones de préemption sur domaine public (Département)
<b>Hautil et bord d'Oise (19,35ha)</b>	Zones de préemption sur domaine public (Commune)

## IV- 4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

### IV - 4. 1. MÉTHODOLOGIE

L'étude écologique a consisté à synthétiser l'ensemble des données existantes sur les douze communes et à compléter les lacunes par des prospections de terrain. L'objectif a été de recenser les sites pour lesquels il subsistait des potentialités floristiques et faunistiques. A l'issue des inventaires de terrain, une bio évaluation des sites a été effectuée. Les sites retenus ont fait l'objet d'une fiche descriptive et analytique et une synthèse générale des données a été réalisée.

Les espèces végétales et animales inventoriées ont été classées par groupes écologiques. Les unités de végétation ont été analysées en fonction des espèces qu'elles abritent en les rattachant à des formations décrites dans la littérature. A ce titre, une part importante du travail a consisté à homogénéiser la définition des habitats décrits dans les diverses études analysées ainsi que les nomenclatures floristiques et faunistiques.

Au terme de l'étude, 73 sites ont pu être identifiés.

### IV - 4. 2. EXPERTISE PHYTOÉCOLOGIQUE

#### Descriptif des habitats rencontrés sur le territoire

Au total, 49 unités de végétation ont été distinguées en fonction de leur structure (strates herbacée, arbustive et arborescente), de leur stade dynamique, de la richesse trophique des sols, des conditions hydriques et édaphiques, de leur degré d'artificialisation et/ou des activités anthropiques qui y sont liées.

En termes de superficie, sur les 73 sites retenus dans l'analyse, près de la moitié (48,3 %) correspond à des boisements (naturels + rudéraux), 22,1 % à des zones humides (cours d'eau, étangs, mares et marais), 12,1 % à des espaces agricoles (prairies et cultures), 11,5 % à des parcs, 6 % à des friches.

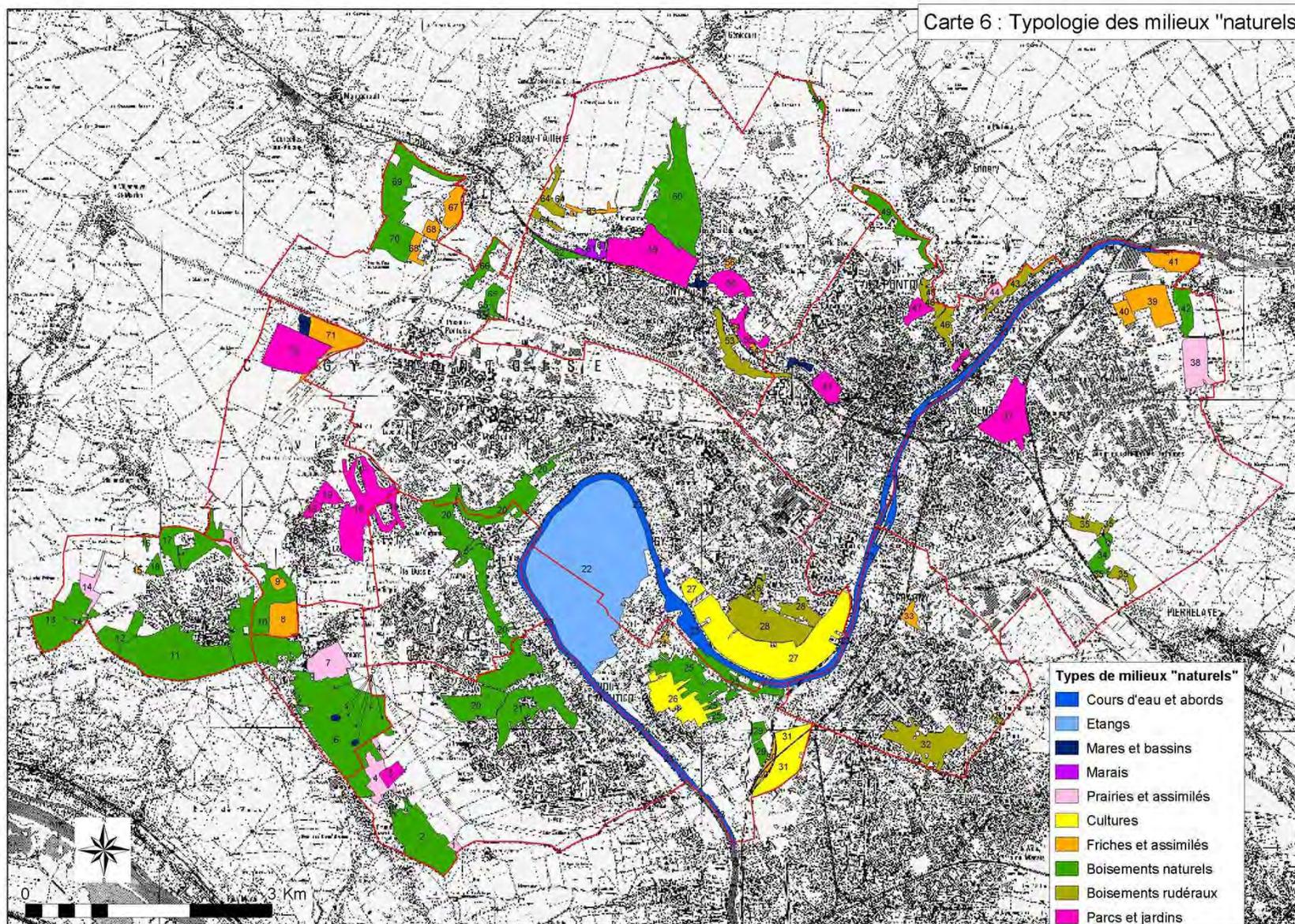
Occupation des sols dominante	Nombre de site	Surface totale (ha)	% de la surface des 73 sites retenus
Cours d'eau et abords (Oise)	1	140,77	8,3%
Etangs (base de loisirs)	1	220,08	13,0%
Mares et bassins	4	8,53	0,5%
Marais	1	5,46	0,3%
Prairies et assimilé	9	63,88	3,8%
Cultures	3	139,82	8,3%
Friches et assimilé	16	101,77	6,0%
Boisements naturels	22	680,92	40,3%
Boisements rudéraux	7	134,69	8,0%
Parcs et jardins	9	194,41	11,5%
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>1690,33</b>	<b>100 %</b>

OCCUPATION DES SOLS SUR LES SITES REMARQUABLES

### Principaux habitats et espèces végétales d'intérêt patrimonial

Sur le plan phyto-écologique, les éléments d'intérêt patrimonial comprennent :

- ✓ les formations végétales « naturelles » les mieux conservées, les plus rares ou les plus menacées ;
- ✓ les stations d'espèces végétales protégées ou peu fréquentes (déterminantes de ZNIEFF).



Les habitats remarquables ont été définis par rapport à l'annexe I de la directive Habitats et aux listes des habitats déterminants pour la désignation de ZNIEFF en Région Ile-de-France.

Habitat	Statuts	Présence sur les sites n°	Remarques
Végétation aquatique des eaux courantes	Déterminant de ZNIEFF quand présence d'herbiers à Renoncule aquatique	51, 54, 55, 57	Végétation se rencontrant dans les secteurs ensoleillés de la Viosne ainsi que dans un ruisseau du marais du Missipi.
Végétation aquatique des eaux calmes et acides	Déterminant de ZNIEFF lorsque la formation est bien caractérisée	5	Végétation présente dans les mares forestières et zones humides du Bois de Boisemont.
Prairie mésophile de fauche	Déterminant de ZNIEFF lorsque la formation est bien caractérisée	11, 36, 38, 44, 60	Subsiste souvent à l'état relictuel (déprise agricole) et sous une forme plus ou moins dégradée.
Prairies hygrophiles	Déterminant de ZNIEFF lorsque la formation est bien caractérisée	41, 61	Prairie en marge des rivières
Aulnaie-peupleraie à hautes herbes	Annexe I de la directive Habitats Déterminant de ZNIEFF lorsque la formation est bien caractérisée	34, 41, 42, 55, 59, 62	Boisement localisé aux berges de l'Oise, de la Viosne et du Liesse. Le site le mieux caractérisé est le site 34 (Liesse)
Aulnaie tourbeuse	Déterminant de ZNIEFF	69	Milieu relictuel recensé le long de la Viosne en contrebas du Bois de Saint-Léger
Chênaie pubescente	Déterminant de ZNIEFF	60	Boisement calcicole thermophile représenté dans le Bois de la Garenne

#### HABITATS REMARQUABLES

**Au total, six habitats remarquables ont été recensés dans l'agglomération de Cergy-Pontoise.**

Parmi ces six habitats considérés comme déterminants de ZNIEFF, un seul est inscrit à la directive « Habitats », **l'aulnaie-peupleraie à hautes herbes**. On rencontre ce type de boisement principalement en marge de la Viosne et de l'Oise mais aussi en bordure de rivière secondaire comme le ru de Liesse et au fond des Aulnes).

Les cinq autres habitats présentent une valeur régionale et sont associés :

- ✓ à la Viosne pour les **herbiers de renoncule flottante** ;
- ✓ aux **mares et zones humides acidophiles** de la forêt de l'Hautil ;
- ✓ aux **prairies de fauches**, habitat relictuel en région Ile-de-France en raison de la déprise agricole, occupant de faibles surfaces dispersées principalement au nord du territoire de l'agglomération ;
- ✓ aux **prairies mésohygrophiles**, habitat relictuel abritant souvent des espèces remarquables ;
- ✓ à **l'aulnaie tourbeuse**, milieu également relictuel abritant souvent des espèces d'intérêt patrimonial, notamment la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) non recensée sur le secteur d'étude mais autrefois connue et peut-être encore présente ;
- ✓ la **chênaie pubescente**, boisement en limite de répartition en région Ile-de-France, localisé au bois de la Garenne.

## Les espèces végétales remarquables

Au total, 129 espèces peu fréquentes (assez communes à très rares) ont été recensées (prospections et données bibliographiques) sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Protégées	5
Très rares	1
Rares	14
Assez rares	30
Assez communes	79
	129

CLASSEMENT DES ESPECES IDENTIFIEES

Dix espèces présentent un intérêt patrimonial important et de ce fait, sont inscrites à la liste des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF (DZ) et pour 5 d'entre elles protégées au niveau régional (PR).

Les espèces remarquables se concentrent sur quelques secteurs de l'agglomération de Cergy-Pontoise :

- ✓ les boisements et mares acidophiles de la forêt de l'Hautil qui abritent au moins quatre espèces remarquables dont trois protégées régionales, **la cardamine impatiente, le polystic à aiguillons, l'utriculaire citrine** ;
- ✓ la vallée de la Viosne qui abrite au moins 6 espèces d'intérêt, dont 2 protégées : **l'actée en épis** dans les boisements calcicoles de la côte et du bois Saint-Léger, **l'orchis négligé** avec quelques pieds dans le marais du Missipi et le parc de Grouchy.

Le seul autre secteur abritant une espèce déterminante de ZNIEFF est un boisement du fond Saint-Antoine qui abrite une petite population de **polystic à soies**.

Nom français	Nom latin	Degré de rareté	Statuts	Présence sur les sites n°	Habitat
Actée en épi	<i>Actea spicata</i>	R	DZ – PR	69	Espèce calcicole sub-montagnarde des boisements frais (pentes en exposition nord)
Cardamine impatiente	<i>Cardamine impatiens</i>	AR	DZ – PR	13	Espèce hygrophile des bois frais et bords de grands cours d'eau
Orchis négligé	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	AR	DZ – PR	59, 61	Espèce caractéristique des bas-marais et prairies tourbeuses alcalines
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>	AR	DZ – PR	13	Fougère sciaphile des bois frais oligotrophe (ravines)
Utrriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>	AR	DZ – PR	5	Plante aquatique carnivore des eaux acides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs)
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i>	R	DZ	58	Espèce des ourlets calcicoles observée uniquement sur un talus de la ligne RER
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i>	R	DZ	13, 49, 69	Fougère sciaphile des bois frais oligotrophes
Peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>	R	DZ	13	Espèce messicole associée aux sols limoneux
Lentille d'eau à plusieurs racines	<i>Spirodela polyrhiza</i>	R	DZ	59	Hygrophyte des eaux stagnantes
Véronique d'Autriche à feuilles de germandrée	<i>Veronica austriaca subsp. teucrium</i>	AR	DZ	60	Espèce des pelouses et ourlets calcicoles

ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

---

### IV - 4. 3. EXPERTISE FAUNISTIQUE

---

L'étude a porté principalement sur les groupes suivants : les oiseaux, les mammifères, dont les chiroptères (chauves-souris). Ce dernier groupe présente des potentialités non négligeables sur le territoire de l'Agglomération ; les reptiles et amphibiens, et certains groupes d'insectes (libellules, papillons diurnes, criquets, grillons et sauterelles).

Le diagnostic identifie les principaux éléments d'intérêt patrimonial (espèces animales remarquables) et propose une analyse des voies de circulation principales (continuités écologiques) utilisées par certaines espèces.

#### Les oiseaux

**22 espèces peu fréquentes en Île-de-France ont été mentionnées.** Parmi celles-ci, on compte une unique espèce rare (le Faucon hobereau, 20 à 100 couples nicheurs), 13 espèces assez rares (100 à 500 couples) et 8 espèces assez communes (500 à 2 000 couples).

On note l'intérêt des massifs boisés de quelque importance, dont les plus tranquilles et les plus anciens accueillent plusieurs espèces patrimoniales telles que le Pic noir (Hautil), le Pic mar (Puisseux-Pontoise), le Faucon hobereau (Neuville-sur-Oise) ou d'autres rapaces assez rares. La Chouette chevêche, oiseau emblématique des secteurs de bocage bien conservés, ne subsiste plus que sur les lisières du massif de l'Hautil.

Outre les oiseaux nicheurs, notons l'intérêt de la base de loisirs de Cergy-Neuville pour l'accueil des oiseaux d'eau (grèbes, anatidés, limicoles, laridés...) en période de migration et d'hivernage.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
<b>Bergeronnette des ruisseaux</b>	Assez rare, déterminante de Znieff (à partir de 5 couples)	11, 37, 41, 52	Espèce des rivières à cours plutôt rapide
<b>Bruant zizi</b>	Assez rare	15, 47, 63	Espèce thermophile des jardins
<b>Buse variable</b>	Assez rare	11, 50, 66	Espèce forestière chassant en milieu ouvert
<b>Chouette chevêche</b>	Assez rare, déterminant de Znieff (à partir de 4 couples)	4, 7	Une petite population se maintient dans les milieux bocagers bordant la forêt de l'Hautil
<b>Chouette effraie</b>	Assez rare	11	Espèce anthropophile nichant dans les vieux bâtiments
<b>Cochevis huppé</b>	Assez rare	signalé hors sites d'intérêt écologique	Espèce anthropophile nichant dans la ville nouvelle
<b>Épervier d'Europe</b>	Assez rare	6, 25, 37, 70	Espèce forestière
<b>Faucon hobereau</b>	Rare, déterminant de Znieff	25	Espèce forestière nichant fréquemment dans des boisements non loin des cours d'eau
<b>Fauvette babillarde</b>	Assez rare	29, 31	Espèce des haies et fruticées à épineux
<b>Hibou moyen-duc</b>	Assez rare	6, 63	Espèce des lisières et haies arborées
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	Assez rare, annexe 1 directive Oiseaux, déterminant de Znieff (à partir de 5 couples)	23, 41, 59, 69	Espèce se reproduisant dans les micro-falaises au bord de l'eau
<b>Petit Gravelot</b>	Assez rare, déterminant de Znieff (à partir de 10 couples)	23	Espèce pionnière des terrains graveleux humides
<b>Pic mar</b>	Assez commun, annexe 1 directive Oiseaux, déterminant de Znieff (à partir de 30 couples)	70	Espèce des boisements anciens
<b>Pic noir</b>	Assez rare, annexe 1 directive Oiseaux, déterminant de Znieff (à partir de 10 couples)	2, 6	Espèce des grands massifs forestiers comprenant des vieux arbres
<b>Rousserolle verderolle</b>	Assez rare, déterminant de Znieff (à partir de 15 couples)	35, 73	Espèce des milieux herbacés denses (mégaphorbiaies...)

## LISTE DES ESPECES D'OISEAUX RARES ET ASSEZ RARES

## Les mammifères terrestres

Seules les franges du territoire peuvent être habitées par une faune mammalienne diversifiée, du fait d'importantes contraintes liées à l'urbanisation et aux infrastructures. Les espèces présentes sont dans l'ensemble banales. De belles populations de chevreuil et de sanglier sont présentes au niveau des boisements, des zones bocagères et des cultures situées en bordure.

Les deux ensembles les plus importants correspondent :

- ✓ à la forêt de l'Hautil et ses bordures ;
- ✓ à l'ensemble composé par la vallée de la Viosne et le fond Saint-Antoine.

Les populations semblent réduites ailleurs, même si les espèces sont présentes. Une seule espèce de mammifère terrestre peu fréquente a été signalée. Il s'agit du blaireau, carnivore classé seulement « assez commun » en Île-de-France et déterminant pour la création de ZNIEFF de type II (grands ensembles écologiques). Il est présent sur la haute vallée de la Viosne.

## Les chiroptères (chauves-souris)

Les données existantes ainsi que les prospections nocturnes ont permis d'identifier **sept espèces de chauve-souris peu fréquentes** en Ile de France. Les espèces les plus remarquables, en particulier le grand Murin, ont été identifiées dans la forêt départementale de l'Hautil et sur ses lisières. Les corridors boisés les mieux structurés (ru de Liesse, fond Saint-Antoine...) semblent également accueillir une bonne diversité. De nombreuses potentialités de gîtes souterrains existent sur le territoire du fait de la présence d'anciennes carrières largement disséminées. Une étude spécifique sur ce groupe, tout particulièrement la localisation des carrières à enjeu, serait à envisager.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
<b>Grand Murin</b>	Annexe 2 Directive Habitats, rare et déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	6, 7, 69	Espèce anthropophile
<b>Murin de Natterer</b>	Assez rare et déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	6, 7	Espèce forestière
<b>Noctule commune</b>	Assez rare et déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	11, 37, 48, 54, 55	Espèce forestière
<b>Noctule de Leisler</b>	Assez rare et déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	11	Espèce forestière
<b>Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius</b>	Rare et déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	6, 11, 34, 35, 55	Espèce anthropophile (P. de Kuhl)
<b>Sérotine commune</b>	Assez rare déterminant de Znieff (gîte) en Ile-de-France	6, 11, 25, 34, 35, 42, 69	Espèce anthropophile

LISTE DES CHIROPTERES PRESENTS A CERGY PONTOISE

## Les reptiles et amphibiens

L'étude bibliographique n'apporte pratiquement aucun élément sur les reptiles, mis à part quelques informations sur des espèces patrimoniales dans la vallée de la Viosne. On comptabilise sur le territoire de l'agglomération 4 espèces d'amphibiens peu fréquentes en Île-de-France.

Le lézard vivipare a été contacté sur la haute vallée de la Viosne, tandis que les amphibiens remarquables sont concentrés sur le massif de l'Hautil et ses lisières, du fait de la richesse et de la diversité en mares.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Lézard vivipare	Assez rare et déterminant de Znieff	69	Espèce des zones humides
Salamandre tachetée	Assez rare	5, 6	Espèce forestière
Triton alpestre	Rare et déterminant de Znieff dans les mares à 4 urodèles (groupe des salamandres et tritons)	4	Espèce des petites mares, tolérante pour son habitat terrestre

LISTE DES REPTILES ET AMPHIBIENS RARES PRESENTS A CERGY PONTOISE

## Les odonates (libellules)

Les libellules peuvent être trouvées dans tous les milieux du fait de leurs capacités de vol. Toutefois, seuls les lieux aquatiques de ponte sont habituellement étudiés.

Six espèces peu fréquentes en Île-de-France sont mentionnées dont les quatre espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF précédemment mentionnées. A noter la présence du cordulégastre, protégé au niveau régional (vallée de la Viosne et mares en forêt de l'Hautil)

Les espèces rencontrées sont pour l'essentiel concentrées sur les deux sites d'intérêt majeur à l'échelle du territoire : la vallée de la Viosne et les mares forestières de l'Hautil.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Caloptéryx vierge	Peu commun, déterminant de Znieff	54, 55, 57, 61, 69	Espèce des eaux courantes propres (Viosne)
Cordulégastre annelé	Protégé régional, rare et déterminant de Znieff	5, 69	Espèce des ruisselets et suintements
Naïade de Vander Linden	Peu commun, déterminant de Znieff	23	Espèces des cours d'eau calmes (Oise) et plans d'eau à végétation flottante
Orthétrum bleissant	Rare, déterminant de Znieff	5	Espèce des eaux chaudes à faible courant

LISTE DES ODONATES PRESENTS A CERGY PONTOISE

### Les lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

Comme pour les odonates, les données bibliographiques sont très fragmentaires. Les rapports contiennent ici et là des éléments mais il s'agit dans la plupart des cas de listes très réduites d'espèces. Un inventaire des papillons diurnes nécessite des visites régulières tout au long du cycle estival.

Quatorze espèces peu fréquentes en Île-de-France sont mentionnées. Parmi celles-ci, on compte trois espèces rares et onze peu communes.

On constate que la présence de ces espèces est très ponctuelle et que les habitats qui les hébergent occupent de faibles superficies. Pour leur maintien, la conservation des milieux et la mise en réseau avec d'autres sites paraissent indispensables. Deux espèces sont protégées au niveau régional.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Hespérie de l'alcée	Rare, déterminant de Znieff	11, 20	Espèce des friches sèches, pond sur les mauves
Bel Argus	Peu commun, déterminant de Znieff	28	Espèce des friches et pelouses sèches, pond sur le lotier ou l'hippocrépide
Thécla de l'orme	Protégé régional, rare, déterminant de Znieff	11	Espèce des lisières, pond sur les ormes
Petite Violette	Protégé régional, rare, déterminant de Znieff	56	Espèce des prairies, pond sur les violettes et les ronces
Petit Mars changeant	Peu commun, déterminant de Znieff	73	Espèce des boisements humides, pond sur les saules

LISTE DES LEPIDOPTERES PRESENTS A CERGY PONTOISE

### Les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles...)

Les informations bibliographiques sont pratiquement inexistantes pour ce groupe qui comprend les criquets, sauterelles, grillons, accompagnés des mantes (groupe assimilé). M. Serge Gadoum, orthoptériste reconnu du PNR du Vexin français, a fourni des données récoltées sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Douze espèces peu fréquentes en Île-de-France sont mentionnées. Toutes sont peu communes mais trois bénéficient d'une protection régionale. Certaines espèces déterminantes de ZNIEFF ont fortement progressé depuis l'établissement de leur statut (notamment lors des années chaudes 2003-2005), aussi ne peut-on les retenir comme espèces remarquables.

Nom français	Statut	Présence sur les sites n°	Habitat
Criquet marginé	Peu commun, déterminant de Znieff	44, 48	Espèces des prairies humides
Oedipode turquoise	Protégé régional, peu commun	25, 27	Espèces des terrains caillouteux
Grillon bordelais	Peu commun	55	Espèce mésophile
Grillon champêtre	Peu commun, déterminant de Znieff	28	Espèce des friches sèches
Mante religieuse	Protégé régional, peu commun, déterminant de Znieff	8, 56	Espèce thermophile des prairies
Tétrix des clairières	Peu commun	48	Espèce mésophile appréciant les prairies humides
Conocéphale gracieux	Protégé régional, peu commun, déterminant de Znieff	65	Espèce des prairies et lisières chaudes
Decticelle carroyée	Peu commun, déterminant de Znieff	15, 24, 27, 56	Espèce des friches sèches
Decticelle chagrinée	Peu commun	24	Espèce des friches sèches
Phanérotère méridional	Peu commun, déterminant de Znieff	11, 25, 39, 43, 44, 47, 54	Espèce des friches et lisières chaudes

LISTE DES ORTHOPTERES PRESENTS A CERGY PONTOISE

## IV- 5. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les continuités écologiques (appelées aussi corridors biologiques), sont les voies de passage préférentielles, utilisées par la faune terrestre et aérienne. Ces voies de passage jouent un rôle considérable dans le maintien des populations. En effet, en l'absence de possibilités de dispersion et d'échange génétique, la plupart des populations isolées sont condamnées à plus ou moins brève échéance à la disparition. Ces corridors sont de nature variable selon les groupes concernés. Ils sont constitués par les boisements et les haies (mammifères, divers insectes...), les espaces prairiaux (orthoptères, lépidoptères...), les zones humides (amphibiens, odonates...).

L'identification, puis la préservation voire le renforcement des corridors existants constituent donc des enjeux importants en matière de politique de préservation des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.

### Les oiseaux

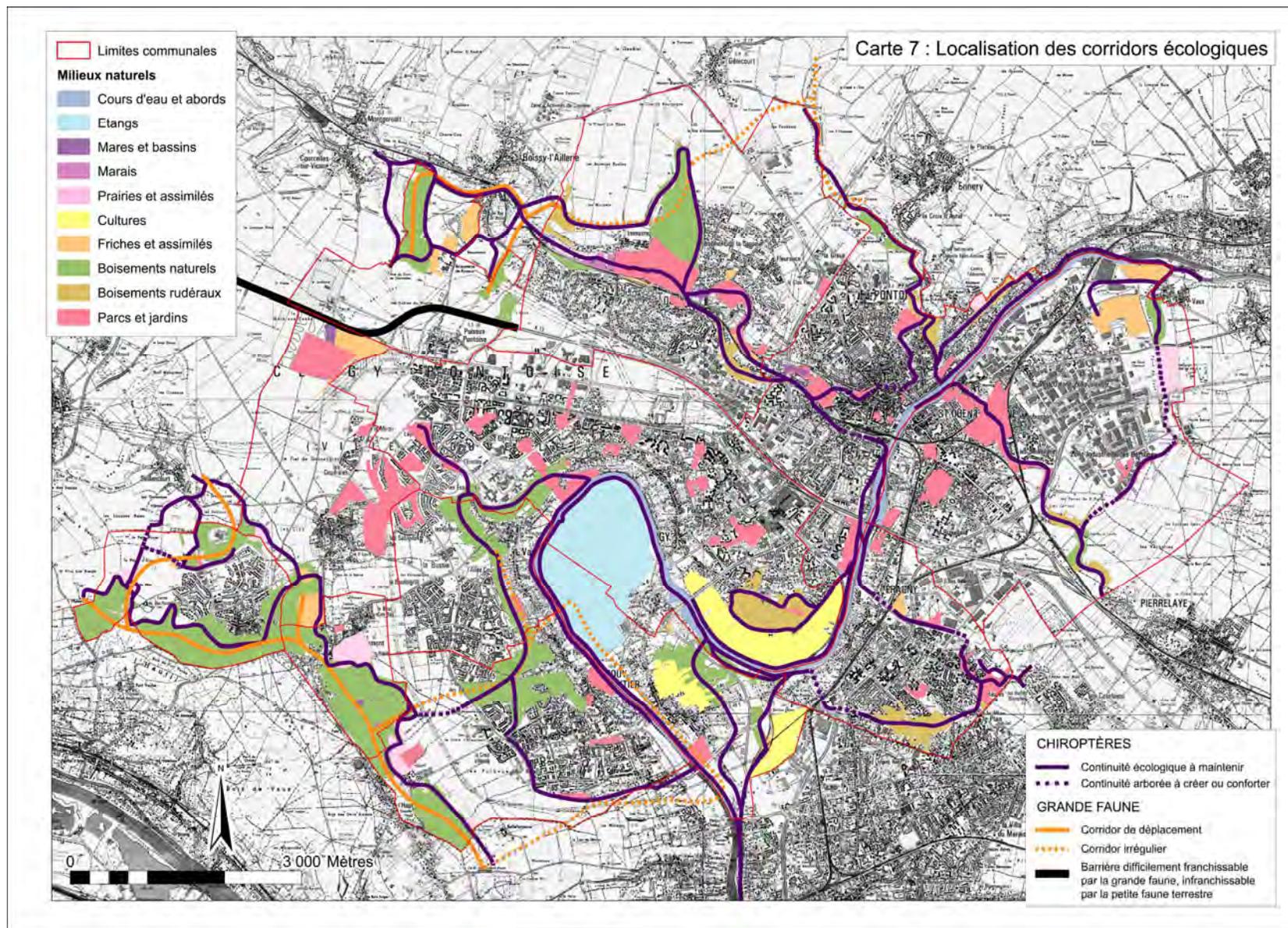
La vallée de l'Oise est le seul axe important qui concerne les oiseaux, tout spécialement les espèces aquatiques. Le site des étangs de Cergy est d'ailleurs réputé pour son attrait pour les oiseaux d'eau migrateurs (grèbes, canards, fuligules, foulques...). De façon plus restreinte, la haute vallée de la Viosne est parcourue par plusieurs espèces de passereaux paludicoles (rousserolles, bouscarle...) mais sur le territoire de l'agglomération, elles se heurtent rapidement à la dénaturaion des habitats. Enfin, la circulation d'espèces forestières à faible capacité de vol (grimpereau, sittelle...) est facilitée par les continuités boisées et les faibles distances entre les boisements. Les franges est et nord de Cergy-Pontoise sont les plus favorables (Hautil, Viosne, coteaux de l'Oise).

### Les mammifères terrestres

Pour la grande faune, les principaux axes de déplacement sont constitués par :

- ✓ les lisières de la forêt de l'Hautil et les boisements associés à Menucourt ;
- ✓ les coteaux boisés de l'Oise entre Jouy-le-Moutier et Cergy ;
- ✓ la vallée de la Viosne et les boisements du fond Saint-Antoine

On relève une augmentation récente des populations de chevreuils et de sangliers. Ceux-ci se rapprochent de l'urbanisation pour des raisons de relative tranquillité et de nouveaux corridors sont apparus, par exemple au travers des coteaux boisés de l'Oise. Cette dernière est maintenant traversée dans les deux sens à Jouy-le-Moutier. Le réservoir est clairement constitué par le massif de l'Hautil, où les populations sont florissantes.



## Les chiroptères

La plupart des chauves-souris répugnent à s'éloigner du couvert arboré mais un simple alignement d'arbres est bien souvent suffisant pour leur permettre de circuler d'un point à un autre. Une photo-interprétation parfois validée par les reconnaissances de terrain nous a permis de proposer une carte des réseaux de corridors à chiroptères.

L'analyse permet de faire ressortir les éléments suivants :

Un corridor majeur constitué des vallées de l'Oise et de la Viosne traverse l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Du fait de son degré de naturalité plus élevé, la Viosne en amont d'Osny possède une forte diversité chiroptérologique. L'Oise est plus artificialisée mais les alignements ornementaux permettent la circulation des espèces. Un point noir important subsiste pour les deux vallées dans le secteur de Pontoise / St-Ouen-l'Aumône, au droit du pont de chemin de fer (et gare de Pontoise).

Le massif de l'Hautil, très riche en chauves-souris, est relativement isolé par l'agriculture intensive et l'urbanisation. Le développement d'un corridor boisé entre ce massif et les coteaux de l'Oise serait extrêmement favorable à la faune chiroptérologique sur les boucles de l'Oise. Il en va de même pour les boisements au nord de Menucourt, dont les liens arborés avec le massif sont ténus ;

Les vallées situées à l'est (fond Saint-Antoine, ru de Liesse, fond de Vaux) souffrent de ruptures ponctuelles dans les continuités boisées mais la circulation paraît toujours possible. Des liens boisés sont à renforcer, voire à créer ;

Le bois des Chasse-Marée (site 32) paraît fortement isolé et sa faune chiroptérologique est probablement peu diversifiée. Toutefois, la reconstitution de liens arborés avec les coteaux à l'ouest paraît encore envisageable

## Les reptiles et amphibiens

Le réseau d'infrastructures et l'urbanisation rendent très difficiles les déplacements à grande échelle de ces espèces terrestres relativement lentes. Des liens écologiques subsistent sur les marges du territoire, mais les espèces vivant dans le cœur de Cergy-Pontoise sont isolées. Pour les espèces forestières, les boisements qui jouxtent le massif de l'Hautil sont autant d'habitats terrestres et l'existence de nombreuses mares y favorise globalement les amphibiens. Pour les reptiles, on peut relever l'existence d'un corridor sur la Viosne et ses abords, puisque le lézard des souches ou la couleuvre à collier descendent cet axe jusqu'à l'entrée de Pontoise.

## Les odonates (libellules)

Tous les odonates sont liés à l'eau mais les exigences écologiques varient selon les espèces. Pour les espèces des eaux stagnantes, on peut remarquer l'existence d'un réseau de mares dans tout le tiers ouest de l'agglomération. Cette situation *a priori* favorable est nuancée par le niveau apparent de pollution et d'artificialisation des berges, qui limite la faune aux espèces les plus tolérantes et les plus banales. C'est dans le massif de l'Hautil que les habitats aquatiques les plus remarquables sont conservés. En l'état des connaissances, pour établir un lien via un réseau de mares entre l'Hautil et la Viosne, seul le bassin Mirapolis présente actuellement des caractéristiques favorables aux odonates. Pour les espèces des eaux courantes, ici encore le niveau de pollution limite fortement la présence des espèces. La Viosne possède clairement l'odonatofaune la plus diversifiée. Cependant, son busage dans la partie aval bloque les échanges avec la vallée de l'Oise.

### Les lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

L'écologie des lépidoptères est très diversifiée et les habitats dans lesquels se déplacent les espèces varient fortement. Certains papillons refusent l'ombrage alors que d'autres apprécient les allées forestières, qui leur servent alors de guide. Pour les espèces thermophiles, un des secteurs manifestement les plus favorables est constitué par les coteaux nord de la Viosne, bien exposés et sur lesquels un mince réseau de friches et pelouses est maintenu.

### Les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles...)

La plupart des orthoptères vivent dans les milieux herbacés ; leurs exigences écologiques se situent essentiellement sur le plan de l'habitat et de l'hygrométrie. À l'échelle individuelle, la survie est possible dans quelques mètres carrés, mais les populations ne se maintiennent que dans de grandes étendues d'habitats favorables, ou bien grâce à des corridors herbacés qui autorisent des échanges génétiques entre de petites populations. Certains orthoptères parmi les espèces citées ont des capacités de vol importantes (phanéroptère, oedipode, decticelles...), tandis que d'autres sont presque inaptes au déplacement aérien (tétrix, grillons). Au sein de Cergy-Pontoise, certains axes permettent la circulation des orthoptères, y compris des milieux relativement artificialisés (bermes routières, friches sous les lignes haute tension). Toutefois ces corridors ne relient guère les poches de biodiversité entre elles ; seules des espèces plutôt ubiquistes y circulent. Les zones riches en espèces paraissent relativement isolées mais des liens peuvent subsister avec des populations à l'extérieur du territoire d'étude (cas des prairies humides du fond Saint-Antoine ou des ourlets thermophiles au nord de la vallée de la Viosne).

## IV- 6. EXPERTISE DES ESPACES VERTS

Par leur nombre, leur variété et leur répartition spatiale, les espaces verts de l'agglomération occupent une part significative de l'occupation des sols du territoire de l'agglomération. Ces espaces répondent non seulement à des besoins particuliers de détente et de loisirs, mais constituent également un patrimoine paysager et contribuent de façon plus ou moins forte au maintien d'une certaine biodiversité en contexte urbain.

Dans ce contexte, il apparaît utile d'évaluer leur potentiel environnemental, de définir les modalités de gestion actuellement mises en œuvre et d'explorer différentes pistes en vue de promouvoir une gestion différenciée, plus favorable à l'expression d'une biodiversité élevée.

L'inventaire des espaces verts est basé sur une analyse des documents cartographiques exploitation du MOS (cartographie de Mode d'Occupation du Sol de l'IAU-IDF), des plans des villes, de l'agglomération, et des photos aériennes.

Certains types d'espaces verts n'ont pas été retenus dans cette analyse, il s'agit notamment

- ✓ des parcs et jardins privés non ouverts au public ;
- ✓ des berms, mails et alignements le long des infrastructures routières ;
- ✓ de squares et micro-jardins (à quelques exceptions près) ;
- ✓ d'espaces à vocation strictement « naturelle »...

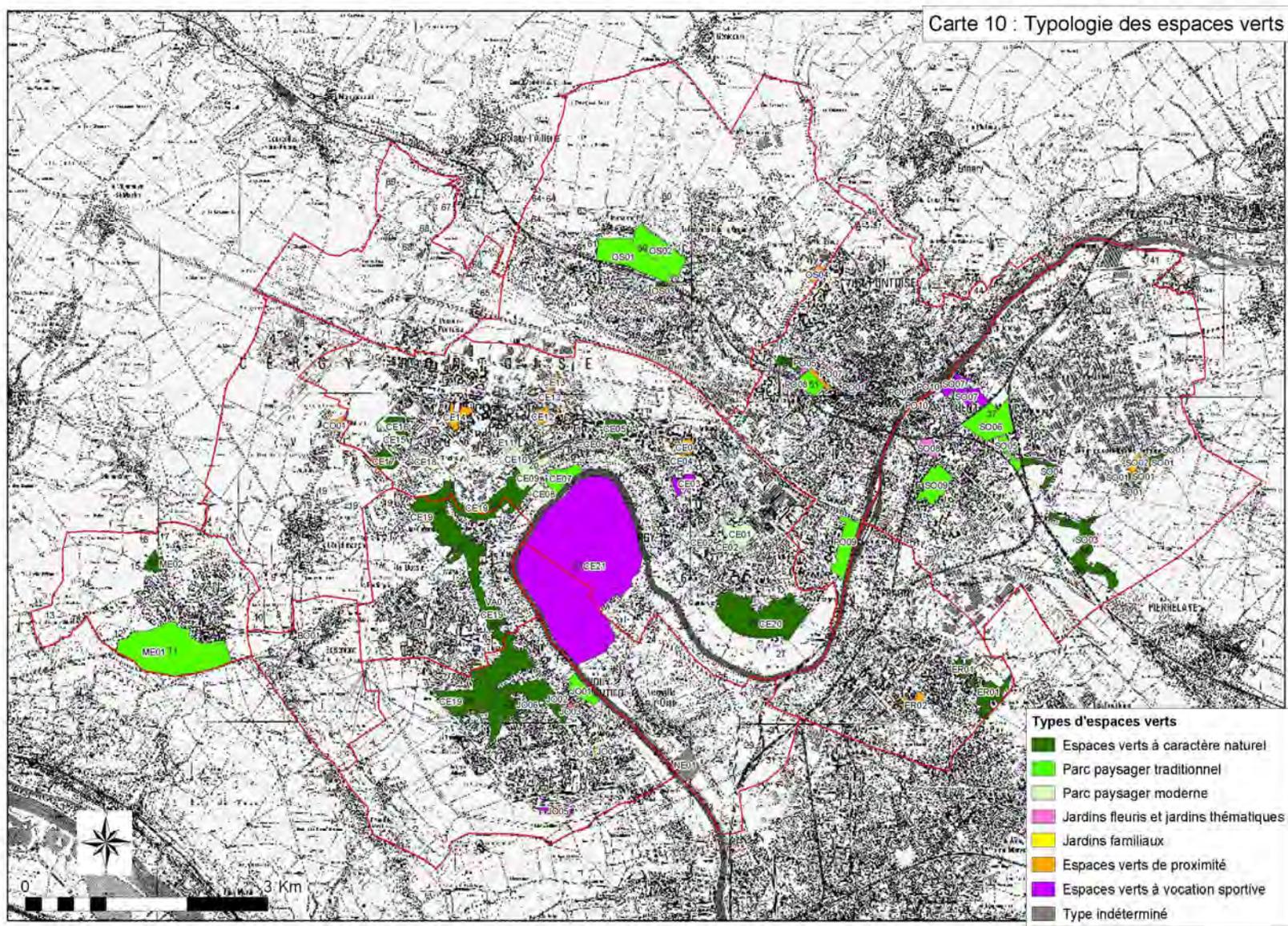
Chacun des espaces de l'échantillon a été parcouru dans le courant du printemps et de l'été 2007 afin de permettre sa description. A partir de ces observations, une typologie des espaces verts a été définie et rattachée à chacun d'eux.

Les types retenus ont été :

- ✓ espaces verts « naturels » : ce sont de grands sites issus de l'aménagement léger de sites naturels préexistants, ou issus de la renaturation de sites artificiels ;
- ✓ parcs paysagers traditionnels ou modernes ;
- ✓ jardins familiaux ;
- ✓ jardins thématiques ;
- ✓ parcs « de proximité » ;
- ✓ espaces verts à vocation sportive.

Types d'espace vert	Effectif	Surface totale (ha)	% de la surface des 58 sites retenus
Espaces verts naturels	17	257,40	34,73 %
Parcs paysagers traditionnels	10	164,04	22,13 %
Parcs paysagers modernes	8	37,67	5,08 %
Jardins familiaux	1	2,76	0,37 %
Jardins fleuris ou thématiques	6	6,88	0,93 %
Parcs de proximité	11	27,25	3,68 %
Espaces verts à vocation sportive	3	238,04	32,12 %
Indéterminé	2	7,15	0,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>741,19</b>	<b>100,00 %</b>

TYPES D'ESPACES VERTS



Les types dominants sont :

- ✓ les espaces verts « naturels », dont une part essentielle est constituée par les coteaux boisés de la boucle de l'Oise et le bois de Cergy ;
- ✓ les espaces verts à vocation sportive (golfs, parcs des sports, espaces de jeux...), dont la part importante est surtout déterminée par le rattachement de la base de loisirs (CE20 – 222,15 ha) à ce type, dont une bonne partie a pourtant une vocation de « parc paysager » ou même « nature ». Malgré la taille de cet espace et sa position au sein de la boucle de l'Oise, la biodiversité actuelle est moyenne, vraisemblablement du fait d'un traitement assez uniforme des milieux et d'une fréquentation très importante. Des zones à vocation naturelle mériteraient d'être affirmées. Toutefois, les études récentes (biotope, 2010) ont permis de mettre en avant la présence d'habitats d'intérêt communautaire, de flore patrimoniale et de faune protégée. La composition et la complexité des espaces verts à vocation sportive est variable selon les sites. Les traitements très intensifs pratiqués sur ces parcs pourraient être modifiés afin de diversifier les formations végétales herbacées. Par ailleurs, la création ou la densification d'une strate buissonnante au niveau des bosquets pourrait être envisagé. Pour réaliser ces aménagements, il est possible de faire appel à des essences locales d'arbustes épineux (aubépine) et à fruits (prunellier) afin d'augmenter le potentiel ornithologique
- ✓ les parcs paysagers traditionnels qui regroupent plusieurs grands parcs historiques (abbaye de Maubuisson, parc de Grouchy, parc du Château de Menucourt...). Ces parcs paysagers plus élaborés et complexes par leur composition, allient des plantations arborées à l'intégration de boisements naturels. Ce sont essentiellement des parcs de la fin du XVIIIème et du XIXème siècle, d'anciens jardins à la française de château réaménagés pour partie en jardins à l'anglaise au siècle suivant. Leur histoire leur confère un intérêt historique et l'âge de leur peuplement un intérêt écologique. La biodiversité peut être

variable selon le degré d'enclavement, les aménagements réalisés, la gestion hydraulique ainsi que la diversité végétale. Dans le parc de Grouchy, le département du Val d'Oise a réalisé un diagnostic et fait des propositions d'aménagements hydrauliques dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux, la morphologie du cours d'eau et des plans d'eau. Ces mesures devraient également être bénéfiques à la biodiversité.

- ✓ Les parcs paysagers modernes ont souvent des aménagements plus difficiles à mettre en œuvre du fait de leur enclavement et de leur artificialisation. Seule la mise en œuvre d'une gestion raisonnée afin de limiter les traitements peut s'avérer utile (parc du Prieuré).
- ✓ Les jardins familiaux tels que celui de Jouy-le-Moutier ou de Menucourt permettent de développer les sens et les possibilités de cultiver « propre » et « ensemble » en ville. La promotion de jardins familiaux à vocation plus écologique (limitation des intrants, maintien d'une couverture du sol toute l'année par une gestion des successions culturales et des intercultures...) permettrait d'augmenter significativement la biodiversité. Ces espaces sont souvent combinés à des espaces de pelouses ou de prairies et à des vergers.
- ✓ Les jardins fleuris, sont des sites souvent de petite superficie, très entretenus, conçus selon une vocation très affirmée (jardin des 5 sens, jardin du Moulin de la Coulevre, jardin des Cordelier). Ils correspondent souvent à des jardins de mise en valeur de bâtiments. La biodiversité y est souvent faible compte tenu de la vocation des sites. Il n'est pas proposé d'aménagement écologique élaboré car seule la mise en œuvre d'une gestion raisonnée afin de limiter les traitements permettrait d'obtenir un modeste regain de biodiversité.

Des différences marquées sont identifiées en termes de superficie totale et nombre des espaces verts :

Commune	Effectif	Surface totale (ha)
Boisemont	1	1,03
Cergy	19	124,59
Cergy - Jouy-le-Moutier - Vauréal	1	110,39
Cergy - Neuville-sur-Oise	1	222,15
Courdimanche	1	2,35
Eragny-sur-Oise	2	16,13
Jouy-le-Moutier	6	42,80
Menucourt	2	62,04
Neuville-sur-Oise	1	7,04
Osny	4	45,97
Pontoise	10	26,72
Saint-Ouen-l'Aumône	9	76,87
Vauréal	1	3,11
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>741,19</b>

EFFECTIFS ET SURFACES D'ESPACES VERTS PAR COMMUNE

Les communes peu urbanisées (Boisemont, Courdimanche, Menucourt et Neuville-sur-Oise) n'ont que peu d'espaces verts urbains, la forte superficie des espaces verts à Menucourt tenant au parc du château et au bois des Taillettes.

Les mails et les squares récents sont exclus de l'inventaire, l'importance des espaces verts à Vauréal est sous-estimée, de même qu'à Cergy-le-Haut et dans le nouveau quartier de Courdimanche. L'importance des espaces verts à Vauréal est aussi masquée par le fait que les bois de Lieu, des Loctaines et de la côte des Carrières y ont l'essentiel de leur emprise, et sont dans le bilan des surfaces rattachés à Cergy, Jouy-le-Moutier et Vauréal. Les mails, cependant, bien que peu larges atteignent des surfaces conséquentes (1,66 ha pour les mails du Terroir et du Point du Jour aux Hauts de Cergy, 2,42 ha pour la promenade des Coudraies à Courdimanche) et peuvent présenter un intérêt pour

établir, sinon des corridors écologiques, au moins des coulées vertes. Les squares par contre, bien que parfois relativement grands (1,04 ha pour le jardin des Moissons à Vauréal) souffrent d'une structure et d'un enclavement qui offrent peu de potentialités écologiques.

#### IV- 7. ETUDE HYDROBIOLOGIQUE

L'observation du réseau hydrographique a pour objectif :

- ✓ l'identification des éléments composant le réseau et la collecte d'un maximum de données exploitables ;
- ✓ l'analyse puis la hiérarchisation des enjeux environnementaux ;
- ✓ enfin, la proposition de recommandations afin de permettre la préservation et la valorisation du patrimoine « naturel » s'intégrant au projet de développement de l'agglomération.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, une méthodologie précise a été appliquée. Elle englobe la définition ainsi que la caractérisation des différents milieux aquatiques, un travail bibliographique, d'enquêtes et de prospections de terrain menés auprès de nombreux interlocuteurs ainsi que la cartographie de toutes les unités hydrographiques. Une fiche descriptive a finalement été mise en place pour chaque unité à partir de toutes les informations recueillies. Ceci a permis de classer les unités hydrographiques proches d'un point de vue hydro-écologique, en mettant en exergue leurs qualités ainsi que les éventuelles perturbations auxquelles elles sont soumises. Enfin, pour chacun des types de milieux aquatiques préalablement identifiés, les lacunes ont été signalées et des recommandations ont pu être suggérées et hiérarchisées selon leur degré d'importance

Les milieux aquatiques du territoire de Cergy-Pontoise sont diversifiés.

Une typologie a donc été mise en place afin de classer chaque unité hydrographique selon des critères bien définis :

- ✓ **Les cours d'eau** : un cours d'eau est un terme général désignant tous les chenaux naturels, superficiels ou souterrains, conducteurs d'eau permanents ou temporaires. Au sein du périmètre d'étude, deux types de cours d'eau ont été distingués :
- ✓ **les rivières** : cours d'eau naturels caractérisés par une grande longueur n'ayant pas leur origine dans l'agglomération et présentant un débit moyen supérieur à 1 m<sup>3</sup>/s ;
- ✓ **les rus** : petits cours d'eau d'importance relativement faible, d'un débit inférieur à 100 l/s, le plus souvent alimenté par une source située sur le territoire de l'agglomération ;
- ✓ **les plans d'eau** : de nombreuses surfaces d'eau stagnante occupent le territoire, elles se classent en trois catégories ;
- ✓ **les étangs** : étendues d'eau stagnante, d'aspect physique naturel ou semi-naturel bien que d'origine anthropique, de profondeur variable, d'une surface supérieure à 2000 m<sup>2</sup> (sources d'alimentation variées : nappe, source, ru) ;
- ✓ **les mares** : étendues d'eau stagnante, d'aspect physique naturel ou semi-naturel, de faible profondeur et d'une surface inférieure à 2000 m<sup>2</sup>, alimentée par une nappe, une source ou des écoulements superficiels ;
- ✓ **les bassins en eau** : étendues présentant un caractère très artificiel, remplissant généralement une fonction hydraulique particulière (rétention d'eau pluviale) ;
- ✓ **les sources** : eau sortant naturellement de la terre et le plus souvent à l'origine d'un ru ou d'un cours d'eau.
- ✓ **Les bassins secs** : ouvrages à vocation hydraulique de stockage d'eau pluviale, maintenus secs hors période pluviale et présentant parfois un aspect de zone humide artificielle ou semi naturelle.

De nombreux paramètres ont été pris en compte afin d'évaluer l'état écologique de ces milieux aquatiques. En particulier, la vitesse du courant, la nature des berges et du fond du lit, la largeur et la hauteur des berges ainsi que la hauteur d'eau ont été mesurées sur le terrain. De plus, des indications ont été relevées sur les espèces floristiques dominantes et la faune aquatique (invertébrés, poissons).

Au total, 79 unités hydrographiques ont été inventoriées sur le territoire du SCoT de Cergy-Pontoise. Dans l'ensemble, leur répartition demeure assez homogène bien que quelques secteurs ne présentent aucun milieu aquatique :

- ✓ au sud d'Eragny-sur-Oise ;
- ✓ à l'est de Jouy-le-Moutier ;
- ✓ au sud de Neuville-sur-Oise ;
- ✓ au nord d'Osny ;
- ✓ au cœur de Cergy.

L'urbanisation, le remembrement agricole ainsi que la topographie sont les principales origines de ces déficits. Les données abordées dans les rubriques suivantes ne prennent pas en compte les bassins secs.

### Historique

La plupart des rus ainsi que les deux rivières inventoriées sont d'origine naturelle (environ 25 % des milieux aquatiques de Cergy-Pontoise).

Les bassins du château de Marcouville constituent les plans d'eau les plus anciens inventoriés sur le territoire. Les principales unités recensées datant du XIX<sup>ème</sup> siècle sont les lavoirs.

D'autres catégories de milieux aquatiques (20 %), majoritairement des bassins d'ornements, ont vu le jour, beaucoup plus tard, dans les années 1970-80 avec le développement de l'urbanisation : bassins de la Louvière, de la Préfecture, étangs de Cergy, parc Saint-Christophe...

Les aménagements les plus récents (milieu des années 1990 jusqu'à aujourd'hui) concernent des milieux semi-naturels, réalisés dans un

esprit de valorisation écologique et de renaturation des communes de l'agglomération (5 %) : étangs de Maubuisson et mare pédagogique de Saint-Ouen-l'Aumône, mare des tennis de Menucourt, milieux aquatiques de Jouy-le-Moutier.

### Usages

La principale vocation des milieux aquatiques présents sur l'agglomération est hydraulique et concerne la gestion des eaux pluviales (38.9 %).

Les cours d'eau, les mares, les étangs ainsi que quelques bassins en eau sont considérés comme des unités paysagères, agrémentant les parcs ou les espaces urbains très fréquentés par la population locale (37 %).

D'autres usages, tels que des usages agricoles, pédagogiques ou de loisir sont notables mais ne concernent que très peu d'unités de Cergy-Pontoise : abreuvoir de Boisemont, mare de Saint-Ouen-l'Aumône, étangs de la base de loisirs.

### Qualité des milieux

Le volume de données concernant la qualité des eaux demeure faible et ne concerne que les plus grands cours d'eau de Cergy-Pontoise, ainsi que les étangs de Cergy. Les informations récoltées dénotent principalement des excès de matières azotées ainsi que d'herbicides. Les nombreux rejets unitaires urbains, encore connectés aux différents cours d'eau, participent incontestablement à cette dégradation. Néanmoins, les eaux de nappe, des étangs de Cergy présentent une qualité remarquable.

La qualité physique des milieux reste très hétérogène. Les unités hydrographiques localisées dans les secteurs urbanisés de l'agglomération présentent, classiquement, une structure beaucoup plus artificialisée que les milieux aquatiques périphériques.

Altérations des milieux : 40,7 % des unités hydrographiques ne présentent aucune altération apparente.

Altérations principales	Rivières	Rus	Mares	Etangs	Bassins en eau	Sources	Total	%
Dysfonctionnement hydraulique				1	2		3	5,6
Dégradation physique	2	1		1	2	2	8	14,8
Pollution	2	6			2		10	18,5
Emprise de la végétation		4	1				5	9,3
Eutrophisation		1	2	2	1		6	11,1
Aucune apparente		2	5	1	6	8	22	40,7

Cinq grandes altérations ont été identifiées :

- ✓ Pollutions diverses (chimiques, détritiques...) de l'unité hydrographique, révélées par les différentes observations de terrains et les données collectées (18,5 % unités).
- ✓ Dégradation physique des éléments structurant le milieu concerné (berges, fondations), le plus souvent sous forme d'érosions (14,8 %).
- ✓ Eutrophisation, marquée par un taux de recouvrement de lentilles d'eau important ou par une épaisseur de vase très significative (11,1 %).
- ✓ Emprise de la végétation, matérialisée par un fort taux de recouvrement d'arbuste ou par une occupation très marquée de débris végétaux dans le milieu aquatique considéré (9,3 %).
- ✓ Fonctionnement hydraulique défectueux, lié à une altération du système de circulation d'eau (5,6 %).
- ✓ Entretien des milieux

Entretien	Rivières	Rus	Mares	Etangs	Bassins en eau	Sources	Total	%
-----------	----------	-----	-------	--------	----------------	---------	-------	---

<b>Aucun</b>		3	2	1	5	2	13	24,1
<b>Ancien</b>					3		3	5,6
<b>Suivi</b>	4	9	6	4	5	7	35	64,8
<b>Indéterminé</b>		2				1	3	5,6

La majorité des unités hydrographiques est entretenue et fait l'objet d'un suivi mené par les différents gestionnaires (64,8%). Elles sont régulièrement soumises à des opérations de nettoyage, d'égagages de la ripisylve ainsi que d'entretien des berges.

Toutefois, 13 unités hydrographiques ne présentent aucun suivi, ni aucun entretien apparent. Cela concerne quelques rus, mares, étangs, bassins en eau et sources.

### Enjeux hydroécologiques

Enjeux hydroécologiques	Rivières	Rus	Mares	Etangs	Bassins en eau	Sources	Total	%
<b>Nul</b>		2			7	10	19	35,2
<b>Faible</b>		10	3		4		17	31,5
<b>Moyen</b>	2	2	5	2	2		13	24,1
<b>Fort</b>	2			3			5	9,3

Les milieux aquatiques à enjeux hydrauliques « nul » et « faible » représentent plus de la moitié des unités du territoire.

Les sources, matérialisées par des lavoirs, ne présentent aucun intérêt hydroécologique. En les excluant de l'interprétation, les unités à enjeux hydroécologiques « faible » deviennent les plus représentatives de l'échantillon. Ce sont essentiellement des rus ayant subi de fortes artificialisations.

Les unités à enjeux « moyens » sont également bien représentées (24,1 %). Il s'agit, en majorité de petits plans d'eau (mares).

Seules 5 unités présentent un enjeu hydroécologique fort (1 tronçon de la Viosne et de l'Oise ainsi que les étangs de Cergy, de Maubuisson et de Grouchy).

## IV- 8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Critères d'évaluation des enjeux écologiques

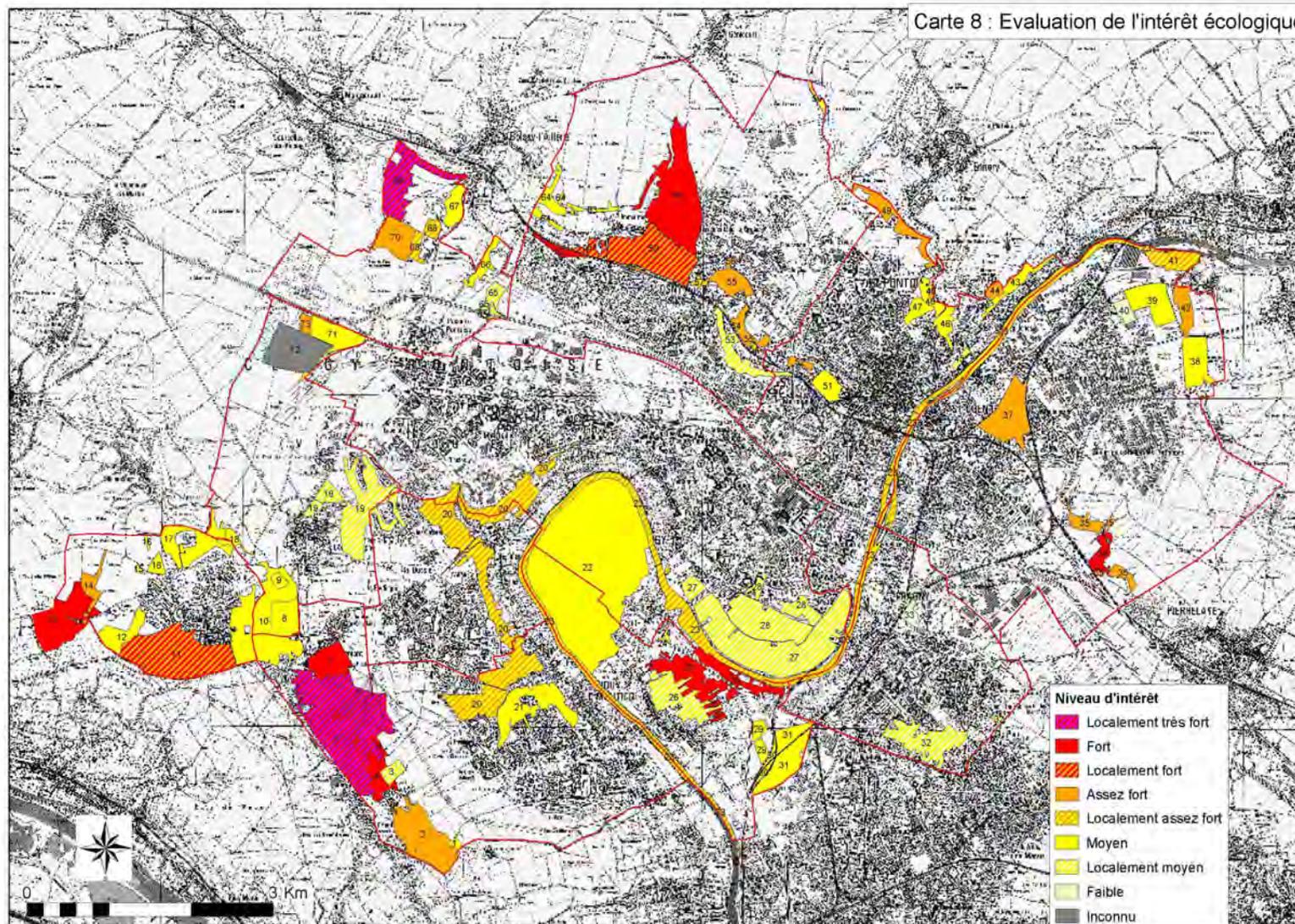
Les niveaux d'enjeu ont été définis à partir de :

- ✓ l'intérêt patrimonial des habitats : sont pris en compte les habitats mentionnés dans l'annexe 1 de la directive 92/43/CEE, dite « Habitats » et/ou déterminants de ZNIEFF ;
- ✓ l'intérêt patrimonial des espèces végétales : sont pris en compte les espèces mentionnées dans l'annexe 2 de la directive « Habitats », protégées nationales ou régionales, déterminantes de ZNIEFF ou rares en région Ile-de-France ;
- ✓ l'intérêt patrimonial des espèces animales : les éléments pris en comptes sont identiques aux espèces végétales, à l'exception du statut de protection nationale pour les vertébrés qui n'est pas révélateur de l'intérêt des espèces concernées ;
- ✓ divers paramètres fonctionnels tels que le rôle des sites comme corridors biologiques, leur rôle dans le maintien des zones humides, les grandes zones d'alimentation pour la faune.

Il ressort de cette analyse que les niveaux d'enjeu « localement fort à très fort » sont atteints pour 13 sites (un quart de la superficie des 73 sites analysés).

Niveau d'enjeu	Nombre de sites	Surface totale (ha)	% de la surface des 73 sites retenus
<b>Très fort</b>	0	0	0 %
<b>Localement très fort</b>	2	125,98	7,46 %
<b>Fort</b>	8	181,01	10,70 %
<b>Localement fort</b>	3	108,60	6,43 %
<b>Assez fort</b>	15	155,51	9,20 %
<b>Localement assez fort</b>	6	278,89	16,50 %
<b>Moyen</b>	27	527,87	31,23 %
<b>Localement moyen</b>	9	273,10	16,15 %
<b>Faible</b>	2	8,88	0,53 %
<b>Inconnu</b>	1	30,49	1,80 %
<b>TOTAUX</b>	<b>73</b>	<b>1690,33</b>	<b>100 %</b>

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RESULTATS OBTENUS PAR ENJEUX HIERARCHISES.



Les secteurs présentant un intérêt patrimonial fort sont principalement concentrés :

- ✓ sur les extrémités du territoire, notamment sur les espaces forestiers et leurs lisières,
- ✓ le long des cours pour les espaces aquatiques et humides.

Les espaces à forte patrimonialité concernent principalement de vastes espaces boisés qui accueillent une faune et une flore à caractère remarquable.

Il ressort de cette analyse que **les niveaux d'enjeu « localement fort à très fort »** sont atteints pour 13 sites (un quart de la superficie des 73 sites analysés).

Trois entités principales concentrent l'essentiel des sites d'intérêt écologique majeur :

- ✓ **La forêt de l'Hautil (bois de Boisemont, bois de la Plâtrière...) et les milieux associés** : il s'agit d'un grand ensemble abritant des boisements matures à tendance acidophile associés à des zones humides (mares et zones de suintement). Ces milieux humides, bien que localisés, ponctuels et de faible étendue, contribuent très largement à la diversification des habitats et de la flore du site et abritent la majorité des espèces patrimoniales de la forêt, dont une est protégée à l'échelon régional (le Polystic à aiguillons) et des prairies en périphérie favorables à la biodiversité. 277 espèces végétales ont été référencées dans ce secteur qui accueille également un important cortège d'espèces végétales peu fréquentes (avec 5 espèces déterminantes de ZNIEFF, dont trois protégées notamment le Polystic à aiguillons qui est protégé à l'échelon régional). La présence de vieux arbres en bas de pente contribue à l'intérêt du site en permettant la reproduction du pic noir (annexe 1 directive « Oiseaux »), la présence de différentes espèces de chauves-souris (dont le grand murin - annexe 2 de la directive « Habitats ») et de coléoptères saproxylophages remarquables.

Les pâtures en lisière constituent des milieux relictuels favorables à quelques espèces en voie de raréfaction en Ile-de-France, en particulier la chouette chevêche qui conserve un noyau de reproduction dans ce secteur (deux couples probables aux prairies de la ferme d'Ecancourt (site 4) et un aux prairies du Bout d'en Haut (site 7). Si l'on ajoute à cela, la présence de faune protégée au niveau des odonates ou des amphibiens, le massif de l'Hautil apparaît véritablement comme un site d'intérêt majeur pour l'agglomération et le département ;

- ✓ **La vallée de la Viosne et ses coteaux** : malgré une anthropisation prononcée, notamment à Pontoise (buses, rectification...), la vallée de la Viosne représente, notamment entre le marais de Boissy l'Aillierie/Mongeroult et le parc de Grouchy, un nouveau secteur d'intérêts fort. En effet, la présence de zone de marais issus d'anciens habitats tourbeux et la présence de milieux forestiers humides, permet d'accueillir une diversité importante d'espèces végétales et animales patrimoniales dans une mosaïque d'habitats. Certains de ces habitats sont reconnus pour leur valeur écologique (déterminants de ZNIEFF), notamment les herbiers de renoncule flottante, l'aulnaie-peupleraie à hautes herbes (directive « Habitats ») et l'aulnaie tourbeuse. Ce secteur abrite six espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont deux protégées. Il comprend 5 sites remarquables, dont deux de valeur localement forte (marais du Missipi et parc de Grouchy – sites 59 et 61), deux de valeur forte (l'aulnaie-frénaie du Moulinard – site 62 et le bois de la Garenne – site 60 qui héberge un important cortège d'espèces végétales caractéristiques des pelouses, ourlets et pré-bois calcicoles) et un site de valeur localement très forte (boisements nord de la côte Saint-Léger - site 69) en raison notamment de la présence d'une belle population d'actée en épis (espèce végétale protégée régionale) et de plusieurs espèces animales remarquables (grand murin, martin-pêcheur d'Europe, cordulégastre annelé, Noctuelle augure...).

- ✓ **La portes du plateau agricole du Vexin** au nord ouest du territoire, la commune de Courdimanche dispose de milieux herbacés relictuels mais présentant un intérêt patrimonial du fait de leur rareté et des espèces qu'ils peuvent accueillir. Les prés fauchés aux Dourdrelles accueillent le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) et la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) (insectes déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France) ou encore une espèce végétale patrimoniale avec la Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia* L.). Plus au nord encore, sur la commune de Puiseux-Pontoise, la mosaïque entre la continuité boisée (bois de Planite et de Saint-Léger) et la végétation des sables siliceux ou décalcifié en lisière, représente un ensemble riche. La présence d'une aulnaie tourbeuse avec des espèces végétales patrimoniales (*Polystichum setiferum*, Actée en épie - *Actaea spicata*, Trèfle strié - *Trifolium striatum*...), ainsi qu'une faune diversifiée (Grand Murin - *Myotis myotis*, Sérotine commune - *Eptesicus serotinus*, Pic mar - *Dendrocopos medius* ...) permet de désigner cet ensemble comme à enjeu fort.

En complément deux sites plus petits atteignent le niveau « fort » :

- ✓ le bois des Côtes à Neuville-sur-Oise (site 25), seul boisement où la reproduction du faucon hobereau (rare, déterminant de ZNIEFF) est confirmée ;
- ✓ l'aulnaie-frênaie à la Samaritaine à Saint-Ouen-l'Aumône (site 34) compte tenu de l'intérêt patrimonial (directive « Habitats ») du boisement, en bon état de conservation.

Le niveau assez fort est atteint par 21 sites totalisant également environ un quart de la superficie totale des 73 entités retenues dans notre analyse. Outre des sites dispersés dans les deux grandes entités précédemment décrites (forêt de l'Hautil, vallée de la Viosne), six ensembles d'intérêt significatif peuvent être définis :

- ✓ le fond Saint-Antoine et ses abords qui abritent un boisement (site 49) avec de belles populations de polystic à soies (rare et déterminant de ZNIEFF) et des prairies de fauche (sites 44 et 48) ;
- ✓ le vallon du ru de Liesse jusqu'à l'abbaye de Maubuisson (site 35, 36 et 37) en raison de la présence d'espèces peu fréquentes ou du rôle de corridor biologique pour les chauves-souris ;
- ✓ le fond des Aunes (sites 41 et 42) qui abrite différents habitats et espèces d'intérêt, mais qui est assez largement dégradé ;
- ✓ et à un moindre degré, trois autres sites : la vallée de l'Oise – site 23 ; les Coteaux boisés de l'Oise – site 20 et le Bassin Mirapolis - site 73.

Les autres sites, représentant la moitié de la superficie, atteignent tout au plus une valeur moyenne et n'ont qu'un intérêt local en raison de leur forte artificialisation ou de leur caractère banal (base de loisirs, bois de Cergy, bois des Chasse-marée, golf de Courdimanche...).

**En conclusion, le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise abrite encore un patrimoine naturel important.** Celui-ci est resté largement méconnu, ce qui explique le peu de reconnaissance dans les inventaires officiels (ZNIEFF) et l'absence de zones protégées.

Les points suivants méritent plus particulièrement d'être mis en avant :

- ✓ deux secteurs (forêt de l'Hautil et prairies associées ; complexe de la vallée de la Viosne) présentent un intérêt majeur et doivent faire l'objet d'une politique de conservation volontariste ;
- ✓ plusieurs autres secteurs offrent un intérêt plus local mais réel, en particulier la vallée du ru de Liesse, le fond de Saint-Antoine et ses abords, le bois des Côtes à Neuville-sur-Oise. Ces secteurs doivent également bénéficier de mesures de conservation actives ;
- ✓ les autres sites présentent un intérêt plus modeste mais cependant non négligeable. Ils concourent au maintien d'une « biodiversité ordinaire » sur l'ensemble du territoire et participent aux corridors biologiques assurant la circulation des espèces et les échanges génétiques entre territoires. Des mesures de gestion adaptées doivent être envisagées ;
- ✓ Les corridors biologiques tendent à se morceler et localement à se rompre sur le territoire en raison de la progression de l'urbanisation et du développement des infrastructures. Ces corridors devront être pris en compte dans le cadre du plan de développement de l'agglomération.

#### IV- 9. LA TRAME VERTE ET BLEUE, ESPACES SUPPORT A UN RESEAU ECOLOGIQUE

---

Chaque espèce, animale ou végétale, est liée à un type de milieu particulier et à un cortège d'espèces associées. L'ensemble des espaces répertoriés ont donc été classés et étudiés en fonction de leur typologie principale : la trame boisée, la trame herbacée, et la trame bleue.

Cependant, ces milieux ne sont pas homogènes : les espaces sont répertoriés selon leur composante principale mais peuvent être identifiés dans plusieurs trames (ex : parc de Grouchy, où chaque trame est significative) et il est nécessaire d'intégrer les besoins écologiques du cortège d'espèces donné.

Par ailleurs, il faut aussi intégrer des paramètres qui ne sont pas directement liés aux espèces mais plutôt aux fonctions écologiques et aux services environnementaux des différents habitats (exemple : cas des bandes enherbées le long des cours d'eau qui ont un rôle épurateur...).

Pour chaque trame ont été identifiés :

- ✓ les réservoirs de biodiversité (sites d'intérêt majeur et autres sites d'intérêt) ;
- ✓ les sites de transit
- ✓ les voies de déplacement de la faune.
- ✓ La trame boisée

## La trame boisée

Elle comprend l'ensemble des massifs forestiers, des bois, ainsi que les principaux bosquets et parcs urbains partiellement ou totalement boisés. Tous les boisements sont considérés, qu'ils soient secs ou humides (les boisements humides sont également repris dans la trame bleue). Les coupes forestières, les landes, les formations arbustives et certaines clairières y sont également intégrées. Les coupes forestières, les landes, les formations arbustives et certaines clairières sont également intégrées. Les alignements d'arbres, les quelques haies rurales, les rideaux d'arbres le long de l'Oise présents sur le territoire n'ont pas été systématiquement cartographiés. Il en est de même des arbres isolés, des jardins privés des squares... qui peuvent abriter un patrimoine arboré.

La trame des milieux boisés est globalement réduite et discontinue dans le territoire et est cantonnée à la périphérie de celui-ci mais également aux vallées et coteaux jusqu'ici préservés de l'étalement urbain.

Les éléments suivants ont été reportés sur cette carte :

**Le niveau d'intérêt écologique.** Les espaces ont été classés en 3 classes selon leur richesse écologique (originalité des habitats, richesse en espèce, présence d'espèces rares et/ou menacées...) :

- ✓ Les sites d'intérêt majeur. Il s'agit d'espaces totalement ou partiellement boisés dont la valeur est considérée comme au moins localement forte. Ils sont situés en forêt de l'Hautil (chênaie-frênaie acidophile mésotrophe et forêts de pentes), dans la partie amont de la vallée de la Viosne (boisement calcicoles), et plus localement sur le ru de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône (boisements humides) et au niveau du bois des Côtes à Neuville-sur-Oise. Il s'agit des principaux réservoirs de biodiversité du territoire. Le maintien des connexions écologiques autour de ces espaces constitue l'enjeu le plus important.
- ✓ Les autres sites d'intérêt. Il s'agit d'espaces totalement ou partiellement boisés dont la valeur est considérée comme au

moins localement assez forte. Ce sont des sites de moindre intérêt mais qui peuvent s'avérer localement importants pour la conservation de certaines espèces. Ces sites sont localisés dans les mêmes secteurs que précédemment, ainsi qu'au niveau des coteaux de l'Oise entre Cergy et Jouy-le-Moutier (boisement calcicoles de la côte des Carrières, du coteau de Vauréal et du bois de la Vallée), du fond de Saint-Antoine et ponctuellement du ru de Liesse.

- ✓ Les sites de transit. Cette catégorie regroupe l'ensemble des autres boisements. Ils ne jouent pas un rôle majeur en tant que source de biodiversité. Ils participent cependant à la « nature ordinaire », c'est-à-dire qu'ils abritent des habitats et cortèges d'espèces relativement banales associés à l'ensemble des boisements. Ils peuvent parfois jouer un rôle significatif pour la dispersion des espèces forestières, en particulier lorsqu'ils sont situés en bordure de sites d'intérêt majeur ou « secondaire » et s'ils ne sont pas isolés au sein d'espaces non favorables.

Les voies de déplacement de la faune. Plusieurs continuités ont été identifiées au sein de la trame boisée sur la base de l'analyse de l'occupation du sol et des connaissances naturalistes sur le territoire de l'agglomération. Les situations de ces continuités apparaissent contrastées selon les secteurs.

Plusieurs continuités relativement fonctionnelles peuvent ainsi être identifiées :

- ✓ Sur le secteur reliant le massif de l'Hautil, le bois de Boisemont et les boisements situés au sud de la commune de Menucourt apparaissent fonctionnelles,
- ✓ Sur le secteur reliant l'amont de la vallée de la Viosne et le bois de la Garenne à Osny,
- ✓ Sur le nord-ouest de l'agglomération entre le bois de Saint-Léger et la vallée boisée de la Viosne sur Boissy-Mongerout,
- ✓ Et tout au nord sur le Fond Saint-Antoine.

Ces continuités présentent des caractéristiques favorables à la dispersion des espèces pour diverses raisons. Le bon état de conservation et la continuité des milieux permettent aux espèces de pouvoir se nourrir, se reposer et transiter sans difficultés particulières. Enfin, les obstacles sont peu nombreux ou franchissables aisément.

Plusieurs continuités apparaissent moyennement fonctionnelles, suite à la dégradation des milieux d'accueil, le morcellement progressif par l'urbanisation. Ces secteurs sont présents dans les franges urbaines de l'agglomération notamment la connexion avec le massif de Vauréal et de Jouy le Moutier et le corridor sur la plaine agricole du Vexin à l'ouest du territoire de l'agglomération entre Menucourt et Puiseux-Pontoise.

Par ailleurs, certains corridors moyennement fonctionnels se trouvent isolés au sein du territoire de l'agglomération. Ces milieux probablement fonctionnels avant le développement des projets d'urbanisation et d'infrastructures se retrouvent aujourd'hui dans ce cas. Il s'agit notamment de la ripisylve amont du ru de Liesse qui, malgré l'intérêt remarquable de certains habitats forestiers, ne cesse de se dégrader du fait des aménagements à proximité, mais également de l'ensemble de petits boisements de Neuville-sur-Oise qui sont des lieux d'accueil et de transit pour les populations d'espèces animales localement présentent au sein de la boucle de l'Oise.

Enfin, un certain nombre de continuités identifiées semblent non fonctionnelles en raison de l'importance de l'urbanisation et des voies de communication qui constituent des obstacles majeurs au passage des espèces. Il s'agit notamment de la continuité boisée le long de l'Oise à l'ouest de la boucle de Cergy, de la partie aval de la vallée de la Viosne et du ru de Liesse et du franchissement entre le boisement de Puiseux-Pontoise et Osny.

Sur l'ensemble des corridors identifiés au sein de la trame forestière, 66 points de blocage ont été recensés.

22 points présentent des blocages forts, il s'agit principalement de voies de communication qui fragmentent le territoire et sont difficilement franchissable compte tenu de leur emprise et du trafic routier soutenu qu'elles supportent. Ainsi, l'A15, la RN 184 et la RD 203 sont les principaux axes générant des blocages forts dans les continuités écologiques. Les points de blocage majeurs correspondent également dans certains cas à des zones urbanisées qui isolent certains corridors boisés. C'est par exemple le cas des boisements sur les coteaux de l'Oise à Vauréal.

19 points de blocage moyens ont également été repérés. Ils sont surtout liés à la présence de voies secondaires de circulation avec un trafic encore important pouvant entraîner une forte mortalité pour la faune. Ces voies restent toutefois plus facilement accessibles pour la faune terrestre en l'absence d'aménagements en bordure (grillages, murs d'enceinte...).

25 points de blocage faibles sont signalés. Ils sont liés à des routes supportant un trafic routier moindre, ne présentant pas d'aménagements en bordure (grillage, muret...) ou avec des passages permettant aux espèces de les franchir assez aisément. Le bois de la Garenne à Osny est parcouru par de nombreuses routes peu fréquentées illustrant bien ce type de points de blocage.

Deux groupes faunistiques ayant des exigences et des modalités de déplacement très différentes ont été pris en compte :

- ✓ La grande faune à déplacement terrestre. Ce groupe concerne essentiellement les grands ongulés (chevreuil et sanglier) ainsi que les carnivores (renard, mustélidés) et d'autres mammifères terrestres (écureuil roux...). Ce groupe est particulièrement menacé dans ses déplacements lorsque les milieux deviennent défavorables (urbanisation...) même si quelques espèces arrivent parfois à s'adapter (renard...). Pour ce groupe ont été distingués des axes de déplacement régulier (forêt de l'Hautil et partie amont de la vallée de la Viosne) et des voies de déplacement occasionnel, parfois encore empruntées (bois de la Garenne à Osny, fond Saint-Antoine à Pontoise, coteaux de l'Oise) ou probablement abandonnées depuis quelques années (bords de l'Oise...).
  
- ✓ La petite faune à déplacement aérien (chauves-souris, oiseaux, certains insectes forestiers...). Ces espèces sont généralement moins gênées pour leur déplacement par les coupures dans le continuum boisé que ne le sont les espèces terrestres. Cependant, certaines, comme les chauves-souris forestières, ont besoin d'une certaine continuité pour se maintenir. Des coupures trop longues (quelques dizaines de mètres et parfois moins pour certaines espèces) peuvent entraîner l'abandon des territoires de chasse et la disparition de l'espèce. Une cartographie systématique des axes de déplacement pour ces espèces n'a pu être réalisée. C'est pourquoi ont été distingués les continuités écologiques principales les plus fréquentées (lisières de la forêt de l'Hautil, coteaux de l'Oise, vallée de la Viosne, fond Saint-Antoine, rives de l'Oise et boisements limitrophes, rus de Liesse et du fond de Vaux, bois de Chasse-Marée à Eragny-sur-Oise...) et les alignements discontinus, localement manquants, beaucoup moins utilisés (secteurs les plus urbanisés des bords de l'Oise...).

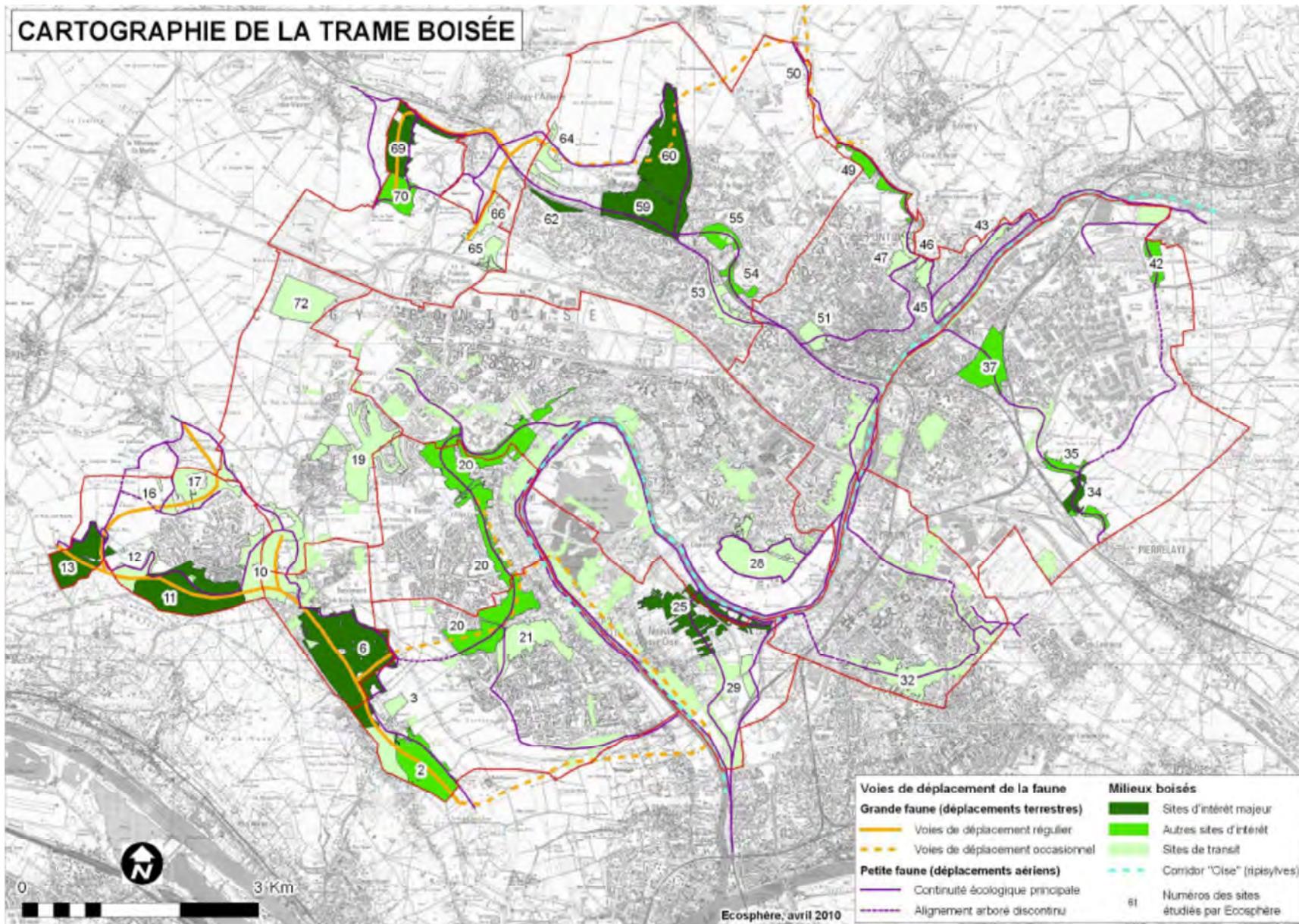
Fonctionnalité	Surface (Ha)	Représentativité (%)
Autres habitats connectés	3089	35
Zones urbanisées	2230	26
Autres habitats non connectés	771	9
Éléments fragmentants linéaires	627	7
Éléments relais connectés	581	7
Cœur de nature (>30 ha)	519	6
Habitats de dispersion	422	5
Éléments relais non connectés	317	4
Habitats favorables non connectés	159	2
<b>TOTAL</b>	<b>8715</b>	<b>100</b>

REPARTITION DE LA TRAME BOISEE SELON LES TYPES DE BOISEMENT

Seulement 6% du territoire de l'agglomération est susceptible de constituer des cœurs de nature de taille suffisante pour héberger les cortèges caractéristiques de ces milieux. Ces cœurs de nature correspondent principalement au massif de l'Hautil, au boisement rivulaire de la Viosne et au bois de la Garenne. Les éléments relais et les habitats de dispersion connectés avec les cœurs de nature sont également faiblement représentés sur le territoire (respectivement 7 et 5%), ce qui conforte l'idée que la trame forestière est fragile et morcelée sur le territoire de l'agglomération. Les cœurs de nature sont peu nombreux et dispersés, tout comme les espaces favorables au déplacement des espèces.

La trame boisée mériterait d'être renforcée sur le territoire de l'agglomération :

- ✓ En préservant les espaces de fonctionnalité encore présents (cœur de nature, élément relais) comme la forêt de l'Hautil et les boisements alluviaux de la Viosne,
- ✓ En favorisant la reconquête des espaces boisés en périphérie et au sein des espaces urbanisés tel que le massif de Vauréal et Jouy-le-Moutier
- ✓ En améliorant la fonctionnalité au niveau des principaux obstacles à la continuité de cette trame, notamment sur la Viosne à partir du Parc de Grouchy par exemple,
- ✓ Tout en préservant les milieux intraforestiers créant une mosaïque d'habitats favorable à la diversité floristique et faunistique.



## La trame herbacée

La trame herbacée comprend l'ensemble des formations herbacées « permanentes », c'est-à-dire les prairies, les friches, les pelouses « naturelles » et artificielles (principaux parcs, espaces verts semi-publics, bandes herbacées le long des grandes infrastructures de transport). Ces milieux peuvent localement être boisés. Les cultures et les zones de maraîchage en sont exclues. De même, les pelouses des zones les plus urbaines, les jardins ou franges herbacées situées en bordure de petites routes, souvent trop fragmentés, n'ont généralement pas été pris en considération.

La trame des milieux herbacés s'étend principalement en périphérie du territoire de l'agglomération, et dans la vallée de l'Oise. On distingue dans cette trame :

Les espaces agricoles qui occupent des surfaces encore conséquentes en périphérie de la ville nouvelle. S'ils sont souvent considérés comme des espaces peu accueillants pour la faune et la flore, ils abritent encore des îlots de végétation dispersés (bosquet, haies, chemins enherbés, friches...) qui jouent un rôle non négligeable dans le réseau écologique local,

Les espaces verts imbriqués dans le tissu urbain, qui peuvent abriter une biodiversité plus ou moins forte en fonction de différents paramètres (surface, localisation modes de gestion...) et servir de zones de refuge ou de relais pour la faune et la flore.

Fonctionnalité	Surface (ha)	représentativité (%)
autres habitats non connectés	3336	38
Habitats favorables non connectés	2368	27
Zones urbanisées	2230	26
Éléments fragmentant linéaires	627	7
Autres habitats connectés	102	1
Habitats de dispersion	39	0
Éléments relais non connectés	12	0
Cœur de nature (>5 ha)	0	0
Éléments relais connectés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8714</b>	<b>100%</b>

REPARTITION DE LA TRAME HERBACEE SELON LES TYPES DE MILIEUX

La trame des milieux herbacés apparaît réduite et morcelée sur le territoire de l'agglomération. Le territoire n'abrite aucun cœur de nature, ni éléments relais ou habitat de dispersion qui soit connectés à un cœur de nature à proximité du territoire. Les principaux cœurs de nature appartenant à la trame des milieux herbacés identifiés à l'issue de l'analyse de l'occupation du sol, sont localisés hors du territoire de l'agglomération.

La trame repose donc essentiellement sur des habitats favorables à la dispersion des espèces, ces habitats n'étant pas connectés à des cœurs de nature. Il s'agit surtout des espaces agricoles (grandes cultures principalement) qui offre des possibilités réduite en termes de fonctionnalité pour la faune et la flore. Toutefois, l'utilisation de ces espaces par les espèces de faune ou de flore est très variable en fonction des pratiques mises en œuvre, de l'intensité des modes d'exploitation et de l'existence d'axes de déplacement potentiels (bandes enherbées notamment).

Les îlots de végétation au sein des espaces agricoles abritent généralement une flore banale. Cependant, il est possible de rencontrer le long des chemins ou dans des bosquets, quelques espèces végétales remarquables. C'est le cas d'un certain nombre d'espèces floristiques associées aux cultures (plantes messicoles) car elles sont en régression sur l'ensemble du territoire francilien. Elles pâtissent en effet de l'intensification des pratiques agricoles qui ne leur permet plus de s'exprimer. C'est notamment le cas de la Cynoglosse officinale (*cynoglossum officinale*), de la Vergerette âcre (*Erigeron acer*), de la Gesse sans vrilie (*lathyrus nissolia*) et de l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) qui sont des espèces très rare en Ile-de-France, c'est également de cas de la Campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia subsp. Persicifolia*) qui est une espèce très rare et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

La préservation de ces milieux s'avère également essentielle pour la conservation d'un certain nombre d'espèce faunistiques particulièrement typiques. C'est le cas de l'Effraie des clochers (*Tyto Alba*) un nicheur sédentaire, peu commun en Ile-de-France, de la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) qui est protégée, vulnérable et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, du Thécla de l'Orme (*Satyrrium w-album*) qui est protégé et déterminant ZNIEFF en IDF et de l'Hespérie de l'Alcée (*carcharodus alceae*) qui est rare et déterminante ZNIEFF en IDF.

La trame des milieux herbacés de l'agglomération n'est quasiment pas fonctionnelle sur le plan écologique. Les éléments constitutifs d'un réseau qui permettrait à une trame d'établir des liaisons fonctionnelles (cœurs de nature, éléments relais, zone de dispersion) sont absents de la trame se réduit à des espaces de transition faiblement connectés au maillage écologique qui s'étend au-delà du territoire de l'agglomération. Les corridors de cette trame sur le territoire se retrouvent fortement impactés par le développement de l'urbanisation. A l'heure actuelle, ils sont très restreints, localisés et globalement peu fonctionnels, ce qui résulte de l'état global de la trame des milieux herbacés sur le territoire.

Les éléments suivants ont été reportés sur la carte de la page suivante :

**Le niveau d'intérêt écologique.** Les espaces ont été répartis comme précédemment en 3 classes selon leur richesse écologique (originalité des habitats, richesse en espèces, présence d'espèces rares et/ou menacées...) :

- ✓ Les sites d'intérêt majeur. Il s'agit d'espaces totalement ou partiellement herbacés dont la valeur est considérée comme au moins localement forte. Ils sont très peu nombreux et correspondent notamment aux prairies mésophiles anciennes situées à la lisière entre la forêt de l'Hautil et la plaine de Boisemont à Jouy-le-Moutier, Boisemont et Menucourt. Mais également aux prairies humides du parc de Grouchy, aux pelouses sèches en lisière du bois de la Garenne en lien avec la plaine de Marines et en lisière des boisements du nord (bois de l'Orient et bois de la Taillette). Ils représentent les principaux réservoirs de biodiversité du territoire. Le maintien des connexions écologiques autour de ces espaces constitue l'enjeu le plus important (en particulier pour la préservation de la chouette chevêche en bordure de l'Hautil, de la flore et de l'entomofaune des prairies humides et pelouses sèches à Osny). Certaines prairies sont dégradées par l'effet d'un pâturage très intensif ne permettant pas à la végétation de s'exprimer

pleinement, comme sur la prairie de Menucourt, au lieu-dit de « la ferme du Bas Recourt ». Pourtant le maintien de ces espaces est important compte tenu de leur rôle de zones refuges mais également de relais entre les connexions herbacées locales (bande herbeuses le long des routes, des chemins ou des fossés). La gestion mise en place sur les prairies est un facteur déterminant pour l'intérêt écologique de l'habitat. Le surpâturage, la fauche trop précoces (printemps) ou trop fréquente, ou encore l'apport d'intrants sont souvent source de dégradation de l'état de conservation des prairies ;

- ✓ Les autres sites d'intérêt. Il s'agit d'espaces dont la valeur est considérée comme au moins localement assez forte. Ces sites sont d'intérêt plus secondaire, mais peuvent s'avérer localement importants pour la conservation de certaines espèces (surtout pour l'entomofaune). Ces sites sont répartis uniformément sur le territoire, de manière ponctuelle ou linéaire, comme par exemple aux entrées du bourg de Courdimanche, sur les lisières du boisement du fond Saint Antoine, à proximité de l'ancien parc d'attraction de Mirapolis ou encore aux abords de la zone industrielle des Béthunes à Saint-Ouen-l'Aumône. Ces espaces correspondent souvent à des friches ou à des prairies, parfois intégrées dans d'anciens parcs. Concernant les friches, elles sont souvent localisées en lisière de boisements ou au gré de jachères agricoles. Ces espaces naturels sont bien souvent mêlés, ou dans la continuité, d'espaces vacants en milieu rural délaissés de toutes activités. Il s'agit alors de lopins de terre et de parcelles désaffectées où la nature spontanée reprend peu à peu ses droits. Ces espaces sont prisés par l'ensemble des insectes thermophiles (liés aux milieux chauds) et peuvent héberger une certaine diversité d'insectes, selon la dominance de la strate herbacée et ses caractéristiques (hauteur de végétation, densité...). Ce sont également des espaces de transition pour certaines espèces de milieux ouverts ou de milieux boisés recherchant des zones mixtes. Certaines lisières forestières jouent également un rôle non négligeable (sur les coteaux de l'Oise par exemple).

- ✓ Les sites de transit. Cette catégorie regroupe l'ensemble des autres espaces herbacés. Ils ne jouent pas un rôle majeur mais peuvent abriter localement des espèces d'intérêt et participer à la dispersion des espèces en particulier, lorsqu'ils ne sont pas isolés au sein d'espaces non favorables et lorsque la gestion n'est pas trop intensive.

**Les corridors herbacés.** Ces corridors sont difficiles à localiser précisément car surtout utilisés par la petite faune : insectes, micro-mammifères, hérisson, certains oiseaux comme la chouette chevêche (territoires de chasse)... De plus, la dispersion des espèces est souvent diffuse. Ont été retenus comme corridors les lisières plus ou moins herbacées des principaux boisements (Hautil, coteaux de l'Oise, bois de Cergy et de Neuville-sur-Oise, fond Saint-Antoine), les coteaux calcaires de la Viosne et les espaces prairiaux autour des étangs de Cergy-Neuville. Par ailleurs, les corridors de milieux herbacés peuvent également reposer sur un certain nombre d'espaces délaissés tels que les emprises de ligne haute tension, qui peuvent contribuer à la circulation des espèces. Actuellement, une collaboration entre la FICEVY, l'ONF, le Conseil Départemental du Val d'Oise, l'AFTRP et RTE permet de mettre en place des projets d'aménagement de pieds de pylônes, dans le but de créer des éléments du paysage favorable aux déplacements de la faune.

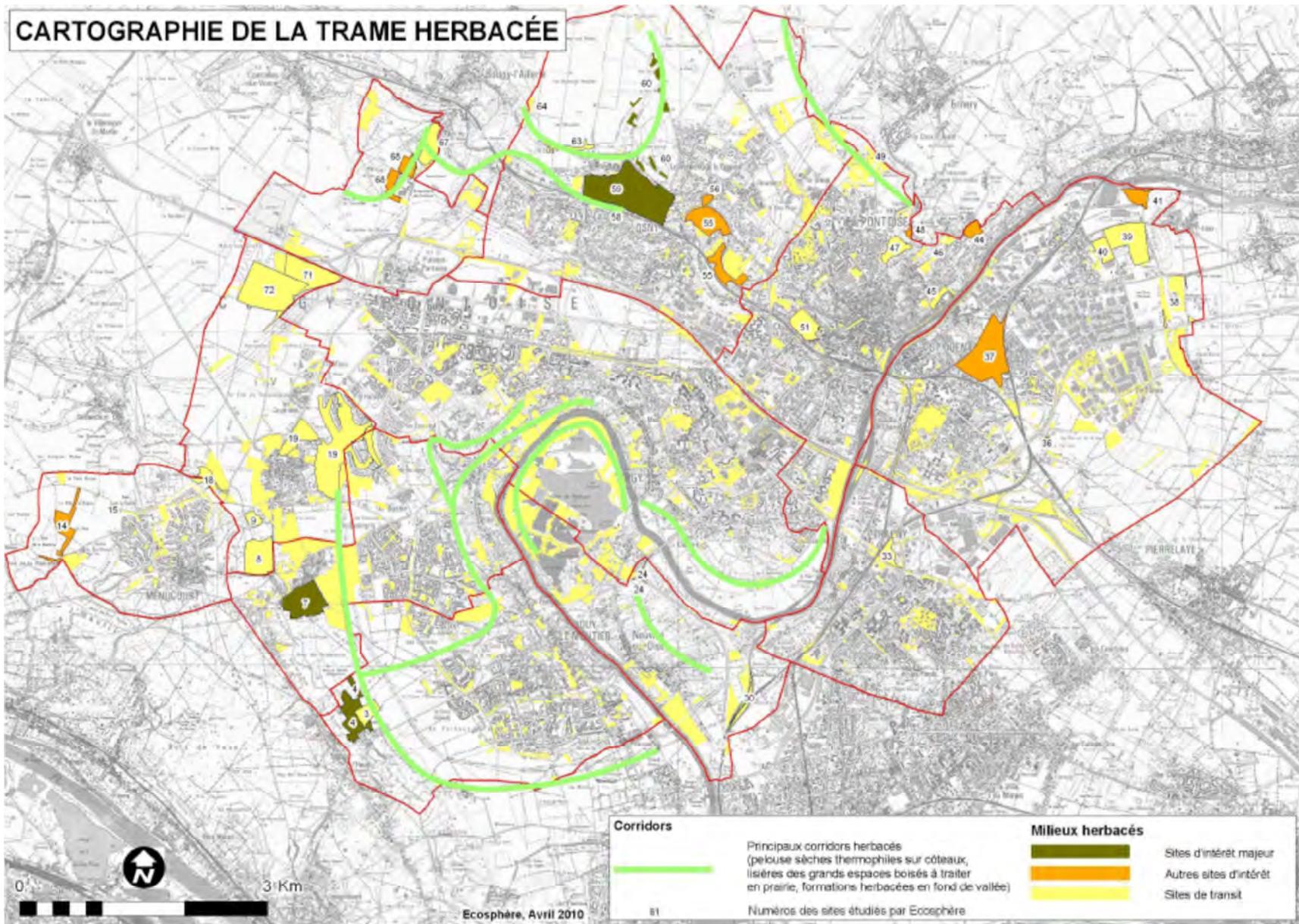
Toutefois, comme pour les autres trames, un certain nombre de point de blocage importants apparaissent sur le territoire (axes de circulation en particulier, grillage à maille resserrée et fragmentation par l'urbanisation), et impactent fortement le fonctionnement global de la trame herbacée, notamment au sein de la boucle de Cergy.

Sur l'ensemble des corridors identifiés au sein de la trame herbacée de l'agglomération, 66 points de blocages ont été recensés :

- ✓ 21 points de blocage peuvent s'illustrer par l'échangeur au niveau de l'île de Loisir, au niveau de la RN 184 à proximité du parc d'activités des Béthunes ou encore au niveau de l'échangeur de l'A15 à Puiseux ;
- ✓ 16 points de blocage moyens se localisent presque essentiellement aux abords des voies de circulation dont le

trafic reste relativement important comme par exemple le boulevard de l'Oise ;

- ✓ 29 points de blocage de plus faible importance liés à la présence de routes de faible trafic ou présentant des abords plus favorables à la mobilité des espèces. De la même manière que pour la trame forestière, ces points de blocage sont multiples et principalement liés aux voies de communication et à l'urbanisation.



## La trame bleue

La trame bleue comprend les cours d'eau situés à l'air libre, les plans d'eau permanents (étangs, mares et bassins) et les principales zones humides herbacées ou boisées. Les zones inondables ne sont prises en considération que si la végétation est hygrophile, c'est-à-dire adaptée aux sols humides, ce qui est rarement le cas dans la vallée de l'Oise mais plus fréquent le long de la Viosne.

Quatre types de milieux ont été pris en considération :

**Les corridors aquatiques.** La richesse hydro biologique et piscicole des cours d'eau, étroitement liée à leur morphologie et à la qualité des eaux, est une donnée importante pour définir les secteurs fonctionnels ou dégradés. Les cours d'eau ont été classés en trois catégories :

Les corridors majeurs correspondant aux principaux cours d'eau jouant un rôle important pour la faune aquatique (Oise et Viosne). L'Oise, qui traverse le territoire du nord au sud, est un corridor d'enjeu régional représentant le principal axe de déplacement pour les espèces des milieux aquatiques et humides. En amont de la boucle de Cergy, elle est fortement aménagée et artificialisée avec un intérêt moyen tant au niveau biologique que physico-chimique. A partir de la boucle de Cergy et quasiment jusqu'à la confluence avec la Seine, des milieux rivulaires variés sont présents, ils sont potentiellement favorables à de nombreuses espèces animales. Malgré sa qualité dégradée, l'Oise est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole comme zone cyprinicole avec peuplements de cyprinidés d'eaux calmes et de carnassiers (brochet et perche). Cette rivière reste un élément fort de structuration du territoire de l'agglomération vis-à-vis de son fonctionnement écologique.

La Viosne, affluent de l'Oise en rive gauche est un corridor d'intérêt local, connaît des faciès morphologiques également variés selon les secteurs. Dans sa partie amont (Osny), elle présente un caractère encore relativement naturel. Dans sa partie aval (Pontoise) la Viosne est canalisée dans un contexte est nettement plus urbain. Cette rivière

présente une qualité biologique passable mais un intérêt fort pour la faune aquatique notamment dans sa partie amont.

Les corridors secondaires correspondant à des cours d'eau plus petits et nettement plus pauvres, et les discontinuités correspondant à des tronçons couverts et à des passages souterrains sous des infrastructures. Les cours d'eau constituent des axes de déplacement importants non seulement pour la faune aquatique (poissons, invertébrés...) mais également pour la faune terrestre (amphibiens, oiseaux, mammifères, insectes...).

Dans ce contexte, les zones couvertes constituent des obstacles importants qui ont été identifiés sur le territoire. Outre plusieurs petits cours d'eau aujourd'hui déconnectés de l'Oise (ru de Boisemont, ru de la rue de la Prairie à Jouy-le-Moutier), les cours d'eau les plus concernés par une couverture partielle ou totale sont la Viosne aval à Pontoise, la ravine de l'Hermitage et le ru de Liesse. Ce dernier est le cours d'eau le plus impacté par l'urbanisation. Le lit du cours d'eau est entièrement canalisé de l'amont à l'aval, sans compter les nombreux passages busés.

Les autres cours d'eau et rus présents dans le territoire présentent des qualités physico-chimiques et morphologiques très variables. Une majorité des rus du nord de l'agglomération pâtissent de la pression urbaine forte sur ce secteur et connaissent une artificialisation de leur cours ou l'apport de rejets d'assainissement qui est préjudiciable à un bon état physico-chimique et à l'intérêt biologique. Seuls quelques rus, souvent connectés directement à l'Oise (petits rus localisés à Jouy-le-Moutier par exemple) conservent des caractéristiques naturelles et physico-chimique favorables à la flore et à la faune aquatique. Ces cours d'eau sont pour la plupart dans un état d'embroussaillage avancé. Une majorité d'entre eux ne jouent plus leur rôle d'habitat de dispersion ou d'accueil pour la faune locale du fait de leur état de dégradation avancé.

Les démarches engagées sur l'Oise au niveau de la commune de Maurecourt et sur certains secteurs amont de la Viosne, permettent de

retrouver des milieux plus attrayants pour la faune. La renaturation de cours d'eau par reméandrage, ou par effacement de certains aménagements, permettrait de retrouver un aspect plus naturel.

La qualité physico-chimique des cours d'eau de l'agglomération est globalement dégradée. Elle a une influence directe sur la qualité et la composition des habitats aquatiques. Les classes de qualité des habitats ne permettent pas d'accueillir beaucoup d'espèces à fort intérêt patrimonial.

Toutefois, sur les berges de l'Oise et de la Viosne, quelques espèces végétales protégées au niveau régional sont présentes. Ainsi, le Potamot fluët, la Renouée douce et le rénoncule en pinceau sont présents dans le territoire extrêmement rares en Ile-de-France. Concernant la faune, le territoire accueille plusieurs espèces rares notamment le Martin pêcheur d'Europe, le Petit Gravelot, l'Agrion de Vander Linden et le Murin de Daubenton.

**Les milieux aquatiques.** Ils correspondent aux plans d'eau : étangs de la base de loisirs de Cergy-Neuville, étangs anciens des parcs de château, autres bassins d'agrément et ouvrages hydrauliques en eau permanente. Ces habitats jouent un rôle écologique relativement modeste au niveau du territoire de l'agglomération, en raison de leur caractère souvent très artificiel dû à leur origine anthropique qui ne permet pas à la faune et à la flore de s'installer de façon pérenne. Les plans d'eau situés dans les sites les plus intéressants (parc de Grouchy, parc du château de Menucourt, étangs de Maubuisson) ont été classés en site d'intérêt car ils proposent des habitats d'accueil favorables pour de nombreuses espèces patrimoniales car ils constituent d'intéressantes zones de repos, de reproduction et d'alimentation notamment pour l'avifaune, les amphibiens et les insectes (odonates en particulier). Les autres plans d'eau jouent un rôle plus modeste à l'exception de ceux de la base de loisirs, qui, par leur taille, sont aptes à accueillir une faune assez diversifiée (oiseaux migrateurs...), sous réserve qu'une gestion favorable soit mise en œuvre.

**Les zones humides.** Elles correspondent à des boisements marécageux situés le long de la Viosne, en limite du parc de Grouchy, notamment le marais du Missipipi au nord-ouest. Fortement dégradé par les activités humaines, le marais du Missipipi présente encore des habitats semi-naturels témoignant de l'exploitation passée dans la vallée tourbeuse de la Viosne. Sur cette ancienne tourbière, actuellement gérée en prairie de fauche, des espèces remarquables, caractéristiques des tourbières neutro-alcalines ont pu être observées, tel que l'Orchis négligée. Par ailleurs, au sein du parc de Grouchy, le milieu humide (bois, prairies, ...), représentent la quasi-totalité du site. Localisé sur d'anciens milieux tourbeux, il présente un intérêt majeur pour le maintien ou la restauration des prairies humides à hautes herbes. Ces milieux en mosaïque avec un boisement alluvial relictuels représente un enjeu fort sur le site. D'autres boisements marécageux sont également présents le long du ru de Liesse et dans les marges des coteaux de l'Hautil au sein de micro dépressions. Il y a également dans le territoire des friches humides le long du ru du fond de Vaux à Saint-Ouen-l'Aumône. Les sites les plus intéressants, abritant une riche biodiversité (flore, entomofaune, batraciens...), sont localisés en amont de la vallée de la Viosne à Osny et Puiseux-Pontoise, et très localement sur le ru de Liesse (boisement alluvial relictuel en grande partie dégradé).

Ces milieux sont particulièrement fragiles compte tenu des faibles superficies encore présentes dans le territoire. Ces milieux étaient plutôt bien représentés sur les terrains bordant l'Oise et la Viosne mais ils ont fortement régressé au cours des dernières décennies. Des ensembles intéressants tels que ceux localisés dans la forêt de l'Hautil, le long de la Viosne et de l'Oise sont cependant encore présents dans un bon état de conservation et abritent des espèces caractéristiques (avifaune, insectes, amphibiens...).

**Les mares et petits bassins.** Ces habitats jouent un rôle très important pour les amphibiens, certains insectes (libellules) et certaines plantes aquatiques généralement absentes des plans d'eau plus grands souvent trop aménagés, pollués ou poissonneux... Le territoire n'est pas très richement pourvu. Le seul ensemble de mares réellement

intéressant se situe en forêt de l'Hautil, sur la commune de Boisemont et dans la vallée de la Viosne. Les mares du territoire sont généralement intraforestières, la majorité sont temporaires et alimentées par des ruisselets ou des fossés. Elles subissent souvent un phénomène de comblement rapide sous l'effet de la sédimentation engendrée par l'afflux et de décomposition de la matière organique (chute de feuilles des arbres), qui génère un assèchement précoce. Des sites artificiels d'intérêt plus modestes ont été reportés au niveau du parc Mirapolis aujourd'hui abandonné et sur le golf de Courdimanche.

Fonctionnalité	Surface (ha)	Représentativité (%)
Autres habitats connectés	2967	34
Autres habitats non connectés	2605	29,9
Zones urbanisées	2230	26
Éléments fragmentants	627	7
Cœur de nature (> 5 ha)	243	2,8
Éléments relais connectés	19	0,2
Éléments relais non connectés	17	0,2
Habitats favorables non connectés	5	0,1
Habitats de dispersion	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>8714</b>	<b>100</b>

REPARTITION DE LA TRAME BLEUE SELON LES TYPES DE MILIEUX

Les corridors écologiques des milieux aquatiques et humides apparaît globalement peu fonctionnelle sur le territoire de l'agglomération. Les éléments constitutifs du réseau de cette trame sont peu représentés sur le territoire et dispersés le long des cours d'eau. L'Oise fait office de continuité majeure, alors que les vallées secondaires ont été fortement perturbées par le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport. Il en résulte des corridors peu fonctionnels et de nombreux points de blocage pour cette trame. Certaines ruptures de continuité s'avèrent particulièrement dommageables et conduisent à l'isolement de portions de cours d'eau et à la dégradation de la fonctionnalité globale des corridors aquatiques.

Les vallées secondaires apparaissent fragmentées et déconnectées par endroit, du fait de l'absence d'habitats favorables de taille suffisante pour assurer un maillage satisfaisant pour la dispersion des espèces. Les rus de la Viosne à l'aval, du fond Saint-Antoine et du Liesse sont régulièrement coupés par des axes de communications ou des aménagements (buses, seuils, moulins) qui ne permettent pas une fonctionnalité homogène sur l'ensemble de ces cours d'eau. La fonctionnalité est également diminuée, voire inexistante, sur certains secteurs en contexte urbain. L'entrée et le passage en secteur urbanisé au niveau des communes d'Osny, Pontoise ou Saint-Ouen-l'Aumône marquent une rupture importante dans la fonctionnalité pour les différents rus.

L'Oise, même si elle assure son rôle de corridor pour les espèces aquatiques (poissons notamment), est également concernée par les ruptures de continuités. Ces discontinuités sont corrélées à la présence des pôles d'urbanisation. Par ailleurs, au niveau de l'Île des Loisirs, la rive gauche a été réalisée en enrochement et la rive droite est constituée en grande partie par des berges privatives avec des aménagements de fortune.

Sur l'ensemble des corridors de la trame des milieux aquatiques et humides, 49 points de blocage ont été identifiés. 14 points de blocage

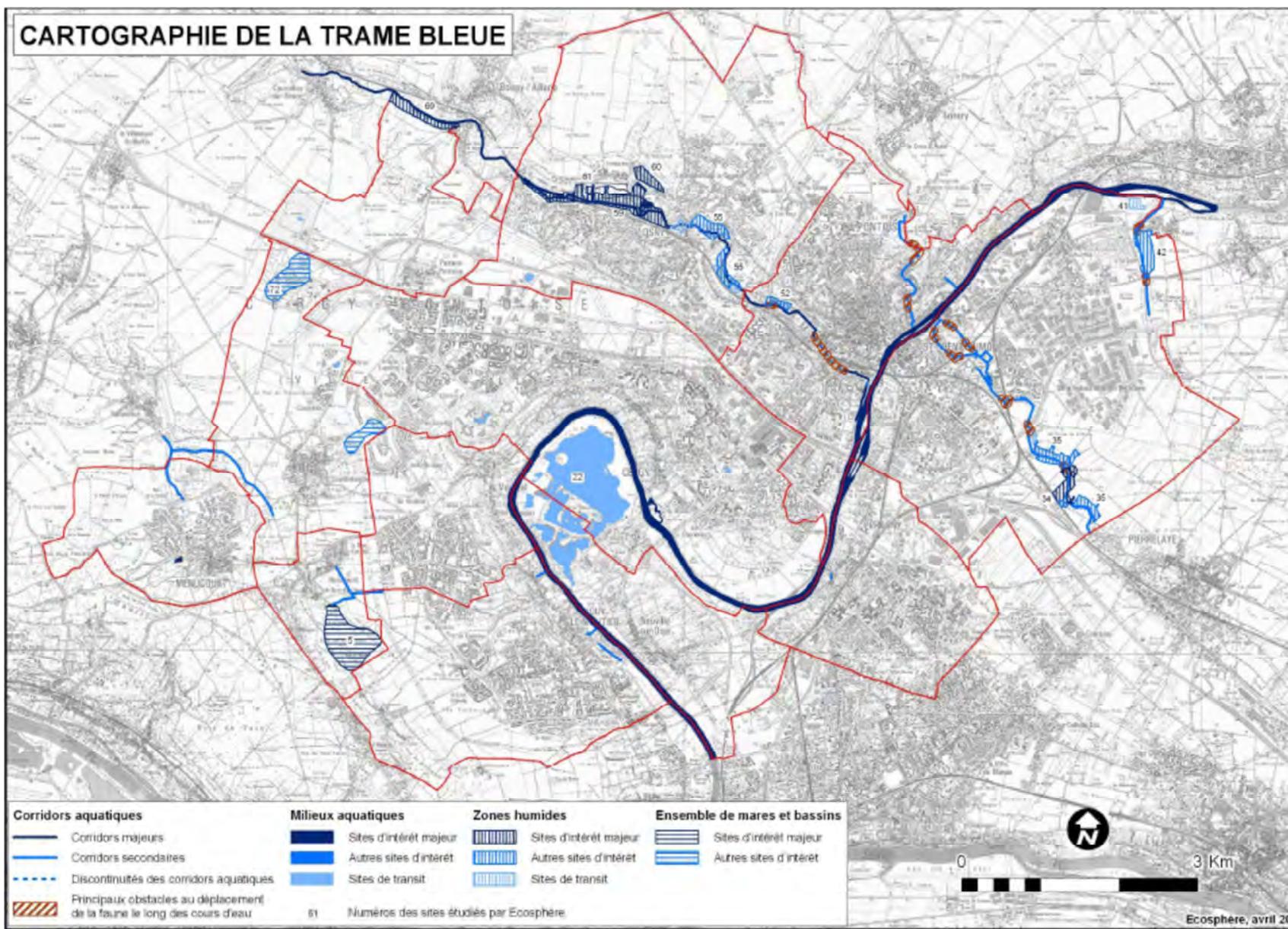
forts sont localisés principalement le long de l'axe routier de la RN 184, de la RD 915 et de la voie ferrée. Par ailleurs, nombreux sont les aménagements qui interrompent la continuité des berges naturelles sur l'Oise, la Viosne, le Liesse et le fond Saint Antoine. 21 points de ruptures moyens sont liés, notamment sur la Viosne et sur l'aval du Liesse, aux multiples aménagements et buses qui se succèdent le long de leur parcours sur des distances très faibles. L'accumulation des secteurs complètement artificiels ; combinée à une imperméabilisation du fond ou des berges, constitue une rupture de continuité importante. Enfin, 15 points de blocage de plus faibles importance sont surtout associés à la présence de petits passages busés de courte distance liés à l'urbanisation ou à des routes secondaires.

La trame des milieux aquatiques et humides mériterait d'être renforcée sur le territoire de l'agglomération :

En effaçant un certain nombre d'obstacles à la continuité des cours d'eau,

En favorisant la reconquête des espaces rivulaires par des milieux naturels gérés pour accueillir une biodiversité riche et caractéristiques des zones humides,

En renforçant le réseau de mares et d'étangs à travers une amélioration de l'existant (amélioration de la qualité écologique des bassins, création de mares...).



## V - CONTEXTE PAYSAGER

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise s'inscrit dans le territoire de la basse vallée de l'Oise, encadrée par les plateaux du Vexin à l'ouest et du Parisis à l'est.

L'agglomération est organisée autour de la dernière et large boucle de l'Oise, avant sa confluence avec la Seine.



### V- 1. UNE TOPOGRAPHIE MARQUEE ET IDENTITAIRE

La vallée de l'Oise, globalement étroite et encaissée, elle s'élargit au cœur du méandre pour accueillir l'île de loisirs de Cergy Neuville et la zone de maraîchage du bois de Cergy.

L'ensemble du méandre offre un paysage où se mêlent espaces naturels et agricoles, friches, parcs urbains et habitats pavillonnaires du début du siècle dernier. Les villages d'origine se sont développés principalement le long de l'Oise (Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny-sur-Oise, Cergy, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Maurecourt). Sur la rive concave la vallée est limitée à l'ouest par un coteau abrupt qui offre des points de vue remarquables vers Paris et les contreforts de l'Hautail. En rive convexe, la vallée est limitée à l'est par un coteau boisé en pente douce (terrasses alluviales). La partie aval de l'Oise, notamment au niveau de Vauréal, Jouy-le-Moutier et Maurecourt, les berges apparaissent naturelles avec des aménagements ponctuels réalisés par des propriétaires privés (enrochement, palplanches, etc.).

A l'inverse, sur la partie linéaire de la rivière, au niveau de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône, les berges sont urbaines voire en partie industrielles pour Saint-Ouen-l'Aumône. En effet, ce secteur est fortement aménagé et anthropisé. Les berges sont souvent abruptes, avec la présence de palplanches ou de dalles de béton, liée à l'activité de transport fluvial ou à la protection des ouvrages d'arts ou des îles.

### Des coteaux abrupts, des falaises et des thalwegs

Ils offrent parfois des belvédères et des perspectives sur le territoire (belvédère de Gency à Cergy, des Loctaines à Vauréal, Belvédère des Juillard à Jouy-le-Moutier, belvédère de l'axe majeur...). Certains points de vue se sont par contre fermés (côte de frais Val, côte des Closbilles) du fait du reboisement naturel ou de l'urbanisation.

Ces reliefs escarpés sont la résultante de la dynamique hydraulique de l'Oise et du réseau hydrographique s'y raccrochant : vallées de la Viosne, de l'Hermitage, de Liesse, thalweg de Vauréal et de Jouy-Le-Moutier, thalweg du fond Saint Antoine à Pontoise.

### Les anciens plateaux agricoles du Vexin et du Parisis.

A l'ouest du territoire, le plateau du Vexin est un plateau calcaire est considéré comme étant le « grenier à blé de Paris ». Il est parcouru d'amples ondulations et surmonté par des buttes boisées (buttes de l'Hautil et butte de Courdimanche dans l'agglomération). Les villages de Boisemont, Courdimanche et Menucourt se sont adossés à ces reliefs. Ce plateau est découpé par les étroites vallées des affluents de l'Oise et de la Seine (le Sausseron, la Viosne, l'Aubette) ou par des vallées sèches (Fond Saint Antoine, le Val de Glatigny...)

A l'est du territoire, le plateau du Parisis est également caractérisé par un relief légèrement ondulé, un découpage par les affluents de l'Oise (notamment le Ru de Liesse) et la présence de buttes (notamment la butte du Parisis). Le territoire de la CACP comprend la limite ouest du plateau (les plaines de Pierrelaye), en pente douce vers la vallée de l'Oise.

C'est sur ces plateaux que se sont installées les constructions de la ville nouvelle.

A l'inverse des villages, les nouveaux quartiers du plateau, connectés entre eux par d'importantes infrastructures, ne sont plus reliés à la rivière. La trame viaire de l'urbanisation récente s'est organisée de façon concentrique, suivant le dessin de la boucle de l'Oise mais les chemins des berges n'ont pas été exploités pour la desserte automobile. Les berges et les espaces alluviaux ont ainsi été préservés. Dans la conception de la ville nouvelle, seul l'axe majeur (et aussi la coulée verte de Saint-Ouen-l'Aumône) renoue un lien transversal de la ville vers la rivière.

L'identité de Cergy-Pontoise est fondée en grande partie sur la qualité du site dans lequel elle est inscrite.

Aujourd'hui, ce paysage magistral de la boucle de l'Oise, a perdu de sa lisibilité. On ne voit plus la vallée et sa rivière ; les bords d'eau sont souvent privatisés, certaines perspectives visuelles se sont refermées par reboisement spontané des rives ou des coteaux : les continuités visuelles entre plateau, coteau et berges sont rares.

La requalification des berges de l'Oise dont certains secteurs ont déjà été réalisés va permettre de retrouver progressivement la continuité des parcours le long du fleuve et les connexions de l'Oise avec l'ensemble de l'agglomération.

Une première tranche a été réalisée sur la rive gauche (Neuville-sur-Oise et Cergy), qui conserve pratiquement en totalité l'ancien chemin de halage, qui jusqu'au siècle dernier servait à tirer les bateaux à contre-courant. Les quais Eugène Turpin et Fontaine à Pontoise ainsi que les quais de l'Ecluse à Saint Ouen l'Aumône et Boubou Dado à Maurecourt ont également fait l'objet d'un réaménagement récemment. A Maurecourt, le projet a consisté au déplacement en zone urbaine de tous les bateaux logements, au démontage des cabanes sauvages et à l'enlèvement des épaves de voitures. De plus, en berge basse, un gros travail de dépollution, de création de deux frayères (plantation d'hélophytes sur les hauts fonds), avec des

défenses anti-batillage en boudin branchage et roselières ont été réalisées sur les berges de l'Oise.



Ces travaux ont été couplés à l'aménagement d'un ancien chemin de grue en passerelle et d'une basse-taille des saules. Cette action s'est ensuite accompagnée sur les berges hautes par la destruction d'anciens bâtiments, la dépollution du site, la réouverture des milieux (berges et milieux connexes), la création d'une mare, d'une prairie mellifère et diverses plantations arborées. D'autres secteurs font actuellement l'objet d'études, il s'agit des bords d'Oise à Maurecourt et Chemin du Bord d'Eau à Jouy le Moutier mais également Chemin de la pelouse à Pontoise.

Les berges de l'Oise sont soumises au Code de la propriété des personnes publiques et au code du domaine public et de la navigation intérieure. L'article L. 2131-2 du CGPPP prescrit des servitudes de halage et de marchepied à respecter.

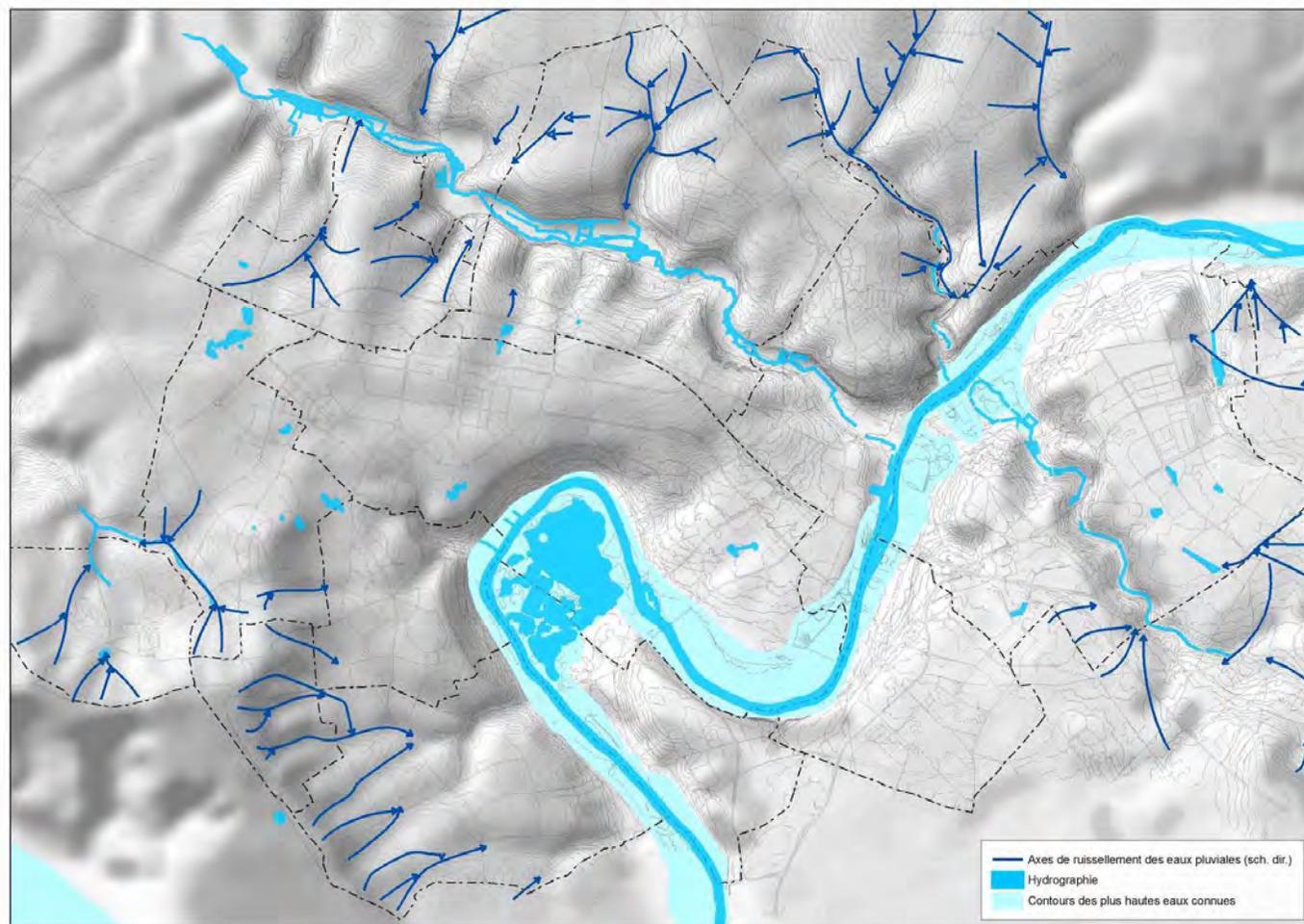
## V- 2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

Le réseau hydrographique et hydrogéologique de l'agglomération est riche et diversifié. Il est constitué par :

- ✓ l'Oise et ses affluents : la Viosne, le ru de Liesse, le ru de l'Hermitage, le fond Saint Antoine
- ✓ les thalwegs secs vers lesquels convergent plusieurs axes de ruissellements temporaires,
- ✓ les sources,
- ✓ les plans d'eau : étangs de Grouchy et de la base de loisirs.
- ✓ les nappes d'eau souterraines comprises dans les sables et les calcaires des plateaux et la nappe aquifère de la plaine alluviale.

Les eaux pluviales et les résurgences empruntent les chemins d'écoulement depuis l'Hautil, les plateaux du Vexin et de Pierrelaye en direction de l'Oise, exutoire final. Seul le ru de Saillancourt appartient à un autre bassin hydrographique, celui de la Seine.

L'eau est un élément particulièrement prégnant dans le paysage de la boucle de l'Oise même si certaines parties du réseau ont progressivement disparu avec l'urbanisation.



### V- 3. LA VALORISATION DE LA RIVIERE OISE DANS TOUTES SES POTENTIALITES

---

La Seine et ses affluents constituent un ensemble structurant du territoire régional en tant que corridor biologique d'importance nationale et européenne, axe de transport et axe économique, axe de loisirs et de tourisme. L'addition de ces différentes fonctions fait du fleuve un vecteur essentiel pour un développement durable de la région.

Construite autour du site remarquable de la boucle de l'Oise et de ses affluents, à proximité immédiate de la confluence Seine-Oise, Cergy-Pontoise bénéficie d'une situation particulièrement favorable.

Les liens entre Cergy-Pontoise et l'Oise sont forts, ils se déclinent à différentes échelles et selon les thématiques du développement économique, de l'attractivité du territoire, et de la protection de l'environnement.

L'Oise demeure l'unique couloir fluvial de grand gabarit reliant le bassin Parisien à l'Europe du Nord. Rivière navigable, elle connaît outre le transport fluvial, de nombreux usages : alimentation en eau potable (usine de Méry-sur-Oise), loisirs et sports nautiques, lieu de promenades... Son bassin versant se décompose en trois grands sous bassins : l'Oise amont (5000 km<sup>2</sup>), l'Aisne (8000 km<sup>2</sup>), l'Oise aval (4000 km<sup>2</sup>).

L'agglomération aménage, depuis 2003, une promenade continue sur les 32 km de berges d'Oise, associée à un programme de confortement et de renaturation des berges par l'utilisation des techniques de "génie végétal", et a mis en place des espaces naturels sensibles (ENS) pour protéger la biodiversité du cadre encore très naturel de l'Oise.

L'Oise est aussi pour l'agglomération un vecteur de loisirs et de tourisme urbain, au travers la base de loisirs régionale, le développement du réseau de pistes cyclables, et la promotion du tourisme fluvial. Plusieurs

projets urbains importants sont intimement liés à l'Oise, tels que la récente requalification du site à forte valeur patrimoniale des quais de l'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise.

Cergy-Pontoise, se situe à la croisée des deux grands axes fluviaux majeurs pour le développement de la région que sont le canal Seine Nord qui permettra l'accès aux grands ports de l'Europe du Nord, et la Seine qui permet la liaison Paris - Rouen - Le Havre

En effet, avec l'ouverture prochaine du canal Seine-Nord Europe, Cergy-Pontoise et la confluence Seine / Oise deviennent des lieux stratégiques du point de vue du transport de marchandises et du développement économique.

### V- 4. LA VILLE JARDIN

---

L'agglomération de Cergy-Pontoise bénéficie d'une présence importante d'espaces non construits.

La ville nouvelle a accordé une large part à la végétation dans la conception de ses différents quartiers. Élément à part entière du paysage urbain, la trame verte issue des opérations d'aménagement (parcs urbains, espaces bordant les voiries...) complète la structure végétale naturelle et agricole du territoire.

Quelle que soit leur nature, la présence de ces nombreux vides, sur près d'1/3 du territoire, au cœur même des espaces construits, fait l'identité et la richesse du paysage d'agglomération.

## V- 5. LE RAPPORT ENTRE LES ESPACES BATIS ET NON BATIS

---

Les pentes fortes des coteaux ont produit une coupure bien marquée entre l'urbanisation de la ville nouvelle sur le plateau et celle des vieux villages. Ces pentes abruptes, où les pâturages, les cultures maraîchères, viticoles et fruitières ont été progressivement abandonnés, sont devenus un corridor majoritairement boisé sauf à Cergy où ils ont laissé place au tracé de l'axe majeur et de son parc urbain.

Depuis la boucle de l'Oise, le paysage présente donc un aspect boisé largement dominant. La ville nouvelle est peu visible. Les bois couvrant les coteaux jusque la ligne de crête se dessinent sur le massif boisé de l'Hautil qui apparaît en arrière-plan. Ces deux plans végétaux marquent fortement le paysage à l'échelle de l'agglomération. Ces boisements jouent aussi un rôle important pour limiter l'érosion des terres dues aux fortes pentes.

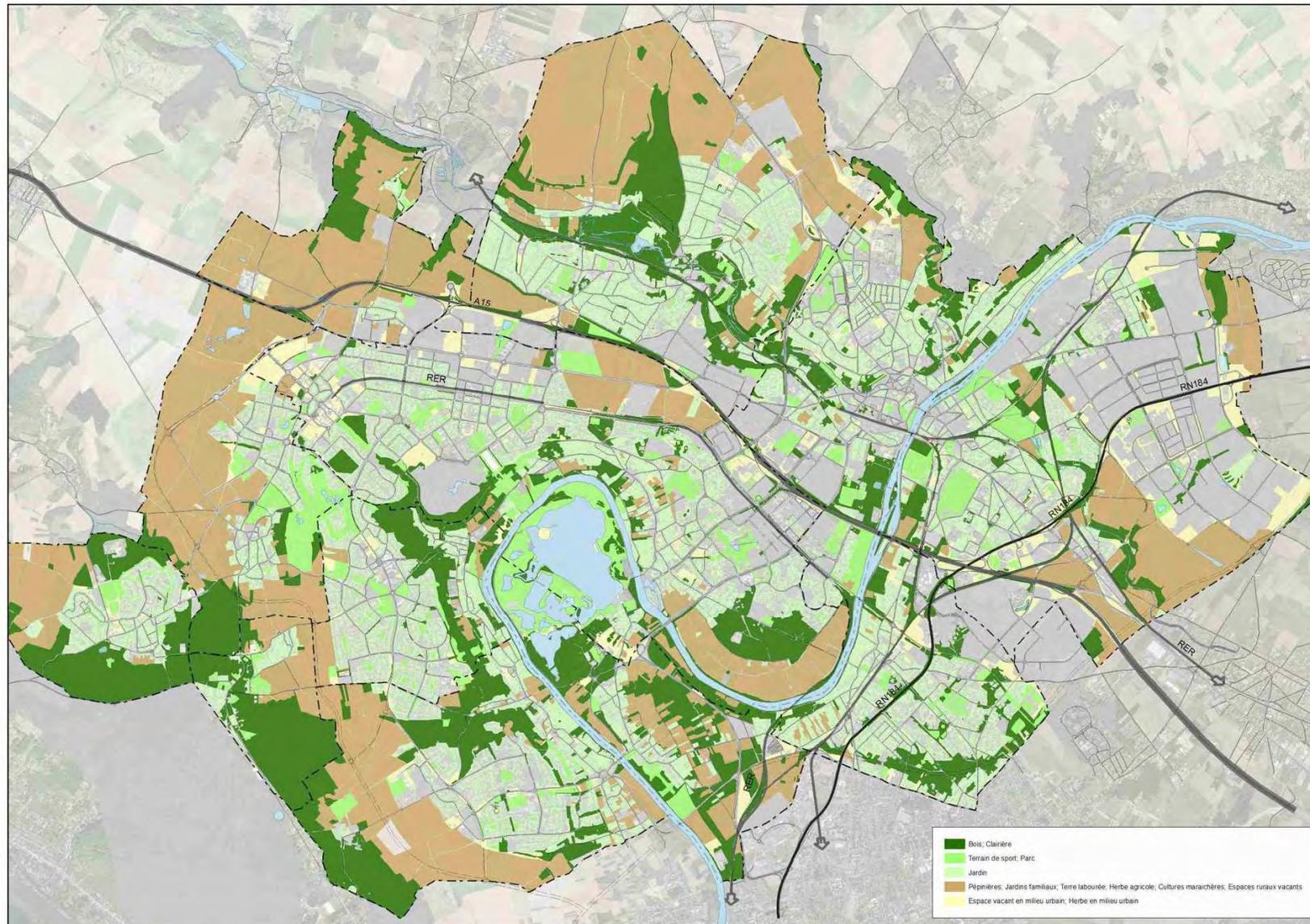
La rivière Oise et ses abords occupent une place importante. Sur une grande partie de son linéaire, ses bords sont encore faiblement urbanisés.

L'agriculture, le maraîchage, les jardins ouvriers ont encore une place importante dans le paysage (versants de l'Hautil, plaine maraîchère de Cergy, plaine de la ceinture verte au sud de l'agglomération).

De nombreux espaces verts urbains sont également présents (parcs, squares, larges espaces d'accompagnement des voiries...).

La présence de ces espaces vides dans le tissu urbain induit par ailleurs un linéaire important de limites à traiter entre le bâti et le non bâti.

La visibilité de ces entités ou espaces (notamment la présence de l'eau), tout comme la perception de leurs dimensions et de leurs qualités, est souvent partielle voire parfois nulle alors qu'ils représentent pourtant un véritable potentiel paysager.



## V- 6. LE PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

Un certain nombre de bâtiments ou de sites sont aujourd'hui reconnus, classés ou inscrits dans le patrimoine local et bénéficient d'une protection ou d'une réglementation particulière.

**Trois sites sont classés et plusieurs sites inscrits** recouvrent pour partie le périmètre du SCoT.

**Le site inscrit du Vexin français** comprend une partie des communes d'Osny, Pontoise et Puisseux-Pontoise. Le Vexin est un des « pays » du bassin Parisien. Ce vaste plateau calcaire voué à la grande culture est surmonté de buttes le plus souvent boisées (Arthies, Rosne, Marines...) et entaillé de vallées (Aubette de Meulan et de Magny, Montcient, Viosne, Sausseron). La vocation des villages du Vexin est essentiellement agricole. Leurs corps de ferme et leurs clôtures en murs de meulière sont une de leurs principales caractéristiques. La majeure partie du territoire du Vexin français est inscrite à l'inventaire des sites pittoresques depuis 1972. Le Parc Naturel du Vexin Français a été créé en 1995 et il a été labellisé dans son intégralité « pays d'art et d'histoire » en 2014. Les villages qui bordent l'agglomération de Cergy-Pontoise comme Boisemont, Courdimanche, ou Puisseux-Pontoise reprennent des éléments de l'architecture locale du Vexin.

**Les îles et les bords d'Oise** : les îles naturelles situées entre les territoires de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône (île Saint-Martin, île du Pothuis, îles de la dérivation), de même que le quai Fontaine à Pontoise (situé au droit du centre-ville) sont des sites naturels inscrits.

**Les châteaux, les parcs et les grands espaces verts** : De nombreux châteaux édifiés du XVIème au XVIIème siècle jalonnent le périmètre du SCoT de Cergy-Pontoise. Les vastes parcs paysagers dans lesquels ils sont implantés offrent des lieux de promenade intéressants. Parmi ces sites, quatre sont classés :

- ✓ le château de Grouchy (fin XVIIIème) et son parc (largement remanié au XIXème) à Osny
- ✓ le parc de Marcouville (fin XVIIème) à Pontoise
- ✓ le domaine du collège Saint-Martin (fin XVIIème) à Pontoise
- ✓ le parc Le Nôtre (fin XVIIème) à Saint-Ouen-l'Aumône

Par ailleurs, le parc François Mitterrand attenant à la préfecture a été réaménagé en 2013. Il offre désormais aux habitants et aux salariés du grand centre un espace vert de qualité.

D'autres sites ne bénéficient pas de la protection des monuments historiques, comme les châteaux de Neuville-sur-Oise, de Menucourt ou celui d'Epluches à Saint-Ouen-l'Aumône. Ces trois châteaux sont restés fermés au public et dans un état de dégradation avancé pendant des années, mais ils ont tous fait l'objet d'une rénovation récemment.

Ainsi, le château de Neuville-sur-Oise a été réhabilité et accueille désormais une maison d'accueil pour personnes âgées. Le château de Menucourt a été démoli puis reconstruit et agrandi par une fondation privée et son parc a été réaménagé en parc à l'anglaise. Le château d'Epluche a été rénové et accueille désormais des locaux à destination de jeunes entreprises artisanales.

Il existe également un petit château à Boisemont, qui prend plutôt la forme d'une maison de maître harmonieusement intégrée à l'ensemble urbain constitué autour de la mairie et de l'église du village.

D'autres éléments sur le territoire revêtent également un intérêt patrimonial sans pour autant bénéficier d'une protection ou d'une réglementation particulière : la géomorphologie du site (la vallée

de l'Oise et ses coteaux ; les thalwegs), certains espaces naturels ou parcs ou encore certains ensembles bâtis.

**La vallée de la Viosne** a joué un rôle important dans le développement économique historique de l'agglomération, en alimentant de nombreux moulins encore visibles aujourd'hui. Le plus remarquable d'entre eux est le moulin des Pâtis dit également de la Couleuvre qui a été peint par Paul Cézanne en 1881. Il abrite aujourd'hui le conseil en architecture, urbanisme et environnement du Val-d'Oise (CAUE).

**Les villages de la boucle de l'Oise**, disposés à flancs de coteaux le long d'une rue principale bordée de hauts murs de meulière, ils constituent en eux-mêmes un ensemble d'une grande homogénéité. Ils abritent en outre cinq monuments historiques classés dont trois monuments mégalithiques, l'église Saint-Christophe de Cergy et son portail renaissance, ainsi que celle de Jouy-le-Moutier et son clocher roman.

Les éléments du patrimoine historique et architectural de l'agglomération sont pour la plupart logiquement regroupés dans les secteurs urbanisés qui préexistaient à la ville nouvelle : Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Osny, ainsi que les villages de la boucle de l'Oise et des franges du Vexin.

**A Saint-Ouen-l'Aumône, l'abbaye de Maubuisson** est l'une des trois abbayes cisterciennes du Val-d'Oise. Construite sous l'impulsion de Blanche de Castille, terminée en 1242, elle fut en partie détruite au XIXe siècle. Ses bâtiments sont classés monuments historiques.

### **Une reconnaissance et une mise en valeur du patrimoine : les AVAP de Boisemont, Cergy et Pontoise**

L'article 28 de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, a remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) par les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). L'AVAP est un dispositif qui reste proche de celui des ZPPAUP l'objectif étant de préservation du patrimoine. Toutefois, l'AVAP a pour but une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et du développement durable (meilleure concertation avec la population, meilleure coordination avec le PLU, plus grande précision des règles, modification des procédures d'instruction et de recours contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). L'AVAP permet une approche globale des patrimoines, car la valorisation du patrimoine ne peut se limiter à la seule préservation d'un bâti ancien classé. Elle doit également prendre en considération les éléments du patrimoine, bâti non classé, naturel, cultivé, comme ceux du patrimoine contemporain. La loi ENE avait initialement prévu que cette substitution devait être effective au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de son entrée en vigueur, soit le 14 juillet 2015. La loi 2014-366 dite loi ALUR du 24 mars 2014 a prorogé cette échéance d'un an (article 162 de la loi, soit le 14 juillet 2016). Si après cette date les communes disposant déjà d'une ZPPAUP n'ont pas lancée la procédure de transformation de ZPPAUP en AVAP, seuls les périmètres de protection autour des monuments historiques seront opposables. Or si ces périmètres permettent de prendre en considération les monuments, ils ne permettent pas de disposer d'une approche plus globale dans la manière d'appréhender le patrimoine.

Les communes de Boisemont, Cergy et Pontoise ayant mis en place des ZPPAUP, elles ont lancé une procédure de

transformation de leur ZPPAUP en AVAP, chacune dans un objectif particulier.

#### A Boisemont, la volonté de protéger l'ensemble du territoire

Le territoire de Boisemont ne présente aucun bâtiment ni site classé ou inscrit. Toutefois, l'étude de la ZPPAUP avait permis de mettre en évidence le caractère particulièrement intéressant du site et d'en assurer la pérennité. La commune a donc souhaité maintenir sur son territoire, une servitude d'utilité publique, de protection forte et adaptée à la qualité de son patrimoine architectural, urbain et paysager, en prescrivant la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

La mise en place de l'AVAP répond à plusieurs objectifs

- ✓ préserver la richesse du site de Boisemont, qui tient essentiellement à sa disposition circulaire (un espace agricole central ceinturé de volumes bâtis organisés en alignement et de masses boisées) ;
- ✓ préserver la richesse de l'architecture et de la morphologie urbaine du village.
- ✓ Favoriser la requalification du bâti et du non bâti dans le respect de son caractère patrimonial et en liaison avec les objectifs de développement durable.

#### A Cergy, la volonté de valoriser le tissu architectural du village ainsi que le site du méandre de l'Oise et ses coteaux

Cergy se caractérise par son site de grande qualité paysagère constitué autour de la boucle de l'Oise. La commune a lancé la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP en 2012. Le diagnostic de l'AVAP a fait apparaître des richesses patrimoniales majeures en particulier l'intérêt fondateur des bords de l'Oise comme espace paysagers remarquables et comme éléments générateurs d'un patrimoine architectural et urbain très particuliers lié à la présence de l'Oise et à l'activité agricole. La diagnostic a

également confirmé l'intérêt de ce paysage de coteau qui génère notamment de nombreux belvédères et points de vue ainsi que des promenades de découverte. Par ailleurs, le travail effectué sur les typologies architecturales a mis en évidence l'hétérogénéité architecturale de Cergy village avec la juxtaposition d'architectures et la cohabitation façades Oise/façades rue très contrastées.

Les enjeux de l'AVAP seront de :

- ✓ Protéger et valoriser le tissu architectural et urbain caractéristique de la commune ;
- ✓ introduire une gestion harmonieuse des couleurs et des matériaux ;
- ✓ préserver les vues emblématiques ;
- ✓ préserver les zones naturelles et les richesses écologiques de toutes constructions

#### **A Pontoise, la volonté de délimiter des zones de protection « sur mesure »**

Le centre ancien de Pontoise est l'une des principales sources de richesses patrimoniales de l'agglomération. Outre les nombreux édifices classés ou inscrits, son centre-ville médiéval très bien préservé abrite la **cathédrale Saint-Maclou**, édifice gothique profondément remaniée à la renaissance et qui possède de magnifiques vitraux des XVIe et XXe siècles.

Signataire d'une convention « Ville d'art » depuis 1978, le conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire a attribué le label « Ville d'art et d'histoire » à Pontoise en mars 2006.

La commune de Pontoise a lancé la transformation de la ZPPAUP en AVAP en 2016 afin de se conformer à la loi Grenelle 2. Dans ce cadre un bilan de la ZPPAUP a été établi et a permis de faire ressortir des pistes d'amélioration à prendre en compte dans la mise en place de l'AVAP. Ainsi, dans le rapport de présentation de

La ZPPAUP l'analyse urbaine de paysagère était incomplète. L'analyse architecturale avait été établie sur la base de critères d'usage social du bâti et non sur des caractères architecturaux. Le bâti de la période de la reconstruction après-guerre n'avait pas été pris en considération. Le document graphique n'avait pas de valeur opérationnelle et il n'y avait pas de cohérence entre le recensement typologique du bâti et les choix réglementaires. Enfin il y avait un manque de corrélation entre les documents graphiques et le règlement, qui était imprécis dans son écriture.

### L'héritage de l'impressionnisme

La fréquentation de plus en plus massive des berges aménagées de l'Oise et le site pittoresque de Pontoise ont attiré les peintres impressionnistes dans la seconde moitié du XIXe siècle. Parmi eux, Paul Cézanne qui a habité à Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise, mais également Camille Pissarro a choisi de s'installer à Pontoise en 1872. Un musée, aménagé sur les anciens remparts de la Citadelle, lui est consacré. Les communes de Saint-Ouen-l'Aumône et Eragny-sur-Oise comptent également parmi les sites impressionnistes du Val-d'Oise sur la route d'Auvers-sur-Oise, où résida Van Gogh et qui accueille aujourd'hui plusieurs musées relatifs aux peintres de cette époque. La commune d'Osny fut longtemps le lieu de résidence de William Thornley, peintre postimpressionniste. Le château de Grouchy héberge un musée qui lui est consacré où est réunie la plus grande collection de l'artiste. La commune de Maurecourt a quant à elle accueilli Berthe Morisot qui allait souvent s'installer dans la propriété de sa sœur sur les bords de l'Oise.

### Un patrimoine archéologique riche et un potentiel encore important

L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité à partir de vestiges matériels qui en ont subsisté (bâtiment en élévation, structure en creux, reste de murs...). Ces traces sont en majeure partie issues du sous-sol. Tout terrain présente un potentiel de découverte. La connaissance de ce potentiel est variable en fonction du nombre d'indices connus (découvertes fortuites, fouilles) ainsi que de la localisation du terrain (zone urbaine, fond de vallée...) mais ne présage en rien de la présence ou non de vestiges archéologiques.

Les indices connus sont répertoriés d'une part par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) placée sous la tutelle du ministère de la Culture, d'autre part par le service départemental de l'archéologie du Val-d'Oise (SDAVO) placé sous la tutelle du Conseil général. Certains sites présentant un intérêt important font l'objet d'une protection particulière par la DRAC, soit sous forme de prescriptions, soit au titre de la loi sur les monuments historiques. Dans l'aire du SCoT de Cergy-Pontoise, il s'agit :

- ✓ des trois sites néolithiques de la boucle de l'Oise (menhir des Grandes Pierres à Jouy-le-Moutier, Allée Couverte dite « Cimetière des Anglais » à Vauréal, menhir de la « Pierre Fouret » à Cergy),
- ✓ de plusieurs édifices à caractère religieux de la période médiévale (abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, église Notre-Dame à Jouy-le-Moutier, église Saint-Christophe à Cergy),
- ✓ du centre historique de Pontoise.

D'autre part, certains sites connus suite à des prospections, des sondages ou d'autres travaux font l'objet de protections par la DRAC. Il s'agit :

- ✓ des abords des monuments historiques cités ci-dessus,

- ✓ des sites d'implantation de bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et de leurs abords (églises de Courdimanche, Vauréal, Eragny-sur-Oise, Puiseux-Pontoise, Osny)
- ✓ de sites archéologiques dont l'occupation est reconnue (comme la Chaussée Jules César et ses abords par exemple).

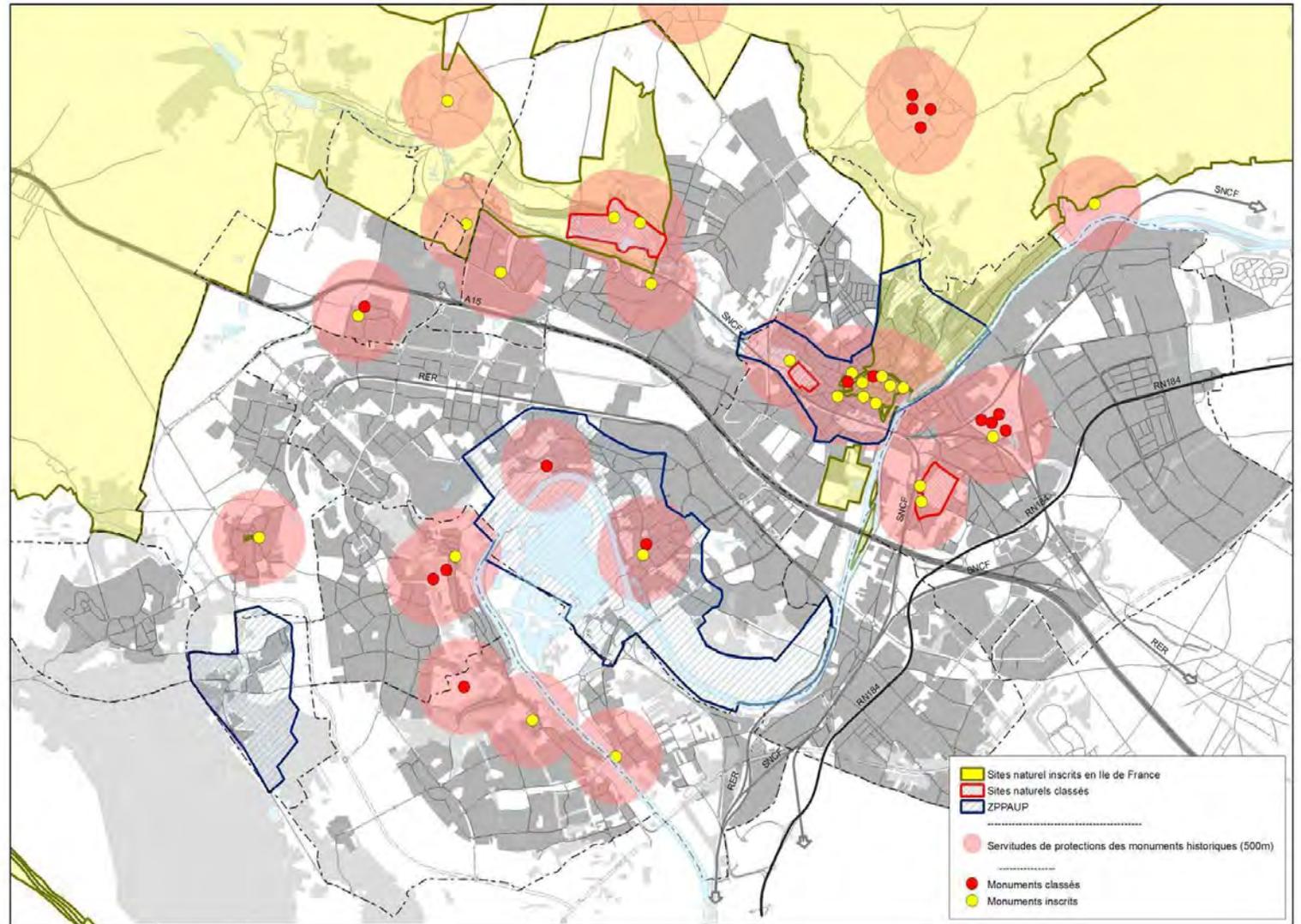
Cergy-Pontoise présente ainsi de nombreuses zones à fort potentiel archéologique, notamment la vallée de l'Oise, la vallée de la Viosne, l'ensemble des noyaux d'habitat ancien ainsi que les abords de la Chaussée Jules César.

La spécificité du territoire est aussi celle d'être une **agglomération contemporaine**, avec notamment :

- ✓ l'œuvre de l'artiste Dani Karavan, « l'Axe majeur » : cet axe prend son départ sur les hauteurs du plateau de Cergy,

depuis lequel on distingue les tours de la Défense. Il matérialise un axe croisant la grande perspective historique de Paris (le Louvre, la place de l'Etoile et la Grande Arche de la Défense). Réalisé de 1986 à 1991 pour sa première partie, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a achevé en 2008 la passerelle et l'amphithéâtre. L'Axe Majeur est un lieu-symbole de Cergy-Pontoise ;

- ✓ la place des colonnes de l'architecte Ricardo Bofill, qui s'intègre dans l'Axe majeur ;
- ✓ la gare de Cergy Saint Christophe avec ses deux horloges géantes,
- ✓ la Préfecture , les réalisations de l'architecte Paul Depondt (tour 3M, Cap Cergy, le Jardin tropical) et de nombreux autres bâtiments emblématiques de l'architecture contemporaine.



## VI - MILIEU HUMAIN

### VI- 1. LA POPULATION

Le territoire a connu une période de très vive croissance entre le début des années 70 et la fin des années 90.

Ces dynamiques démographiques ont été soutenues par des apports migratoires très élevés dans la phase de création de la Ville Nouvelle. Ensuite, la jeunesse de la population nouvellement arrivée a conduit à un solde naturel (naissances – décès) exceptionnellement fort, ce qui a soutenu la croissance démographique dans les années 90. Les évolutions actuelles sur la CACP restent relativement importantes et participent à faire de l'intercommunalité l'un des territoires moteurs de la croissance départementale. Le début des années 2000 est marqué par un ralentissement de la croissance par rapport à la décennie précédente

(+ 1200 habitants par an entre 1999 et 2011 / + 2200 habitants par an entre 1990 et 1999). Celle-ci parvient cependant à se stabiliser au cours des années 2000 et à se maintenir à son niveau actuel (+ 1150 habitants par an entre 2006 et 2011).

Entre 2006 et 2011, l'augmentation de 1148 habitants par an sur la CACP s'est décomposée de la manière suivante :

**Solde naturel (naissances – décès) bénéficiaire : + 2668 habitants par an**

+

**Solde migratoire (entrées – sorties) déficitaire : - 1519 habitants par an**

=

**Augmentation de la population de 1148 habitants par an**

Le taux d'évolution annuel de la population observé sur l'agglomération au cours de la période très récente (0,59% par an entre 2006-2011) est supérieur à celui observé en moyenne dans le département (0,40% par an) et dans la région (0,55% par an), elle-même considérée comme l'un des territoires porteurs de la croissance nationale.

Ces éléments permettent également de mettre en avant l'une des particularités du territoire : l'intensité des dynamiques « naturelles ». Comme sur la majorité des territoires d'Ile-de-France, l'augmentation de la population locale est portée par le solde naturel (naissances-décès) mais sur la CACP, ce constat est particulièrement marqué. Il traduit la présence d'une population relativement jeune et familiale.

L'intensité de ce solde naturel a permis de compenser un déficit migratoire (entrées-sorties) plutôt marqué et plus creusé que les tendances observées en moyenne à l'échelle du département ou de la région.

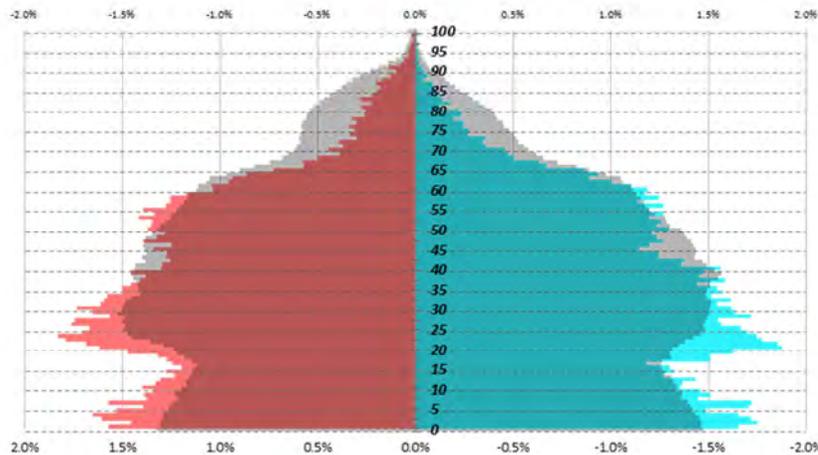
Entre 1999 et 2013 la population de Cergy-Pontoise a augmenté d'environ 17 000 habitants pour atteindre 199 938 habitants (INSEE RP 2013 : Population municipale 199 938 / Population totale 203 528 habitants).

	1999		2013		Évolution 99-2012	
	Population	Densité	Population	Densité	Valeur	en %
Cergy-Pontoise	182 781	2 172	199 938	2 376	17 157	9.4%
Val d'Oise	1 105 224	887	1 194 681	959	81 857	7.4%
Île-de-France	10 951 136	912	11 959 807	996	947 366	8.7%

Population et densité de population (hab/km<sup>2</sup>) en 1999 et 2013

En miroir du profil historiquement familial de l'agglomération, le territoire est marqué par la sous-représentation des plus de 60 ans. Leur poids dans la population totale est d'environ 13%, mais le vieillissement s'accélère puisqu'ils ne représentaient que 7,8% de la population en 1999.

L'agglomération tend à rattraper le profil régional qui compte 18,6% de plus de 60 ans (contre 15,9% en 1999). Cergy-Pontoise pourrait être confronté à moyen terme et de manière inédite au vieillissement accéléré de sa population.



Pyramide des âges de la CACP en 2012

L'indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans avec les plus de 65 ans) était de 3,86 en 1999, il a fortement diminué depuis pour atteindre 2,25 en 2012. Cette baisse montre une diminution de la part des moins de 20 ans même si elle demeure plus élevée que sur les territoires référents. En 2012, l'indice de jeunesse de l'agglomération reste nettement plus élevé que celui du département (1,70) et que celui de la Région (1,41) alors que ces deux territoires sont parmi les plus jeunes de France. Compte tenu de l'indice très élevé de 1999, la baisse de l'indice de jeunesse est nettement plus forte à Cergy Pontoise que pour le département et la région.



Indice de jeunesse

Par ailleurs, depuis 2011, les **familles récemment constituées qui avaient tendance à quitter l'agglomération**, restent davantage sur l'agglomération. Alors que le nombre de familles avec 3 personnes ou plus avait diminué sur la période 2006-2011, il augmente sur 2011-2014 (ex : +56 familles avec 3 enfants chaque année sur la CACP contre -3 familles sur la période précédente).

## VI- 2. LA SANTE

Il n'existe pas de données spécifiques à Cergy Pontoise concernant l'état initial en termes de santé au regard des enjeux environnementaux. Le second Plan Régional Santé Environnement d'Ile de France identifie les spécificités suivantes quant à la santé en Ile de France : Bien que les indicateurs sanitaires principaux (mortalité, mortalité prématurée, infantile, espérance de vie...) soient globalement positifs, la région se démarque par des pathologies spécifiques.

Elles témoignent de particularités qui peuvent être liées aux modes de vie, aux déterminants socioéconomiques comme la précarité, les conditions de logement, ainsi qu'à des nuisances environnementales caractéristiques (pollution atmosphérique, bruit...). Ces pathologies sont l'infection par le virus immunodéficience humaine (VIH), le saturnisme, la tuberculose.

Le saturnisme en particulier relève de facteurs environnementaux. Le saturnisme infantile a cependant considérablement reculé avec le premier plan santé environnement, surtout dans ses formes les plus graves. Si la baisse du nombre des cas est de 26% par rapport à 2005, l'Ile-de-France regroupe toujours 70% des cas en France, et 70% des cas régionaux sont issus de Paris ou de Seine-Saint-Denis. Le problème reste prégnant dans quelques zones (quartiers d'habitat dégradé, groupes de populations).

La qualité de l'eau au robinet est globalement bonne en Ile-de-France (résultats de l'étude menée en 2006 par la DDASS). Pour le critère bactériologique, les mesures de contrôle montrent que 99,8% des franciliens bénéficient d'une eau conforme. Concernant les pesticides, 95% de la population a consommé une eau conforme ou jugée consommable en 2006.

Concernant la qualité de l'air intérieur, la région Ile-de-France présente certaines particularités liées à la densité importante et à la proximité entre les populations et des sources externes de pollution : proximité avec le trafic mais aussi avec les stations-services situées sous des immeubles dans Paris ou encore les pressings et leurs émanations (perchloroéthylène).

Les enjeux de santé et d'environnement sont aussi à relier à la question de la qualité de l'air et au bruit : cf. paragraphe dédiés. Les allergies liées aux végétaux constituent aussi un enjeu mais aucune donnée n'est disponible à l'échelle communautaire. Ces phénomènes allergiques auraient doublé en dix ans d'après le réseau national de surveillance aérobiologique.

La ville de Paris a en revanche mis en place un plan Paris Santé Environnement. Le groupe d'expert qui a réalisé le diagnostic a identifié pour la ville de Paris huit grands facteurs d'exposition responsables de pathologies majeures (cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, allergies et asthme, troubles du développement, troubles neurologiques...) comme présentant à Paris des spécificités documentées.

**Ces facteurs constituent des cibles prioritaires : (1) l'air extérieur, (2) l'environnement intérieur, (3) le bruit, (4) les substances chimiques (perturbateurs endocriniens et cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction CMR), (5) le climat (conséquences des changements climatiques-phénomènes climatiques extrêmes), (6) l'amiante, (7) les sols pollués, (8) le plomb.** Ces facteurs environnementaux sont aussi susceptibles de concerner la CACP.

## VI- 3. L'HABITAT

Le parc de logements de la CACP compte près de 83 000 logements en 2013. Ce parc est essentiellement composé de résidences principales (92%).

62 % des logements sont situés dans le collectif soit une proportion moindre que l'échelle régionale (75% de logements en collectif en Ile-de-France). A l'échelle communale, la part de collectifs varie de 10 à 80 % selon les communes.

Le territoire compte, en 2013, 26.000 logements sociaux soit 34% du parc de résidences principales.

23% du parc des logements de l'agglomération est constitué par de grands logements (superficie supérieure à 95 m<sup>2</sup>).

Pour 7 communes du territoire, les grands logements représentent plus du tiers du parc de logements (Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Osny, Boisemont, Puisieux-Pontoise, Neuville-sur-Oise).

A l'inverse, les petits logements (superficie inférieure à 54 m<sup>2</sup>) représentent un quart du parc et sont concentrés sur les villes avec un

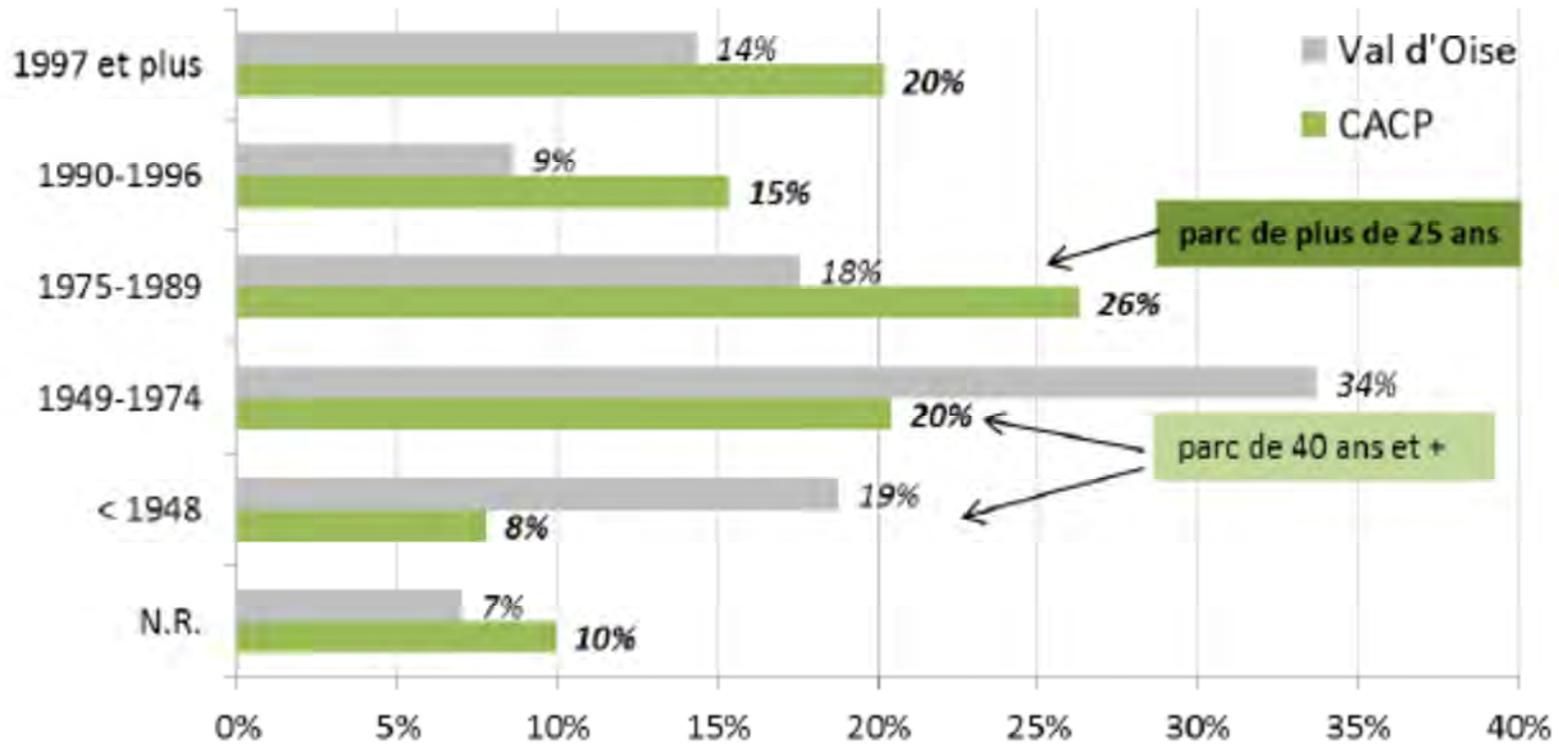
parc locatif en collectif plus développé (Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Cergy)

Les dynamiques de production de logements neufs sur l'agglomération sont fortes, notamment sur la période 2009-2014.

L'agglomération avait en effet souhaité relancer les dynamiques de construction qui avaient ralenti suite à la fermeture de l'EPA. Entre 2009 et 2015 (1<sup>er</sup> PLH de la CACP), ce sont 1 518 logements par an dont le chantier a démarré, dont 46 % en ZAC communautaire. Le développement du parc social est notamment significatif puisqu'il représente 36% des logements commencés.

Le parc de l'agglomération est globalement confortable ; c'est en réalité un parc récent de « ville nouvelle », puisque 46 % du parc a été construit entre 1950 et 1990.

Malgré tout en 2013, 28 % du parc de logement de l'agglomération avait plus de 40 ans (avant la première réglementation thermique et 54 % avait été construit avant 1989 et la RT 1988.

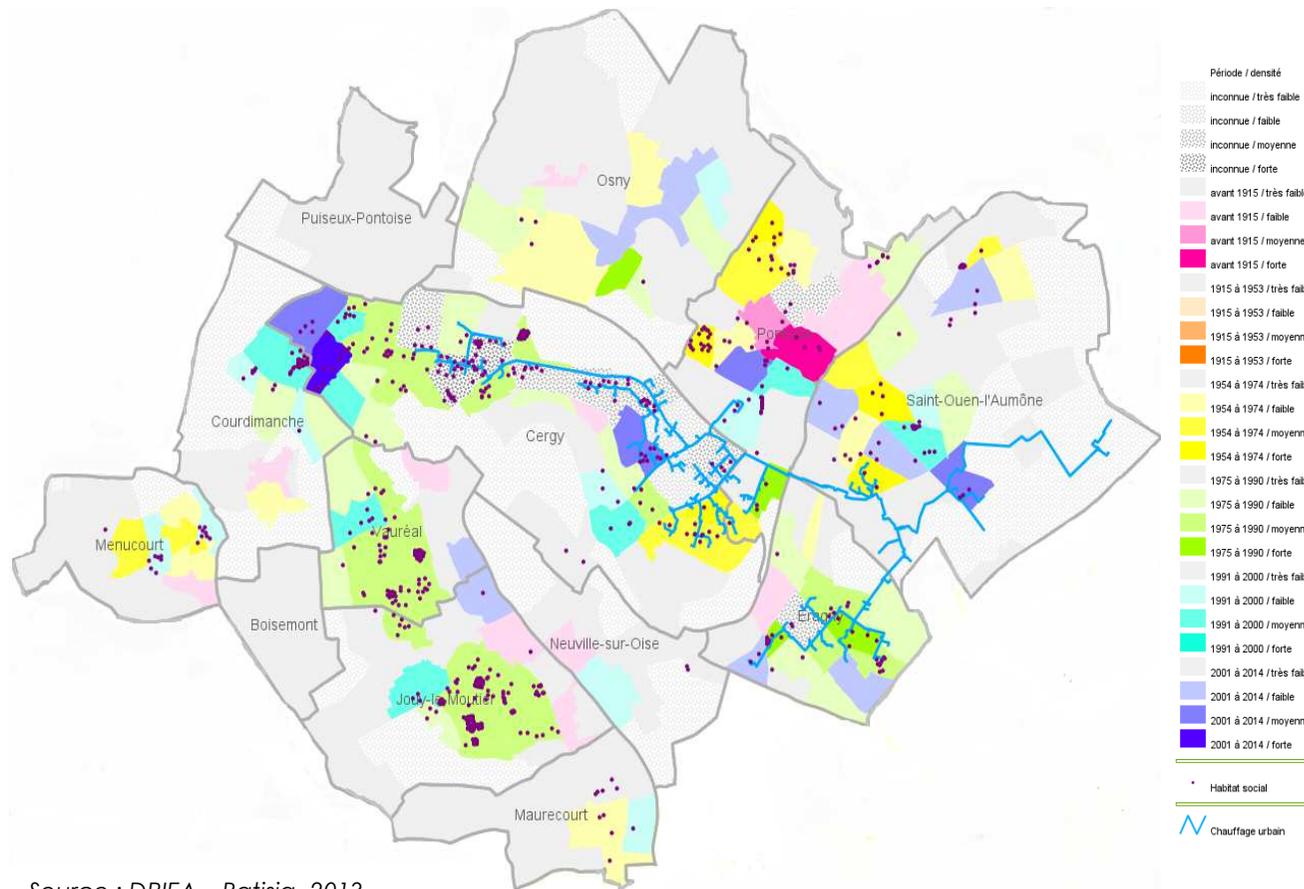


Ancienneté du parc de logements (sources : FILOCOM 2013)

Même si le parc est globalement confortable et de bonne qualité, une part importante des logements a été construite sur la même période et va donc vieillir « simultanément ».

Certaines questions ressortent plus particulièrement : celle de l'entretien des copropriétés privées, verticales et horizontales, celle de la qualité thermique des bâtiments, celle des poches potentielles d'habitat dégradé dans les centres anciens et celle de la poursuite de la réhabilitation du parc social, malgré les opérations déjà réalisées et avec une difficulté spécifique liée à l'amiante.

Cet enjeu est d'autant plus fort, qu'avec un niveau de construction élevé, l'écart de qualité qui sépare le parc le plus ancien et le parc neuf peut conduire à dévaloriser certains quartiers.



Source : DRIEA – Batisig -2013

REPARTITION DES LOGEMENTS DE LA CACP EN FONCTION DE LEUR PERIODE ET DE LEUR DENSITE DE CONSTRUCTION

Si la CACP reste l'un des principaux pôles d'emploi d'Ile-de-France – 90 599 emplois en 2012 –, l'équilibre habitat/emploi qui a longtemps caractérisé l'agglomération semble aujourd'hui fragilisé : le ratio emploi/actifs est progressivement passé de 0,92 en 1999 à 0,88 en 2012 – alors qu'on observait sur la même période une légère hausse aux échelles départementale et régionale.

Cergy-Pontoise se caractérise par un revenu médian de 20 239€, légèrement inférieurs à ceux du département (20 346€) et nettement inférieur à ceux de la région (22 243€) mais plus élevé que ceux de France métropolitaine (19 218€). En revanche, le revenu médian a augmenté de 0,45% depuis 2002, soit une augmentation supérieure à celles du département (+0,18%) et de la région (+0,37%).

A l'échelle de l'agglomération, une relative homogénéité des revenus des ménages lisse toutefois des contrastes sociaux marqués entre les communes et les quartiers, avec des noyaux de précarité significatifs. Ainsi, les communes de Cergy, Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Eragny, Osny et Vauréal connaissent des disparités de revenus à l'échelle infracommunale.

En ce référent au revenu médian, il apparaît que les communes de Boisemont (30 571€/an), Neuville-sur-Oise (29 753€) et

Maurecourt (26 900€) sont les communes les plus valorisées. Elles présentent un revenu médian très supérieur à la moyenne communautaire (20 239€), associé à une population résidente qualifiée, en emploi stable ; les taux de chômage de ces communes est 2 à 5 points inférieurs à la moyenne communautaire (12,5%) et départementale (12,9%).

A l'inverse, les communes de Cergy (17 323€/an), Saint-Ouen-l'Aumône (17 766€/an), et Pontoise (19 114€/an) sont moins valorisées, si l'on en juge par le taux de chômage, supérieur à la moyenne communautaire, la sur-représentation de l'emploi précaire et un revenu médian plus bas. Il semblerait toutefois que les situations soient plus hétérogènes sur Pontoise et Cergy, où la population cadre est plutôt bien représentée dans certains quartiers.

## VI- 4. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

---

Cergy-Pontoise est un pôle économique majeur du nord-ouest francilien et constitue le premier pôle économique du Val d'Oise.  
L'agglomération de Cergy-Pontoise comptait 9 945 entreprises en 2014, cela représente 16,2% des entreprises du Val d'Oise et 1% des entreprises d'Ile-de-France. En 2014 il y a eu 1 682 entreprises créées sur la CACP ce qui représente 16% des créations du Val-d'Oise et 1,1% des créations d'Ile-de-France.

Après une phase d'atonie entre 1994 et 1997 parallèle à celle de l'emploi, le nombre d'établissements a augmenté assez régulièrement entre 1998 et 2007 (1,5% de croissance moyenne annuelle).

A partir de 2008 le nombre d'entreprises s'est fortement accru avec la création du statut d'auto-entrepreneur.

Les 9 945 entreprises installées à Cergy-Pontoise se concentrent principalement sur 4 communes :

- ⇒ Cergy (2977 entreprises),
- ⇒ Pontoise (1882 entreprises),
- ⇒ Saint-Ouen l'Aumône (1730 entreprises),
- ⇒ Osny (755 entreprises) et
- ⇒ Eragny (696 entreprises).

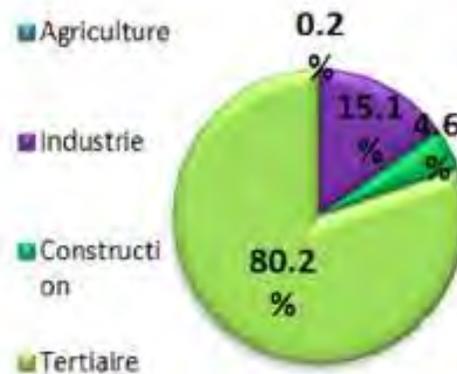
### Les entreprises par secteur d'activité principal

	Activités financières	Activités immo.	Sciences techniques	Admin. Publique	Agriculture	Autres services	Commerces Trans. Héberg.	BTP	Industrie	Info-com.
Cergy-Pontoise	2,7%	2,8%	20,6%	14,9%	0,7%	8,5%	27,8%	10,4%	5,5%	6,1%
Val d'Oise	2,4%	3,2%	16,8%	12,8%	1,5%	7,8%	30,9%	14,9%	5,2%	4,5%
Ile-de-France	4,0%	4,7%	24,1%	11,3%	0,9%	7,4%	26,4%	9,9%	4,3%	6,9%

Source : INSEE CLAP 2012

La répartition des entreprises par secteur d'activités à Cergy-Pontoise est sensiblement la même que celle des échelles départementale et régionale. Toutefois, les entreprises et établissements de Cergy-Pontoise sont davantage tournés vers **l'industrie, le commerce et l'administration publique**.

#### 4. Répartition des emplois par Secteur d'activité



Source : INSEE, RP 2012

Le **maintien d'une base industrielle forte** contribue aussi à distinguer Cergy-Pontoise du reste de l'Île-de-France. L'emploi industriel s'est effondré de près de 30% en Île-de-France entre 1999 et 2012. A contrario, il a crû à Cergy-Pontoise, malgré une dynamique défavorable.

Au total, la part de l'emploi industriel est presque deux fois plus élevée à Cergy-Pontoise qu'en Île-de-France.

Composé de grands groupes et de PME aux compétences technologiques transversales servant différentes filières, l'écosystème cergyponctain est orienté principalement vers la thématique de l'intelligence dans l'industrie et les services à l'industrie. Le territoire maintient ainsi une base industrielle forte malgré un contexte défavorable depuis le début de la crise économique.

Le tissu économique cergyponctain rassemble à la fois de grandes entreprises, comme 3M, Safran, Clarins, Valeo, SPIE, Sisley, Thalès, Louis Vuitton et un très riche tissu de TPE, PME et ETI. Il s'agit d'établissements industriels multifonctions, qui peuvent regrouper des activités de recherche et développement, des activités de production et des activités logistiques. L'expertise concentrée sur le territoire concerne avant tout des métiers transversaux à plusieurs filières industrielles, et notamment l'intelligence embarquée, les tests et mesure ou encore les technologies numériques. L'une des forces du pôle cergyponctain réside dans le fait que les spécialisations R&D des entreprises industrielles sont en adéquation parfaite avec certaines des spécialités des établissements d'enseignement supérieur et de leurs laboratoires de recherche. Cergy-Pontoise s'est positionnée sur cette particularité en affirmant son identité industrielle, de territoire de l'intelligence productive, où se distinguent plusieurs filières : l'automobile, l'aéronautique, la sécurité et la cosmétique.

#### - La cosmétique

A Cergy-Pontoise, l'industrie cosmétique représente 150 entreprises employant plus de 2 000 salariés, avec de grands noms, comme Clarins et Sisley, et des PME en pleine croissance, comme la société MR Cartonage Numérique, qui réalise par impression numérique les emballages de grands noms du luxe français. Des établissements d'enseignement et de recherche comme l'Université de Cergy-Pontoise ou l'Ecole de biologie industrielle Cergy-Pontoise sont également partie prenantes de la filière en proposant des formations adaptées aux besoins de l'industrie cosmétique et en participant aux travaux de R&D de la filière. Cergy-Pontoise est par ailleurs le centre de gravité du Réseau Mesure dont elle accueille près de 10% des membres. C'est pourquoi le Domaine d'Excellence Stratégique Territorial de Cergy-Pontoise dans la Cosmetic Valley est celui des tests et de l'instrumentation.

#### - La sécurité

La sécurité à Cergy-Pontoise représente 3000 emplois et compte plusieurs leaders mondiaux. A titre d'exemple, elle accueille le numéro 1 et le numéro 2 mondial en matière de biométrie (Safran Morpho et 3M, respectivement). Le cœur de filière est centré sur la protection du territoire, des personnes, des infrastructures et des sites, face aux risques liés aux conflits armés, à la malveillance et à la criminalité. Dans ce domaine, 11 entreprises ont été identifiées cumulant environ 3000 emplois dont Safran, UTC Fire and Security services et des PME indépendantes ou filiales de groupes comme L'héritier (caméras) et NEDAP (contrôle d'accès).

- L'intelligence embarquée et l'éco mobilité

Le territoire de la CACP s'est positionné et s'est structuré depuis plusieurs années autour de la spécialisation technologique transversale de l'Intelligence embarquée, traitant de toutes les problématiques liées au fait d'embarquer des systèmes intelligents dans des supports mobiles, de l'avion à l'implant médical en passant par le smartphone. La labellisation de Cergy-Pontoise comme « Comité de site » sur la thématique de l'Intelligence embarquée consacre la place particulière du territoire dans le Pôle Mov'eo. Elle signifie qu'au regard de cette thématique, Cergy-Pontoise dispose d'un ensemble d'acteurs industriels et académiques, de compétences, d'expertises et de moyens qui lui confèrent une masse critique pour générer les partenariats et les projets qui s'inscrivent dans les stratégies respectives des pôles Mov'eo et Systematic (logiciels et systèmes complexes). Co-piloté par le laboratoire ETIS et la Communauté d'agglomération et labellisé par le pôle de compétitivité Moveo, le Comité de site Intelligence embarquée est un carrefour où acteurs académiques, PME et grandes entreprises du secteur se rencontrent pour développer des synergies et des partenariats.

Sur le territoire de l'ouest francilien, la communauté d'universités et d'établissements universitaires (Comue), dénommée « Paris Seine », comprend 35 000 étudiants dont 27 000 sont à Cergy-Pontoise et fédère une douzaine d'établissements. C'est le plus grand pôle de grande couronne pour le nombre d'étudiants – qui joue à la fois le rôle d'un pôle de proximité, permettant un accès le plus large possible à l'enseignement supérieur, et un pôle d'excellence, offrant des formations et des laboratoires de recherche au rayonnement national et international.

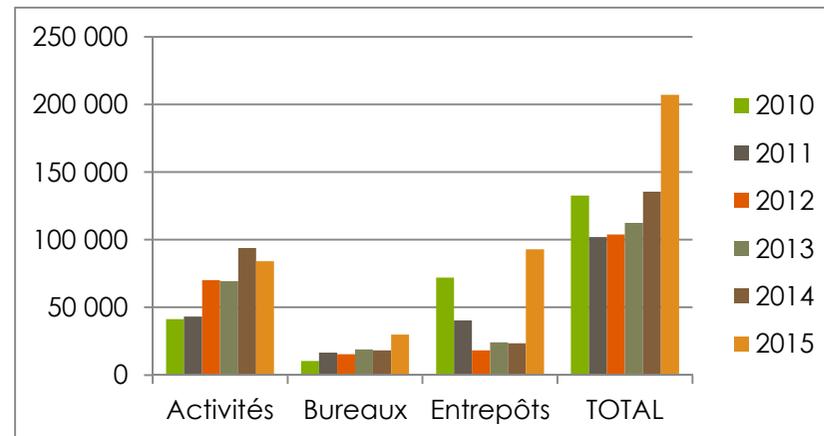
Dans la compétition que se mènent les territoires à l'échelle francilienne et nationale, le pôle ESR cergy-pontain est un atout

que la CACP se doit d'entretenir et de faire fructifier et peut compter sur la COMUE Paris Seine qui s'est fixée comme objectif une coopération entre les établissements d'enseignement, de recherche et le milieu socio-économique, favorisant les innovations « de rupture » qu'elles soient technologiques ou de service. Elle met ainsi en avant trois notions clé : innovation, entrepreneuriat, créativité.

Le marché de l'immobilier d'entreprise de Cergy-Pontoise connaît, en 2015, une quatrième année consécutive de croissance et atteint **207 174 m<sup>2</sup> de demande placée**, contre une moyenne de 117.332 m<sup>2</sup> sur les 5 années antérieures.

Cette forte croissance globale de **53%** de la demande placée est portée par les segments des **bureaux (+ 65%)** et des **entrepôts/logistique (+ 297 %)**.

Évolution des transactions depuis 2010 (en m<sup>2</sup>)



Locaux mixtes (activités/bureaux): en 2015, l'absence de terrains à vocation économique immédiatement disponibles à la commercialisation (excepté aux Forboeufs) a rendu difficile la concrétisation de transactions de locaux mixtes. La Communauté d'agglomération a donc décidé de lancer le dossier de création de deux nouveaux Parcs d'activités au cœur de l'agglomération : la Plaine des Linandes (50 000 m<sup>2</sup> de bâti) et Neuville Université (8 000 m<sup>2</sup> destinés aux locaux mixtes pour des surfaces à partir de 400 m<sup>2</sup>).

Immobilier tertiaire : dans un contexte peu favorable aux pôles tertiaires de grande couronne, confrontés à un fort taux de vacance et à une baisse des valeurs locatives, le marché tertiaire de Cergy-Pontoise a réussi à fortement progresser et enregistre une hausse de 65% (+ 11 760 m<sup>2</sup>) par rapport à 2014 portée notamment par une transaction supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> (ERDF/GRDF qui a signé sur Cap CERGY pour 7 187 m<sup>2</sup>).

Entrepôts/logistique : il y a eu 4 transactions en 2015 qui ont principalement concerné des grands groupes du e-commerce et de la logistique (Oscaro.com sur 21 841 m<sup>2</sup>, Simply Market sur 13 500 m<sup>2</sup>, La Maison du Whisky sur 12 000 m<sup>2</sup> et Elidis Boissons Services sur 15 000 m<sup>2</sup>) ayant de nouveaux établissements sur le territoire.

## VI- 5. LES FLUX DE TRANSPORTS ET LES MOBILITES DURABLES

Du fait de son attractivité, l'agglomération de Cergy-Pontoise est traversée par des flux de déplacement en provenance de tous les départements franciliens. Cergy-Pontoise n'est pas un territoire d'origine exclusivement émetteur de flux vers l'Île-de-France.

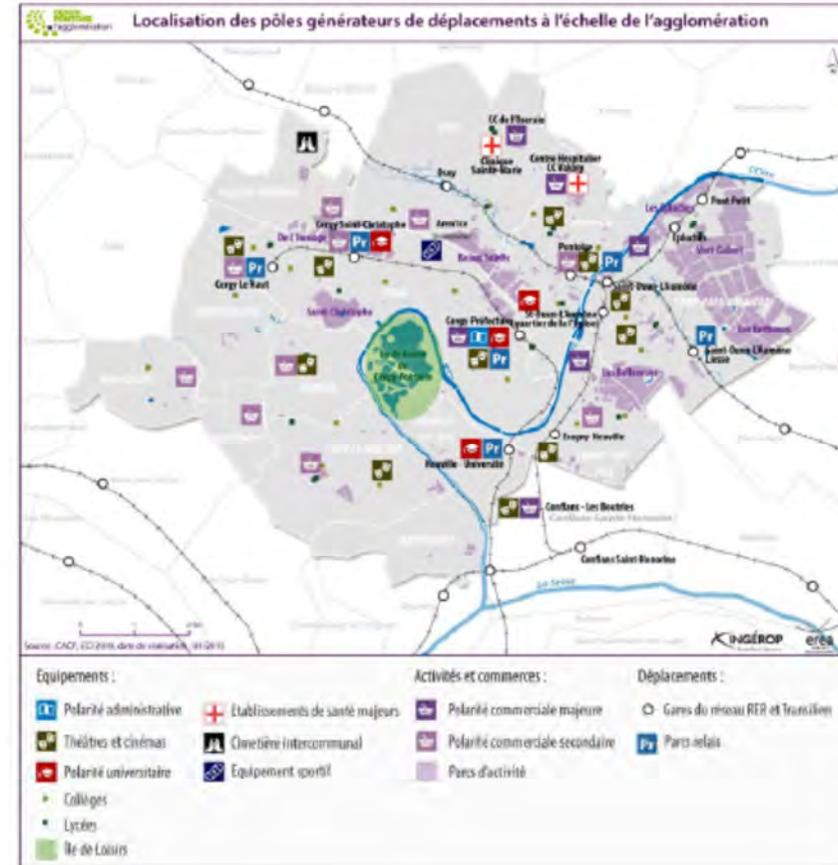
Près de 50% des actifs Cergypontains travaillent principalement au sein même de Cergy-Pontoise (Cergy, Pontoise et Saint-Ouen-L'Aumône particulièrement).

Lorsque les flux sortent du territoire communautaire, certains déplacements sont majoritairement réalisés en transport en commun ferré, notamment en direction de l'agglomération parisienne.

En revanche, lorsque les flux sont entrants, la part des transports collectifs décroît fortement et la voiture devient le mode le plus souvent privilégié.

A l'intérieur des 13 communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les flux s'orientent principalement vers l'est du territoire, où sont situées les principales zones d'emplois. Cergy, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône sont par conséquent les communes qui captent la majeure partie de ces flux.

Une part importante des échanges au sein du bassin de vie est réalisée en voiture, particulièrement au nord de Cergy-Pontoise. Au sud, le réseau ferré permet d'accroître la part des transports en commun.



LOCALISATION DES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

**Quelques chiffres au niveau de l'agglomération**

**Taux de motorisation : 80,6 % (70 % à Cergy et Pontoise) contre 87% en moyenne sur la grande couronne**

**Nombre de déplacements quotidiens : 3.79**

**Part relative des moyens de transport sur l'ensemble des déplacements :**

**Voiture: 54 %**

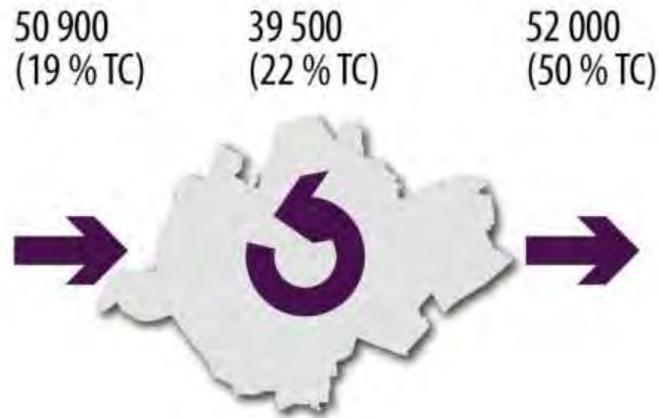
**Marche : 30 %**

**Transports collectifs: 15 %**

**Vélo: 1 %**

*INSEE, 2010*

**Synthèse des flux domicile-travail**



Source : INSEE 2010

**Transport en commun**

L'offre en transport en commun est relativement dense au niveau de l'agglomération. Elle est composée de trois réseaux, qui permettent une liaison à différentes échelles :

- ✓ deux systèmes ferrés, non reliés entre eux. Cinq lignes permettent une desserte importante, mais parfois dysfonctionnelle (RER A et ligne J) avec la métropole parisienne,
- ✓ un réseau de cars interurbains qui dessert les pôles majeurs du nord et de l'ouest parisien,
- ✓ un réseau de bus local exploité par la STIVO, dont la desserte correspond globalement à la densité de la population du territoire.

**Quelques chiffres sur les Transports en Commun**

**78% de la population habite à 300m d'un arrêt de bus**

**13 gares, dont le pôle multimodal de correspondance de Cergy-Préfecture**

**19 lignes de bus locales, 2 lignes de bus Noctilien**

**27 lignes de bus interurbaines**



### Usage du vélo et de la marche à pied

La continuité des itinéraires piétonniers, soutenue par un jalonnement adéquat, est satisfaisante et de qualité, même si des améliorations sont possibles et attendues concernant la traversée des axes routiers.

Le réseau cyclable de l'agglomération est en cours de réalisation par des infrastructures généralement de qualité (pistes ou bandes cyclables, voies vertes,...) mais pas toujours suffisamment entretenues.

La pacification de la voirie reste cependant à poursuivre pour compléter le maillage cyclable de l'agglomération, qui demeure aujourd'hui discontinu.

Le relief du territoire rend pertinent l'utilisation du vélo à assistance électrique.

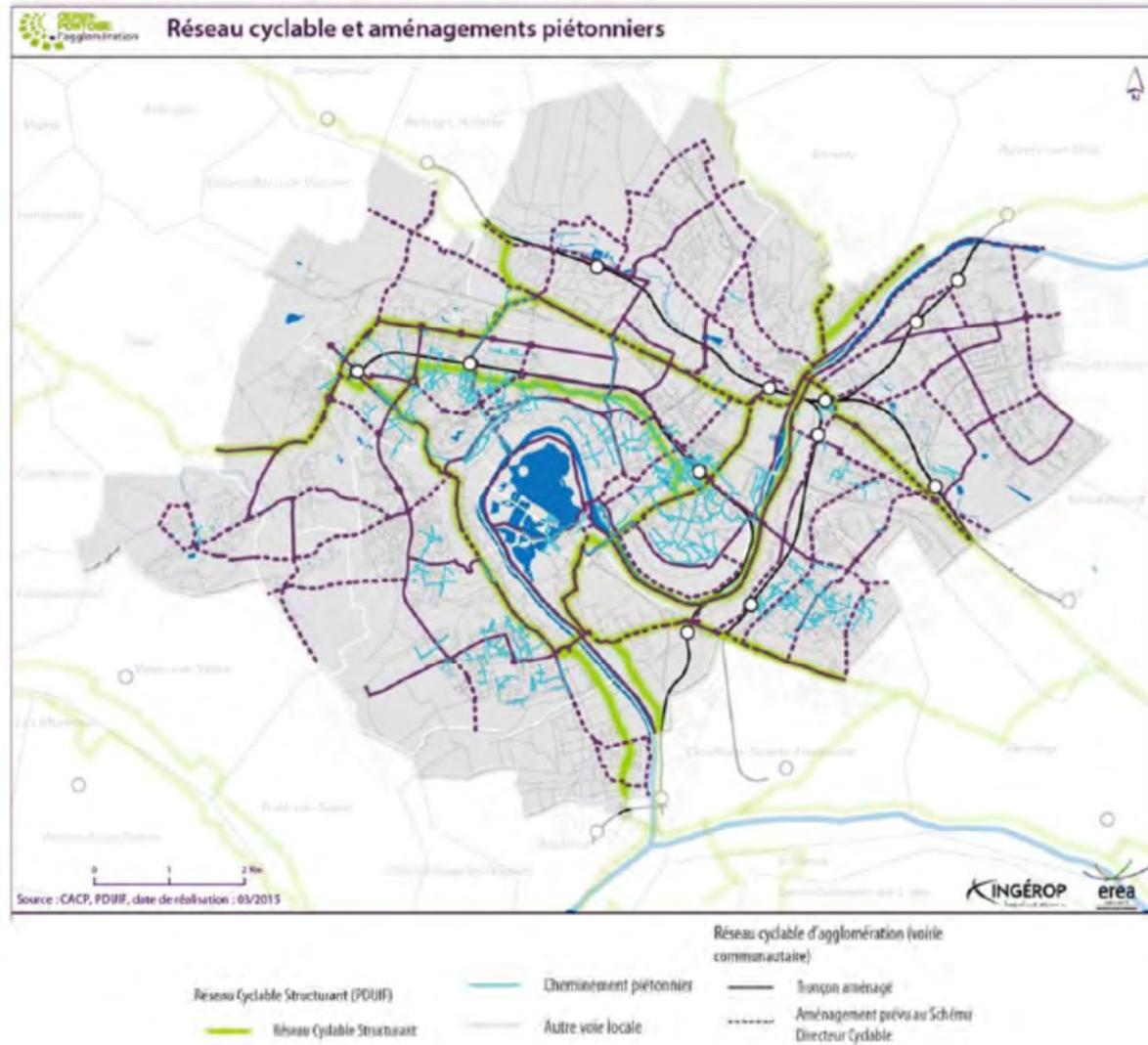
D'autres démarches ont été initiées : stationnement sécurisé en gare, stationnements sur voirie, location et réparation de vélo à la Vélostation, jalonnement cyclable, vélos en libre-service (VéLO2), etc...

#### Quelques chiffres sur le vélo et la marche à pied

**130 kilomètres de cheminements piétons prioritaires**

**85 kilomètres d'itinéraires cyclables (174 kilomètres en projet)**

**200 points de stationnement vélo sur l'espace public (1 400 places) et 8 espaces de stationnement aux abords des gares**



RESEAU CYCLABLE ET AMENAGEMENTS PIETONNIERS

## Organisation du stationnement dans les centres villes et autour des gares

Les réglementations de stationnement sont diversifiées au niveau des différentes communes : tant au niveau de la voirie qu'au niveau des normes d'urbanisme réglementant leur nombre en cas de nouvelles constructions.

Le stationnement interdit reste globalement maîtrisé, même si la réglementation est peu respectée.

L'offre de stationnement est importante, grâce aux parcs en ouvrage et privés implantés sur le territoire. Ces parkings sont cependant peu occupés, à cause de leur tarification peu intéressante pour les usagers par rapport au stationnement sur voirie.

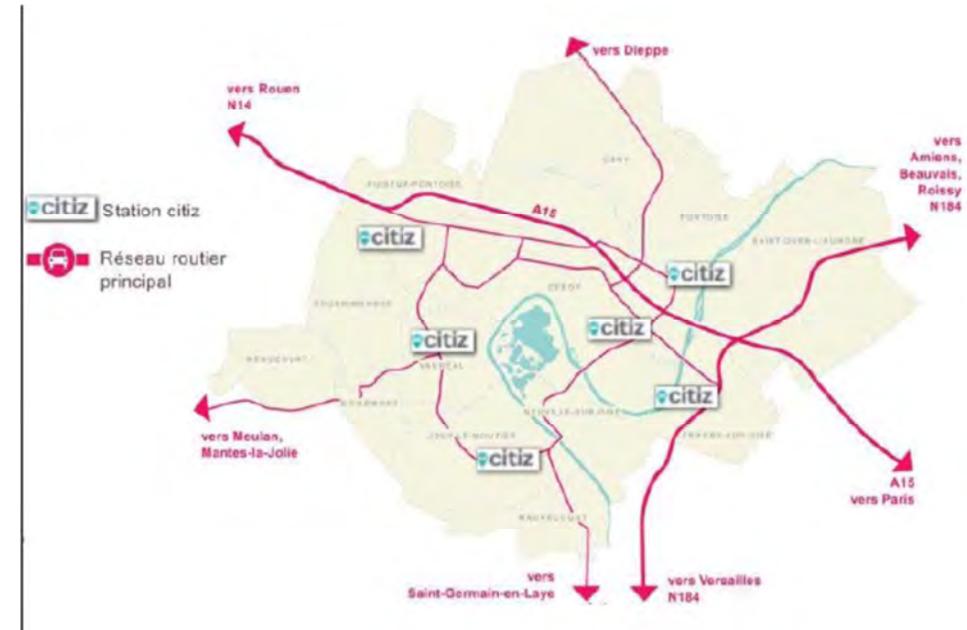
Les parkings privés, dont la construction est réglementée au niveau communal (article 12 des Plans Locaux d'Urbanisme), sont souvent sous-utilisés.

## Ecomobilité

L'offre de mobilité alternative est importante sur le territoire de l'agglomération :

- ✓ initiatives locales de covoiturage en entreprise pratiques d'autopartage, via Citiz ou d'autres regroupements
- ✓ plans de mobilités d'entreprise ou d'administration en cours d'élaboration, afin de limiter les déplacements en voiture liés à leur fonctionnement
- ✓ présence de bornes de recharge pour véhicules électriques dans certains parkings en ouvrage

De fortes actions de promotion des modes écomobiles ont en effet déjà été engagées et seraient à poursuivre : « Agglo sans mon auto », l'élaboration du « Guide de la mobilité », ...



STATIONS D'AUTOPARTAGE EXISTANTES SUR LA CACP

### Un réseau viaire surchargé, aux multiples impacts

L'agglomération est traversée de voies nationales, régionales et départementales, complétées de voies de desserte de l'agglomération et de voirie de proximité.

L'ensemble du territoire bénéficie ainsi généralement d'une bonne qualité de maillage routier.

Nombreuses sont les communes ayant fait remonter les nuisances dues aux traversées automobiles de l'agglomération, notamment à cause du passage des actifs ne vivant ou ne travaillant pas sur le territoire, mais qui doivent traverser Cergy-Pontoise pour se rendre au centre de la région.

De plus, de nombreuses voies, souvent encombrées en heure de pointe, ne sont aujourd'hui utilisées que par les voitures. La congestion générée impacte l'ensemble des modes, dont les transports collectifs et les véhicules non-motorisés.

L'augmentation de la gravité des accidents liés à la circulation automobile encourage à la poursuite de l'apaisement de la voirie en cours dans les communes.

### Le transport de marchandises

Les marchandises sont essentiellement acheminées via le réseau routier, les zones d'activités y possédant de bons accès.

Les réseaux fluvial et ferré, bien que minoritaires, permettent également d'acheminer des biens. Saint-Ouen-l'Aumône est le principal pôle fluvial du territoire.

Les réglementations ne sont pas les mêmes en fonction des communes dans le domaine de la circulation et de stationnement des poids lourds.

Cette hétérogénéité devrait être atténuée avant la hausse prévisible des trafics due aux projets d'envergure dans ce domaine.

Les aires de livraison des marchandises dans les centres-villes sont relativement bien respectées par le reste des automobilistes, malgré un effacement des marquages pour certaines, ou une non-conformité pour d'autres.

## VI- 6. LA PREVENTION DU BRUIT

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise réalise actuellement un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur son territoire (directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002). Ce plan s'appuie sur une évaluation de la population exposée à un niveau de bruit excessif et sur l'identification des sources des bruits à résorber. Il consiste en l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le bruit. Il s'agit à la fois de mesures préventives et d'actions de résorption.



## VI- 7. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### VI - 7. 1. LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Le risque industriel majeur se manifeste essentiellement par des incendies, explosions ou risques toxiques par inhalation, contact ou ingestion.

**Le territoire du SCoT de Cergy-Pontoise comporte de nombreux établissements industriels relevant de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, en majeure partie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, sur laquelle sont situées les plus grandes zones d'activités.**

En particulier, parmi les nombreux entrepôts de stockage présents sur le territoire, la société AMPERE Industrie relève de la directive SEVESO II (niveau haut), compte tenu des risques inhérents à certains produits dangereux stockés dans ses bâtiments. Un plan de prévention des risques technologiques est en cours d'approbation.

### VI - 7. 2. LES SOLS POLLUES

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

De par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation la plus souvent utilisée pour traiter les situations correspondantes.

Un inventaire des anciens sites industriels et d'activités de services dont l'implantation peut remonter au début du XIXe siècle et qui pourraient avoir été à l'origine d'une pollution de sols a été réalisé et donne lieu à l'établissement de fiches communales. L'ensemble des fiches des sites répertoriés est disponible sur le site internet du bureau de recherches géologiques et minières.

Par ailleurs, plusieurs sites pollués ont été recensés et répertoriés sur la base de données du site « basol » sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif .

Sept sites ont été inventoriés :

**Osny : CATALENT PHARMA SOLUTIONS.** Il s'agit d'une installation classée dont l'activité est, depuis 1954, l'élaboration et le conditionnement de produits pharmaceutiques.

Une évaluation simplifiée des risques réalisée en 1997 a rangé le site en classe 2 nécessitant la mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines. Les investigations ont révélé que la pollution était limitée au site.

L'exploitant a mis fin, en août 2005, au rejet direct des eaux pluviales du site d'Osny dans le milieu naturel (infiltration des eaux par l'intermédiaire de diaclases), d'une part en procédant à la modification de tout son réseau interne d'eaux pluviales, d'autre part, en se raccordant au réseau public. Le raccordement au réseau public a nécessité la réalisation d'un tronçon sur le domaine de la voie publique (rue de Pontoise) pris également en charge par l'exploitant.

La dernière campagne de mesures des eaux souterraines a été réalisée le 4 avril 2008. Aucune trace de méthanol, d'acétone, d'acétate d'éthyle et d'isopropanol n'a été retrouvée.

**Pontoise : Agence EDF-GDF.** Le terrain est situé au centre-ville. Il a une superficie d'environ 10273 m<sup>2</sup> et a accueilli de 1868 à 1944 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les bombardements en 1944 ont arrêté définitivement la production de gaz. L'usine n'a jamais été exploitée par Gaz de France.

Actuellement, le site est occupé par les services de Gaz de France (agence, parc de matériel, benne à déchets...). Le site a fait l'objet d'un diagnostic initial dont les principaux objectifs sont, en outre les recherches historiques et documentaires, la recherche des ouvrages enterrés, l'évaluation de l'impact du site sur les ressources locales en eau (eaux souterraines et superficielles) et la caractérisation du sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses. Ce diagnostic a mis en évidence la présence de trois cuves à goudron. Les travaux de vidange et de comblement de la cuve ont été effectués en décembre 2001. Des investigations complémentaires ont mis en évidence l'existence de nouvelles cuves qui ont été neutralisées en octobre 2002. Le rapport de fins de travaux a été transmis à la DRIRE en mars 2003.

Une étude simplifiée des risques a été menée sur ce site, qui le range en classe 3, c'est-à-dire comme banalisable compte tenu de son usage et de son environnement actuel. De ce fait, aucune surveillance des eaux souterraines n'est à réaliser.

Sauf éléments nouveaux et tant qu'aucune cession ou aucun changement d'usage n'est envisagé, l'inspection des installations classées estime que ce site ne nécessite pas de nouvelles actions.

**Saint-Ouen-l'Aumône : ATOTECH.** Etablissement de fabrication de produits chimiques pour traités de surfaces construit en 1975 dans la ZAC du Vert Galant. Les activités de fabrication ont pris fin en 2004 pour ne garder que des activités administratives et de laboratoires.

Une pollution des sols par du chrome a été localisée sur le site lors d'une campagne complémentaire de reconnaissance du sous-sol en juin 1997. En raison de la dégradation de la qualité des eaux

souterraines, des investigations détaillées ont été réalisées en décembre 1997.

Un arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1997 visant à mettre le site en sécurité imposait à ATOTECH à surveiller la qualité de la nappe au droit du site et à l'aval hydraulique de celui-ci et à définir les modalités de la dépollution de la nappe. Un dispositif de dépollution a été installé et mis en route le 18 mars 1998.

Depuis fin 2000, une diminution importante des quantités de chrome puisées dans les eaux souterraines a été constatée. Les eaux souterraines pompées fin 2000 contenaient jusqu'à 70 mg/l de chrome. Au début 2002, cette concentration avait été ramenée à environ 20 mg/l et à 12mg/l au maximum en mars 2004.

Un arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2004 a imposé à ATOTECH des travaux de dépollution des sols et de la nappe d'eau souterraine polluée en chrome VI. Les objectifs de dépollution de la nappe d'eau souterraine ont été fixés à 6mg/l en chrome VI au niveau du site et à 1 mg/l en dehors.

Les travaux de dépollution des sols sont achevés et les déchets générés ont été éliminés en tant que déchets spéciaux dans les filières spécialisées. Les concentrations en chrome VI ont baissé de manière significative depuis la mise en place du traitement de la pollution et respectent les objectifs de dépollution en dehors du site. Selon l'exploitant, les objectifs de dépollution ayant été atteints depuis janvier 2008, le dispositif de pompage ne sera réactivé qu'en cas de résultats défavorables de la qualité des eaux de la nappe.

Les campagnes d'analyses réalisées trimestriellement depuis août 2008 jusqu'à juin 2009 respectent les objectifs de dépollution.

**Saint-Ouen-l'Aumône : FLUIDAP** (ex-TRINOVA, ex-SPERRY VICKERS). Trinova était une usine d'assemblage de composants et de systèmes hydrauliques avec peintures et dégraissage, située en zone industrielle.

Aujourd'hui, le site est occupé par une société du nom de Fluidap qui ne relève pas du régime des installations classées. En 1995, une pollution de la nappe souterraine avait été découverte au droit du site. Les résultats de la campagne d'analyses menée en 2005 font apparaître une nette diminution des concentrations en substances polluantes en amont et en aval du site. Sauf éléments nouveaux, ce site ne nécessite plus d'action de l'inspection des installations classées.

**Saint-Ouen-l'Aumône : Compagnie Générale des Insecticides.** Le site se situe en bordure de l'Oise, dans la zone industrielle d'Epluches. Il est loué depuis 1981 par la Compagnie Générale des Insecticides, fabriquant d'insecticides.

A l'occasion d'une évaluation simplifiée des risques (ESR) réalisée en 2006 par l'exploitant actuel à la demande de la DRIRE, il a été constaté que le sous-sol du site était pollué par d'anciens dépôts de déchets et d'anciennes activités industrielles. Le site, et certains sites voisins, sont notamment pollués par des terres bleues issues de l'ancienne activité d'épuration des terres bleues (ferrocyanures ferriques, déchets d'usines à gaz à très forte teneur en cyanures) et des boues noires. Le sol du site est partout recouvert par au moins 20 cm de terre végétale non polluée ou des dalles de béton, les terres bleues et les boues noires se situent donc entre les profondeurs de 20 cm et 2,5 m. Des analyses d'échantillon de sol au droit du site ont montré une contamination en cyanures totaux,

cyanures libres, en plomb et en HAP. Les eaux souterraines de la nappe superficielle au droit du site sont également contaminées notamment par des cyanures et du plomb, mais il n'y a pas de captage d'eau potable dans un rayon d'un km autour du site. En application des prescriptions techniques relatives à la surveillance de la qualité des eaux souterraines imposées à la société Compagnie Générale des Insecticides, le bilan quadriennal 2008-2012 a été transmis. Il ne montre pas 'évolution caractéristique au fil du temps de la concentration en cyanures (libres et totaux)

**Eragny : LA société SIRC CHARGROS** a, de 1947 à 2006, exercé sur le site d'Eragny-sur-Oise une activité de fabrication et réparation de radiateurs automobiles. Le site relevait du régime de l'autorisation d'exploiter pour ses activités de traitement de surface. Le site a fermé le 31 décembre 2005.

Les terrains sont constitués d'alluvions anciennes, perméables. La nappe des alluvions est présente à 4m sous le site. Cette nappe est utilisée pour l'alimentation en eau potable à 1 km du site, à l'ouest. Le site n'est toutefois pas dans un périmètre de protection de ces eaux. L'Oise est à 350m à l'ouest du site. Les analyses réalisées en 2006 et 2009 montrent une pollution des sols en métaux (cadmium, cuivre, plomb, zinc) et en hydrocarbures. Par ailleurs, les eaux souterraines sont polluées au plomb. Le bureau d'études qui a réalisé les mesures de 2009 préconise de maintenir la dalle de béton à l'intérieur du bâtiment, et son renforcement si besoin pour le confinement des pollutions. Il préconise également de curer le fond et les flancs de l'ancienne mare sur 50 à 70 cm de profondeur au moins car elle constitue la principale source de pollution extérieure du site.

L'inspection des installations classées a été destinataire du suivi des eaux souterraines effectué entre juillet 2011 et septembre 2014

selon une fréquence semestrielle, ainsi que du bilan quadriennal de janvier 2015. Si le panache de pollution ne semble pas être mobile ni s'étendre, les teneurs en hydrocarbures totaux et en HAP restent élevées, et supérieures aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable. Les teneurs en métaux sont inférieures aux limites en question. L'inspection des installations a reçu en février 2016 un dossier de demande de servitudes d'utilité publique.

**Saint-Ouen-l'Aumône : Joints d'Ile de France (JIF).** Cette société est répertoriée comme fabricant de joints et garnitures, et feuille de joint en amiante. Le site était occupé par la société Obo Betterman jusqu'en 2016. Il est situé dans le parc d'activités des Béthunes en bordure de la RN 184. La société JIF était déclarée en 1983 sous la rubrique 96 « travail du caoutchouc par procédé mécanique ».

Dans l'ensemble, aucun élément permettant de suspecter la présence d'amiante sur le site n'a été détectée. Ce site a été réhabilité depuis plusieurs années, et ne présente aucun déchet visible susceptible de contenir de l'amiante. Certaines zones, de taille relativement limitées, sont engazonnées et pourraient être éventuellement susceptibles de contenir de l'amiante. Cependant aucun travaux de terrassement n'est actuellement prévu sur ces zones. Le site est éloignés de zones d'habitations ou sensibles (crèches, hôpitaux...) Au regard des éléments constatés, et devant l'absence de risque de mise en suspension d'éventuels déchets d'amiante dont la présence n'est pas prouvée, aucune mesure conservatoire n'est à prévoir sur ce site.

### VI - 7. 3. LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le territoire du SCoT de Cergy-Pontoise est traversé par des ouvrages de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés (pipe-lines).

Les canalisations sont un moyen de transport de matières dangereuses (TMD) globalement sûr comparé aux autres modes possibles. Toutefois bien qu'ils soient rares, les accidents peuvent être très graves. Par ailleurs, les réseaux vieillissent (moyenne d'âge 39 ans en 2016 / 36 ans pour les réseaux de transport de gaz et l'urbanisation a beaucoup progressé au voisinage de certaines canalisations, augmentant le nombre de personnes exposées.

Mode de transport	Nombre d'accidents graves/an	Mt transportées par an	Nombre d'accidents graves par Mt transportée
<b>Route</b>	19	27	<b>0,70</b>
<b>Fer</b>	3,5	8,5	<b>0,41</b>
<b>Mer</b>	1,2	6,1	<b>0,19</b>
<b>Fluvial</b>	0,2	1,3	<b>0,13</b>
<b>Canalisations</b>	0,2	7,7	<b>0,02</b>

Source: U1C Moyennes sur la période 1998- 2003

- ✓ Les accidents liés aux canalisations de transport consistent nécessairement en une perte de confinement qui peut avoir comme cause :
- ✓ l'agression physique de l'ouvrage, notamment lors de travaux de tiers (deux tiers des fuites et la quasi-totalité des ruptures) ;
- ✓ des risques particuliers locaux (glissement de terrain, vides souterrains, séisme, etc.) ;
- ✓ corrosion, érosion mécanique extérieure, défaut de construction à l'origine de brèches de faibles diamètres.

Les conséquences envisageables de telles atteintes aux ouvrages de transport sont la rupture complète de l'ouvrage ou la formation de brèches de divers diamètres.

La prévention des risques associés aux canalisations de transport repose sur trois axes.

Le contrôle de la construction des ouvrages nouveaux, et la surveillance de l'intégrité des ouvrages en service

L'arrêté ministériel du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques, et ses textes d'application, fixe des prescriptions à respecter par les constructeurs pour chaque type d'ouvrage.

L'encadrement des travaux effectués à proximité des ouvrages en service

Le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, et son arrêté d'application du 16 novembre 1994, fixent les règles relatives à l'exécution de travaux à proximité des canalisations de transport en service, à deux niveaux :

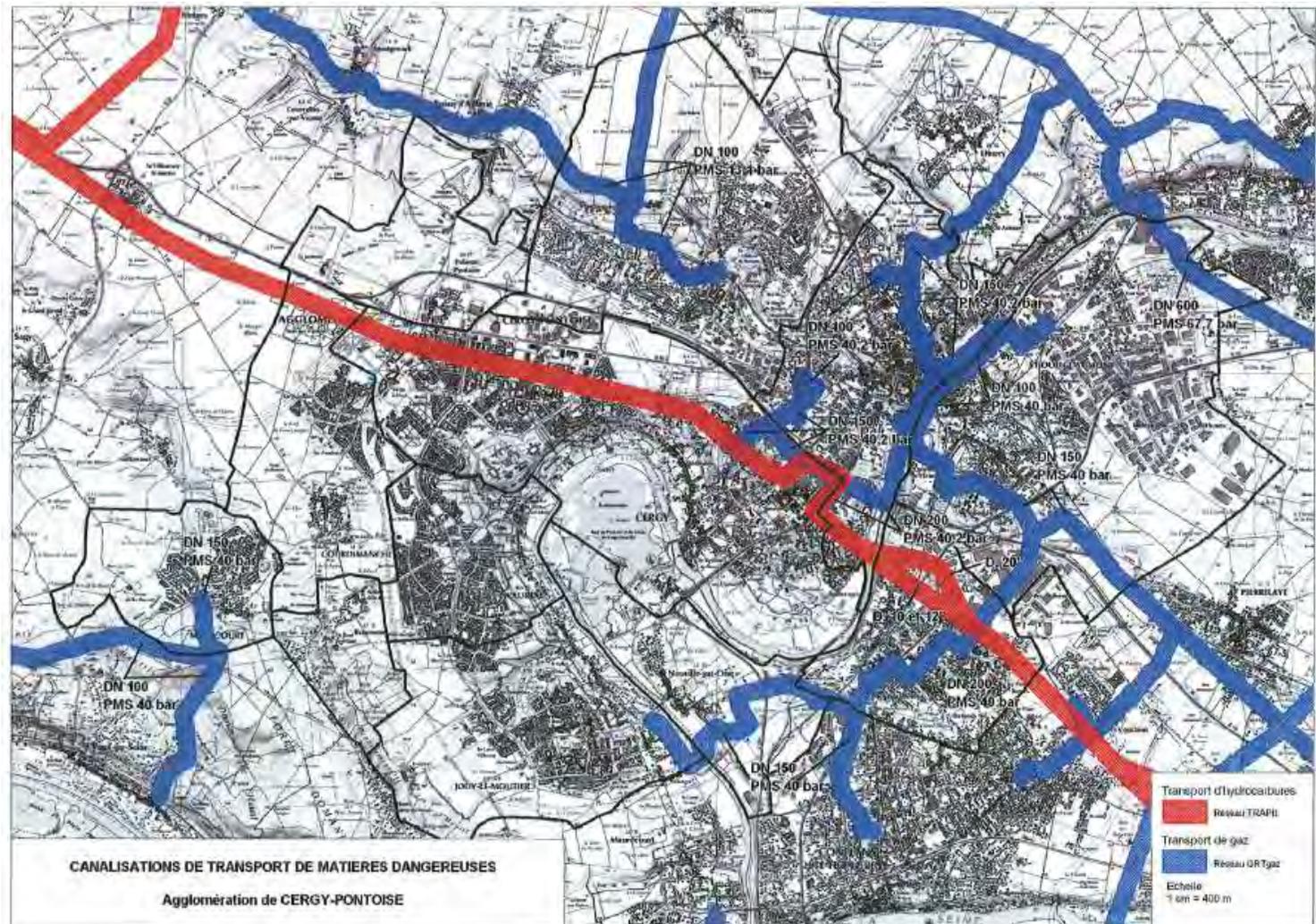
- ✓ préalablement à l'engagement de travaux : envoi d'une demande de renseignement à l'exploitant de l'ouvrage, ce dernier indiquant alors la procédure spéciale à laquelle est conditionnée l'exécution des travaux ;
- ✓ préalablement à l'exécution effective des travaux : envoi d'une «déclaration d'intention de commencement de travaux» à l'exploitant de l'ouvrage, ce dernier indiquant alors tous les renseignements utiles sur l'emplacement précis de l'ouvrage dans la zone et sur les recommandations techniques applicables.

Ces outils de prévention sont très importants dans la mesure où les 2 tiers des fuites sur les réseaux de canalisations sont actuellement liées à des agressions lors des travaux réalisés par des tiers dans leur voisinage.

La maîtrise de l'urbanisation à proximité des ouvrages en service

Des **fiches d'information communale** fixent les limitations à l'urbanisation à prendre en compte dans l'instruction des permis de construire et que le Préfet demande d'intégrer dans les plans locaux d'urbanisme.

Elles s'appuient sur la définition des zones de dangers fixée par l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.



## VII - SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

THEME	CONSTAT	ENJEUX	Niveau d'enjeu au regard du PCAET Agenda 21
<b>Emissions de GES et consommations d'énergie</b>	<p>Un Bilan Carbone® de la CACP réalisé en 2010, révélant deux éléments prépondérants : le résidentiel et les transports ;</p> <p>Une utilisation majeure de la voiture individuelle dans le cadre des déplacements, la nécessité de développer les solutions de transports alternatifs, une vulnérabilité économique vis-à-vis des énergies fossiles.</p>	<p>Choix préférentiel des modes de déplacement les plus efficaces, en termes de consommation énergétique par kilomètre parcouru et donc en termes d'émissions de GES.</p> <p>Réduction des consommations d'énergie de l'habitat.</p> <p>Prise en compte des risques économiques et sociaux liés à la raréfaction des ressources pétrolières.</p>	<b>ENJEU PREMIER</b>
<b>Santé : Qualité de l'air et exposition aux polluants</b>	<p>Une pollution de l'air jugée « faible » les ¾ de l'année. Cependant, un classement du territoire en « zone sensible » pour la qualité de l'air. Des axes de déplacements identifiés pour leurs émissions (A15, RN184, certaines routes départementales et boulevards)</p>	<p>Réduire les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Réduire l'exposition des populations aux polluants atmosphériques issus des circulations routières.</p>	<b>ENJEU FORT</b>
<b>Santé : exposition au bruit</b>	<p>Des tronçons d'infrastructures routières et ferroviaires engendrant des nuisances sonores (exemple : A15, lignes RER A et C). Une partie de la population impactée par ces nuisances le jour, comme la nuit. Des points noirs bruit identifiés sur St-Ouen.</p>	<p>Réduire les niveaux de bruit dans les zones urbaines, qui présentent des risques pour la santé humaine.</p>	<b>ENJEU MODERE</b>

THEME	CONSTAT	ENJEUX	Niveau d'enjeu au regard du PCAET Agenda 21
<b>Gestion de l'eau</b>	<p>Des masses d'eau pouvant présenter une vulnérabilité aux nitrates.</p> <p>Deux cours d'eau traversant la CACP : l'Oise et la Viosne.</p> <p>Un territoire concerné dans sa totalité par une zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère Albien.</p>	<p>Prise en compte des orientations du SDAGE Seine Normandie :</p> <p>Prévention et gestion des inondations,</p> <p>Réduction des pollutions des cours d'eau et des nappes, gestion qualitative des milieux.</p> <p>Réflexion quant au potentiel polluant des infrastructures de transport (lessivage des sols revêtus lors des épisodes pluvieux).</p> <p>Préservation des zones humides et de la biodiversité.</p>	<b>ENJEU MODERE</b>
<b>Risques majeurs</b>	<p>La CACP classée en Territoire à Risque Inondation. Deux plans de gestion : le PPRI de la Vallée de la Seine et de l'Oise, et le PPRI de la Vallée d'Oise (en révision).</p> <p>Un risque d'inondation par remontée de nappe phréatique et par ruissellement pluvial.</p> <p>Un risque mouvement de terrain identifié (effondrement, éboulement, argiles) : 3 PPR approuvés concernant le « Massif de l'Hautil » et le bassin à risque « Pontoise ».</p> <p>3 établissements SEVESO sur Saint-Ouen l'Aumône, dont un avec un PPRT.</p> <p>Un risque TMD essentiellement concentré aux abords des voies structurantes.</p> <p>Des sites et sols pollués sur les communes de Pontoise et de Saint-Ouen l'Aumône.</p>	<p>Préservation des zones d'expansion des crues et des ouvrages de protection (levées) des zones urbaines.</p> <p>Maîtrise des débits de rejet des eaux pluviales des nouveaux aménagements.</p> <p>Amélioration de la prise en compte du risque d'inondation des infrastructures de transports.</p> <p>Prise en compte du risque « mouvements de terrain » dans la réalisation d'aménagements.</p> <p>Non aggravation de l'exposition des populations et des biens.</p> <p>Adaptation de l'aménagement afin de diminuer l'impact sur le changement climatique.</p> <p>Organisation du trafic sur les axes importants concernés par le risque de transport de matières dangereuses.</p>	<b>ENJEU MODERE</b>

THEME	CONSTAT	ENJEUX	Niveau d'enjeu au regard du PCAET Agenda 21
<b>Milieu naturel et biodiversité</b>	<p>Des espaces naturels sensibles et zones de préemption recensées sur la CACP.</p> <p>Une ZNIEFF de type 2 : « Forêt de l'Hautil ».</p> <p>Une densité urbaine élevée.</p> <p>Des espaces forestiers et agricoles peu nombreux préservés au Sud et à l'Ouest du territoire.</p> <p>Un corridor de déplacement aquatique : l'Oise et ses affluents, les plans d'eau.</p> <p>De nombreux obstacles et points de fragilité limitant les déplacements d'espèces sur le territoire.</p>	<p>Préserver les réservoirs de biodiversité, du continuum bleu et des corridors (comprenant les ZNIEFF, ENS et ZPENS) : éviter de nouvelles coupures écologiques, favoriser la circulation des espèces sur le territoire par des aménagements ou la suppression d'obstacles.</p> <p>Préservation des zones humides et de la biodiversité : devenir des eaux de ruissellement des voiries.</p>	<b>ENJEU MODERE</b>
<b>Paysages et patrimoine</b>	<p>Une sensibilité patrimoniale élevée, comme en témoignent les mesures de protections, nombreuses et variées, mises en place.</p> <p>4 types de paysages identifiés sur le territoire de la CACP :</p> <p>vallées urbanisées, vallées rurales, plaines agricoles marquées par l'urbanisme, buttes et plateaux ruraux.</p>	<p>Prise en compte des enjeux et prescriptions de l'Atlas des Paysages du Val d'Oise.</p> <p>Prise en compte des grandes orientations sur le cadre de vie du Rapport environnemental du PDU d'Ile de France.</p> <p>Valorisation du patrimoine bâti et paysager reconnu et protégé.</p> <p>Valorisation des paysages de proximité, avec une attention particulière sur les espaces naturels, ruraux et les franges urbaines.</p> <p>Préservation des paysages ruraux</p> <p>Amélioration de la qualité des espaces publics urbains.</p>	<b>ENJEU FAIBLE</b>

TABLEAU 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA CACP ET PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

## VIII - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

L'élaboration du PCAET de la CACP ayant été lancée en 2015, aucun scénario tendanciel d'évolution du territoire n'a été réalisé. Dans le cadre de la révision du SCOT de Cergy-Pontoise, cet exercice sera réalisé mais il n'est pas encore disponible.

La première phase du diagnostic du PCAET a cependant inclut une identification des enjeux à prendre en compte dans le PCAET. L'analyse s'est notamment appuyée sur une analyse AFOM du territoire, et sur l'étude de la prise en compte des enjeux énergie climat dans les documents de planification (cf. Partie suivante). En identifiant ce qui « restait à prendre en compte » dans le PCAET, cette analyse nous retransmet en creux l'évolution du territoire en l'absence de mise en œuvre du nouveau PCAET.

### VIII- 1. SCENARIO TENDANCIEL GES

---

Aucune étude prospective fine n'a été réalisée à l'échelle de la CACP permettant d'identifier précisément le comportement du territorial à l'échelle de temps considéré. Cependant à l'image de sa région, la CACP attire toujours plus d'entreprises et continue à se développer économiquement avec tous les services associés nécessaires (habitat, infrastructure de transport, consommation, mobilité...).

Pour la CACP, le **scénario tendanciel** prolonge la dynamique actuelle du territoire : il s'agit d'un scénario défini par le SRCAE qui considère les actions menées sur la base des impulsions législatives et en relation avec le comportement du territoire (accroissement économique avec baisse des consommations énergétiques). Il induit une baisse des émissions de GES de l'ordre de 16% à 2020 et 36% à 2050.

## VIII- 2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION, MILIEU PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER

L'agriculture représente 3900 TeqCO<sub>2</sub> essentiellement liées à l'élevage et aux surfaces agricoles. Ces émissions correspondent aux consommations d'énergie des engins et des bâtiments (électrique et carburants). La présence d'un cheptel relativement faible sur le territoire (120 têtes de bétail en 2000) présente des émissions liées à sa digestion mais aussi à son alimentation et à sa gestion (culture céréalière...).

La surface agricole était d'environ 1200 ha en 2008.

La surface en espaces verts et naturels représente 2000 ha soit 25% du territoire de l'Agglomération. A ceci s'ajoutent 32 kms de berges de l'Oise et ses affluents.

La préservation et la conservation des milieux nécessitent une implication forte. L'extension rapide de la collectivité s'est effectuée au détriment des terres agricoles et naturelles. L'enjeu aujourd'hui consiste à stopper la dégradation des habitats naturels en maintenant les liaisons entre les milieux.

La CACP en tant que territoire limitrophe du PNR pourra utilement se joindre aux démarches initiées.

Le PNR met à disposition des communes un outil d'aide à la décision : l'atlas du patrimoine naturel communal et les accompagne dans l'élaboration de PLU « 0 consommateur d'espaces ».

Une cellule biodiversité a été créée en 2012 au sein de la CACP, elle a pour vocation de (extrait du portail internet de la CACP):

- ✓ sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire ;
- ✓ de mener un travail de conseil et d'animation auprès de ces acteurs sur les thèmes de la nature et du jardin.
- ✓ Connaître, Innover, Animer, Conseiller

### Connaître

La connaissance des espèces animales et végétales du territoire permet aux agents de la Communauté d'agglomération de bien penser les aménagements et les méthodes de gestion des espaces publics. Les inventaires faunistiques et floristiques associés à une vigilance quotidienne sont les outils nécessaires aux membres de la cellule biodiversité pour mener à bien leur mission de conseil et de sensibilisation.

### Conseiller

L'agglomération de Cergy-Pontoise apporte son aide aux habitants du territoire. Les porteurs de projets en faveur de la biodiversité trouveront auprès de ses agents des conseils (expertise, assistance) pour réaliser leurs idées et améliorer leur cadre de vie.

### Animer

L'animation, l'organisation de conférences ou d'expositions et la promotion du développement durable sont autant de missions que les agents de l'agglomération sont amenés à assurer.

## Innover

La cellule biodiversité fait appel à des techniques innovantes pour mettre en place des actions favorables à la biodiversité. Elle est amenée à lancer des expérimentations (pâturage urbain, terrasses et toits végétalisés, jardins sans arrosage, protection de la vie du sol, etc.). Par ailleurs, le positionnement de la cellule biodiversité à l'interface de la nature, du jardin et de l'humain l'amène aussi à s'investir dans des actions à caractère social (chantiers écoles, jardins d'insertion, jardins partagés, apiculture urbaine...).

Son action s'est concrétisée au travers d'un document cadre de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en faveur de la biodiversité qui permet de guider l'activité des services. Il fixe un cadre de référence en matière de connaissance, de protection, de gestion et d'aménagement des milieux. Elle anime également le blog « nature en ville » de l'Agglomération.

### VIII- 3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION, MILIEU HUMAIN

#### VIII - 3. 1. SECTEUR DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE CORRELE AVEC LA DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

##### L'HABITAT : UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE

Sur le territoire de la CACP, **le poste résidentiel (habitat) représente 25% des émissions du territoire soit 286 200 TeqCO<sub>2</sub>**. Ces émissions sont extrêmement liées aux consommations d'énergie fossile des logements du territoire. Environ 34% des logements sont chauffés grâce au réseau de chauffage urbain dont le mix énergétique a évolué depuis 2008. Ainsi, une chaufferie biomasse en 2009 est venue substituer la consommation de charbon et de fioul sur le réseau qui est alimenté à plus de 35% par l'incinération des déchets du territoire.

Les autres énergies du chauffage sont l'électricité, le gaz naturel et le bois.

##### **Le logement collectif représente 60% du parc de logements.**

Dans le PLH de 2009, il est exprimé le fait que le parc est aujourd'hui vieillissant : *« Ce parc va vieillir en bloc, et dans les prochaines années, va présenter des besoins de travaux de réhabilitation. Les problèmes vont se poser massivement dans les prochaines années, ce qui implique une anticipation des pouvoirs publics des stratégies à mettre en œuvre pour accompagner les propriétaires privés à remettre à niveau le patrimoine, pour éviter sa détérioration accélérée, et in fine, sa déqualification. »*

Par ailleurs, en 2009 lors de la rédaction du PLH, il est indiqué que *« Cergy-Pontoise a la particularité d'avoir un parc récent, avec une part importante de copropriétés verticales imbriquées dans du parc social, mais aussi horizontales, dans des secteurs pavillonnaires à occupation sociale. Ces parcs vieillissent à*

*l'unisson, et risquent de solliciter en même temps des travaux de réhabilitation au financement incertain.*

*Un enjeu d'agglomération est de développer un dispositif de prévention, qui passe autant par le repérage des copropriétés fragiles que par un coup de pouce technique, juridique et financier pour les aider à engager les travaux nécessaires.*

Les questions de précarité énergétique constituent un enjeu de plus en plus important sur la CACP, du fait du vieillissement du parc.

L'agglomération a adopté à l'automne 2016 son 2<sup>ème</sup> PLH pour la période 2016-2021. Ce programme s'inscrit dans la continuité du 1<sup>er</sup> PLH avec en première orientation un objectif de poursuite de l'effort de construction.

1656 logements devraient être autorisés par an ce qui devrait conduire à une augmentation de population de 2.500 habitants par an. Environ 400 logements par an devraient être réalisés en logement social.

La 2<sup>ème</sup> orientation du PLH est de mieux répondre aux besoins locaux en diversifiant l'offre de logement et en améliorant les processus d'information et d'attributions des logements sociaux.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> orientation du PLH est de maintenir la qualité et l'attractivité du parc existant. Il s'agit là notamment de prévenir la fragilisation de copropriétés privées et de poursuivre l'amélioration du parc social. L'amélioration de l'information des propriétaires sur les travaux de rénovation énergétique et le traitement des

situations de précarité énergétique font également parti des objectifs de ce PLH.

#### LES COMMERCES ET ACTIVITES TERTIAIRES

**Le tertiaire représente 10% des émissions du territoire** soit 122 800 TeqCO<sub>2</sub>. Les systèmes de refroidissement pèsent pour 1 185 TeqCO<sub>2</sub> (environ 1% des émissions du tertiaire). Dans ce diagnostic des systèmes de refroidissement, n'ont pas été pris en compte les systèmes de refroidissement de la chaîne du froid des commerces (armoires, chambres froides, réfrigération/congélation...)

L'énergie du tertiaire est essentiellement composée de gaz (28%) et d'électricité (42%) pour un total de 63 709 Tep. Elle pèse pour 99% du poste tertiaire soit 121 650 TeqCO<sub>2</sub>.

---

### VIII - 3. 2. PERSPECTIVES ET ANALYSE DES EVOLUTIONS QUI VONT IMPACTER LES SECTEURS IMPORTANTS DE L'ECONOMIE LOCALE

---

Situé au cœur d'un réseau d'infrastructures denses (gare TGV, aéroports, RER, autoroutes) à proximité de la Région Parisienne, le territoire de la CACP est le lieu de beaucoup d'échanges commerciaux. Par ailleurs sa densité de population et le développement rapide de celle-ci nécessitent l'affrètement de nombreuses marchandises et biens de consommation. Aussi ce territoire assure des fonctions importantes en termes de logistique qui continuent à se développer.

Sur le plan industriel, le territoire cergypontois compte de nombreuses PME mais également de grandes entreprises, 9000 entreprises, et plus de 90 000 emplois qui en font le premier pôle économique du Val d'Oise.

- ✓ + 8% dans l'emploi industriel sur dix ans. Sur la même période, 750 000 emplois industriels détruits en France dont - 25% en Ile-de-France.
- ✓ L'Agglomération de Cergy-Pontoise accueille les centres R&D de 3 entreprises parmi les 100 plus innovantes au monde (classement 2013 Thomson-Reuters) : Safran-Sagem à Eragny-sur-Oise, Thales Training and Simulation à Osny, Valeo à Cergy
- ✓ L'Agglomération de Cergy-Pontoise accueille les sièges sociaux de 2 entreprises parmi les 100 plus innovantes au monde (classement 2013 Thomson-Reuters) : 3M à Cergy et Nike à Saint-Ouen-l'Aumône.

### PROCEDES INDUSTRIELS

**Les procédés industriels représentent 123 300 TeqCO<sub>2</sub> soit 10% des émissions du territoire.** A l'origine de ces émissions, la consommation d'énergie soit environ 414 407 MWh constituée à plus de 89% d'énergie fossile et 11% d'électricité.

### TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le transport de marchandises représente 15% des émissions du territoire soit 185 300 TeqCO<sub>2</sub> soit environ 1925 356 tonnes.km. Il L'île de France est la première région industrielle du pays (45 000 entreprises, 459 000 salariés, 8% de l'emploi régional). Elle se caractérise néanmoins par une forte composante tertiaire (sièges, centres de R&D). La production n'en est pas absente, avec de grands sites emblématiques et de très nombreux petits établissements. Les trois premières filières industrielles sont l'automobile, l'aéronautique/spatial et les industries agro-alimentaires. L'automobile est en déclin, mais ce n'est pas le cas de l'aéronautique et du ferroviaire. L'agro-alimentaire est également en progression. La désindustrialisation (-16 000 emplois par an depuis 25 ans) est à nuancer car 23 % de ces pertes d'emploi s'expliqueraient par l'externalisation de certaines tâches tertiaires (maintenance, nettoyage, sécurité, logistique...).

L'industrie est un facteur d'entraînement de l'économie. Elle génère 80% des dépenses de R&D privées en France. En outre, on estime qu'un emploi industriel induit 2 à 3 emplois de services (support à la production type maintenance, logistique ou activités de siège type ingénierie, conseil). Les principaux points d'ancrage de cette industrie francilienne sont les suivants : le marché francilien, l'accessibilité internationale et la main d'œuvre locale. Plusieurs mutations profondes modifient le paysage économique

s'effectue sur le territoire essentiellement par voie routière (fret routier) 63% des émissions. Le fret ferroviaire ne pèse que pour 0,4% des émissions.

A noter que le fret aérien sortant et entrant pèse pour 45 400 TeqCO<sub>2</sub> soit 24,5% du bilan tandis que le fret fluvial et maritime pour 5 500 Teq CO<sub>2</sub> soit 3% du bilan.

Le transit de marchandises sur les voies routières qui dessert le territoire pèse sur le bilan pour environ 6% avec 11 500 teqCO<sub>2</sub>.

francilien : développement des activités de services et de l'économie de la connaissance, explosion du numérique et prise en compte croissante des exigences environnementales.

L'industrie francilienne se tertiarise en intégrant de plus en plus de services à son offre. Aussi, les emplois industriels ainsi générés changent de nature et montent en qualification. Les emplois se caractérisent également par plus de flexibilité, davantage de travail indépendant, la pluriactivité et la diversification des horaires de travail. Les non-salariés représentent 46% de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012. Ils représentent 9% de l'emploi total en IDF. Ils sont à 59% des indépendants et à 40% des employeurs. Le télétravail ne s'est pas vraiment imposé, mais le développement du travail indépendant pourrait en favoriser l'essor.

Le Val d'Oise est le dernier département d'IDF pour le nombre d'emplois avec 413 800 emplois. Cergy-Pontoise accueille 21 % des emplois valdoisiens pour 16 % de sa population.

La commune de Saint Ouen l'Aumône (à Cergy-Pontoise) fait partie de la vingtaine de communes franciliennes avec une forte spécialisation industrielle (12 à 29 % de l'emploi). Les évolutions

économiques à l'œuvre sont favorables au cœur de la métropole : après une période de croissance de l'emploi en grande couronne (1980-1990), les gains d'emplois se sont recentrés sur les départements de petite couronne. Sur la décennie 2000-2010, la quasi-totalité des pôles économiques de grande couronne ont subi des baisses d'emploi, même si les ex-villes nouvelles sont relativement épargnées.

Certaines fonctions s'éloignent de la zone dense (campus technologiques, sites de production, logistique). Les parcs d'activités sont les points d'accueil naturels de ces relocalisations.

Parmi les enjeux identifiés par l'IAU pour le devenir de la Région Ile de France, plusieurs impactent notre territoire cergy-pontain :

- maintenir une économie régionale diversifiée et compétitive, en restant au sommet de la chaîne de valeur
- maintenir les capacités de production pour garder à terme les sites de R&D et les sièges.
- renforcer les pôles de grande couronne pour leur permettre de structurer les territoires environnants
- rénover les bureaux et zones d'activités (traitement paysager, transport en commun, densification...) pour limiter la consommation d'espaces.

Le bilan des transactions immobilières à Cergy-Pontoise est un indicateur incontournable et un signal fort des dynamiques économiques locales en cours et à venir

---

### VIII - 3. 3. CONSOMMATION, ALIMENTATION ET DECHETS

---

Les émissions liées à l'alimentation sont imputables à la fois au transport et aux modes de production. Plus de la moitié de l'impact carbone du régime alimentaire français provient de la consommation de produits issus d'élevage et des plats préparés. La réduction des émissions passera par la consommation de produits moins émetteurs : réduction de la consommation de viande, de produits exotiques, de produits transformés... Il convient de réduire l'empreinte écologique de notre alimentation.

Concernant le service public de traitement des déchets, le rapport annuel sur le prix et la qualité présente les grandes tendances suivantes pour l'exercice 2014, (110 432 tonnes de déchets sont traitées pour le territoire Cergy-Pontain sur la filière Auror'Environnement).

- ✓ Une légère hausse de 4 kg/hab./an (soit + 1,7 %) du total des déchets
- ✓ mais une baisse de 6,6 kg/hab./an pour les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Pour une grande partie, cette hausse de production de déchets est due à la remontée des tonnages collectés en déchèterie en 2014.

---

### VIII - 3. 4. VISION A LONG TERME DES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE : LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

---

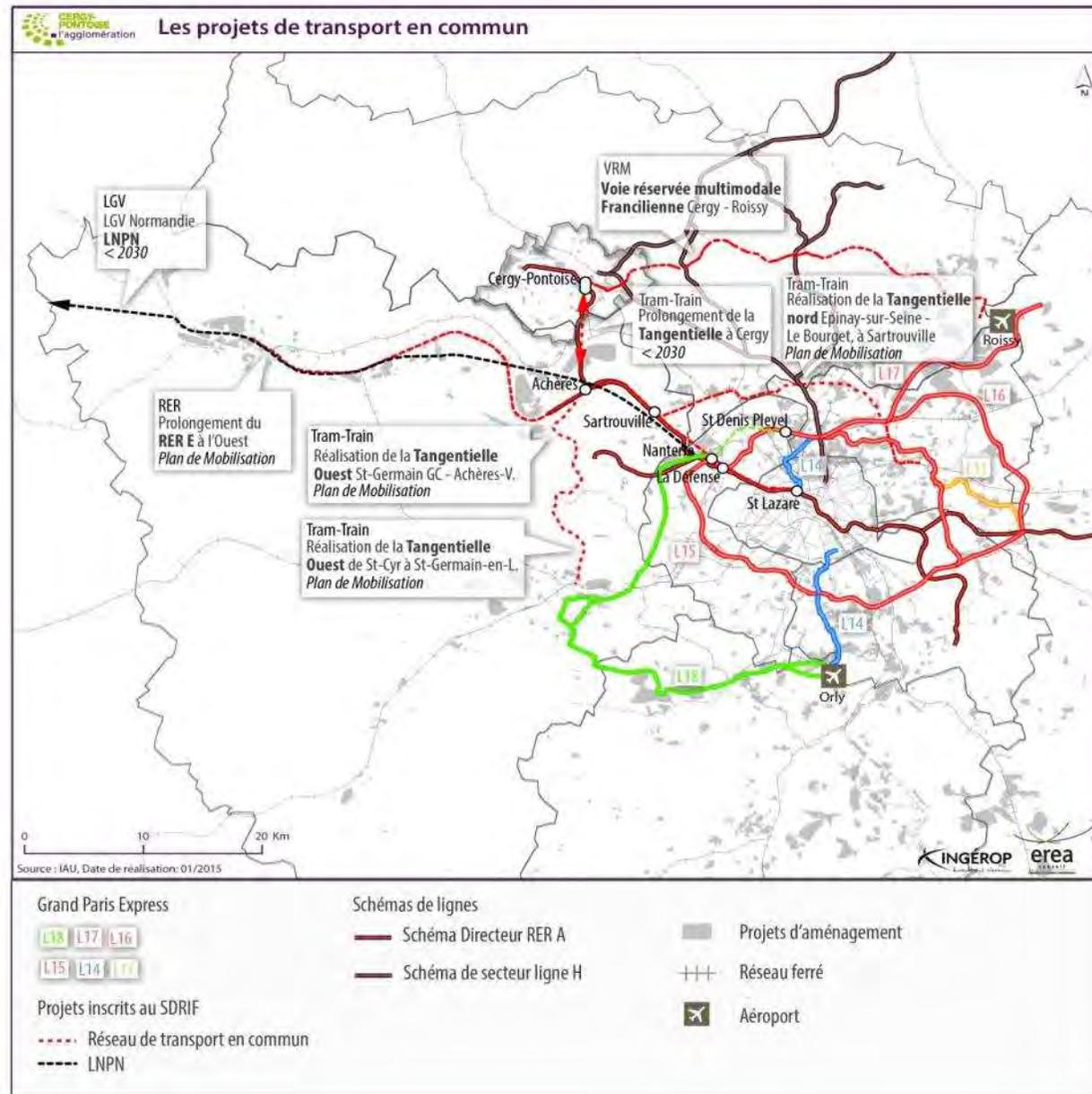
La modernisation et le renforcement de la desserte par le réseau ferré existant avec notamment la mise en œuvre du schéma directeur du RER A, les projets de Tangentielle Ouest et Nord et du Grand Paris Express, le projet de la LNPN et de Eole, le bouclage de la francilienne, l'axe de fret le Havre-Serqueux-Gisors-Pontoise-Val d'Argenteuil, la création du port multimodal d'Achères sont autant de projets d'envergure nationale, régionale et départementale ayant des effets positifs ou négatifs sur le territoire de Cergy-Pontoise. Le PLD n'ayant pas vocation à inscrire ces projets dans des actions du PLD qui doit proposer des actions opérationnelles sur du court terme, l'agglomération de Cergy-Pontoise réaffirme l'intérêt qu'elle porte à ceux-ci en les inscrivant dans la perspective de la mise en œuvre du PLD.

Situé en grande couronne, le territoire communautaire n'est pas directement concerné par le métro automatique du Grand Paris Express. Pour que les Cergypontains puissent bénéficier de ce réseau en rocade, la réalisation et la gestion des interconnexions entre le réseau existant et le Grand Paris Express sont donc primordiales. Le RER A est particulièrement stratégique car les lignes 15, 18 et le RER E devraient desservir les gares de Nanterre.

L'interconnexion en gare de Saint-Denis (ligne H du Transilien) est également importante car les lignes 15, 16 et 17 devraient s'y croiser. Or, aujourd'hui, tous les trains de la ligne H ne s'arrêtent pas à Saint-Denis entre Pontoise et Gare du Nord.

Cergy-Pontoise pourra néanmoins être connectée aux centralités secondaires de l'Ile-de-France grâce aux tangentielles. La Tangentielle Ouest (TGO), projet de tram-train en grande couronne, est prévue en deux phases : entre Saint-Cyr et Saint-Germain-en-Laye puis jusqu'à Achères Villes, d'ores et déjà desservie par le RER A et la ligne L. Au-delà de 2030, il est envisagé que cette ligne soit prolongée jusqu'à Cergy. A l'est de Cergy-Pontoise, les travaux du premier tronçon de la Tangentielle Nord (TGN) sont en cours entre Le Bourget et Epinay-sur-Seine. Cette ligne pourrait être prolongée à l'ouest jusqu'à Sartrouville, également située sur le RER A / ligne L.

La gare d'Achères pourrait devenir un hub de transports particulièrement attractif avec le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) qui contribuera au développement de la Vallée de la Seine en connectant l'Ile-de-France à la Normandie. Cette ligne qui renforcera la desserte des territoires, des villes et des ports, sera réalisée en interconnexion avec le réseau ferré existant. Une gare d'interconnexion est ainsi en projet à Achères, la gare « Confluence ». Elle permettra les échanges avec la LNPN, les TER, les RER E et A, les Transilien, et les futures TGO et TGN.



## VIII- 4. L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

---

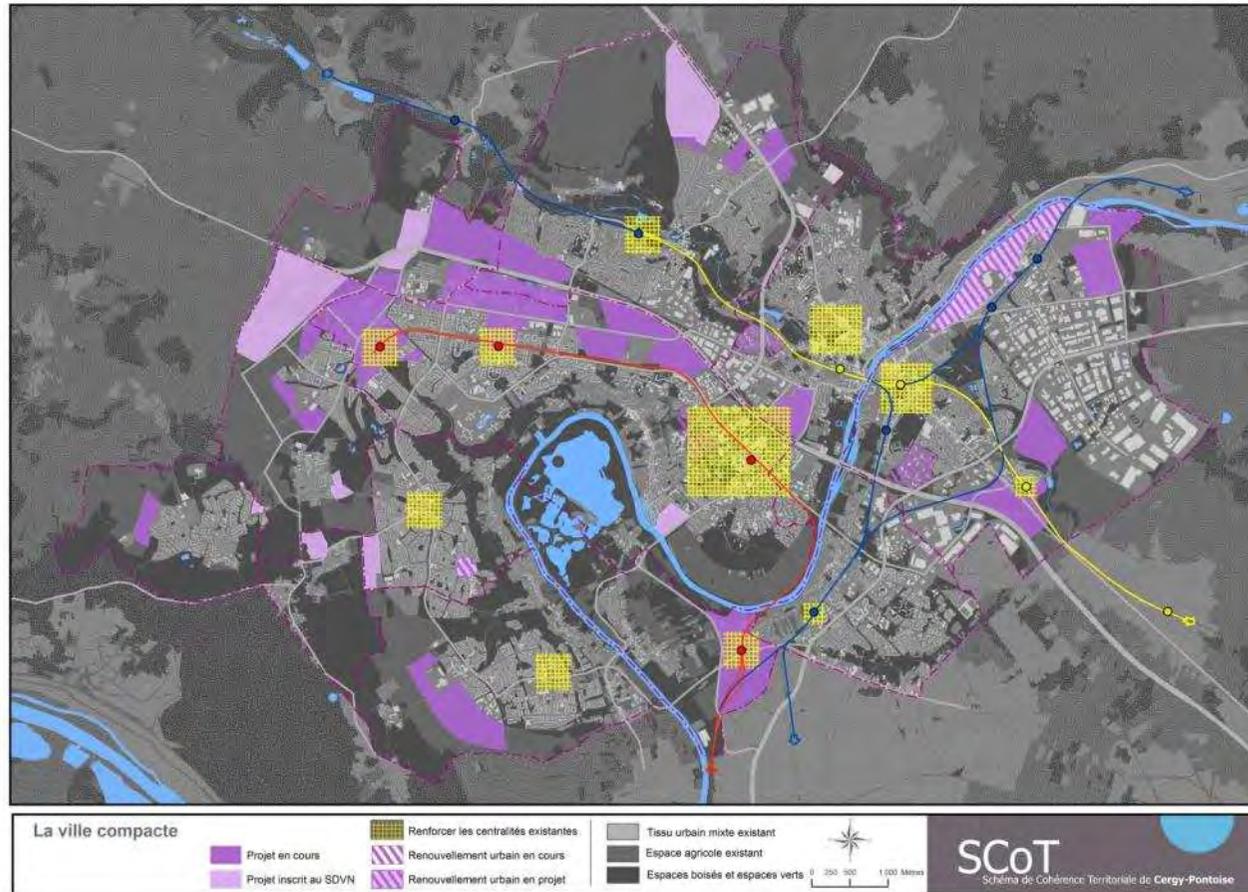
Le développement des territoires est guidé par des grands principes d'aménagement posés par le contexte législatif. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain « SRU » du 13 décembre 2000, notamment, qui fixe les grands principes et les objectifs (équilibre, mixité et protection de l'environnement), la loi Urbanisme et Habitat qui vient confirmer et ajuster les dispositions de la SRU. Enfin, le Grenelle de l'environnement qui fixe les grandes orientations de la France en matière de transport, d'énergie et d'habitat, dans le souci de préserver l'environnement et le climat mais aussi plus concrètement pour permettre leurs mises en application.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), issue de la loi SRU, est un document d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale. Son rôle est d'assurer la cohérence du développement territorial pour les vingt prochaines années.

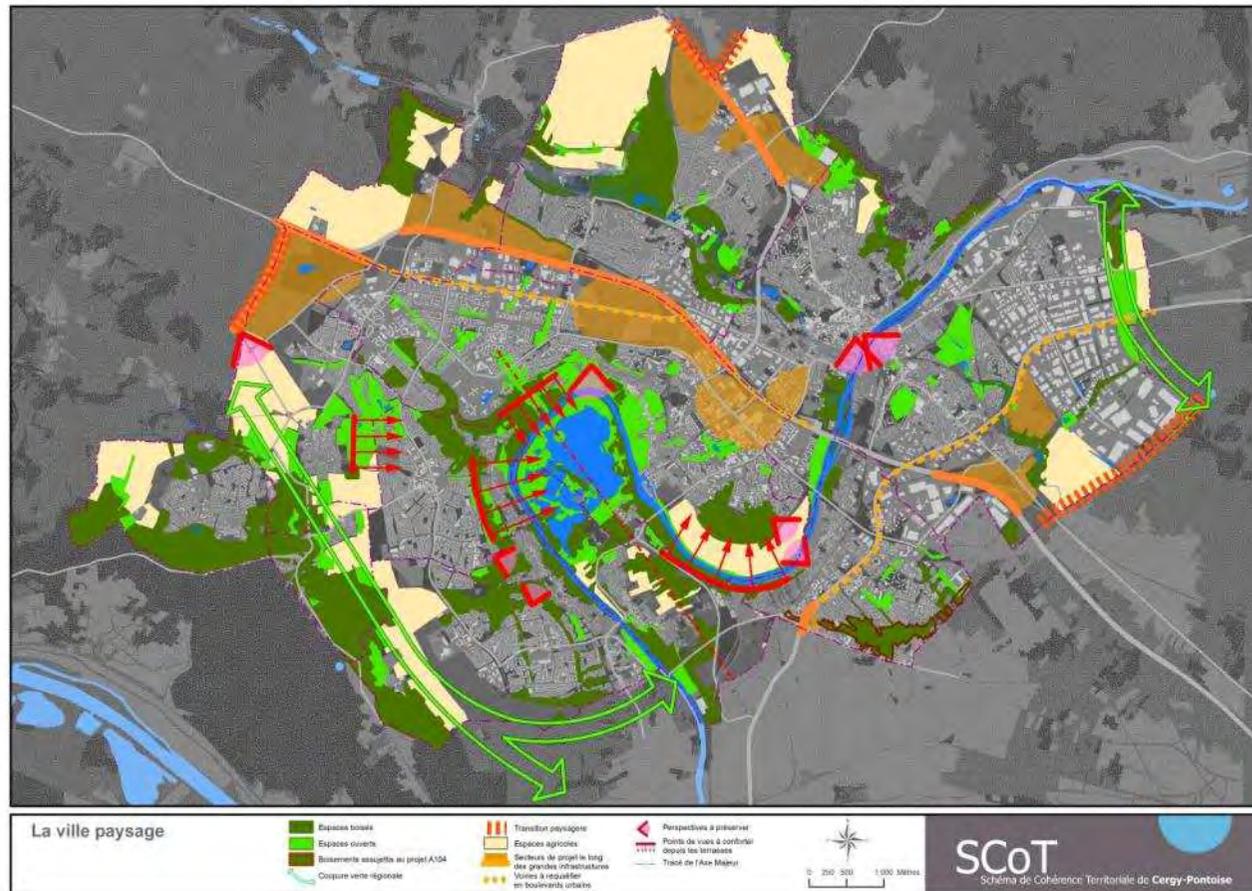
Il sert de cadre de référence aux différentes politiques publiques menées sur le territoire en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements commerciaux et d'environnement. Il prépare l'avenir du territoire en organisant le développement urbain de manière cohérente, solidaire et durable. Cela se traduit par la recherche d'un équilibre entre le développement urbain et les espaces à protéger, la prise en compte des besoins actuels et futurs de la population, et l'utilisation économe des espaces et des ressources.

À Cergy-Pontoise, le développement durable de la ville de demain se décline en matière de logements, de transports, d'équipements publics, d'espaces naturels, etc. Le schéma de cohérence territoriale, certifié « Grenelle Environnement », adopté en 2011, contribue à mettre en œuvre cette dynamique.

VIII - 4. 1. LA VILLE "COMPACTE" : OPTIMISER L'ESPACE ET SON UTILISATION



VIII - 4. 2. LA VILLE PAYSAGE : CONFORTER LA QUALITE DE L'AGGLOMERATION EN TANT QUE VECTEUR D'IDENTITE ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



Les documents élaborés par la CACP visent principalement le niveau opérationnel, notamment :

- La CHARTE POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, de 2011

C'est un outil d'aide à la décision, et d'auto-évaluation tout au long d'un projet d'aménagement. Elle est construite à partir des enjeux du Territoire et est destinée en premier lieu aux acteurs internes de la CACP et aux partenaires (aménageurs, promoteurs, bailleurs). Elle n'est pas moins transposable à toutes opérations d'aménagement. Cette démarche ne vise pas à être exhaustive, mais plutôt à synthétiser par fiche les enjeux, les stratégies et les propositions d'actions qui devraient être considérées dans chaque projet, en illustrant par des exemples de techniques existantes ou déjà utilisées dans d'autres projets, sur le territoire de Cergy-Pontoise ou ailleurs.

- LE GUIDE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE RELATIF AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Ce guide constitue un outil beaucoup plus technique, à destination des aménageurs du territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, réalisé avec la volonté de faciliter la prise en compte des différentes déclinaisons des politiques publiques portées par la direction de l'écologie urbaine (éclairage, eau potable, assainissement des usées et pluviales, chauffage Urbain et déchets.). Il permet aussi d'identifier les contraintes par thématiques et par étapes afin d'anticiper les points particuliers qui pourraient rendre délicate la réalisation du projet d'aménagement. Ce document décrit la méthodologie de l'appui apporté par le Pôle Expertise de la CACP au moment pertinent pour la bonne prise en compte vis-à-vis du déroulé de l'ensemble de l'opération.

## VIII- 5. ANALYSE ATOUS FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Nombreux logements collectifs</p> <p>Mixité fonctionnelle, maillage piéton des secteurs urbains de conception ville nouvelle</p> <p>Réseau cyclable existant, vélo en libre-service</p> <p>Territoire bien desservi par les transports en commun ferroviaire (RER A et C, lignes SNCF)</p> <p>Réseau de bus performant en étoile autour des gares principales</p> <p>Présence d'un réseau de chaleur urbain couvrant une partie de l'agglomération (bois énergie + déchets)</p> <p>Pôles d'enseignement supérieur et de recherche, plusieurs pôles de compétitivité concernant le territoire</p> <p>Densité d'emplois importante / nombreuses entreprises et parcs d'activité</p> <p>Attractivité : Présence d'équipements de proximité (culture, sport, loisirs...)</p> <p>Ville peu dense avec de nombreux espaces verts</p> <p>Scot 2011 : espaces agricoles protégés, TVB + artificialisation des sols sous contrôle</p> <p>infrastructures de gestion des eaux pluviales bien dimensionnées pour une pluie décennale, hormis quelques secteurs sensibles localement identifiés, démarche en cours pour protéger la ressource en eau au niveau des bassins d'alimentation des captages d'eau potable de l'agglomération</p> <p>prescriptions des zonages pluviaux sont intégrées dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT)</p>	<p>Nombreux logements construits dans les années 60 -70 à faible isolation thermique</p> <p>Pilotage technique et politique éclaté de l'énergie (électricité, gaz et chaleur)</p> <p>Conception urbaine orientée autour de la voiture avec de larges artères et un étalement urbain (spécificité ville nouvelle)</p> <p>Trafic routier dense en heure de pointe sur les axes structurants (A15, RN184, RD915) générant des points durs de circulation pour les bus</p> <p>Une organisation des espaces publics souvent plus favorable à la voirie qu'aux piétons, une accessibilité PMR à conforter</p> <p>Discontinuité du réseau cyclable</p> <p>Contraintes topographiques pour les modes de déplacement doux</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Pôles de recherche et d'innovation et d'enseignement supérieur : possibilité de développer des projets innovants</p> <p>Population jeune (44% moins de 25 ans) / démographie</p> <p>Proximité des exploitations maraîchères et des consommateurs</p> <p>L'Oise, rivière navigable connectée avec la Seine et projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe (transport fluvial)</p> <p>Liens avec le PNR du Vexin : tourisme, agriculture, déplacements...</p> <p>Actions de sensibilisation à la biodiversité bien développées</p> <p>Présence d'un bon réseau ferré et de schémas directeurs visant à améliorer la qualité de service offerte sur ces réseaux ; de projets de tangentiels ferrés améliorant directement ou indirectement la desserte de l'agglomération ; proximité du futur réseau de transport en commun du Grand Paris.</p> <p>Un plan de renouvellement des équipements d'éclairage public conséquent</p> <p>Fin de vie programmée de la chaudière charbon alimentant le réseau de chaleur</p>	<p>Vieillesse simultanée du parc de logements et des équipements et infrastructures publics ville nouvelle : réhabilitation nécessaire dans l'habitat, notamment énergétique</p> <p>Fragilité des exploitations agricoles (regroupement, vieillissement des exploitants, morcellement des terres)</p> <p>Importance des zones inondables, sensibilité face aux inondations par débordement ou ruissellement amplifiée par l'artificialisation des terres et le changement climatique</p> <p>Sensibilité aux mouvements de terrain (argiles, cavités souterraines) amplifiée par le changement climatique et l'augmentation prévisible des alternances sécheresses / fortes pluies</p>

## VIII- 6. QUELLES PRECONISATIONS POUR LE PLAN CLIMAT / AGENDA 21 ? IDENTIFICATION DES ENJEUX LOCAUX

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des préconisations sur les actions à intégrer dans le PCAET. Cette synthèse finalisée en août 2016 a servi de base à la construction du plan d'action.

### REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE FOSSILE

SECTEUR  
INDUSTRIEL

L'enjeu pour le territoire de la CACP consiste à réduire ces consommations, via notamment la **substitution par des énergies renouvelables** ; la possibilité de **réseau de chaleur** associant ces entreprises à d'autres consommateurs (résidentiel, tertiaire public ou privé...) pourra être renforcée. Des solutions de partenariat pourront être envisagées entre les entreprises (récupération de chaleur, d'énergie fatale, de déchets...) et développées au travers de nouveaux modèles économiques tel que l'économie circulaire.

Pour l'ensemble des entreprises, les enjeux sont aussi économiques, la variation du prix du pétrole atteignant directement le prix du combustible fossile et des matières premières.

**Enjeux concernés :**  
Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

### NOUER LE DIALOGUE ET SENSIBILISER LES ENTREPRISES

ENTREPRISES

Au travers du club FACE créé fin 2014 et des réunions autour des nouveaux modèles économiques, la CACP peut faire émerger des dynamiques innovantes sur son territoire. Ces nouveaux modèles économiques que sont l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité contribuent fortement à l'économie de matière première, aux économies d'énergie et à favoriser l'utilisation de l'énergie grise des déchets par le réemploi, la réutilisation, le recyclage et la location plutôt que la possession. La sensibilisation des entreprises à ces nouveaux modèles économiques mais aussi simplement aux économies d'énergie devra être accentuée et poursuivie par la CACP.

**Enjeux concernés :**  
Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie  
Consommation et production durable

AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT, CONSTRUIRE DES LOGEMENTS PERFORMANTS ET FAVORISER LEUR BON USAGE

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et pour faire face à la hausse prévisible des coûts de l'énergie (lutte contre la précarité énergétique), le secteur du bâtiment revêt un enjeu particulier car les **technologies de construction et d'équipement technique déjà disponibles** permettent d'améliorer sensiblement les performances des constructions neuves, de restreindre les consommations des bâtiments vieillissants et par conséquent d'en réduire les charges d'exploitation. Le comportement des usagers des bâtiments représente également un potentiel conséquent de réduction des consommations.

L'enjeu majeur consiste donc à intensifier la **réhabilitation du parc de l'habitat collectif vieillissant**. Des solutions techniques existent, et des gains sont possibles grâce à l'isolation et à l'utilisation de systèmes de chauffages performants. En effet, Les logements collectifs peuvent faire l'objet de réhabilitation de grande ampleur notamment par les bailleurs sociaux.

HABITAT

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'HABITAT COLLECTIF ET LES RESEAUX DE CHALEUR

Dans le collectif, les réseaux de chaleur doivent devenir la source première d'énergie du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. S'inscrivant dans la boucle vertueuse de l'économie circulaire, l'alimentation des réseaux de chaleur par des énergies renouvelables telles que les déchets, le bois...devra être intensifiée et poursuivie.

Pour l'habitat individuel diffus, outre l'isolation de ces logements, la **modernisation des systèmes de chauffage** et leur remplacement par des systèmes plus performants ou utilisant des énergies renouvelables constituent le principal enjeu.

Afin de permettre le développement des énergies renouvelables, il est important de ne pas contraindre l'utilisation de celles-ci par les particuliers et les bailleurs sociaux. Les PLU ne devront pas, dans la mesure du possible, contraindre le recours au photovoltaïque (eau chaude sanitaire), à la géothermie et à la biomasse, afin de ne pas freiner les projets du territoire.

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

Cohésion sociale et solidarité

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

*ACTIVITE TERTIAIRE COMMERCIALE : UN EMETTEUR IMPORTANT*

Les modalités d'implication de ces acteurs devront être trouvées, afin de réduire leurs consommations d'énergie, et d'utiliser des systèmes de refroidissement les moins émetteurs possibles. La sensibilisation des acteurs commerciaux aux économies d'énergie pourra être engagée vis à vis des artisans par la chambre des métiers et vis à vis des PME/grandes entreprises par la CCI.

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

*LE TERTIAIRE PUBLIC : VISER L'EXEMPLARITE*

TERTIAIRE

Bien que ces consommations d'énergie du secteur public ne représentent qu'une faible part des émissions de GES du secteur tertiaire, il est important d'œuvrer à leur réduction. En effet, les collectivités publiques possèdent un pouvoir d'entraînement et de mobilisation des autres acteurs du territoire.

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

Il s'agit de « montrer l'exemple » en proposant des actions innovantes et de les mettant en valeur.

Il s'agira non seulement de poursuivre les actions engagées sur le patrimoine et services de la CACP, mais aussi d'inciter les communes membres à s'impliquer dans la démarche.

La communication sur les actions de la CACP est des communes devra être étendue, afin d'améliorer la prise en compte des enjeux par les acteurs du territoire et les habitants.

*DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES*

TOUS SECTEURS

Le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre notamment au travers de :

- ✓ Méthanisation : la présence de nombreux déchets fermentescibles (taille, pelouse, déchets des ménages, bio-déchets alimentaires, gros producteurs de bio-déchets, déchets agricoles...) est favorable au développement d'unités de méthanisation à proximité du territoire (PNR du Vexin).
- ✓ Géothermie, solaire... Les autres sources d'énergie peuvent aussi trouver leur place de façon complémentaire, et notamment les chauffe-eau solaires pour l'habitat collectif, ou la géothermie basse température.
- ✓ Réflexions sur les solutions alternatives de transport : GNV, véhicules électriques...

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

*REDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE, DEPLOYER ET SOUTENIR LES ACTIONS DU PLD*

Concernant les déplacements de personnes, l'enjeu majeur consiste à **réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens**, et ce par tous les moyens possibles. Ce sont les actions du Plan Local de Déplacement qui devront agir dans ce sens ;

Le PLD a été finalisé en 2015, il prend en compte les actions du PLDUIF (plan local de déplacement urbain d'Ile de France). Ses actions devront être déployées et soutenues par la CACP.

**Enjeux concernés :**

- Réduire les émissions de GES
- Réduire les consommations d'énergie

DEPLACEMENTS

*LUTTER CONTRE L'AUGMENTATION PREVISIBLE DE CES FLUX*

Il est important aussi d'éviter l'augmentation de ces flux dans l'avenir. En effet tout laisse à penser qu'en l'absence d'actions volontaristes, les flux de déplacements auront tendance à augmenter sur le territoire (augmentation de la population, diminution de la taille des ménages...) Les actions consistent à limiter l'étalement urbain, conditionner les constructions de nouvelles zones habitables et d'emploi à l'existence de transports en commun, densifier les zones urbanisées.

Concernant les autres déplacements en voiture: déplacements individuels longue distance, déplacements professionnels, déplacement en avion, les actions du territoire pourront porter essentiellement sur la sensibilisation des acteurs (compensation, alternative à la voiture, choix des modes de déplacement...).

*REDUIRE LE RECOURS A LA VOIE ROUTIERE*

L'optimisation des transports, la réduction des émissions des camions et les plans locaux de déplacements seront les principales pistes pour agir.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

La CACP pourrait également développer le fret ferroviaire pratiquement absent du territoire : moins de 1% des émissions (ferroulage/plateforme multimodale).

Le transport fluvial offre un potentiel important en termes de report modal est à développer également.

Le traitement du dernier kilomètre n'est que très peu intégré dans le PLD : logistique urbaine, structures innovantes de livraison propre... Ces actions devront être intégrées dans le plan climat.

**Enjeux concernés :**

- Réduire les émissions de GES
- Réduire les consommations d'énergie

### RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le maintien et le développement des milieux arborés, en lien avec la Trame Verte et Bleue, est un enjeu majeur en dynamisant la mise en œuvre de puits de carbone (haies bocagères, arbustes...)

La gestion des surfaces naturelles (parc urbain, forêt ...) et agricoles est un enjeu fort du territoire afin de développer les puits de carbone et de maintenir ceux en place.

Le changement d'affectation et d'usage des sols (ex : prairies vers sols cultivés ou urbanisés) a pour conséquence d'aggraver l'effet de serre, restituant à l'atmosphère le CO<sub>2</sub> et le N<sub>2</sub>O qu'ils ont été en capacité de stocker dans le temps. Ceci étant à mettre en relation avec l'artificialisation des terres.

A noter que les 32 kms de berges de l'Oise et ses affluents constituent également un enjeu majeur de préservation du milieu dit « humide » lieu de conservation et de reproduction de nombreuses espèces.

Les enjeux en termes d'adaptation au changement climatique devront être intégrés dans la démarche de Trame verte et bleue, notamment pour lutter contre le ruissellement et les inondations, limiter les ilots de chaleur, favoriser les espèces résistantes...

La cellule biodiversité, créée par la CACP, sera l'outil majeur pour la définition d'actions sur ce volet

BIODIVERSITE

#### Enjeux concernés :

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Adaptation au changement climatique

### INTEGRER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DU PAYS DU VEXIN DANS LA DEMARCHE PLAN CLIMAT/AG 21

Le PNR du Pays du Vexin a réalisé son PCET en vue de contribuer au développement et au soutien d'une agriculture rentable et soucieuse de l'environnement. La CACP pourra se rapprocher du PNR pour des actions conjointes.

« Le PCET du PNRVF s'inscrit dans les démarches, déjà engagées avec les exploitants, de soutien aux évolutions des pratiques agricoles, notamment au travers des programmes régionaux de mesures agro-environnementales. Ces actions (maîtrise de la fertilisation, bandes enherbées, plantation de haies, cultures intermédiaires, etc.), d'abord conçues comme des améliorations environnementales pour la qualité des sols et des eaux et pour la biodiversité, sont aussi de bonnes solutions pour réduire les émissions de GES. D'autres peuvent s'y ajouter (maîtrise des consommations d'énergies des exploitations, agroforesterie, etc.). »

Plusieurs actions sont inscrites dans le PCET du PNRVF concernant l'agriculture du territoire :

- ✓ Assurer la pérennité des espaces agricoles et leur fonctionnalité
- ✓ Travailler avec les exploitants sur l'évolution des pratiques agricoles et la diversification

#### Enjeux concernés :

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Adaptation au changement climatique

- ✓ Renforcer la séquestration de carbone dans les sols agricoles
- ✓ Aider au développement des cultures spécialisées et de l'élevage
- ✓ Soutenir des actions de transformation locales (à la ferme, dans des unités artisanales, légumeries...)
- ✓ Aider aux évolutions des modes de consommation alimentaire des particuliers (circuits courts, régime alimentaire, etc.)
- ✓ Développer la consommation de produits locaux dans la restauration collective et commerciale
- ✓ Développer les agro-ressources
- ✓ Promouvoir la production et la consommation d'agro-énergies et agro-matériaux locaux

Depuis sa création, le Parc accompagne les exploitants agricoles de son territoire dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

En 2015, un nouveau programme de MAE, le Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), a été lancé avec pour objectifs :

- ✓ le maintien de la biodiversité (renforcement de la trame verte et bleue, préservation des espèces et des milieux remarquables) ;
- ✓ la reconquête de la qualité de la ressource en eau (nappes souterraines et captages d'eau potable, milieux aquatiques et humides).

*DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA HAUTEUR DES ENJEUX DE PRESERVATIONS ET DE CONSERVATION DES MILIEUX*

Les documents d'urbanisme devront s'attacher à préserver les puits de carbone déjà très réduits par la mise en place de périmètre de protection (PAEN ou de zones agricoles protégées ZAP).

La protection des terres agricoles est inscrite comme une priorité du Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Pour maintenir cette priorité effective il faut :

- ✓ maintenir la vigilance sur les documents d'urbanisme locaux
- ✓ refuser les infrastructures pouvant morceler l'espace agricole

La ville de Cergy-Pontoise a a priori pour vocation de continuer à s'étendre. Cependant, La question de l'encadrement de l'artificialisation des terres et de la préservation de la biodiversité devra être au cœur du prochain SCOT. Celle-ci devra être liée à la prise en compte des enjeux liés au changement climatique.

Aménagement durable  
Réduction des émissions de GES  
Adaptation au changement climatique

AMENAGEMENT

ALIMENTATION

REDUIRE L'IMPACT CARBONE DE L'ALIMENTATION

L'action de la collectivité s'appuiera essentiellement sur la sensibilisation du grand public, et sur des actions pour la restauration collective. Un programme de sensibilisation du grand public pourra être envisagé. Concernant la restauration collective, un travail avec les gestionnaires devra être mené.

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS, LES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Rapprocher le producteur du consommateur permet de restreindre les transports de produits. L'utilisation de produits frais et de saison restreint les émissions liées à la conservation (stockage, surgelé, émissions des systèmes de refroidissement dans le tertiaire...) et celles liées à la production (chauffage de serre par exemple)

**Selon une étude engagée par l'ADEME sur les produits maraîchers**, les circuits courts de proximité réduisent l'impact sur le changement climatique dès lors que certaines conditions d'optimisation sont respectées, notamment en termes de transport. L'idéal est d'optimiser le transport des produits via la mise en place de points de vente collectif.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

A l'inverse, le consommateur qui parcourt des kilomètres pour acheter ses œufs dans une ferme, ses fruits dans une autre, peut émettre plus de GES que la grande distribution.

Les travaux, réalisés en 2010 par deux bureaux d'études spécialisés, portaient sur quelques circuits courts marchands (vente à la ferme, Amap...) et non marchands (jardins familiaux et collectifs...) dans les huit départements de la région Midi-Pyrénées. Si les résultats mettent en évidence une grande diversité de situations, ils démontrent cependant des bienfaits environnementaux potentiels, mais également des bénéfices sur le plan économique et social : développement local, émergence de nouveaux modes de consommation...

Les collectivités peuvent donc agir via la mise en place de points de vente, la structuration de filière, la commande publique...

Les démarches engagées par la CACP et les autres acteurs pourront être poursuivies et amplifiées.

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

Sensibilisation des acteurs aux enjeux

**Enjeux concernés :**

Réduire les émissions de GES

Réduire les consommations d'énergie

Sensibilisation des acteurs aux enjeux

REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE...

Chaque Français jette en moyenne 7 kilos d'aliments non consommés et encore emballés par an. A ce chiffre, il convient d'ajouter les restes de repas, fruits et légumes abîmés, pain... soit de l'ordre de 13 kilos/habitant/an.

Le gaspillage alimentaire représente ainsi près de 20 kg/habitant/an.

Lutter contre le suremballage, la surconsommation et contre le gaspillage alimentaire aura un double impact en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre : réduction des émissions liées à la consommation ou à l'alimentation, et réduction des émissions liées au traitement des déchets et économie de matière première prélevée sur le milieu naturel.

Une réflexion avec les acteurs de la restauration collective pourra être menée, pour sensibiliser les enfants par exemple, mais aussi pour réduire directement le gaspillage dans ces structures.

**Enjeux concernés :**

- Réduire les émissions de GES
- Réduction des consommations
- Sensibilisation des acteurs

DECHETS ET ALIMENTATION

REDUIRE A LA SOURCE LA PRODUCTION DE DECHETS : REDUIRE LES EMBALLAGES, REDUIRE LE GASPILLAGE...

Suite au Grenelle Environnement, une politique ambitieuse de gestion des déchets a été mise en place pour réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % sur 5 ans (- 4,7 % d'OMA de 2011 à 2014 pour la CACP). Le programme de prévention des déchets (PLPD) devra être poursuivi et intensifié pour atteindre les objectifs fixés. En 2014, ses actions visaient à développer la politique de promotion du compostage, et lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser le réemploi via le réseau d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Arrivé à terme en 2016, le nouveau programme d'actions se devra d'être encore plus incitatif.

Dans le domaine du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés, l'objectif est de passer de 24 % en 2004 à 35 % en 2012, et à 45 % en 2015. « Aussi, l'objectif lié à la valorisation matière et organique (fixés à 45% en 2015) restent très ambitieux pour la CACP : il stagne à 23,5 % pour 2014 » (extrait du rapport sur la qualité de service public du traitement des déchets). Le taux de refus est en augmentation sur le territoire (33% de taux de refus en 2014 dont l'objectif est d'atteindre 15% en 2019). Des actions devront être menées pour augmenter la part de recyclage matière et organique et diminuer le taux de refus.

**Enjeux concernés :**

- Réduire les émissions de GES
- Réduire les consommations d'énergie
- Cohésion sociale et solidarité

**Cette politique privilégie la prévention** de la production de déchets, puis le recyclage des matériaux et la valorisation organique, afin de diminuer les quantités incinérées et stockées. **A noter que sur la CACP, les déchets incinérés alimentent le réseau de chauffage urbain à plus de 35%. Le plan de prévention fera baisser la disponibilité de ces déchets (donc non renouvelables) qui devront être remplacés au profit d'énergie renouvelable.**

**Le réemploi des déchets** basé sur un réseau de ressourcerie peut être complété sur le territoire.

Les encombrants collectés en porte à porte et les déchets issus des déchèteries pourraient ainsi être en partie revalorisés, contribuant à augmenter le taux de valorisation du territoire. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans l'économie circulaire mais aussi dans l'Economie Sociale et Solidaire.

#### OPTIMISER LES MODES DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dans le cadre du traitement des déchets, une part importante des émissions est imputable à l'incinération des ordures ménagères résiduelles (bilan carbone patrimoine et services) mais aussi à leur transport.

Depuis 2012, il est considéré que l'impact carbone de l'incinération des déchets est constitué à 50% de biomasse. Ceci réduit fortement l'impact de l'incinération des déchets dans le dernier bilan. Cette disposition est discutable en raison du caractère non renouvelable des déchets des habitants (réduction et prévention) et de la prise en compte du CO<sub>2</sub> biogénique relatif à ces déchets. (cf rapport EUNOMIA Zéro Waste Oct 2015 : les impacts carbone de la gestion des déchets).

DECHETS

Il est cependant important de maintenir le développement de filière de traitement alternative telle que le tri ou la méthanisation et le compostage afin d'une part de répondre à la réglementation et aux objectifs de valorisation matière mais aussi d'éviter d'incinérer des déchets humides (fermentescibles).

« Plutôt que de se concentrer sur les déchets en tant que potentielle source d'énergie supposément renouvelable, l'accent devrait être mis sur la manière de retenir au mieux l'énergie grise des matériaux et des biens, tout en réduisant la production de déchets en premier lieu » (extrait du rapport EUNOMIA Zéro Waste Oct 2015 : les impacts carbone de la gestion des déchets).

#### Enjeux concernés :

Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

#### METTRE EN PLACE DES OUTILS FINANCIERS INCITATIFS VISANT A REDUIRE LES DECHETS

Par la mise en place d'une tarification incitative, la CACP peut envisager de réduire son volume de déchets. De même la mise en place d'une redevance spéciale à destination des artisans et entreprises permettrait de financer une partie du service. Ces dispositifs incitent à la réorganisation des services de collecte mis à disposition des habitants. Ceux-ci devront disposer de solutions alternatives à la collecte en porte à porte (déchèteries) et à la production de déchets (limitation des emballages, sensibilisation, compostage, poulailler domestique...). Des réflexions particulières devront être menées sur l'habitat collectif et les centres villes (apport volontaire, badgeage...).

DECHETS

#### Enjeux concernés :

Réduire les émissions de GES  
Réduire les consommations d'énergie

### ETUDE DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le département vient de réaliser le schéma départemental de prévention des risques naturels.

L'une des premières actions de la Collectivité sur ce sujet pourra être de programmer l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique dans son prochain PCAET/Ag21. Cette étude devra porter sur l'ensemble des acteurs du territoire et des activités de celui-ci. Elle permettra de compléter le diagnostic départemental par la prise en compte notamment des modifications attendues des phénomènes climatiques sur le territoire, et de leurs conséquences sur les risques naturels.

En effet, la vulnérabilité au changement climatique concerne aussi bien les habitants que les entreprises. Elle pourra être menée en s'inspirant de l'outil Clim'Impact de l'ADEME, et en s'appuyant sur les outils régionaux.

Notons que plusieurs actions proposées dans le rapport ou en cours sur le territoire contribuent doré et déjà à l'adaptation au changement climatique comme :

- ✓ favoriser l'émergence et le maintien de la biodiversité en ville afin de réduire le phénomène d'îlot de chaleur,
- ✓ le maintien des prairies en zone périurbaine et d'une agriculture raisonnée et durable.
- ✓ le retour des haies et fascines dans les espaces agricoles afin de limiter le ruissellement et maintenir les sols,
- ✓ le développement de services visant les seniors contribuant à lutter contre l'isolement des personnes âgées lors d'épisode de canicule,
- ✓ la préservation de la ressource en eau par la mise en place de plans de protection (Sage, Sdage, contrat de rivière...).

#### Enjeux concernés :

S'adapter au changement climatique

ADAPTATION